

Présentation globale et synthétique des Départements provinciaux

Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Préambule	1
<u>L'AGRICULTURE</u>	3
I. Les grands événements	4
1. Département du Rhône à la Foire de Battice	4
2. Les partenariats avec les communes	4
2.1 La replantation d'arbres fruitiers	4
2.2. Les coulées de boue	5
2.3. La récolte des pneus usagés	5
2.4. L'apiculture	5
2.5. Le salon Anuga	5
II. La station provinciale d'analyses agricoles	5
III. Les filières	7
1. La Filière animale	7
2. La Filière promotion et gestion	8
3. La Filière végétale	9
IV. Les projets (y compris ceux en cours)	10
1. Développement de l'agriculture biologique	10
2. Enerbiom	10
3. Province Maya	10
V. Agricharme	10
VI. Manifestations	11
<u>LA CULTURE</u>	13
1. Culture, Musées et Lecture publique	14
1.1. Coordonnées du service	14
1.2. Cellule Relations Publiques	14
2. Activités au fil des départements	14
2.1. Département lecture publique – Bibliothèques et Médiathèque	14
2.2. Département Culture, Jeunesse et Musées	17
<u>L'EDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS</u>	25
1. Ses axes	26
2. Les activités	27
3. Une politique de proximité et de soutien pour des organisations sportives locales	28
4. Attribution de prix sportifs provinciaux	30
5. Accueil de personnalités du monde sportif	30
6. Participations du Service	30
1. A la gestion de l'ASBL « Maison des Sports »	30
2. A l'entretien du Complexe provincial de Naimette – Xhovémont	30
3. A la gestion et à l'entretien de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur	31
4. A la gestion et à l'entretien de l'ASBL Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF)	31
5. A la gestion et à l'entretien du Centre provincial de formation de tennis de Huy	31
7. Participations provinciales	32
1. dans le Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny	32
2. dans le Country Hall de Liège	32
<u>LA JEUNESSE</u>	33
1. Historique	34
2. Présentation du Service	35
2.1. Coordonnées du Service Jeunesse	35

2.2. Organigramme	36
3. Politique culturelle menée par le Service	37
3.1. Acte jeunes	38
3.2. Classes de dépaysement	40
3.3. Théâtre jeune public	40
3.4. Projet « Adolescents »	41
3.5. Actions musicales	41
3.6. Aides ponctuelles et octrois de subventions à des initiatives extérieures	42
3.7. Les services	42
3.8. Aides spécifiques	43
<u>DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES</u>	45
I. Les Interventions financières à caractère social	46
II. La Maison du Social	51
<u>LE LOGEMENT</u>	57
I. Contribution significative au développement du logement social	58
II. Les prêts sociaux au logement	62
<u>L'ENSEIGNEMENT</u>	65
1. Un bref historique	66
2. L'Enseignement de la Province de Liège	66
2.1. Le projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège	66
2.2. L'enseignement secondaire	66
2.3. L'enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale	68
2.4. L'enseignement supérieur organisé en Haute Ecole	70
2.5. Les populations scolaires	74
2.6. Les infrastructures et les services complémentaires	75
3. Le Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL)	75
3.1. Organigramme de la Direction générale de l'Enseignement	75
3.2. Structuration de ses domaines d'action	76
4. Des activités en adéquation avec le Projet éducatif de l'EPL	77
5. Focus sur ...	77
5.1. Le cocktail de rentrée	77
5.2. Les récompenses et prix obtenus par les étudiants de l'EPL	77
5.3. Quelques projets particuliers de mobilité	78
5.4. L'Accueil de nouveaux agents	79
5.5. Le Projet « Envol »	79
5.6. Le Technitruck	79
5.7. Educavox	79
5.8. Les Minis-Villages	80
5.9. Projets culturels des établissements d'enseignement secondaire	80
5.10. Les 24h Dubaï	81
5.11. La Maquette de l'aéroport de Bierset	81
5.12. L'inauguration du nouveau restaurant à l'IPES Hesbaye	81
5.13. Le Centre de validation des compétences	82
5.14. La remise des attestations « Energie renouvelable »	82
5.15. L'IPEPS Jemeppe candidat au Prix Wallon de la Qualité	82
5.16. Construction d'un nouveau bateau-	82
5.17. La rentrée académique de la Haute Ecole	83
5.18. Deux Masters en alternance à la HEPL	83
5.19. Le Campus de cristal	83
5.20. La Chaire des civilisations numériques	83
5.21. Le Projet EcoMotion	84
5.22. Les Projets de Recherche et Développement	84

5.23. Le Label européen SD	84
5.24. La Cellule emploi de la Haute Ecole	85
6. Annexe : Evolution des populations scolaires	86
<u>LA FORMATION, LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX ET LES PSE</u>	87
1. Structure institutionnelle	88
2. Le pôle formation	89
3. Le pôle guidance	94
<u>INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</u>	97
<u>LA SANTE PUBLIQUE ET LA QUALITE DE VIE</u>	113
1. Organigramme	114
2. Faits marquants en 2011	115
3. Direction Générale	120
4. C.H.S. – Centre Hospitalier spécialisé-Lierneux	120
5. Qualité de la Vie	122
6. Service des consultations	124
7. Service Provincial de Promotion de la Santé (SPPS)	125
8. Service de dépistage mobile	127
9. Le laboratoire Santé & Qualité de Vie	129
10. Collaborations diverses – Les Centres Locaux de Promotion de la Santé	130
<u>LE DEPARTEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION</u>	131
I. Déménagement	132
II. L'infrastructure réseau-Intranet	132
III. Projets et développements	133
1. Gestion Electronique de Documents (GED)	133
2. Ecole virtuelle et GiHEP	134
3. Un portail Internet plus orienté « événementiel »	135
4. Gestion des prestations	137
5. SAP / Gestion des formations	137
6. Gestion informatisée du son dans les salles du Palais provincial	138
7. Projet e-comptes de la Région wallonne	138
IV. Maintenance et assistance	139
<u>LE TOURISME</u>	141
I. Fédération du Tourisme de la Province de Liège asbl (FTPL)	142
1. Structure institutionnelle – Personnel	142
2. Activités	143
II. Domaine provincial de Wégimont	152
1. Structure institutionnelle – Personnel	152
III. Complexes touristiques para-provinciaux	156
1. Structure institutionnelle – Personnel	156
2. Activités	156
<u>LES GRANDS EVENEMENTS</u>	167
I. Historique et évolution de la structure	168
II. Coordonnées du Service	169
III. Organigramme	169
IV. Actions	170
V. Synthèse des actions	172
<u>LA COMMUNICATION, LE PROTOCOLE ET LES RELATIONS EXTERIEURES</u>	175
I. La Direction de la Communication, du Protocole et des Relations extérieures	176

1. Historique	176
2. Le nouvel organigramme	176
3. Coordonnées	177
II. Réalisations de ces 3 services pendant l'année 2011	178
<u>SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	191
Présentation du Service de Gestion des Ressources Humaines	192
Etat d'avancement des différents projets	192
<u>EUREGIO MEUSE-RHIN ET INTERREG</u>	203
<u>LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES</u>	205
I. Descriptions des tâches du service	206
1. Historique et fondements légaux	206
2. L'apparition du fonctionnaire sanctionnateur	207
3. Le recours au fonctionnaire sanctionnateur provincial et ses avantages	208
4. La procédure	209
5. Le pouvoir décisionnaire du fonctionnaire sanctionnateur provincial (FSP)	210
6. Autres compétences du FSP	211
7. Evolution de la fonction	211
8. Quelques données chiffrées	211
II. Coordonnées du Service	213
1. Organigramme	213
2. Coordonnées du Service	214
III. Rapport sur la gestion	215
1. Evolution	215
2. Personnel	215
3. Gestion matérielle	215
4. Activités du service	215
5. Marchés Publics	221
6. Subsidés	221
<u>CELLULE MANAGEMENT ET ORGANISATION</u>	223
1. Présentation du Service	224
2. Résultats	224
2.1. ENVOL : Pilotage de la Mission	224
2.2. Etat d'avancement des projets ENVOL	225
3. Communication sur la mission ENVOL	230
4. Conclusion	231

PREAMBULE

"Réfléchir sur elle-même, agir pour les autres"

Telle pourrait être la devise de la Province de Liège pour cette année 2011.

En effet, tout en perpétuant son action quotidienne, la Province de Liège a entamé une réflexion sur elle-même et redéfini les axes vers lesquels elle entend désormais concentrer son action en priorité.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans le processus de modernisation d'une institution bien décidée à préparer l'avenir et à mettre à disposition de son public des services toujours plus efficaces et pertinents.

Cinq priorités ont donc été identifiées afin de donner une réponse précise quant à l'utilité de la Province de Liège et quant au rôle qu'elle joue pour rencontrer les attentes de ses habitants, des communes — dont elle sera plus que jamais le partenaire numéro un — mais aussi des entreprises et des associations. Ce travail a été effectué par les cinq Provinces wallonnes qui ont, à la demande du Gouvernement wallon, redéfini leurs métiers de demain.

Pour la Province de Liège, ces axes prioritaires sont: le développement scolaire et professionnel; le développement culturel et sportif; la prévention de la santé et l'action sociale; le développement territorial durable; la supra-communalité et le soutien aux communes.

Ce dernier axe s'annonçant comme l'un des piliers du fonctionnement futur de la Province de Liège, celle-ci a consulté tous les mandataires communaux afin de définir ses missions prioritaires.

L'année 2011 a en effet vu s'achever les rencontres du Collège provincial avec les Bourgmestres et Echevins des 84 villes et communes de la Province. Un questionnaire très précis leur a par ailleurs été remis afin de connaître au mieux leurs attentes envers l'institution provinciale et leur satisfaction quant aux services rendus. Ces cinq priorités ont en outre fait l'objet d'un accord voté à l'unanimité par les quatre partis démocratiques (PS, MR, Cdh-CSP, Ecolo) du Conseil provincial de Liège en décembre 2010.

Le redéploiement immobilier des services provinciaux a également connu une évolution importante puisqu'après l'installation dans le bâtiment « Opéra », c'est à présent le bâtiment « Charlemagne » qui a été inauguré suite à sa réfection. Divers services, dont le tourisme, la communication, la santé et les affaires sociales, ont donc pris leurs quartiers dans ces locaux modernes et situés au centre de Liège.

Loin de se reposer sur ses lauriers, la Province de Liège a bien entendu continué à assumer ses missions traditionnelles et à développer de nouveaux projets au service de la population.

Afin de mieux faire connaître la Province de Liège et surtout de rappeler les services qu'elle rend, une campagne de communication, déclinée sur les thèmes « La Province est LÀ » / « La Province c'est MOI », a d'ailleurs été diffusée fin 2011. En effet, beaucoup de citoyens connaissent les lieux et les projets, sans toujours se rendre compte qu'ils sont associés à la Province de Liège.

Cette compilation des synthèses des rapports d'activités résume en quelques dizaines de pages les actions menées en 2011 par les différents départements de la Province de Liège, rappelant ainsi que, plus que jamais, « la Province est LÀ ».

Pour le Collège provincial,

Marianne LONHAY,
Greffière provinciale

André GILLES,
Président du Collège provincial



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2012**

**L'AGRICULTURE EN 2011 :
A LA RECHERCHE DE STABILITE ?**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/01

PREAMBULE

Avec le phénomène de volatilité des prix et dans l'attente de la réforme de la PAC, l'agriculture tente de garder le cap.

Aux nombreuses questions sur l'avenir de notre agriculture, nous sommes incapables de répondre de manière satisfaisante.

I. LES GRANDS EVENEMENTS

1. Département du Rhône à la Foire de Battice

Notre partenaire français a été l'invité d'honneur de la Foire de Battice.



Le chapiteau commun a connu un beau succès de foule et nos équipes sont devenues inséparables !

Nous serons donc leur invité en 2012 aux « Rendez-vous de l'Agriculture » dans le parc de Lacroix-Laval à proximité de Lyon.

2. Les partenariats avec les communes

2.1. La replantation d'arbres fruitiers

Cette opération s'est déroulée en collaboration avec 12 communes du plateau de Herve et en synergie avec l'ASBL Profruit.



2.2. Les coulées de boue

Quelques 5 communes ont bénéficié de cette aide ; un projet plus ambitieux est en voie d'étude sur la commune de Bassenge et un colloque sur ce thème est fixé au mardi 31 janvier.



2.3. La récolte des pneus usagés

Quelques 50.000 pneus ont été récoltés sur le territoire de 14 communes du plateau de Herve et 3.500 dans une opération préalable réalisée dans la commune d'Awans.

2.4. L'apiculture

De beaux projets de création d'espaces réservés aux ruchers ont été réalisés à Soumagne : un dans le domaine de Wégimont, l'autre sur un site aménagé par les Amis de la Terre.

2.5. Le Salon Anuga

Pour soutenir nos producteurs du label « Jambon d'Ardennes », nous avons réalisé un petit film vidéo (en français et en allemand) utilisé sur le stand de l'AUDA lors du Salon Anuga de Cologne.

II. LA STATION PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES

Analyses de terre : (+ 5 %)

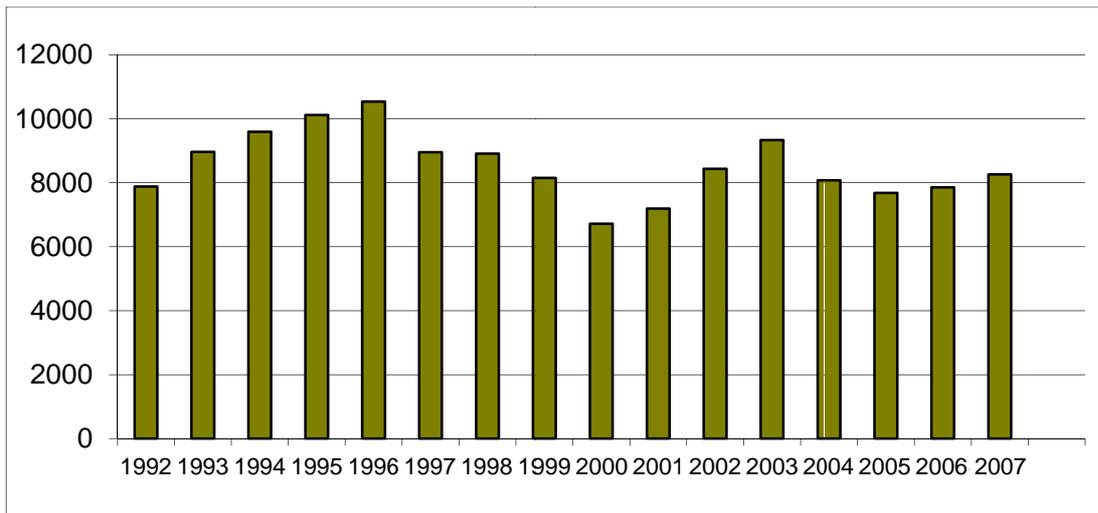
Analyses de nitrates : (+ 5 %).

L'audit de la Station provinciale d'Analyses agricoles par la Société BELAC, en vue d'obtenir l'accréditation ISO 17025 pour l'analyse des nitrates, a été réalisé.

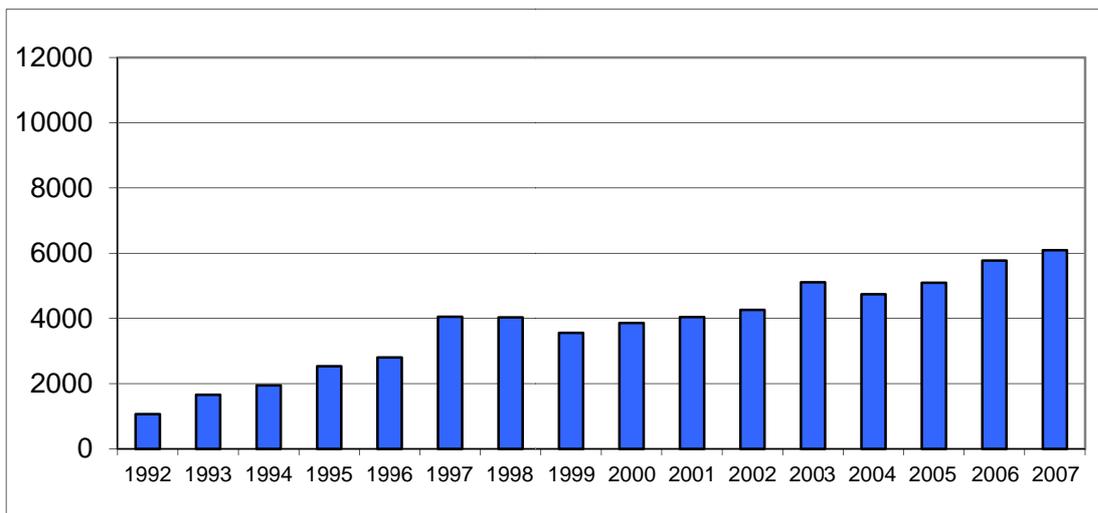
Dans le cadre de la réforme des cadres, une direction générale provinciale a été créée réunissant la Santé, l'Agriculture et le Social.

De même, une direction collégiale des laboratoires a été instaurée.

Réception des échantillons TERRE - Rentrées annuelles



Réception des échantillons NITRATE (horizons) - Rentrées annuelles



III. LES FILIERES.

III.1. La Filière animale

- Département production laitière

La production laitière du cheptel a atteint le chiffre de 1.235.909 litres de lait pour l'année 2011 pour un cheptel d'environ 250 têtes de bétail dont 130 vaches en lactation.



- Département production porcine



Le Centre d'Argenteau a produit 28.464 doses de sperme de verrats.

Une convention avec la Région wallonne permet de poursuivre jusqu'en 2012 le programme d'éradication du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SRDP).

L'encadrement et la gestion porcine ainsi que le suivi de projets de construction d'étables restent les axes forts de cette année 2011.

III.2. La Filière promotion et gestion

- Département comptabilité et gestion

Le service de comptabilité et de gestion encadre le chef d'exploitation dans sa gestion quotidienne et dans ses choix stratégiques de développement. Cette mission requiert des compétences multiples et pointues qui évoluent en permanence.



Celui-ci encadre 202 agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Liège

L'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) et la mondialisation du marché des produits agricoles placent l'agriculture dans un contexte de grande volatilité des prix : la maîtrise des coûts de production est devenue le maître-mot !

- Aide à la diversification :

En Province de Liège, de nombreuses entreprises tentent de diversifier leurs produits et leurs débouchés. Le Service est régulièrement sollicité pour fournir une assistance en cette matière.

- Développement informatique

« Agri-Trace » : la traçabilité reste une priorité pour nos agriculteurs s'ils veulent « vendre » leur production.

- Département promotion

Le premier site des produits du terroir liégeois : www.agricharme.be met en évidence 260 artisans et 930 types de produits.

5 émissions « Télétourisme » ont été co-produites sous le titre « Les Gourmandises du Terroir en Province de Liège ».



III.3. La Filière végétale

Réseaux d'avertissements agricoles

Plus de 105 sites de culture, sous surveillance quotidienne, ont permis d'alimenter les messages d'avertissements diffusés aux agriculteurs et destinés à réduire les traitements des cultures à leur strict minimum.



S
action

Encadrement des producteurs

Plusieurs actions sont menées.

Citons :

- Les conseils d'irrigation
- Suivi sanitaire aux eaux usées de Hesbaye Frost
- L'encadrement des producteurs de maïs
- Les travaux conduisant à la certification
- Le développement d'une agriculture durable
- Ecobilan



IV. LES PROJETS (Y COMPRIS CEUX EN COURS).

IV.1. Développement de l'agriculture biologique.

Un réseau d'agriculteurs-conseillers « bio » a été mis en place afin d'encadrer ceux qui souhaitent se reconvertir. De même, un technicien du C.E.B. (Centre d'essais bio), en coordination avec l'UNAB (Union nationale des Agrobiologistes Belges), Agra Ost et le CPL Végémar, assure le même type d'encadrement.

De plus, la filière végétale assure le suivi technique du CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) Bio qui a organisé de nombreuses réunions et des tours de plaines.

Une journée « champs bio » a été organisée sur les terres de Monsieur Pierre Lemaire, agriculteur bio à Verlaine. Gros succès de foule.

IV.2. Enerbiom.

Les Services agricoles coordonnent, dans le cadre de la coopération territoriale européenne 2007-2013, un projet intitulé « Production agricole durable de biomasse-énergie en zones à fortes contraintes environnementales : quelles filières ? – ENERBIOM » qui s'inscrit dans le programme opérationnel de coopération transfrontalière « Grande Région ».

Ce projet arrive à son terme, un colloque de fin de projet est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2012.



IV.3. Province Maya

Dans le cadre de son plan de promotion de l'apiculture, la Région Wallonne a souhaité que les Provinces soient reconnues « Provinces-MAYA ».

Notre Province s'est inscrite dans ce projet.

V. AGRICHARME.

Le départ du tour « Agricharme » 2011 a été donné dans la commune de Bütgenbach. Les différentes étapes ont permis de s'arrêter à Soumagne, Clavier, Sprimont, Geer. L'arrivée a été accueillie par la commune de Baelen.

Quelque 899 enfants inscrits dans 28 écoles de tous les réseaux de notre Province et accompagnés de leurs enseignants ont découvert de manière ludique et vivante les rôles multiples et essentiels de l'Agriculture.



Dans le cadre d'Agricharme, les Services agricoles ont procédé à la plantation d'arbres fruitiers avec des élèves de l'école communale de Xhendelesse (Herve), à Welkenraedt avec les membres du Conseil communal des Enfants, à Soumagne en compagnie d'élèves des écoles primaires, et organisé, à leur intention, des ateliers de valorisation des fruits.

VI. MANIFESTATIONS

Les Services agricoles ont participé à diverses foires et expositions (Libramont, Jardinexpo et Battice) et villages provinciaux organisés par la Province de Liège.





**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

CULTURE

« AVENIR, PASSE, PRESENT »

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/02

1. Culture, Musées et Lecture publique

1.1. Coordonnées du service

Direction générale de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique
Rue des Croisiers, 15 – 4000 Liège
Tél. : 04/232.86.98 – 04/232.86.48
Fax : 04/232.86.94
<http://www.provincedeliege.be/culture/>
E-Mail : dgculture@provincedeliege.be

1.2. Cellule Relations publiques

La valorisation des activités du Service Culture a conduit à la mise en place en 2001 d'une cellule promotion et communication chargée des partenariats et des campagnes publicitaires et de la promotion des activités culturelles menées ou soutenues par le secteur. Un travail dont on a pu mesurer l'efficacité à l'occasion des campagnes de promotion des événements comme les expositions en plein air dans le domaine provincial de Jehay, la Biennale du Design de Liège, la réouverture du Musée de la Vie wallonne, la Quinzaine du livre et le projet « Des mots à la bouche » initié par la Bibliothèque Chiroux.

Cette cellule est également active dans le cadre du Village provincial mis en place dès le mois de janvier 2009. Elle assure l'organisation et la présence humaine dans le stand consacré à la Culture et prend en charge l'animation du Village. Elle est également présente dans des manifestations publiques comme « Retrouvailles ».

Elle prend part activement à l'organisation de réceptions visant à mettre en exergue des personnalités liégeoises ou des projets culturels spécifiques (Prix septennal, ...).

2. Activités au fil des départements

2.1. Département lecture publique - Bibliothèques et Médiathèque

Depuis 2008, le rapport d'activités proprement dit est scindé en trois parties : la Bibliothèque Chiroux (locale-pivot) et ses services (Bibliothèque pour enfants, jeunes, adultes, médiathèque et section de consultation), la Bibliothèque itinérante (bibliobus de prêt et de dépôt), la Bibliothèque centrale-principale et les services offerts aux professionnels de la lecture en province de Liège. Ce nouveau découpage correspond aux missions remplies par la Bibliothèque de la Province de Liège et aux différents niveaux de reconnaissance octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rôle que joue la Province de Liège en matière de lecture publique à l'égard des différentes communes du territoire s'est considérablement développé suite à la mise en place du réseau ALEPH.

■ LA BIBLIOTHÈQUE LOCALE

En 2010, la « carte unique » s'est élargie et a donné naissance au « PASS BIBLIOTHEQUE » auquel ont actuellement déjà adhéré : la bibliothèque locale de Verviers, Multimédia Don Bosco et ses filiales, les bibliothèques de quartier de la Ville de Liège, le réseau des bibliothèques de Hesbaye et la bibliothèque Chiroux. Sont en cours d'intégration au « PASS », les bibliothèques de Fléron, Visé, Herstal, Neupré, le Musée de la Vie Wallonne, la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon.

ACTIVITÉS DE FORMATION

- De nombreuses formations notamment bibliothéconomiques et informatiques ont été suivies en 2011 par les bibliothécaires et médiathécaires ainsi que le prévoit la législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- participation à des salons
- participation à des colloques

ACTIVITÉS D'ANIMATION

À destination du public enfant

- Bébé, lis avec nous
- Heure du conte pour enfants sourds et entendants
- Fureur de lire du 10 octobre au 28 octobre 2011 sur le thème de la gourmandise
- Consultation Internet
- L'heure du conte pour enfants et tout petit
- Prix Versele
- Animations à la demande
- Collaborations : « Babillages » (CC Chiroux), « Bibliothèques publiques, ça se passe près de chez vous ! », projet « Météor » (avec MSF)
- « Vivre à la préhistoire »
- Animations hors les murs : à l'IRHOV, au Musée de la Vie wallonne
- Ateliers d'écriture

À destination du public « adolescent »

- Prix « Et-Lisez-Moi » 2011
- Fureur de lire 2011
- « Embrouille et Débrouille »
- Classes de ville
- « Un bibliothécaire presque parfait »
- Salon SIEP
- Prix Versele et Prix Farniente
- Visites « classiques »
- Cercles de lecture et ateliers d'écriture
- La Wallonie des grands écrivains

À destination du public adulte

- Initiation à Internet pour les Seniors
- Point Emploi
- Permanence Écrivain public
- Rencontres « Je dis livre »
- La Fureur de lire du 10 au 28 octobre 2011
- Vitrines thématiques
- Exposition « Les calendriers de la nouvelle Poupée d'encre »
- Atelier d'écriture pour adultes
- La Salle de Consultation
- La Médiathèque

PUBLICATIONS

- Listes bibliographiques
- Brochure « Je dis livre »

■ LA BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE

Le bibliobus est avant tout un service de proximité...

Le véhicule spécialement adapté dessert avec des dépôts de livres les organismes d'éducation permanente et collectivités, ainsi que les bibliothèques avec les collections de la bibliothèque centrale.

Le prêt est informatisé sur les bibliobus de distribution et sur le bibliobus de livraison. Le système fonctionne en liaison directe avec le serveur ALEPH via le réseau 3G de Proximus et deux ordinateurs portables par bibliobus de distribution. Une fonction « Prêt hors ligne » : rentrée et sortie des livres uniquement est installée sur les portables pour permettre de servir nos lecteurs en cas de problème ou de faiblesse du réseau 3G.

■ LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE ET PRINCIPALE

Elles sont des structures d'aide, d'appui et de coordination au profit des Bibliothèques locales de leur ressort géographique.

La Bibliothèque centrale Chiroux a mené en 2011 de nombreuses actions destinées aux bibliothèques de son réseau :

- aide en matière de prêts et dépôts d'ouvrages dans les bibliothèques locales,
- aide en matière de communication, aide en matière d'animations et de formations dans les bibliothèques du réseau,...

FORMATIONS***De la centrale***

- Remise à niveau du catalogage dans le logiciel de gestion des bibliothèques ALEPH.
- Dynamique de groupe (4 journées).

Décentralisées

- Littérature nordique contemporaine (2 journées en septembre)
- Découverte des mangas (2 journées en février et mars)
- Romans 8-12 ans (2 journées en juin)
- Bandes dessinées pour la jeunesse (2 journées en mai)
- Évaluation des plans de développement (2 sessions en octobre et novembre)

EXPOSITIONS – ANIMATIONS

Depuis quelques années, la bibliothèque centrale construit des expositions itinérantes en partenariat, par exemple : « Vivre à la Préhistoire », « Voyage autour du goût », « Les épices », « Passion chocolat ».

AIDES-SERVICES : prêt interbibliothèques, aide à l'élagage, site professionnel, guichet électronique, gestion de salles de formations et de réunions.

ACTIVITÉS MENÉES EN PARTENARIAT

Exposition « Quand Papaloup raconte... L'univers de Jean Maubille » avec le CC Chiroux, « Aux livres citoyens » avec le C.A.L. et les Territoires de la Mémoire, formation autour du livre « Mon ami Paco » avec le Pôle jeune public de la Coopération culturelle régionale de Liège, le programme fédéral Annoncer la couleur, le C.A.L. et les Territoires de la mémoire.

PUBLICATIONS

- Collection « L'ivre'S » : outil qui complète les expositions, les animations
- Matériel promotionnel de la Fureur de lire : cartes postales présentant 35 recettes, sets de table avec des citations littéraires sur la gourmandise.

RÉSEAU ALEPH

Depuis la réinformatisation de la bibliothèque en 2006, le Collège provincial a souhaité mettre en place un catalogue virtuel, rassemblant autour de la Bibliothèque Chiroux différentes bibliothèques locales dont les pouvoirs organisateurs ont souhaité s'associer au projet. Le réseau des bibliothèques de Verviers, la bibliothèque itinérante, le réseau Burdinale-Mehaigne, le réseau de lecture publique de Hesbaye font désormais partie du réseau Aleph de la province de Liège. Les réseaux de Fléron, Herstal, Visé et Multimédia Don Bosco sont quant à eux en cours d'intégration.

Cet objectif a entraîné la mise en place de deux cellules spécialisées :

- SGRA (Service de Gestion du Réseau ALEPH)
- OSEMA (Organisation, Support et Maintenance d'ALEPH)

2.2. Département Culture, Jeunesse et Musées

2.2.1. Musées et expositions

A. Musée de la Vie wallonne

■ MISSIONS DE CONSERVATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Les usagers peuvent découvrir et utiliser les collections conservées au MVW (Fonds du Musée, Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, Fonds Desarcy).

COLLECTIONS

Le Département Collections est divisé en 7 départements distincts en relation directe avec les collections. S'ajoute depuis août 2011 le département Médiation culturelle, véritable interface entre les collections et le public. Le département est sollicité pour de nombreuses recherches ou participations à des réunions et des projets menés par le Musée.

- **Fonds d'histoire du mouvement wallon (FHMW)**

Les nouvelles acquisitions sont encodées dans l'Aleph. Il intègre, grâce à cela, le catalogue collectif des Bibliothèques publiques. Les collections sont en constante évolution car le FHMW reçoit des dons de particuliers, d'associations et est abonné à des revues spécialisées.

Le FHMW entretient des contacts réguliers avec des représentants des groupements wallons ou des périodiques d'action wallonne.

- **Bibliothèque des dialectes de Wallonie (BDW)**

En plus de ses missions d'acquisitions et d'encodage, la publicité de la BDW a été mise en place par des contacts extérieurs. Le gestionnaire a participé à différents événements, associations et publications relatives aux langues régionales de Wallonie.

- **Archives générales** : encodage, accroissement, restauration, numérisation des documents.

- **Archives multimédia** : photothèque, filmothèque, reportages ethnographiques, fonds Desarcy - Robyns

- **Objets** : un important travail de restauration, de réparation est organisé autour des très nombreuses pièces, tous supports confondus, qui forment la base des richesses des collections.

- **Bibliothèque** : conservation d'ouvrages de référence en ethnologie et histoire locale, ainsi que des collections particulières et publications périodiques rares et précieuses.

- **Gestion des réserves (Ans)**

A ce jour, 272721 pièces ont été rangées en compactus rayonnages mobiles et peuvent être localisées sur l'inventaire Access.

Une étude d'aménagement d'espaces clos a été menée pendant l'année 2011, pour éviter la propagation de l'air vicié et des insectes xylophages et autres éléments nuisibles. Suite à cette étude, plusieurs installations ont été réalisées dans l'entrepôt : une zone de quarantaine, un sas d'entrée et des loges étanches.

- **Médiation culturelle**

Dans le cadre de ses missions d'éducation et de transmission, l'équipe développe des outils adaptés à des publics variés pour répondre à leurs besoins spécifiques, aborder des thématiques sous des angles particuliers et approfondir certains sujets : parcours qui permettent de découvrir le musée sous différents angles, visites commentées, enquêtes.

■ DÉVELOPPEMENT CULTUREL

PROMOTION ET TOURISME

- **Promotion directe** : production et diffusion de documents publicitaires via supports papier, presse écrite, Internet

- **Promotion indirecte** : la promotion du Musée est également assurée par des visites officielles, des événements régionaux et actions spécifiques au Musée, des locations d'espaces, des partenariats (Musée gallo-romain de Tongres, SNCB,...), la boutique, l'Espace Saveurs géré depuis janvier 2011 par l'ASBL Work Inn, des rencontres et formations,...

- **Statistiques** : le chiffre de 35.754 visiteurs enregistrés au Musée de la Vie wallonne en 2011 traduit une diminution de 6,3 % par rapport à 2010. La différence de 2.264 visiteurs s'explique essentiellement par l'absence d'exposition à l'Espace Saint Antoine, fermé pour cause de rénovation. La biennale de design 2010 et le salon de l'Entente des Métiers d'art avaient rencontré un vif succès.

CRÉATION D'ÉVÈNEMENTS

- Exposition *Aux arts citoyens* mars – avril 2011
- Exposition *Art de l'irrévérence* 30 juin au 28 août 2011
- Exposition *Vertiges de la folie* mars-août 2012
- Exposition *Chapeaux et couvre-chefs* septembre 2012 - mars 2014
- Concerts dans le cloître : Orchestre philharmonique de Liège, Concert du Département Culture

CRÉATION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE

Cette cellule a été constituée sur base d'une partie du personnel de l'ancien Service des Expositions, les graphistes et les menuisiers. Ils réalisent des produits graphiques tels que dépliants, affiches, brochures pour divers services provinciaux (Lecture publique, Office provincial des Métiers d'Art, Jeunesse, Château de Jehay, ...) et participent au montage des expositions.

B. Château de Jehay

ÉVÈNEMENTS

Le Jeu de Pâques (25 avril), « Jehay, Un château à la Renaissance » (27-29 mai), « Les enfants d'abord » (07 août), « La nuit européenne des chauves-souris » (28 août), Inauguration du parc-potager et la Nocturne (03 septembre), « La Nuit des sorcières » (28 octobre).

STATISTIQUES

Le nombre de visiteurs en 2011 fut de **36.106 visiteurs** soit une augmentation de 14% par rapport à 2010.

2.2.2. Éducation permanente – Jeunesse – Administration

A. Service de l'Éducation permanente

Depuis des années, la création sous toutes ses formes se révèle particulièrement vivante en Province de Liège. Régulièrement, de nouvelles initiatives se font jour. La Province, pouvoir public de proximité par excellence, s'efforce de les identifier afin de leur apporter des aides adaptées tout en dégagant des lignes directrices alliant nouveauté et complémentarité. Ainsi le design s'est-il développé ces dernières années, la bande dessinée, l'architecture ou la mode sont aujourd'hui des secteurs privilégiés, l'art public fait l'objet de différentes déclinaisons et le concours d'orthographe est remplacé par le concours de nouvelles « Achève-moi ! ».

Ces choix favorisent la liberté d'expression par l'accès à de nouvelles formes d'expression. Une pratique qui implique une ouverture aux autres, notamment au travers de partenariats transfrontaliers, particulièrement au niveau de l'Euregio Meuse-Rhin, de la Grande Région mais aussi au niveau européen et international, à la fois avec les régions liées par des chartes de coopération à la Province de Liège, mais aussi avec de nouveaux partenaires tels ceux approchés dans le cadre de la Biennale internationale du design.

■ « PASSAGES, CROISER LES IMAGINAIRES »

En 2010, « Passages » avait associé tous les secteurs provinciaux : musique, lecture publique, tourisme, arts plastiques, théâtre et Jeunesse. L'opération a favorisé des activités novatrices comme le projet « Aux arts, etc. », concernant des interventions artistiques sur un certain nombre de Maisons communales de la Province de Liège, « Achève-moi ! », un projet littéraire inédit, ou encore l'exposition « L'art dans la Rue ». Cet événement a pris fin en mars 2011 par la mise sur pied de l'exposition de synthèse « Aux Arts etc. » à l'Espace Saint-Antoine du Musée de la Vie wallonne.

Une publication « Traces » a été éditée reprenant les activités novatrices provinciales ou d'opérateurs extérieurs les plus significatives. Elle a été transmise à tous les partenaires pour constituer une trace de cet événement.

Plus importants encore ont été les prolongements qui, d'une part se sont soldés par la reconduction de manifestations et d'autre part par la volonté d'accroître encore les mises en réseaux des acteurs culturels.

- Le concours de nouvelles « Achève-moi » - 2^e édition
- « Ram Dam en fanfares » : reconduction de « Passages en fanfares » en partenariat avec le PAC de Liège
- Un soutien aux activités supra-communales

■ EXPOSITIONS

« AUX ARTS, ETC. »

L'exposition *Aux Arts, etc.* a présenté la synthèse de l'événement. En effet, cette manifestation d'art public avait la particularité d'être éclatée dans 16 villes et communes. L'exposition a voulu montrer toute la cohérence de la manifestation profondément marquée par sa thématique : réaliser une œuvre en relation avec l'entrée d'un hôtel de ville ou d'une maison communale.

L'espace Saint-Antoine du Musée de la Vie wallonne a accueilli l'exposition du 24 mars au 29 mai 2011. Une vidéo sur la manifestation, réalisée par Lionel Dutrieux et Philippe Fontaine, a été projetée.

BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN À JEHAY

Dix artistes ont créé une œuvre originale en partant du thème « Mythe, Fantasme et histoire singulière » intégrant les statues du Comte Guy Van den Steen omniprésentes dans les parcs et jardins.

BIENNALE D'ART ACTUEL – « YA PAS D'LÉZARTS »

Une exposition d'art contemporain réalisée sur le thème « De l'aube au crépuscule » a eu lieu dans 15 centres culturels de la Province.

HOMME BULLE

Dans le cadre de la manifestation *Aux Arts, etc.* le sculpteur Emilio Lopez Manchero a installé son « homme bulle » à Waremme ainsi que devant le Musée de la Vie wallonne à l'occasion de l'exposition de synthèse à l'Espace Saint-Antoine. Il est actuellement en place devant le bâtiment de la Culture.

BANDES DESSINÉES

Création d'une revue semestrielle qui servira à promouvoir les jeunes auteurs en bande dessinée et en illustration, qu'ils soient encore aux études ou qu'ils soient récemment sortis pour autant que leurs créations ne soient pas encore éditées.

MANIFESTATION D'ART PUBLIC : OPENAIRS

Une nouvelle manifestation d'art public se tiendra dans le centre de la ville de Liège en 2012. Monsieur Johan MUYLE, artiste reconnu sur la scène internationale, professeur à la Cambre, en assurera la Direction artistique.

BIENNALE DU DESIGN 2012 " ReciproCity "

Les objectifs concrets de la *Biennale internationale du Design 2012 de Liège* seront nombreux : identifier, réunir et donner une visibilité locale et internationale aux forces actives en Région wallonne, dans l'Eurégio Meuse-Rhin et en Belgique; créer des opportunités de collaboration ; faciliter les échanges et générer une relation proactive avec le public, les institutions, ainsi que les entrepreneurs, par le biais des expositions et des colloques internationaux, mais également grâce à la mise en valeur d'une stratégie de design social bénéfique pour tous les acteurs de notre société.

La Province de Liège a défini de concert avec l'asbl Wallonie Design une thématique pour les prochaines éditions de la biennale. Il s'agit de « **ReciproCity** ».

■ THÉÂTRE

ODYSSÉE THÉÂTRE

Les deux semestres de l'année 2011 ont été fructueux, non seulement en termes de nombre de spectacles (de qualité et diversifiés) avec une belle programmation de 11 compagnies et en termes de fréquentation de public. Le passe a été vendu à plus de 900 exemplaires et distribué aux partenaires presse à une trentaine d'exemplaires. C'est une belle réussite de fidélisation et de mélange de publics.

ATELIERS D'ART DRAMATIQUE

Ces ateliers, qui se déroulent en deux ans ont pour ambition de former des comédiens amateurs de manière à alimenter le vaste réseau des troupes amateurs implantées en Province de Liège. 49 inscriptions en 2011.

THÉÂTRE PROFESSIONNEL FRANÇAIS

Le Département de l'Éducation Permanente subventionne, annuellement, plusieurs compagnies de théâtre professionnel, publiques ou privées, installées sur le territoire de la Province de Liège. Ce service aide également, de façon plus ou moins ponctuelle, certains festivals de théâtre professionnel comme le Festival de la « Rue du Bocage » – Herve, le Festival « Soiron sur Scène » - Pepinster, le Festival de Théâtre de Stavelot, le Festival de Théâtre de Spa,

THÉÂTRE AMATEUR DIALECTAL

Les Rencontres provinciales d'art théâtral wallon se déroulent de septembre à mars. Le groupe des observateurs visionne les spectacles qui s'inscrivent aux Rencontres

Le Gala wallon est organisé pour la deuxième fois en collaboration avec la Fédération Culturelle Wallonne de la Province de Liège. Contrairement aux autres années, le gala était un spectacle « clefs sur portes » acheté au Trianon.

Le secteur s'implique également dans des projets nationaux ou internationaux afin de constituer une source d'informations. Il apporte également son soutien en déléguant des conseillers techniques.

■ AUDIOVISUEL

Ouvert en 2006, l'asbl Clap, bureau de tournage en province de Liège, travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels de ce secteur, il autorise une meilleure réponse à toute une série de demandes techniques ou administratives, notamment au niveau des lieux de tournage, des possibilités d'occupation de lieux, de voiries, etc. Le Département de l'Éducation permanente contribue également à l'éducation cinématographique des publics en déléguant des animateurs dans les ciné-clubs et en octroyant des aides à la création audiovisuelle.

■ LITTÉRATURE

Le Service Culture soutient la promotion et l'édition littéraires : participation au Salon Vert avec présentation de livres et séance de dédicaces, subventions et aides techniques, aides à l'édition.

■ CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ

LE CEC « LES CROISIERS »

L'objectif fixé est de toucher un public impliqué dans l'animation d'un centre d'expression et de créativité ou amené à utiliser les techniques d'expression manuelle et artistique dans un cadre professionnel ou en qualité de bénévole. 52 localités sont représentées parmi les 116 inscriptions aux formations. L'action menée touche également 11 localités situées hors province de Liège. La promotion de ce Centre est assurée par la publication d'une brochure annuelle.

SUBVENTIONNEMENT

Une subvention est accordée annuellement à 129 ateliers.

■ CRÉATION ET PROMOTION ARTISTIQUES

EXPOSITIONS À LA MAISON DES MÉTIERS D'ART

Hommage à Jacques Loly, « Les reliures et emboîtages de Léon Wuidar », « Terres animées », « La vie en rose », « Vive la rentrée », « Est-il possible d'imaginer une silhouette à partir d'une forme géométrique sans une seule découpe ? », « Cadeaux ».

PATRIMOINE

Des œuvres de 16 artistes ont été acquises en vue de compléter les collections provinciales et participer ainsi à la promotion de nos artistes.

COLLABORATION AVEC L'ENTENTE INTERPROVINCIALE DES MÉTIERS D'ART par le biais du Salon Artisan'art à Seraing et à Bruxelles, ainsi qu'au Salon des Métiers d'art (Saint Hubert). Il participe aussi au week-end chez l'artisan.

■ MUSIQUE ET DANSE

AIDES

Le Secteur Culture soutient les organisateurs et les musiciens par des aides financières, des aides à la formation, à l'édition de CD. Cette année, une convention a été établie pour soutenir l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures dédiées aux groupes musicaux amateurs et professionnels.

ÇA BALANCE...

En 2011 est sortie la huitième compilation reprenant divers modes d'expression : jazz, rock, variété, world music, ... En octobre, au Forum, s'est déroulée une soirée autour de Sacha Toorop qui invitait pour l'occasion des artistes réputés tels qu'Axelle Red, Marc Morgan, Albin de la Simone, Jil Caplan, Été 67, ...

Ça balance étend également son action grâce au projet MULTIPISTES : un dispositif d'accompagnement dédié aux Musiques Actuelles en Grande Région. Il est le fruit d'une collaboration entre des structures belges, luxembourgeoises et lorraines.

STUDIO

Traditionnellement lié à la Médiathèque, le Studio son s'ouvre maintenant à de nombreux projets extérieurs : réalisations provinciales (Ça balance, Odyssée théâtre, spots, ...) mais aussi extérieures (Ligue d'impro...)

■ RELATIONS EXTÉRIEURES

EUREGIO MEUSE-RHIN

Diverses réunions d'échanges ont eu lieu en vue de la participation éventuelle à « Maastricht capitale culturelle 2018 ».

La 5^e édition de Wir/Nous/Wij à Eupen a donné plus de visibilité à la culture des jeunes de l'Euregio-Meuse-Rhin et a stimulé les échanges et les projets de coopération transfrontaliers.

■ PATRIMOINE ET MUSÉES

17 établissements publics et 35 établissements privés ont reçu le soutien financier de la Province.

B. Le service de l'Administration

D'une manière générale, l'Administration générale des Affaires Culturelles assure le soutien administratif de toutes les activités et initiatives développées par la Direction générale.

Le service du personnel assure la gestion administrative de l'ensemble du personnel (hormis les vacataires) du Service des Affaires culturelles et de la bibliothèque itinérante, environ 230 personnes aux statuts différents. Depuis le 1^{er} août 2011 un concierge a été désigné parmi le personnel du bâtiment.

Il traite toutes les demandes, relatives au statut administratif des agents provinciaux, à introduire auprès du Collège provincial, de même qu'il donne suite à toutes les circulaires et autres sollicitations émanant de la Direction générale.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011

Document 11-12/RA/03

L'ACTIVITE SPORTIVE

1. SES AXES

Grâce à une politique persévérante et cohérente menée depuis plusieurs années, le Service des Sports est devenu une réalité bien connue et appréciée dans la vie collective de la province de Liège. Il assure la complémentarité entre le sport amateur et le sport professionnel.

Aussi, à côté de la gestion récurrente des événements sportifs, le Service des Sports s'organise autour de 3 axes d'intervention :

1^{er} axe - La gestion des infrastructures sportives :

Avec la Piste cycliste d'apprentissage d'Ans-Allieur, le Complexe sportif de Naimette-Xhovémont, le Centre d'Entraînement et de Formation de Haut niveau en football de la Région wallonne (CREF) et le Centre provincial de formation de Tennis de Huy, la Province de Liège s'est ainsi dotée d'outils performants pour lui permettre, ainsi qu'à ses utilisateurs, d'y dispenser des séances de formation.

2^{ème} axe - Le perfectionnement sportif :

La Province de Liège et son Service des Sports poursuivent et développent des programmes de perfectionnement destinés aux jeunes joueurs motivés et désireux d'apprendre plus.

3^{ème} axe - La lutte contre le décrochage sportif :

Une politique sportive adaptée proposera une offre sportive pour atteindre un public qui reste en marge de structures des clubs ou un public qui subit ce décrochage sportif chez les enfants pour lesquels le sport n'est pas encore ou n'est plus, une source de bien-être ou de plaisir.

Pour ce faire, la Province de Liège a décidé, en sa séance du Collège provincial du 8 octobre 2009, de la création d'une Académie provinciale des Sports.

Ainsi, l'enfant bénéficie d'un accès à une initiation basique et ludique de plusieurs sports consécutifs par année scolaire. Il s'agit d'un créneau unique d'approche de la pratique sportive pour les jeunes de 4 à 11 ans.

Par ailleurs, l'offre sportive de l'Institution provinciale est complétée par la Maison des Sports. Il s'agit d'un formidable outil de travail où les fédérations sportives provinciales disposent, à des conditions très avantageuses, de locaux adéquats, équipés des dernières technologies, pour leurs réunions mais aussi pour assurer leur propre secrétariat.

2. LES ACTIVITES

Les activités du Service des Sports se concrétisent par :

a) L'organisation de stages :

Durant les vacances scolaires de Pâques et d'été 2011, le Service a proposé des stages adaptés pour moins valides. Ceux-ci ont été organisés en collaboration avec différentes communes de la province (Waremme, Wanze, Malmedy et Visé).

b) L'Académie provinciale des Sports :

Il s'agit d'une véritable entreprise de passerelle vers le sport qui a été créée, à l'initiative du Collège provincial, en octobre 2009.

Décentralisée en divers sites de notre province, cette Académie propose depuis janvier 2010, des activités sportives organisées par tranche d'âge, offrant ainsi la possibilité aux enfants de 4 à 11 ans, de s'initier à diverses disciplines avant de se spécialiser selon leurs aspirations, leurs capacités. Elle est aussi la cellule fonctionnelle au sein du Service des Sports qui coordonne un important plan de formations en collaboration avec les Fédérations sportives provinciales. De plus, une action particulière se mettra en place dans le cadre de l'intégration des personnes moins valides.

L'enfant a accès à une initiation basique et ludique de plusieurs sports consécutifs par année scolaire. Chaque sport choisi comprend 8 séances dispensées à raison d'une fois par semaine.

Lors de l'année 2011 (de janvier à décembre), 3088 enfants ont fréquenté l'Académie dans les 32 communes suivantes : Wanze, Héron, Villers le Bouillet, Huy, Amay, Braives, Burdinne, Waremme, Donceel, Faimés, Geer, Remicourt, Oreye, Crisnée, Herstal, Oupeye, Juprelle, Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne, Verviers, Engis, Flémalle, St-Nicolas, Ans, Seraing (rive gauche soit Jemeppe), Grâce-Hollogne, Stavelot, Malmedy, Trois-Ponts, Stoumont et Lierneux.

L'Académie provinciale des Sports a ainsi proposé près de 4000 séances d'initiation et de découverte aux différentes disciplines sportives.



c) Les organisations initiées par le Service des Sports :

Il s'agit de manifestations organisées à l'initiative du Service des Sports telles que :

- la journée ludique pour personnes moins valides le 13 octobre 2011 au Hall Omnisports et à la piscine communale de Wanze ainsi que dans les infrastructures du club Multigym « Les Spirous d'Antheit » et de l'Institut « L'oiseau Bleu » ;
- le jogging « la Forme du Cœur » le 18 septembre 2011 à Liège dans le cadre des Fêtes de Wallonie ;
- les séances de gymnastique pour le troisième âge organisées tout au long de l'année dans le gymnase de la Haute Ecole de la Province de Liège (rue Beeckman à Liège).

d) Les partenariats dans le cadre d'organisations extérieures :

Sur décision du Collège provincial, le Service des Sports a collaboré aux manifestations sportives suivantes par le biais de l'octroi d'une aide financière et/ou de la mise à disposition de membres du personnel (animateurs), de véhicules, de matériel divers ainsi que par une aide à l'impression et/ou à la diffusion de documents promotionnels :

- le Marathon de la Meuse dans la région de Visé le 8 mai 2011;
- le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège le 13 juillet 2011;
- le Championnat du Monde Cyclotouristique organisé à Stavelot du 9 au 11 septembre 2011;
- le 2^{ème} triathlon international de Huy le 11 septembre 2011;
- le Trophée des Communes Sportives organisé par l'ADEPS et qui s'est déroulé à Wanze, le 24 septembre 2011;
- le Jumping International de Liège qui s'est déroulé à la F 1^{er} au 6 novembre 2011;
- la Nuit du Tour qui s'est déroulée Place Saint-Lambert à Liège le 2 décembre 2011;
- l'Europa Gym gala au Country Hall de Liège le 16 décembre 2011.

3. UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ ET DE SOUTIEN POUR DES ORGANISATIONS SPORTIVES LOCALES

Dans le cadre d'une politique de proximité, l'action du Service des Sports se traduit ainsi par :

- l'octroi de subventions pour des activités ponctuelles :

En 2011, **325 clubs ou fédérations** ont obtenu des subventions à titre d'intervention dans l'organisation de manifestations ponctuelles locales, régionales, nationales ou internationales et ce, pour une **somme globale de 862.490,22 €**.

- l'attribution de trophées :

Durant l'année 2011, **150 trophées** ont été attribués à **60 clubs**, fédérations ou groupes sportifs dans le cadre de leurs principales manifestations.

- l'octroi de subventions à des associations sportives pour la formation des jeunes :

Au cours de la législature 2006-2012, le Collège provincial souhaite soutenir des actions dans le domaine de la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive. Ainsi, afin de soutenir des actions spécialement initiées dans ce domaine, diverses associations sportives ont reçu une aide financière en 2011 :

- les clubs cyclistes du RC Pesant CL, l'UC Seraing, le Team Cycliste de Hesbaye et le Team Natacha de Cheratte (5.000 € à chaque club)
- Le Liège Basket Club et le Basket Club Verviers-Pepinster pour leurs opérations « Street Basket » (20.000 € chacun)
- Le Standard de Liège (25.000 €) dans le cadre de la Formation des jeunes lors du Championnat de football 2011-2012

Par ailleurs, une convention pluriannuelle de partenariat a été conclue entre la Province de Liège, la Ville de Liège et le Standard de Liège pour les saisons de 2008 à 2011. Sur cette base, une subvention de 125.000 € est ainsi octroyée au Standard pour la saison 2010-2011.

- l'octroi de subventions accordées dans le cadre de conventions d'objectifs

Une des priorités de la programmation de la politique sportive pour la législature 2006-2012 est l'axe de la FORMATION. Outre les jeunes, les publics ciblés sont les dirigeants, bénévoles, arbitres, entraîneurs et même les parents de jeunes sportifs. Le Service des Sports a ainsi établi divers contacts avec plusieurs Fédérations et Associations sportives provinciales liégeoises pour élaborer un planning pluriannuel pour la législature en cours au travers de conventions d'objectifs à négocier et à établir entre les parties.

Une convention a ainsi été conclue avec :

- l'Union Belge de Football;
- le Comité provincial de Tennis de table.

Par ailleurs, à l'instar des services rendus par l'ASBL « Maison des Sports », il a été conclu une convention d'objectifs respectivement avec la Maison des Associations d'Amay (22.500 €) et l'ASBL Maison Verviétoise des Sports (40.000 €) pour décentraliser la FORMATION dans les communes et associations des arrondissements de Huy-Waremme et Verviers.

4. ATTRIBUTION DE PRIX SPORTIFS PROVINCIAUX

En application du règlement arrêté par le Conseil provincial, le Collège provincial désigne chaque année, sur proposition du jury, les lauréats des divers prix sportifs provinciaux. Pour la saison 2010-2011, le jury a désigné, pour l'obtention du :

- a) Trophée Sportif 2010-2011 : M. Philippe GILBERT (cyclisme)
- b) Mérite Sportif 2010-2011 : M. Guy NAMUROIS (préparateur physique)
- c) Prix du Fair-Play 2010-2011 : ASBL Coup d'Envoi (football)
- d) Prix du Coeur Sportif 2010-2011 : Mme Christel DELIEGE (judo)
- e) Prix de l'Espoir sportif 2010-2011 : Melles Axelle BERNARD et Julie ALLEMAND (basket)

5. ACCUEIL DE PERSONNALITES DU MONDE SPORTIF

Régulièrement, à l'initiative du Service des Sports et à l'occasion de réceptions, le Collège provincial met à l'honneur divers acteurs du sport.

6. PARTICIPATIONS DU SERVICE

1. A la gestion de l'ASBL « Maison des Sports »

Le Service des Sports assure la gestion de l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » qui offre divers services aux Fédérations et Associations sportives provinciales :

- Des bureaux destinés à accueillir leur secrétariat.
- La mise à disposition de salles de réunion et de conférence (de 10 à 150 places).
- Un service cafétéria.
- Un site internet www.plgsports.be.

Au 31/12/2011, la Maison des Sports compte 63 membres adhérents.

Au cours de l'année **2011**, elle a accueilli **970 réunions** pour un nombre de **17.214 participants**.

2. A l'entretien du Complexe provincial de Naimette - Xhovémont

La Province de Liège, assure, via le Service des Sports, le Service provincial des Bâtiments et sa Régie provinciale, l'entretien du site de Naimette – Xhovémont utilisé tout au long de l'année par le RFC Liège Athlétisme et Liège Rugby.



3. A la gestion et à l'entretien de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur

En collaboration avec la section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie – Bruxelles et la Commune d'Ans, le Service assure la gestion technique quotidienne de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur.

4. A la gestion et à l'entretien de l'ASBL Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF)

Depuis 2004, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, technique et promotionnelle des infrastructures sportives du site (l'aspect hébergement étant concédé au Domaine Touristique de Blegny – Mine), en pleine concertation avec le Service des Sports et sous la maîtrise des instances de l'ASBL CREF.

5. A la gestion et à l'entretien du Centre provincial de formation de tennis de Huy

Le 27 mai 2009, la Province de Liège a acquis le Tennis Club de la Sarthe à Huy pour y créer un Centre provincial de formation de tennis. A présent, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, sportive et technique du site.

Durant l'année civile 2010, plusieurs manifestations et organisations se sont déroulées au Centre provincial de formation de Tennis de Huy telles que la course cycliste Flèche wallonne, la randonnée cyclo « Gran Fondo Eddy Merckx », le tournoi Double dames Ethias ainsi que plusieurs journées découvertes destinées aux écoles.

Par ailleurs, les utilisateurs suivants ont occupé également, de manière récurrente, ces installations afin d'y dispenser des séances d'entraînements et de formation : il s'agit de l'Association Francophone de Tennis de Mons, de l'ASBL New Tennis Huy, de l'ASBL Ecole HOP et de l'ASA Tennis d'Antheit.

Au-delà de ces occupations et en fonction des disponibilités, il a été permis aux clubs, aux écoles de tennis, aux établissements scolaires et aux particuliers de s'adonner à la pratique du tennis en louant les installations.



7. PARTICIPATIONS PROVINCIALES

1. dans le Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny

Par une convention de mise à disposition conclue le 18 décembre 2008, la Province de Liège a mis ce centre à disposition de l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !!! » pour une durée de 20 ans. Cette Association assure ainsi la gestion quotidienne et l'entretien des infrastructures. Par ailleurs, en application du contrat de gestion conclu avec ladite ASBL, un représentant de la Province de Liège siège à son Conseil d'administration.

2. dans le Country Hall de Liège

La Province de Liège est actionnaire de la SA « Société de gestion du Bois Saint-Jean » où elle dispose d'une part sociale sur 615.

En application de la convention d'associés conclue le 27 novembre 2007, elle dispose en échange d'une aide financière annuelle récurrente de 750.000 € durant 20 ans depuis 2005, de 15 jours d'occupation gratuite du site par an. Elle dispose également d'un poste d'administrateur sur 8.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2012**

CULTURE - JEUNESSE

**« AIDE – SOUTIEN – ANIMATION –
COLLABORATION »**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/04

1. Historique

Un service d'une trentaine d'années

- Jusqu'au début des années septante, une section du Service des Affaires Culturelles traitait les dossiers relatifs à la jeunesse.
- La création d'un Service de la Jeunesse autonome voit le jour en 1973. En 1977, il s'installe dans l'ancien internat pour assistants sociaux, au 123 de la rue Belvaux, à Grivegnée.
- En 1980, au "189", a lieu l'inauguration du pavillon Struvay qui permet d'augmenter le nombre de salles de réunion du Centre provincial. Des travaux d'aménagement sont également entamés au "123" pour permettre le développement du secteur animation et du prêt de matériel.
- En 2002, des travaux considérables ont lieu au Centre d'hébergement rénové « Espace Belvaux » afin notamment de répondre aux nouvelles normes en matière de sécurité et d'hygiène. L'investissement consenti a permis d'agrandir et de restructurer l'ensemble du bâtiment principal portant la capacité d'accueil de 46 à 59 lits. Cette infrastructure a été rebaptisée « Espace Belvaux ».
- Les métamorphoses des sites vont de pair avec le développement des trois secteurs du Service Jeunesse : l'animation, le service de prêt de matériel, le centre d'hébergement.
- Les projets du Service Jeunesse ont résolument une dimension culturelle. Par des techniques créatives, ils visent à apporter aux jeunes le plaisir de vivre, dans le respect de l'autre, la découverte de leurs capacités et la conscience des enjeux de la citoyenneté afin d'assurer l'avenir de la société.
- En février 2010, le Conseil provincial a décidé l'intégration du Service de la Jeunesse dans le Secteur Culture / Développement culturel et territorial et le transfert de l'Espace Belvaux dans la Direction Tourisme avec le Domaine de Wégimont.

2. Présentation du Service

2.1 Coordonnées du Service Jeunesse

- Administration, animation
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone général : 04/237.28.70
Téléfax général : 04/237.29.00
Email général : service.jeunesse@provincedeliege.be

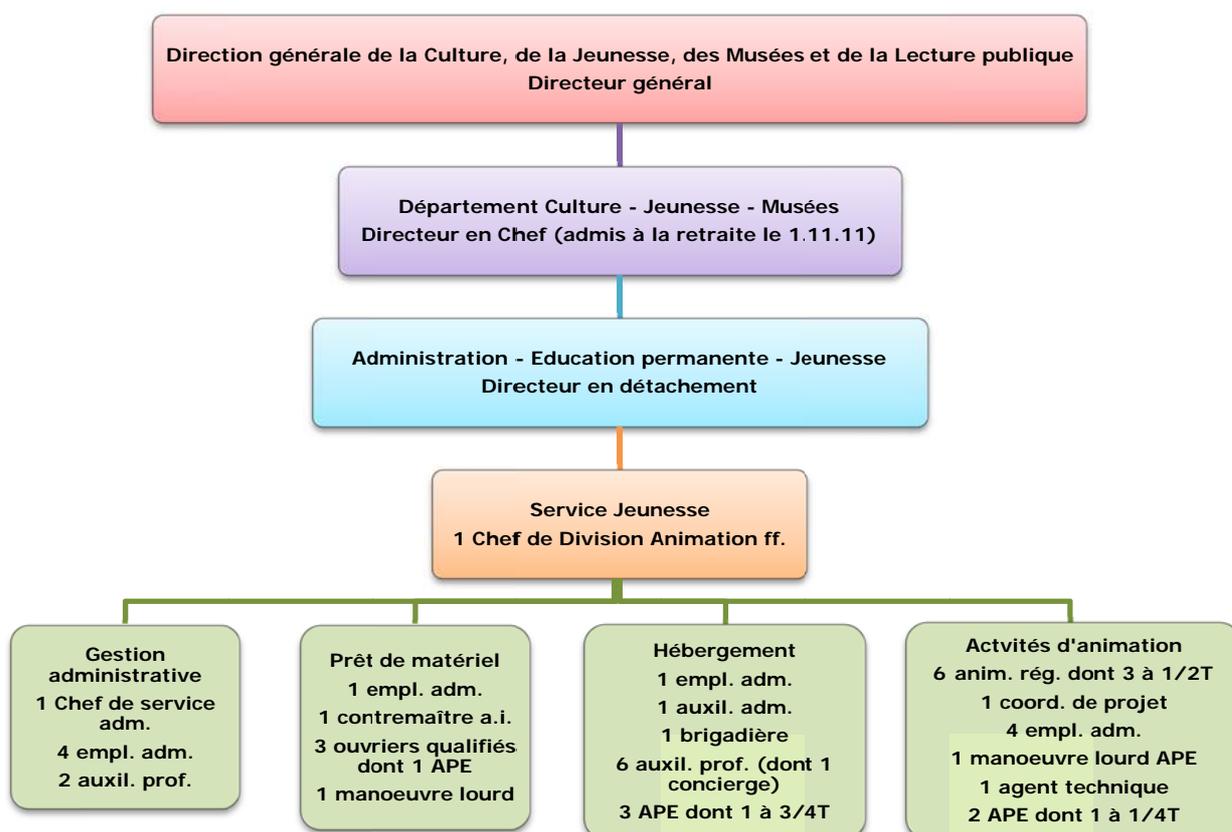
- Prêt de matériel
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.28.80
Téléfax : 04/237.28.89
Email : jeunesse.pret-materiel@provincedeliege.be

- Espace Belvaux
189, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.29.10 ou 11
Téléfax. : 04/237.29.14
Email : espace.Belvaux@provincedeliege.be

Site internet : <http://www.provincedeliege.be>

Heures d'ouverture du Service : tous les jours ouvrables, de 8h00 à 16h30.

2.2 Organigramme



3. Politique culturelle menée par le Service

Le partenariat avec les communes de la province de Liège se développe depuis des années.

Tous les opérateurs témoignent leur satisfaction à l'égard des modules « Vacances Actives », de l'opération « Place aux Enfants » ou des formations reprises sous l'appellation « Acte Jeunes ».

Le Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture, « Espace Belvaux », est très dynamique. Les chiffres de fréquentation et la satisfaction des usagers prouvent que l'investissement réalisé continue à porter ses fruits.

Depuis 1995, le Service Jeunesse a développé une opération culturelle destinée aux jeunes et aux enfants en partenariat avec les communes. L'objectif s'est modifié depuis la naissance du projet.

Si, hier, il était logique d'impulser une politique en matière de jeunesse visant à terme une autonomie des communes, aujourd'hui, il s'agit plutôt de poursuivre le soutien aux partenaires qui, sans l'intervention permanente de la Province, seraient contraints de réduire leurs activités. Cependant, certaines communes ayant pu heureusement bénéficier de la création d'un centre culturel sont soutenues via cette structure et travaillent la triangulation pouvoir local – Centre culturel – Province de Liège.

Grâce à ce projet, un cadre relatif aux activités culturelles est donné concernant les enfants âgés de 4 à 12 ans et les jeunes de 13 à 15 ans. Depuis 2004, un nouveau champ d'investigation a été confié au Service, celui des adolescents. De facto, le réseau des centres de jeunes est apparu comme idéal pour amener une réflexion sur une politique à mener à l'égard des adolescents. Les fédérations, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et l'Inspection de l'Enseignement de la Province ont participé à la réflexion.

Depuis 2010, les opérateurs culturels installés sur les territoires des communes partenaires, manifestent par l'intermédiaire des relais locaux identifiés par le Service Jeunesse, leur volonté de définir et de porter des actions et activités à destination du public adolescent. Dès lors, il est permis d'entrevoir de nouvelles pistes de réflexion et de partenariat.

A cette fin, une réflexion est en cours sur l'élaboration de deux nouveaux axes directeurs poursuivant un double objectif : promouvoir la mixité des groupes de travail et d'ateliers et travailler en appui des fédérations de maisons de jeunes afin de répondre à un besoin réel des Centres et Maisons des jeunes dans leur démarche vis-à-vis des adolescents, notamment celle des projets définis sur le long terme.

L'objectif global de cette politique culturelle de proximité est de renforcer ou de créer des initiatives locales dont les enjeux sont d'entraîner la participation des enfants et des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

3.1 Acte Jeunes

« Acte Jeunes » regroupe les opérations menées par la Province de Liège – Service Jeunesse en partenariat avec les communes en vue de créer ou de renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local. Le contenu des différents volets de l'opération a évolué sensiblement. Cependant, la philosophie générale conçue à la création du projet est maintenue.

Le concept s'appuie sur des valeurs de solidarité, de tolérance, de respect, d'écoute de l'autre, ainsi que des droits et des devoirs à l'égard d'un groupe, d'une société. Découvrir le patrimoine nature et l'expression artistique est pour l'enfant une réponse ou une proposition à l'égard des questions existentielles que génère notre société. Nourries par ce concept, les activités proposées dans « Acte Jeunes » deviennent pertinentes et offrent un cadre propice à la création pour les jeunes.

■ Les objectifs et moyens

Les actions se situent en dehors de l'école, considérant que celle-ci s'attache à transmettre des connaissances. L'action culturelle favorise l'éveil de l'enfant, tente de lui donner l'accès à ses émotions, sa sensibilité. Le plaisir de faire domine dans les activités proposées car, pour l'enfant, le jeu facilite l'apprentissage. La remise en question des stéréotypes constitue une pratique qui permet à l'enfant de prendre conscience que les réalités sont multiples.

■ Les actions et les publics

a) L'opération «Place aux Enfants»

Elle permet, le temps d'une journée, à des jeunes de 8 à 12 ans de découvrir de manière active la vie professionnelle des adultes. Ils découvrent ainsi un univers qu'ils côtoient au quotidien sans jamais vraiment le connaître.

Le fait de «traverser ainsi le miroir» incite l'enfant à percevoir toute la complexité des rouages nécessaires au fonctionnement d'une collectivité locale. Un des effets secondaires non négligeable de cette opération d'un jour est de permettre aux pouvoirs locaux, au travers d'une action très visible, de tisser ou de resserrer ses relations avec le monde associatif, atout essentiel au développement d'une politique intégrée de la jeunesse.



b) Les modules «Vacances Actives»

Deux axes alimentent les modules : la découverte de la nature et les techniques artistiques. La formation continuée des animateurs vacataires travaillant sur les modules "Vacances Actives" mise en place par le Service Jeunesse a permis de mettre en évidence le fait que les pratiques scientifiques et artistes sont complémentaires. L'on a pu ainsi proposer des activités conçues par des animateurs issus d'expériences très diversifiées.



Régulièrement, le Service Jeunesse propose de nouvelles techniques, ainsi que de nouveaux modules formatifs à destination des vacataires.

70 modules ont été demandés par les communes, 9 n'ont pu réunir le nombre suffisant d'enfants ou de jeunes et ne se sont pas ouverts.

c) Formation des animateurs de centre de vacances

L'objectif est d'aider les communes à former des animateurs de centre de vacances capables d'encadrer des activités pour enfants.

Elle vise des jeunes de 16 ans au moins. Cette formation se déroule sur 2 ans et se construit en alternance (150 heures d'apport théorique - 150 heures de pratique sur le terrain).

Les animateurs formés sont destinés à encadrer des activités dans les Centres de vacances et notamment les plaines de jeux communales.

d) Formation du personnel de l'accueil extrascolaire

Conformément au Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'Accueil extrascolaire, le Service Jeunesse – Province de Liège organise des formations pour le personnel de l'Accueil extrascolaire, et ce, en partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale de Huy-Waremme.

Le contenu des 100 heures de formation respecte le programme imposé par la Communauté française et s'articule sur 4 modules :

- développement et psychologie de l'enfant ;
- techniques d'animation ;
- déontologie (relations avec les parents, enseignants, confidentialité...) ;
- méthodologie (projets d'établissement, déclaration d'accidents, responsabilités...).

Depuis 2006, les formations « continues » (50 heures), imposées également par ce même Décret, s'articulent sur 7 modules.

- Technique d'animation (30 heures)
- Gestion de conflits (20 heures)
- Bosses et bobos (10 heures)
- Initiation à la lecture de contes et d'histoires pour enfants (24 heures)
- Initiation aux techniques de déclamation (24 heures)
- Conception et animation de jeux courts (12 heures)
- Gestion du stress (24 heures)

3.2 Classes de dépaysement

Celles-ci s'articulent autour de deux grands thèmes : la nature et la culture.

- A Wégimont, les enfants vont à la découverte de notre environnement à travers des activités concrètes, actives, ludiques en situations individuelles et collectives.
- A Grivegnée, les classes sont articulées autour des modules suivants : la découverte de Liège autour des pôles historiques, scientifiques et artistiques, toujours appréciés par les enseignants et les élèves

3.3 Théâtre jeune public

■ Introduction

Les activités du Service jeunesse en matière de théâtre jeune public découlent du programme « Spectacle à l'école » initié par la Communauté française. Celui-ci a pour but de soutenir la diffusion des productions du secteur, en partenariat avec les Provinces wallonnes et la COCOF pour la région bruxelloise.

Ce programme se déroule à plusieurs niveaux :

- La sélection de spectacles par la Commission de Concertation du Théâtre à l'École ;
- Les Rencontres Théâtre Jeune Public présentant les spectacles du programme ;
- L'intervention financière dans la diffusion des spectacles.

Le Service Jeunesse est impliqué à tous les niveaux du programme « Spectacles à l'école » puisque non seulement il est représenté à la Commission de Concertation et participe financièrement à la diffusion des spectacles, mais surtout il est l'organisateur des Rencontres Théâtre Jeune Public depuis 1985.

■ Rencontres Théâtre Jeune Public

Chaque année, les spectacles adhérant au programme « Spectacles à l'école » sont présentés aux Rencontres Théâtre Jeune Public.

En 2011, elles ont eu lieu du 16 au 24 août à Huy et ont présenté 42 créations aux diffuseurs professionnels de la Communauté française, mais également de l'étranger.



■ Diffusion du Théâtre à l'École

Les diffuseurs du programme « Spectacles à l'école » bénéficient d'interventions financières de la part des pouvoirs publics lorsqu'ils programment des spectacles jeune public. Ces interventions correspondent approximativement à la moitié du prix du spectacle et sont réparties entre la Communauté française et les Provinces (3/4 – 1/4). Les diffuseurs réguliers qui proposent un programme spécifique jeune public disposent d'un quota qui leur reste attribué jusqu'en fin d'année.

Pour la saison 2011, 123 spectacles ont bénéficié de l'aide à la diffusion accordée par les pouvoirs publics. 33 organisateurs ont programmé des spectacles durant le temps scolaire.

3.4 Projet « Adolescents »

■ Soutien ponctuel aux Maisons des Jeunes.

Le Service Jeunesse permet aux Maisons des Jeunes reconnues de la Province de Liège d'introduire une demande d'intervention portant sur la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.

Les modalités d'intervention sont les suivantes : 2 échéances pour la rentrée des dossiers (30 avril et 30 septembre) ; pour chacune des périodes, le Service Jeunesse retient au maximum 9 dossiers qui bénéficient d'une des deux aides suivantes :

- une délégation d'animateur pour un volume maximum de 30h de prestations ;
- une subvention de maximum 800 €.



3.5 Actions musicales

■ Diffusion de la Chanson à l'École

Tableau comparatif

Saisons	Nombre d'organisateur	Nombre de représentations	Nombre d'enfants
02/03	9	34	7.120
03/04	11	18	3.525
04/05	4	9	1.820
05/06	11	37	8.390
06/07	15	87	15.420
2008	13	41	5.990
2009	13	48	11.380
2010	12	29	4.730
2011	10	19	2.250

Force est de constater la diminution du nombre d'organiseurs, du nombre de séances et du nombre d'enfants.

Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que :

- Les gros organisateurs privilégient le théâtre au détriment de la chanson ;
- Les « nouveaux » organisateurs étant plus petits, ils programment moins que les « gros » ;
- La jauge moyenne des nouveaux spectacles diminue : entre 150 et 250 enfants alors que pour 2008, c'était de 200 à 300 enfants.

Par ailleurs, le secteur « chanson à l'école » éprouve des difficultés à se renouveler et à assurer la relève. Peu de nouvelles compagnies réussissent à être sélectionnées.

3.6 Aides ponctuelles et octrois de subventions à des initiatives extérieures

Des délégations d'animateurs ou l'octroi d'une subvention permettent de soutenir des projets nécessitant la participation d'experts. Les aides ponctuelles apportées aux associations concernent le théâtre, les arts plastiques, la musique. L'objectif est de soutenir des initiatives de qualité, en déléguant des professionnels afin d'améliorer les réalisations produites par les enfants.

3.7 Les services

■ Le prêt de matériel

Le secteur prêt de matériel met gracieusement à la disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, du matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition. Il aide ainsi les associations à développer des actions sportives, pédagogiques, culturelles, en rapport avec leur raison sociale. Les activités ne peuvent avoir de but lucratif. Les prêts sont de courte durée (maximum 15 jours) et se pratiquent sur rendez-vous, en accord avec le représentant de l'organisation bénéficiaire. Ces dispositions permettent une rotation maximale du matériel.

■ Le Centre d'Hébergement (Espace Belvaux)



Outre les possibilités d'hébergement et de restauration, en vue de satisfaire les besoins des groupes à caractère social, culturel, sportif et d'éducation permanente, six locaux sont mis à disposition du public.

Ceux-ci ne sont accessibles au public que moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation. L'accès reste néanmoins gratuit pour les groupes qui logent et/ou prennent un repas sur place.

SERVICES RENDUS	du 01/07/06 au 30/06/07	du 01/07/07 au 31/12/07	du 01/01/08 au 31/12/08	du 01/01/09 au 31/12/09	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/11 au 31/12/11
Nuitées	3.403	1.370	3.043	2.763	3.218	4.568
REPAS :						
Petits déjeuners	4.614	1.530	3.450	2.919	3.262	4.580
Pique-niques	423	101	428	261	409	995
Dîners	6.560	3.467	6.153	6.665	7.034	6.020
Goûters	1.939	615	1.767	1.352	1.669	2.546
Soupers	3.189	913	2.090	1.950	2.082	3.185
Buffets froids	586	223	553	499	537	705
Boissons	5.909	1.755	7.463	10.234	12.604	12.001
Occupation de salles	1.685	742	1.722	1.483	1.468	1.580

3.8 Aides spécifiques

- Aides accordées à la diffusion du Théâtre à l'École : 51.734,00 €
- Subsidés accordés pour activités spécifiques : 9.250,00 €
- Subsidés de fonctionnement aux organisations de jeunes : 44.967,89 €
- Subsidés accordés dans le cadre des accords de coopération conclus entre la Province de Liège et la Communauté germanophone : 6.000,00 €



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2012**

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES

**« DES ACTIONS EFFICACES ADAPTEES A
VOS BESOINS »**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/05

I. Les Interventions financières à caractère social

Celles-ci se développent sur **trois axes** :

■ L'octroi de prêts financiers à des taux avantageux

La Province de Liège mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de prêts répondant aux préoccupations sociales et financières de certains étudiants de l'enseignement universitaire, supérieur, voire secondaire. C'est dans cette optique qu'elle octroie des **prêts d'études classiques** et **des prêts pour une spécialisation**.

La Province de Liège est également enregistrée depuis de nombreuses années auprès du Service Public Fédéral de l'Economie, des P.M.E., des Classes Moyennes et de l'Energie en qualité d'organisme de crédit social, l'autorisant ainsi à octroyer des **prêts à l'Installation des jeunes**.

■ L'octroi de subventions aux personnes

Le Collège provincial accorde une aide financière **aux personnes âgées et handicapées** ayant des revenus modestes, contribuant ainsi à alléger leurs frais d'abonnement auprès d'un opérateur téléphonique et de location d'appareil de télévigilance.

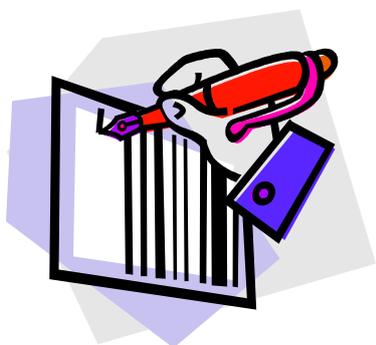
Le Collège provincial accorde également des primes de naissance aux bénéficiaires d'un prêt.

■ L'octroi de subventions aux associations

Des soutiens financiers sont également accordés à des **associations ou collectivités, publiques ou privées**, mettant en oeuvre des projets en rapport avec la promotion familiale, l'enfance défavorisée, la détresse, les handicapés physiques et/ou mentaux, la coopération au développement, l'intégration des personnes d'origine étrangère,...

Les Prêts d'études

■ Les prêts d'études classiques



Ces prêts sont destinés à des étudiants de moins de **26 ans**, de nationalité belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou réfugiés politiques reconnus, de condition modeste, **domiciliés en province de Liège depuis 2 ans** fréquentant des établissements d'enseignement supérieur de plein exercice et Universitaire, organisés ou subventionnés par les Communautés et situés sur le territoire de la Province de Liège, SAUF si le type d'études envisagées n'est pas organisé sur le territoire de la Province.

Ils peuvent s'adresser, à titre tout à fait exceptionnel et après enquête sociale, à des élèves nécessiteux fréquentant l'enseignement secondaire.

Les montants maxima des prêts sont respectivement fixés à **500 €, 750 € ou 1250 €** pour les études secondaires, supérieures de type court, ou supérieures de type long et universitaires.

Ces prêts sont consentis :

- **sans intérêt** si l'étudiant, ses parents ou la personne qui pourvoit à son entretien disposent de revenus dont le montant n'excède pas les plafonds imposés par la Communauté française pour l'octroi des bourses d'études.
- **avec un taux d'intérêt avantageux** si les revenus à prendre en considération n'excèdent pas les plafonds imposés par la Communauté française pour l'octroi des prêts d'études.

L'échéance de **remboursement** est fixée **trois ans après la fin** ou l'interruption **des études**.

Les prêts sont octroyés au début de chaque année scolaire, soit en fin d'année civile.

Dans certains cas, un cautionnement peut s'avérer nécessaire. De même que des dérogations sont possibles pour motifs pédagogiques, sociaux ou économiques évidents et ce après enquête sociale et sur avis du Comité de gestion compétent.

Dès lors les statistiques d'octroi pour la période 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 sont de

ANNEE	NIVEAU D'ETUDES			TOTAL	
	SECONDAIRE	SUPERIEUR	UNIVERSITAIRE	NOMBRE	MONTANT
2011	0	16	19	35	38.600,00 €

L'on constate ainsi une **diminution de 13 prêts** par rapport à l'année 2010.

■ Les prêts pour une spécialisation



En 2007, le dispositif relatif aux prêts pour une spécialisation en langue étrangère a été amélioré pour le rendre plus attractif.

Les modifications apportées au règlement provincial ont pour objectifs de redéfinir clairement certaines notions et d'étendre la portée du prêt, en prenant également en considération le contexte évolutif de l'enseignement supérieur induit par **le processus de Bologne**.

Pour rappel, ces prêts sont destinés à permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme professionnalisant de l'enseignement supérieur de suivre une spécialisation **dans une langue différente de celle de ce diplôme.**

Par « **spécialisation** », il y a lieu d'entendre des études, stages ou travaux de recherche s'inscrivant dans le cadre du perfectionnement des études suivies, notamment lorsque les conditions d'accès professionnel l'exigent.

Par « **diplôme professionnalisant** », il y a lieu d'entendre le diplôme correspondant à une qualification professionnelle particulière, en se référant au Décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'Enseignement supérieur à l'Intégration à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et refinancement des Universités.

Par « **études, stage et travaux de recherche** », il y a lieu de considérer les activités d'apprentissage et d'intégration professionnelle telles qu'évoquées au décret précité.

Les conditions d'âge, de nationalité et de domiciliation sont identiques à celles exigibles pour les prêts d'études classiques visées supra.

Le montant du prêt sera proportionné au niveau et au coût des études, aux besoins de l'étudiant, à l'insuffisance de ses ressources sans toutefois dépasser 558 € par mois de séjour, avec un **maximum de 5.558,37 €** (montants indexés annuellement).

Ces prêts sont consentis :

- **sans intérêt** si les revenus imposables de l'étudiant, de ses parents ou de la personne qui pourvoit à son entretien ne sont pas supérieurs à 37.056,18 € (montant indexé annuellement), plus 10% par personne à charge faisant partie du ménage.
- **avec un taux d'intérêt avantageux** dans les autres cas.

La liquidation du montant est effectuée en 3 tranches (à la signature, à l'inscription et à la réception d'un certificat de suivi régulier). L'échéance de remboursement est fixée trois ans à dater de l'achèvement de la spécialisation ou de son interruption.

Pour l'année **2011**, il n'y a eu que 2 demandes de prêt.

Pour rappel, l'année dernière nous n'avions eu aucune demande.

Le prêt « Installation Jeunes »

Un prêt destiné à l'acquisition d'objets mobiliers ou ménagers d'utilité courante, d'usage normal, à l'exclusion de tout objet de luxe ou d'agrément, peut être octroyé aux personnes âgées de **moins de trente-cinq ans** mariées ou non, seules ou en couple.

La demande doit être introduite au plus tôt lorsqu'il y aura promesse de mariage, ou dès la date de cohabitation officielle, ou dès l'installation officielle en tant qu'isolé et au plus tard 12 mois après le mariage, le début de la cohabitation ou de l'installation comme isolé.

Le montant net des revenus mensuels des demandeurs, au moment de la demande, ne peut excéder **2.800,00 € pour un couple et 1.680,00 € pour un demandeur isolé** (montants indexés avec les salaires des agents des services publics).

Le montant maximal du prêt est de **4.000 €** remboursable par mensualités égales et constantes, à taux d'intérêt avantageux et fixe, pour une durée ne pouvant excéder **84 mois**. De plus, une allocation de naissance est octroyée pour toute naissance ou adoption survenant pendant la durée de remboursement du prêt.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, **2 prêts** ont été accordés pour un montant global de **8.000,00 €** ainsi que **395 € d'allocation de naissance**.

L'aide financière aux personnes âgées et handicapées à revenus modestes



L'action provinciale s'adresse aux personnes âgées de 70 ans minimum, aux handicapés et invalides à 66 %, disposant de revenus modestes.

Elle a pour finalité d'aider ces personnes à sortir de leur isolement, et consiste en une prise en charge annuelle constante d'une partie de leurs frais d'abonnement et en une participation dans les frais de location d'un appareil émetteur-récepteur de télévigilance relié à une centrale d'écoute permanente où un personnel qualifié est prêt à recevoir, 24 heures sur 24, les appels des télé-assistés, à les identifier et à prendre les mesures qui s'imposent pour leur venir en aide.

L'intervention provinciale se traduit comme suit :

- Octroi d'une participation annuelle dans les frais d'abonnement de téléphonie et de télévigilance. En 2011, cette intervention a été fixée à **66,00 €** par personne.

Les dossiers introduits en cours d'année sont indemnisés à raison de douzièmes du forfait annuel.

A noter que les plafonds de revenus maxima pris en considération pour l'obtention de ces interventions sont ceux fixés pour l'obtention du bénéfice de l'intervention majorée (B.I.M càd ex-VIPO).

L'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE PERSONNES		MONTANTS DES AIDES		
	TELEPHONE	TELEVIGILANCE	TELEPHONE	TELEVIGILANCE	TOTAUX
2011*	5.802	1.115	364.914,00 €	64.388,50 €	429.302,50 €

* s'ajouteront fin décembre 2012 les dossiers rentrés tardivement en 2011.

Rappelons qu'en date du 16 décembre 2010, le Conseil provincial a approuvé le nouveau règlement relatif à « l'Intervention provinciale dans les frais de téléphone (ligne fixe ou GSM) et de télévigilance ».

Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1.01.2011.

Soutien financier aux associations



Un soutien appréciable est annuellement réservé au budget provincial pour soutenir des actions développées par des associations oeuvrant en faveur :

- des personnes handicapées
- de la famille
- de l'enfance défavorisée
- de la détresse sociale et humaine
- de la coopération au développement et de l'intégration des personnes d'origine étrangère

Ces interventions sont accordées par le Collège provincial, après examen des demandes et visite des associations par Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET ou la Commission provinciale compétente.

En 2011, l'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

catégories d'associations	2010	
	MONTANTS	BENEFICIAIRES
Aide et Action sociales	16.251,50 €	15
Handicapés	27.267,00 €	17
Enfance défavorisée	27.270,00€	16
Détresse	52.079,40 €	29
Famille SERVICES PRIVÉS	327.219,98 €	10
Famille SERVICES PUBLICS	67.894,13 €	11
Humanitaire	24.784,00 €	12

L'article 801/262400 inscrit au budget extraordinaire, d'un montant de 26.339,00 €, a également permis d'octroyer à 10 associations un subside d'investissement.

Interventions financières à caractère social
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 – LIEGE

☎ **GENERAL : 04 / 220.21.00**
FAX : 04 / 220.21.01

Interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be

II. La Maison du Social

La Maison du Social est un regroupement de services d'aide et d'actions sociales créés ou repris par la Province de Liège.

Au vu de l'extension des initiatives développées par la Maison du Social, les services sont, depuis août 2009, répartis en deux implantations distinctes : le site AVROY et le site BEECKMAN.

La Maison du Social – Espace CHARLEMAGNE (Espace AVROY jusqu'à la mi-octobre 2011) héberge, outre divers services administratifs, l'office de Documentation et d'Etudes Sociales (ODES), le Centre d'Etudes et de Documentation Sociales, la Revue de l'Observatoire, la coordination des actions en matière de prévention du suicide et la cellule « Seniors ».

La Maison du Social – Espace BEECKMAN héberge la Cellule de prévention des Assuétudes, le Point Cannabis, le CIPREA, le Service Egalité des Chances et l'openado.

Espace BEECKMAN

Rue Beeckman, 26 à 4000 LIEGE
Tél. : 04/237.93.43 - Fax : 04/237 93 31
Courriel : maison Dusocial@provincedeliege.be

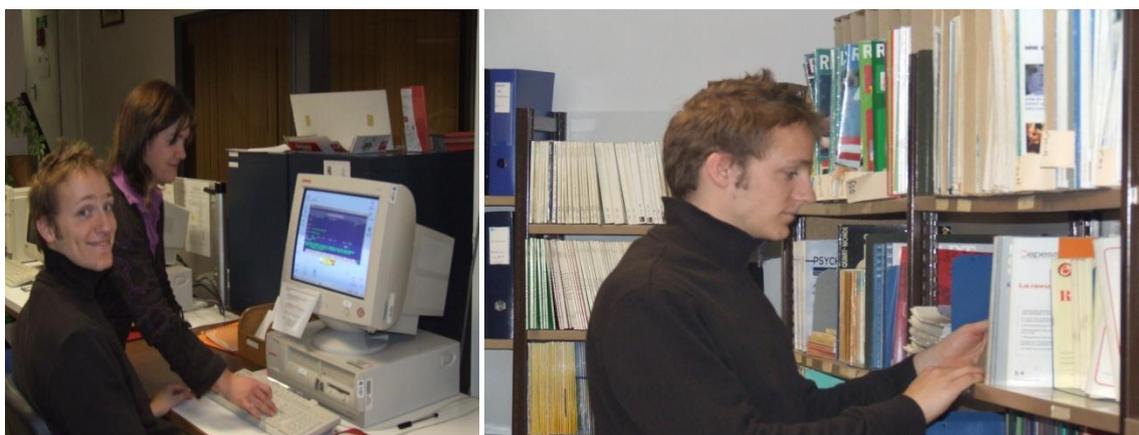
Espace CHARLEMAGNE

Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE
Tél. : 04/237.27.46 - 40 - Fax : 04/237.27 62
Courriel : maison Dusocial@provincedeliege.be

CEDS : 04 / 237.27.73 – 72

Vous cherchez à vous documenter sur des thèmes sociaux, les coordonnées et les activités d'associations psycho – médico – sociales, à réactualiser vos connaissances, à vous informer... **La MAISON DU SOCIAL – CEDS ASBL** vous propose :

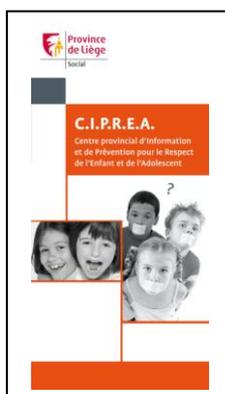
- Une bibliothèque spécialisée
- Une base de données regroupant les services et institutions situés en Province de Liège
- Des publications variées : monographies, revues de presse thématiques...
- Un service de formations sociales chargé d'initier et/et de soutenir diverses formations et journée d'études à l'attention des travailleurs sociaux.



Autour de la Maison du Social s'articulent **6 COMMISSIONS PROVINCIALES**. Chacune d'entre elles est composée de représentants du monde social, judiciaire, universitaire et médical. Elles développent des réflexions et initiatives concrètes en rapport avec un thème particulier.

CIPREA : 04 / 237.93.12 – 13 ou 24
CAD : 04 / 237.27.69 - 49

La Commission provinciale d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent (CIPREA) et le Centre d'Aide à Domicile (CAD).



Les assistantes sociales du CIPREA animent des **séances de prévention en milieu scolaire** visant à renforcer les capacités de l'enfant à faire face aux diverses difficultés qu'il peut rencontrer.

Cette année, l'équipe a innové en organisant **un stage « Bien dans son corps, bien dans sa tête »** s'adressant à des enfants qui ne fréquentent pas les écoles déjà ciblées par les animations (Hermalle-sous-Huy – juillet 2011).



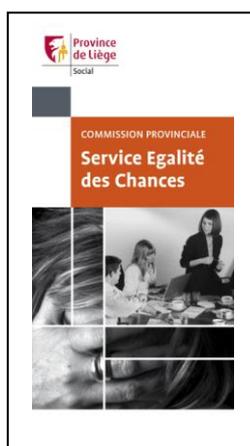
Le CAD, service unique en son genre, tente de réduire les risques de négligence en accompagnant à domicile les parents de jeunes enfants dans les gestes quotidiens.

Le but est de leur permettre d'évoluer dans leur milieu familial tout en respectant chaque membre avec ses déficiences mais également ses ressources.

COMMISSION PROVINCIALE EGALITE DES CHANCES : 04 / 237.93.06 - 07

Les actions de la **Commission provinciale « Egalité des Chances »** concernent 2 problématiques :

- **La lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes.**



Parmi les activités mises en place autour de cette thématique, citons notamment :

- . Coordination de **trois** plateformes, une par arrondissement judiciaire. Chacune a pour objectif une meilleure coordination des services et une cohérence des pratiques de terrain. La volonté étant de favoriser la multidisciplinarité via la mise en place de projets concrets et communs.
- . **Permanences anonymes et gratuites** à l'attention des victimes (Liège, Aywaille, Visé et Verviers).
- . Organisation de **formations** (mariages forcés, violences liées à l'honneur).
- . Focus sur les **enfants exposés aux violences conjugales**, maintenant reconnus comme des victimes à part entière : formations et campagne d'affichage.
- . Sensibilisation du grand public par l'intermédiaire de la campagne du **« Ruban Blanc »**.
- . Focus sur le phénomène **« Traite des êtres humains »**, sensibilisation du personnel hospitalier (CHU et CHR) et soirée grand public.
- . Initiation d'une réflexion relative aux **hommes victimes de violences**.

- **La promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans différents domaines tels que le travail, la vie sociale et l'accès aux lieux de décision.**

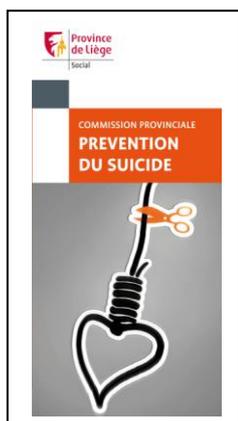
Parmi les activités mises en place autour de cette thématique citons notamment :

- . Organisation de **journée d'études** : « Le burn-out, « Une fille = un garçon ? », « Identifier les inégalités de genre à l'école pour mieux les combattre », soirée d'échanges relative au développement du projet « Accueil Temps libre » au sein des communes.

- . Gestion et développement de l'outil « **Portail Accueil des Enfants** », outil devant favoriser la conciliation vie privée-vie professionnelle.
- . Elaboration d'un **outil pédagogique** visant à apporter une réponse aux questions juridiques, psychologiques, sociales et familiales relatives aux droits et devoirs des personnes divorcées. Il est plus particulièrement destiné aux personnes migrantes ; il est édité en 7 langues dont le français.
- . **Sensibilisation de jeunes** (15-18 ans) à la déconstruction de stéréotypes sexistes via des représentations théâtrales interactives.

COMMISSION PROVINCIALE DE PREVENTION DU SUICIDE : 04 / 237.27.50

La **Commission provinciale de prévention du Suicide** a pour but de démystifier le suicide, de diffuser une information la plus large possible et de mener des actions de prévention.



Parmi ses activités, citons notamment :

- . L'organisation de formation à l'attention de la police locale de Liège et de la Centrale de Soins à Domicile de Seraing.
- . La poursuite des activités des équipes de première intervention à destination des écoles, des entreprises et des administrations.
- . La tenue de la onzième Rencontre de Prévention du Suicide (14 au 18 mars) : « Prévenir le suicide, c'est possible ! ».
- . La mise en place de réseaux de sentinelles. Ce projet québécois est en cours d'adaptation au sein de la province de Liège. Les sentinelles sont des citoyens adultes susceptibles d'être en lien avec des personnes en détresse à travers leurs activités quotidiennes et la place qu'ils occupent au sein de la communauté.

Grâce à la mise en place de réseaux, un certain nombre de personnes ont été formées à reconnaître les signes précurseurs du suicide et à réagir adéquatement ce qui fait augmenter la probabilité que les personnes suicidaires soient aidées.

COMMISSION PROVINCIALE DE PREVENTION DES ASSUETUDES : 04 / 237.93.23 - 27

La **Commission provinciale de prévention des Assuétudes** aborde les problématiques liées aux dépendances à un ou plusieurs produits, licites ou illicites (alcool, cannabis...) ou à un comportement (jeu excessif, internet...).



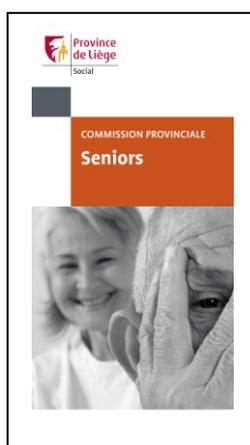
La Commission est chargée de mener une réflexion relative à ces problématiques, de mettre en place des actions de prévention à l'attention de différents publics et des outils de prévention chargés de soutenir celles et ceux qui sont amenés à réaliser de telles actions. La Commission est également un lieu d'échange d'informations relatives à la problématique des dépendances au sens large.

Parmi ses activités, citons notamment :

- . La mise à disposition et la formation à l'utilisation d'outils de prévention.
- . Une redynamisation de l'opération de prévention « Diabolo-Manques » sur base d'une révision de la méthodologie et de l'aménagement d'un nouveau véhicule.
- . La réalisation d'animations et d'information en milieu scolaire et autres (entreprises, clubs, sportifs, communes, maisons de jeunes, ...).
- . L'organisation d'une journée interactive « de la gestion des consommations à la promotion du bien-être à l'école » à l'attention du milieu scolaire et du secteur associatif actif en matière de prévention.
- . L'extension des missions du « Point Cannabis » aux problématiques liées aux consommations d'alcool. Les missions de ce service anonyme et gratuit restent inchangées : accueil, écoute, information, orientation et soutien à une diminution voire à l'arrêt de la consommation.

Ce service s'adresse à tous ; jeunes ou moins jeunes, consommateurs ou non.

COMMISSION PROVINCIALE SENIORS
04 / 237.27.49



En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, les seniors représentent et vont représenter une part de plus en plus importante de notre population. C'est pourquoi une **Commission provinciale « Seniors »** a été créée pour aborder les grands phénomènes de société les intéressant. A l'heure actuelle, les actions de cette Commission se concentrent essentiellement dans trois domaines : **le vieillissement actif, le volontariat et la promotion de l'intergénérationnel.**

Parmi ses activités, citons notamment :

- . Le soutien aux Conseils Communaux des Aînés.
 - . L'opération « Une fleur pour un sourire » visant à la mise à l'honneur de résidents de maisons de repos. Ceux-ci ont reçu une plante « Kalankoé » par des élèves de 3^{ème} maternelle accompagnés par leur enseignant.
 - . L'organisation de formations pour les services d'aides familiales (sensibilisation à la maltraitance et à la problématique de la consommation d'alcool).
 - . L'organisation du 3^{ème} Salon du Volontariat (du 4 au 6 février). Ce Salon a été l'occasion de croiser les besoins du secteur associatif avec les demandes des volontaires potentiels. En outre, diverses conférences ont été organisées (législation, assurances, droits et devoirs des volontaires, ...).
- Le premier jour a été spécialement dédié aux jeunes étudiants, particulièrement sensibles au secteur de la coopération au développement. En parallèle, un site internet est alimenté et des permanences sont organisées deux fois par mois. L'objectif étant d'informer mais aussi de croiser les demandes avec les souhaits des potentiels volontaires.

OPENADO
04 / 237.93.18

L'année 2010 a été consacrée à élaborer et lancer notre nouveau projet : **l'openado**.



Il s'agit d'un lieu convivial **d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement psycho-social** qui permet aux jeunes et à leurs familles d'exprimer gratuitement et en toute confidentialité leurs inquiétudes, leurs questions au sujet de toute situation liée à l'enfance et à l'adolescence et d'y trouver une réponse psycho-sociale pertinente.

Une équipe multidisciplinaire (psychologues, assistants sociaux, juriste, criminologue et sexologue) aborde chaque situation dans sa globalité. Un accompagnement psychologique est parfois pertinent aux fins de mieux cerner une situation, d'affiner les problématiques et ainsi de proposer une prise en charge avec une ou plusieurs structures du réseau psycho-médico-social situé en Province de Liège. Pour ce faire, l'openado initie et renforce divers partenariats (planning, AMO, centres de santé mentale, structures hospitalières, ...).

Afin de compléter son action, l'openado organise :

- . Une conférence mensuelle à l'attention du grand public : « la sexualité, les troubles alimentaires, ... »
- . Des Ateliers thématiques à l'attention des parents sont organisés. En 2011, les thèmes suivants ont été abordés : l'autorité, la colère et la gestion des émotions.

L'EXPOSITION PAN'ART :
« Un coup de pied aux idées reçues sur le handicap »

A l'occasion de rencontres avec des responsables d'associations et de leurs bénéficiaires, nous avons souvent l'occasion d'admirer diverses réalisations artistiques de personnes porteuses d'un handicap.

De ce fait, le Département des Affaires sociales a souhaité montrer que l'art est l'affaire de tous en organisant une première exposition (300 œuvres) en septembre 2011. Cette initiative a bénéficié du parrainage de Monsieur Georges JOBE, ancien champion de motocross.

Cette première édition s'est tenue à l'ancienne Halle aux Viandes et à été complétée par une vente aux enchères et par l'organisation d'ateliers créatifs à l'attention d'élèves de l'enseignement primaire.

Vingt associations ont participé à cette édition et ont émis le souhait d'en voir organiser une seconde. Celle-ci est actuellement en cours d'élaboration et aura lieu en septembre 2012.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

Le logement « Un logement décent pour tous »

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/06

En matière de logement social la Province de Liège développe une politique complémentaire et additionnelle à celle de la Région wallonne, tant dans le secteur acquisitif que locatif, qui a pour objectif de faciliter au mieux l'accès à la propriété et à un logement décent pour tous, en particulier pour ses concitoyens les plus défavorisés.

Les actions menées par la Province s'articulent ainsi autour de **deux lignes de force**:

■ **Une contribution significative au développement du logement social :**

En l'occurrence, les actions provinciales menées ont pour objectif de **favoriser l'augmentation de l'offre de logement locatif** en contribuant à mettre ainsi sur le marché immobilier des logements qui participent à la dignité humaine, répondant par là même à un droit essentiel inscrit dans la Constitution.

■ **Des interventions financières à caractère social : les prêts au logement**

Il s'agit, d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste et, d'autre part, des prêts complémentaires à l'achat (paiement des frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P).

I. CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Soutien au logement locatif



La Province de Liège investit annuellement un montant significatif dans sa politique du logement social. Celle-ci participe à l'amélioration et à l'augmentation de l'offre de logements locatifs dans les noyaux d'habitats anciens et se structure en partenariat avec la Région wallonne autour de **2 axes distincts mais complémentaires : les opérations d'acquisition rénovation et la réhabilitation des dessus de commerces.**

Dans le cadre exclusif des opérations d'acquisitions et de rénovations, la Province de Liège a ainsi concouru **en 2009 et 2010** à la concrétisation de 45 **nouveaux logements** répartis sur l'ensemble de son territoire.

En 2010, ce concours s'est traduit par le versement, au bénéfice de la Société wallonne du Logement, d'une subvention de 250.000,00 € conformément à la convention de partenariat conclue avec cette dernière en date du 17 décembre 2010.

Les engagements provinciaux résultant de la convention de l'espèce ont donc été pleinement exécutés.

Si aucune nouvelle convention de l'espèce n'a été conclue avec la Région wallonne en 2011, le Collège provincial a toutefois décidé de procéder à l'engagement, à titre conservatoire, d'une somme de 125.000,00 €.

Les projets qui bénéficieront de ce soutien n'ont pas encore été déterminés. Un rapport sera prochainement soumis en ce sens à l'examen du Collège provincial.

L'on notera encore que par décision du 22 septembre 2011, le Collège provincial a constaté que, complémentirement à sa décision du 1^{er} décembre 2005, la subvention de 250.000,00 € accordée à la Régie Communale Autonome « Verviers Autonome » en vue de réhabiliter trois logements en « dessus de commerce » n'avait été utilisée qu'à concurrence de 229.222,95 €.

Il a dès lors été décidé d'affecter le solde, soit un montant de 20.777,05 €, à la rénovation du rez-de-chaussée commercial proprement dit.

■ **Opérations de réhabilitation de dessus de commerces situés dans les centres urbains**



Le Collège provincial, en séance du 18 novembre 2010, a décidé d'affecter, à titre conservatoire, une somme de 250.000,00 euros au bénéfice de la Société Wallonne du Logement en vue de soutenir la rénovation, voire la reconstruction, des immeubles d'habitation touchés par la terrible explosion de gaz survenue le 27 janvier 2010 dans un appartement de la rue Léopold à Liège.

A cet égard, des négociations se poursuivent entre la Province, la Ville de Liège et la Société Wallonne du Logement en vue de concrétiser, au sein d'une convention, les modalités d'un partenariat ainsi que les droits et obligations de chacun des intervenants.

La liquidation de la somme de l'espèce demeure, bien évidemment, soumise à la signature, par l'ensemble des partenaires, de la convention dont objet *supra*.

Soutien au plan « Habitat Permanent » en campings

La Province soutient des initiatives communales en matière d'habitat permanent en Campings (Plan H.P.) en y consacrant, depuis 2005, un crédit annuel de 100.000 €.

L'effort provincial s'effectue sur deux lignes de force, à savoir :

■ **Le développement d'un projet pilote d'habitat permanent en camping**



Cet axe de travail a pour ambition de définir les contours d'un habitat adapté qui réponde aux attentes spécifiques des résidents permanents et à leur culture; l'objectif de la Région wallonne étant de sortir les résidents des zones inondables et de faciliter leur réinsertion sociale.

Cette démarche s'appuie sur un enjeu de démocratie participative où tous les acteurs concernés par la problématique, et en premier chef, les résidents permanents définissent les contours de leur habitat adapté.

Elle s'opère au travers d'un dialogue constant avec les architectes du Fonds Wallon du Logement, partenaire privilégié de la Province. Celui-ci garantit les limites financières du dispositif et des contraintes du futur bâti qui intégrera les différents paramètres du développement durable et qui visera à réduire au maximum les flux d'énergie.

Ces habitations répondront à 3 impératifs : économie à la construction, à l'usage et transposables en d'autres lieux.

Ces **constructions expérimentales** trouveront place sur un terrain sis à Nonceveux mis à la disposition du projet par la Commune d'Aywaille, même si au travers des opérateurs de terrain toute la zone Ourthe/Amblève se mobilise dans la réflexion en cours. Le permis d'urbanisme a été délivré et le début des travaux de construction des 14 logements était planifié pour mars/avril 2010.

Une première tranche de 170.000 € a été liquidée suite au permis d'urbanisme.

La liquidation de la seconde tranche de 170.000,00 € a été sollicitée auprès de la SPI+ suite au courrier de la Direction générale du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie du 14 décembre 2011.

Aux termes dudit courrier, le Fonds du Logement a donné le 7 novembre 2011 à l'Entreprise « ELOY TRAVAUX » l'ordre de commencer les travaux relatifs à ce projet.

Cette demande est conforme au plan d'apurement adopté par le Collège provincial qui prévoyait la liquidation d'une seconde tranche de 170.000 € à la commande des travaux.

Le solde, majoré des intérêts du placement, soit un minimum de 118.500,00 € en capital, sera liquidé à la réception provisoire desdits travaux.

■ **Le soutien aux projets immatériels dans le cadre du plan H.P**

Les actions immatérielles visent, à structurer, au travers du processus d'animation culturelle, une expression des résidents sur leurs représentations d'habiter en camping.

En 2011, une enveloppe de **5.000 €** a été consacrée à la poursuite de la collaboration privilégiée avec **l'ASBL La TEIGNOUSE**, de Comblain-au-Pont, pour la mise en place d'un dispositif de démocratie participative dont la dynamique vise à définir le modèle de logements à construire dans le cadre du projet pilote visé supra.

La liquidation de cette subvention n'est toutefois pas encore intervenue.

Soutien aux Agences Immobilières Sociales

Ces associations ont pour objet de promouvoir l'accès au logement salubre de personnes qui sont en situation de précarité, en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'offre de logements potentiellement disponibles et les besoins sociaux recensés. A dessein, elles maintiennent ou réintroduisent dans le circuit locatif un maximum de logements publics ou privés.

Ces structures de proximité vivent des difficultés structurelles endémiques malgré les aides accordées par la Région Wallonne.

En sa séance du 13 octobre 2011, le Collège provincial a par ailleurs pris acte qu'une nouvelle A.I.S. a fait l'objet de l'agrément du Gouvernement wallon en 2010. Il s'agit de l'A.I.S. « Hesbaye » qui était opérationnelle au 1^{er} janvier 2011.

En conséquence, il a décidé de répartir le crédit 2011 de 125.000 € à parts égales entre les huit A.I.S opérationnelles durant l'année 2011 pour les soutenir dans l'exercice et la réalisation de leurs missions légales et a autorisé l'engagement du montant de 125.000 € inscrit à l'article 922/99922/640800 du budget ordinaire 2011, à raison de 15.625,00 € au bénéfice de chacune des huit A.I.S.

Il a décidé de conclure un contrat de gestion, fixant notamment les obligations décrétales des bénéficiaires, avec la nouvelle A.I.S visée supra, formalité substantielle préalable à la liquidation de tout subside en leur faveur.

Collaboration soutenue avec les Sociétés de Logements de Services Publics (S.L.S.P.)

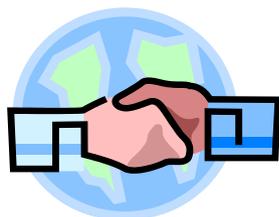
Désormais, le territoire provincial est couvert par **20 S.L.S.P** qui ont pour objet principal la gestion et la location de logements sociaux, d'insertion et de transit selon les conditions fixées par la Région wallonne. Entre autres missions, elles prêtent leur assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement.

C'est le cas, en l'occurrence, dans le cadre de la politique menée par le Collège provincial pour son soutien au logement social. En effet, La Province conclut avec la Société wallonne du Logement et les S.L.S.P concernées par les projets d'acquisition rénovation qu'elle a retenus, un contrat de partenariat pour la mise en œuvre des modalités d'exécution et de suivi de ses décisions.

Par ailleurs, la Province est représentée au sein des organes de gestion de chacune d'entre elles. C'est ainsi que des modifications statutaires ou financières engageant les finances provinciales au sein de ces asbl sont soumises au vote du Conseil provincial.

Partenariat avec la Région wallonne

Toutes ces interventions financières sont valorisées dans le cadre du partenariat 2007 - 2009 conclu avec la Région wallonne et s'inscrivent dans la perspective et la poursuite des objectifs généraux et particuliers définis par le Collège dans sa déclaration de politique générale du 9 novembre 2006.



II. LES PRETS SOCIAUX AU LOGEMENT

Les prêts au logement octroyés sont d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste (maison, appartement), avec d'éventuels travaux de rénovation et, d'autre part des prêts complémentaires à l'achat (frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P.). Outre les conditions spécifiques applicables pour chaque type de prêts défini ci-après, des critères communs sont applicables en matière de cautionnement par une tierce personne dans certains cas particuliers.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, sur le rapport de son Collège, le Conseil provincial a adopté **des modifications au règlement d'octroi des prêts hypothécaires** afin de répondre au mieux aux besoins sociaux de ses concitoyens les plus démunis en tenant compte de l'évolution du marché immobilier, à savoir :

A. Conditions d'octroi.

Objectifs : respect et renforcement du caractère social - adaptation des critères aux normes du marché

1. adapter annuellement le montant de la valeur vénale selon nécessité;
2. déterminer une seconde catégorie de bénéficiaires (ménages à deux revenus) afin d'apporter une réponse plus juste et personnalisée aux besoins des ménages en tenant compte de leur composition, de leurs besoins en logement; de leurs revenus et bien sûr de leur capacité de remboursement ;
3. garantir le caractère social des revenus au moment de la demande ;
4. augmenter la durée maximale du prêt de 25 à 30 ans.

B. renforcement des exigences.

Objectifs : rendre l'immeuble habitable de manière décente plus rapidement dans le respect des exigences requises et pour un coût davantage contrôlé

5. exiger plusieurs devis pour travaux ;
6. instaurer un suivi du contrôle plus efficace pour la réalisation des travaux exigés par l'expert provincial ;
7. fixer un délai raisonnable pour l'exécution des travaux et l'occupation du logement ;
8. exiger les justificatifs prouvant l'utilisation de la seconde tranche pour travaux

C. Accompagnement social :

Objectifs : soutenir et encadrer les demandeurs dans leurs démarches administratives et les aider à maîtriser le coût de l'énergie

Les prêts hypothécaires

Le montant maximum du prêt hypothécaire (incluant frais de notaire et d'éventuels travaux de transformations pouvant intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie) est fixé à **maximum 120 % de la valeur d'achat**, augmenté de l'estimation des dits frais, **sans pouvoir dépasser 80.000 € ou 100.000 €,** selon que le(s) demandeur(s) dispose(nt) d'un ou plusieurs **revenus plafonné(s) respectivement à 20.000 € ou 25.000 €.**

Ces montants sont majorés du montant de l'assurance vie et de 500 € par personne fiscalement à charge, le cas échéant.

Le remboursement du prêt se fait par **mensualités constantes réparties sur 30 ans maximum** et pour autant que le(s) demandeur(s) n'atteigne(nt) pas l'âge de **70 ans avant l'expiration du terme.**

Une cellule sociale d'accompagnement peut désormais apporter aide, soutien, assistance et conseil aux emprunteurs.

Des réductions sont appliquées au taux annuel de base, soit de 0,5 % à 1 % pour 2 enfants à charge ou davantage, et 0,5 % si l'habitation est située en zone Z.I.P.

Les prêts complémentaires

L'on distingue deux types de prêts complémentaires :

■ Les prêts complémentaires à l'achat et à la transformation

Ceux-ci sont destinés à :



payer les **frais de notaire lors de l'achat**, auprès d'un autre organisme de prêt, d'une habitation en province de Liège dont la valeur vénale n'excède pas le montant de 100.000 € majoré de 2.500 € par personne à charge.



la **transformation** d'une habitation, sans limitation de valeur vénale dans ce cas, par des citoyens dont les revenus bruts imposables sont plafonnés à 25.000 € majorés de 1.500 € par personne à charge.

Le montant du prêt est limité à 12.500 € majoré de 10% par personne à charge.

Le remboursement s'effectue par mensualités constantes à un taux d'intérêt avantageux et fixe pour toute la durée du prêt, celle-ci limitée à 15 ans (achat) et 10 ans (transformation) maximum.

■ Les prêts complémentaires à l'embellissement extérieur en zone Z.I.P

Ceux-ci sont destinés à financer des travaux de sablage et de rejointoiement de façade, de remplacement de châssis de fenêtres et de portes,...d'habitations situées en zone d'initiative privilégiée.



Les conditions applicables aux demandeurs et à leurs revenus sont identiques aux prêts complémentaires visés supra, excepté la valeur vénale de l'habitation considérée qui ne peut excéder 50.000 €.

La durée du prêt, dont le taux d'intérêt est particulièrement avantageux, est limitée à 10 ans maximum.

Statistiques des prêts au logement

■ Prêts complémentaires

ANNEE	Achat		Transformations		TOTAL	
	Nbre	MONTANTS €	Nbre	MONTANTS €	Nbre	MONTANTS €
2011	1	2.530,00 €	8	79.380,00 €	9	81.910,00 €

■ Prêts hypothécaires

ANNEE	PRÊTS	
	Nbre	MONTANTS €
2011	14	1.110.554,12 €

IFSOC - Service Logement
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 - LIEGE

☎ GENERAL : 04 / 220.21.00 FAX : 04 / 220.21.01

interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be

www.provincedeliege.be

ENSEIGNEMENT

UNE PROVINCE AU SERVICE DE TOUS

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/07

1. Un bref historique

En devenant Pouvoir organisateur en 1920, la Province de Liège a créé un enseignement qui s'est immédiatement centré sur la formation technique et professionnelle de jeunes et d'adultes.

En réponse au nombre sans cesse croissant d'étudiants qu'il a accueillis, l'Enseignement de la Province de Liège a, dès le début, développé et diversifié ses structures, notamment par des créations ou des reprises d'écoles.

Au fil du temps, il a chaque fois trouvé la juste réponse aux nouveaux besoins de formations ou aux évolutions décrétales :

- *dans l'Enseignement secondaire* : adoption de l'enseignement rénové, développement des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA), création d'une section d'immersion en néerlandais, découpage de l'année en trois périodes... ;
- *dans l'Enseignement de Promotion sociale* : développement des cours pour répondre aux demandes de perfectionnement, organisation en unités de formation, correspondance avec l'enseignement de plein exercice, adaptation de son enseignement supérieur aux exigences européennes... ;
- *dans l'Enseignement supérieur* : diversification et élargissement de l'offre de formations, intégration à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur, création de la Haute Ecole de la Province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles provinciales, organisation de deux Masters en alternance (« Master en Facility Management » et « Master en Gestion de production »)...;
- *au niveau transversal* : création d'outils novateurs (Techni Truck, nouveau bateau-école, le « Province de Liège » et le Centre de Technologie Avancée en industrie graphique), achat et rénovation d'un bâtiment sur le site du Barbou, conception des projets de campus à Verviers et La Reid,...

2. L'Enseignement de la Province de Liège

2.1 Le projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège

En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne. Elle a d'ailleurs formalisé cet engagement dans son Projet éducatif. Adopté par le Conseil provincial en mai 1990 et modifié en mai 2004, il définit parfaitement son esprit, ses méthodes et ses objectifs.

2.2 L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (13 instituts)

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organise, dans 25 domaines de formation, les quatre degrés de l'enseignement secondaire et les 4 types (général, technique de transition, technique de qualification ou professionnel) qui préparent à la fois aux études supérieures et à l'insertion professionnelle immédiate des diplômés.

En septembre 2011, plusieurs sections ont vu le jour. Citons par exemple, la 4^{ème} année professionnelle « Mécanique garage » (EP Herstal), la 5^{ème} année technique de qualification « Technicien / technicienne en construction et travaux publics » (EP Verviers), la 3^{ème} année professionnelle « Coiffure » (IPES Hesbaye), la 3^{ème} année technique de qualification « Technique sciences » (IPES Herstal), la 7^{ème} année professionnelle « Gestionnaire de très petites entreprises » (IPES Huy),...

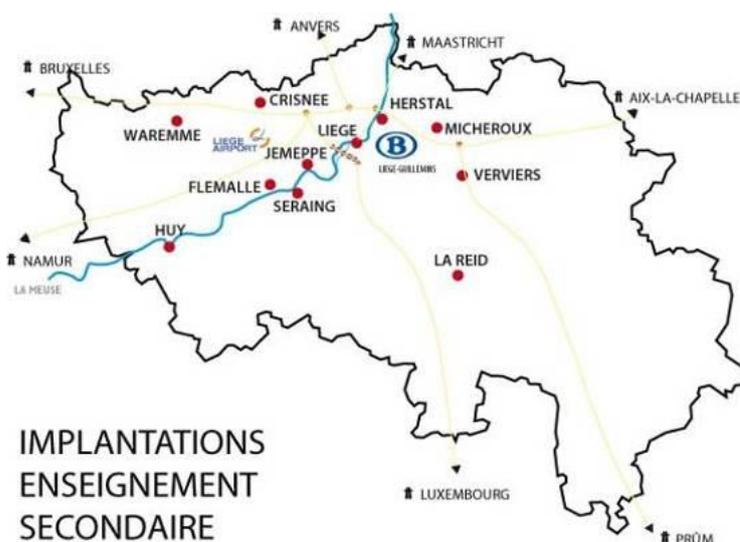
L'enseignement secondaire en alternance (4 Centres d'Education et de Formation en Alternance)

A chacune des quatre Ecoles polytechniques (Herstal, Huy, Seraing et Verviers) sont associés des Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) qui offrent des formations adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité du métier. Ils assurent soit des formations sanctionnées par une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice (article 49) soit des formations spécifiques (article 45).

De nouvelles sections, le plus souvent en dédoublement de l'orientation d'études existant dans le plein exercice, ont été créées. Evoquons notamment, la section « Manutentionnaire-cariste » en article 45 (CEFA Herstal), la 7^{ème} année professionnelle article 49 « Complément en aménagement d'intérieur » (CEFA Huy), la 3^{ème} année professionnelle article 49 « Electricité » (CEFA Verviers), la 5^{ème} année professionnelle article 49 « Peinture » (CEFA Seraing),...

L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice (1 Institut)

L'enseignement spécialisé de type 4 (déficience physique) ou de type 5A (maladie chronique non contagieuse), permet aux élèves de suivre des études d'adaptation sociale et professionnelle ainsi que des études professionnelles et techniques compatibles avec leurs difficultés spécifiques.



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

En application du décret du 26 mars 2009, les instituts d'enseignement secondaire appliquent depuis le mois de septembre 2010, un nouveau mode de passation des épreuves de qualification au troisième degré pour les filières techniques de qualification et professionnelles. Depuis l'année scolaire 2011-2012, les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années sont concernées (seules les 5^{ème} et 7^{ème} années l'étaient l'année antérieure).

Ce décret, participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant, impose plusieurs nouveautés :

- le caractère obligatoire des épreuves de qualification ;
- le remplacement de l'épreuve unique de qualification par plusieurs épreuves tout au long de la formation ;
- un jury de qualification formé en début de 5^{ème} année et valable pour tout le degré, formé du directeur ou de son délégué, des professeurs de l'OBG (option de base groupée), de professionnels issus du milieu dans lequel la qualification est sanctionnée ;
- les épreuves de qualification tiennent lieu de vérification des compétences acquises dans la formation qualifiante. Aucune vérification de savoirs et de savoir-faire ne peut être appliquée en dehors des épreuves de qualification. Les professeurs de l'option de base groupée ne peuvent donc évaluer de manière certificative les élèves durant la période, ils le font en fin de période lors de l'épreuve de qualification.

Face à cette obligation décrétole, sur base d'une réflexion menée avec les Directions et les Chefs d'atelier, la Direction générale a souhaité modifier le découpage de l'année scolaire afin de l'adapter à ces nouvelles contingences.

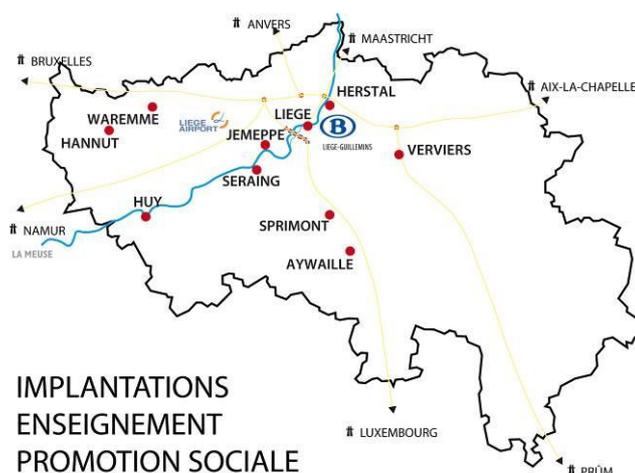
L'année scolaire est divisée en trois périodes : environ neuf ou dix semaines d'apprentissage suivies d'une semaine de remédiation puis une semaine consacrée à l'épreuve de qualification. Un conseil de classe et une réunion de parents clôturent la période. Pour la formation commune, le résultat de période résulte des évaluations réalisées au cours de la période et des travaux réalisés en classe.

2.3 L'enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale

L'enseignement de Promotion sociale, tant au niveau secondaire qu'au niveau supérieur, organise à la fois des orientations d'études proposées dans l'enseignement de plein exercice et des formations qui lui sont spécifiques. Parce qu'il est modulaire et libellé en termes de compétences, cet enseignement permet aux 8 Instituts provinciaux de pratiquer la validation et la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité. Il permet aussi à chacun d'avancer à son propre rythme, en tenant compte des besoins et disponibilités spécifiques des adultes en formation.

Nos 8 Instituts organisent également des formations réparties en 25 secteurs et décentralisées dans de nombreuses communes et agglomérations en Province de Liège, allant à la rencontre des besoins et des habitants.

En 2011, de nombreuses nouvelles formations ont été organisées dans les Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale. Citons entre autres : des formations pour l'accueil extrascolaire (« Gestion de stress niveau 1 », « Accueil extrascolaire : Initiation à la lecture de contes et d'histoire pour enfants ») (IPEPS Huy-Waremme), une formation de « Cuisine italienne : pizza » à destination des élèves de 5^{ème} année professionnelle « Restaurateur » (IPEPS Seraing orientations générale et économique), une formation « Cours préparatoires à l'obtention du permis de conduire Théorique B » (IPEPS Seraing orientation technique), une formation d' « Assistant en logistique » (IPEPS Verviers orientation commerciale),...



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

a) Centres de validation des compétences

En 2011, de nombreux candidats ont encore pu faire reconnaître leurs compétences pour le métier d'aide-ménagère ou celui d'employé administratif de façon officielle au sein du centre de validation de Huy-Waremme.

Ce centre accompagne les candidats en amont et en aval de l'évaluation de leurs compétences. C'est dans ce cadre qu'il a souhaité mettre en place à la Maison Grégoire de Hannut, une journée de concertation avec les EFT/OISP de la région pour le métier d'aide-ménagère.

Depuis 2011, les titres de compétences sont également reconnus pour le recrutement et l'évolution de carrière des agents des niveaux D1 à D4 des pouvoirs locaux qui ont décidé d'adhérer à ce dispositif. Même si de nombreux titres sont potentiellement déjà accessibles à ces agents (employé de bureau, jardinier, mécanicien, ...), cette reconnaissance va engendrer à l'avenir la création, par le Consortium de validation des compétences, de nouveaux référentiels.

b) Formations en milieu carcéral

Les Instituts de Promotion sociale de Huy-Waremme, Verviers orientation technologique, Verviers orientation commerciale, Seraing orientation technique, Jemeppe, et depuis cette année, Herstal organisent des cours dans les établissements pénitentiaires de Huy, Marneffe, Andenne, Lantin, Verviers et Paifve.

En concertation avec les directions des Centres de Détentions, les formations proposées sont nombreuses et visent essentiellement les métiers annoncés par le Forem comme étant en manque de main-d'œuvre (« Alphabétisation », « Travaux de peinture élémentaire », « Horticulture », « Anglais », « Néerlandais », « Connaissances de gestion »...)

c) Les conventions, partenariats et collaborations de l'Enseignement de Promotion sociale

A travers ses nombreuses collaborations et conventions, l'Enseignement de Promotion sociale a toujours été attentif à proposer des formations en adéquation avec les besoins particuliers et évolutifs des milieux professionnels.

Dans ce cadre, des collaborations positives s'établissent tout naturellement entre l'Enseignement de Promotion sociale et d'autres Services provinciaux (Service provincial de la Jeunesse, Centre de Réadaptation au travail, Comité provincial pour la Promotion du Travail, Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPP) de la Province de Liège, Ecole des Sciences Administratives...).

Nombre de formations sont organisées en partenariat avec le Forem, le centre de compétences Technifutur, les Entreprises de Formation par le Travail (EFT), les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP), les Missions régionales pour l'Emploi (MIRE), les Agences de développement local (ADL), les Agences locales pour l'emploi (ALE) mais aussi avec les autres réseaux d'enseignement : l'Enseignement de la Ville de Liège, l'Ecole FPS (Femmes Prévoyantes Socialistes) de Hannut, l'Ecole Plurielle de Liège (Vie Féminine) et plusieurs Instituts de Promotion sociale de la Communauté Française (St-Georges, Blegny, Waremme)...

2.4 L'enseignement supérieur organisé en Haute Ecole

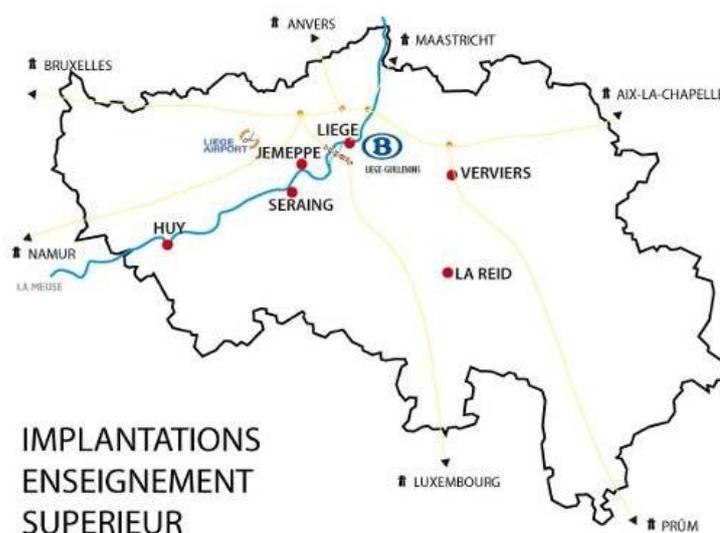
Depuis toujours, la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région.

La Haute Ecole de la Province de Liège propose aujourd'hui des formations de Bacheliers et de Masters qui conjuguent théorie et pratique et visent à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi. Ces formations leur assurent également d'importants acquis théoriques valorisables, notamment par passerelles ou crédits ECTS, dans d'autres filières d'enseignement et de formation.

Notre Haute Ecole occupe, sur l'échiquier de l'enseignement supérieur, un positionnement fort et reconnu en Province de Liège et, plus largement, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle développe également d'étroites collaborations avec des institutions étrangères, ce qui lui vaut d'être appréciée comme institution d'enseignement supérieur à part entière au niveau européen, voire au niveau international.

La Haute Ecole de la Province de Liège est celle qui compte la plus forte population en Communauté française Wallonie-Bruxelles (9042 étudiants pour l'année scolaire 2011-2012).

Deux nouveaux Masters en alternance (« Master en gestion de production » dans la catégorie technique et « Master en gestion des services généraux » dans la catégorie économique) ont été ouverts en septembre 2011.



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

a) Formations continues et conférences en Haute Ecole

La Haute Ecole, a reconduit des formations axées sur des problématiques novatrices (« Algologie », « Concevoir l'e-apprentissage », « Bio-informatique », « Junior Logistics Manager », « Travail corporel en thérapie psychomotrice »...), grâce aussi à la collaboration ponctuelle de l'Enseignement de Promotion sociale (spécialisation pour bacheliers de « Cadre en management des services », « Coordination en sécurité et santé sur les chantiers de niveau B »...).

Elle participe également à la formation continue et à la mise à jour des connaissances de ses anciens étudiants, et plus largement du public professionnel invité, en organisant différents séminaires et conférences qui, à chaque fois, suscitent un intérêt évident (séminaires intitulés « L'implantation d'une méthode de recherche d'idées créatives et la mise en œuvre d'une démarche favorisant l'innovation et l'esprit d'entreprendre », « Avoirs bancaires à l'étranger : quel avenir et quelle attitude adopter à leur égard ? », « Comptabilité communale et provinciale : une avance sur celle des entreprises ? », « Logiciels et propriété intellectuelle - Comment ça marche ? », séminaire européen de service social,...).

b) Organisation du Job Day

La 5^{ème} édition du Job Day de la catégorie technique a été organisée les 8 février (pour les futurs « Masters en Sciences de l'Ingénieur industriel ») et 2 mars 2011 (pour les futurs « Bacheliers en Chimie - Finalité Biochimie » et « Finalité Biotechnologie »). Il s'agit d'un espace de rencontres entre les étudiants de dernière année et les entreprises et institutions à la recherche de jeunes talents.

Le Job Day de la catégorie économique s'est déroulé le 15 novembre 2011. Celui-ci s'adressait aux étudiants des formations en comptabilité, e-business, commerce extérieur, transport et logistique d'entreprise, droit et marketing. Outre un colloque le matin, une bourse à l'emploi a été organisée l'après-midi.

L'Espace européen de l'Enseignement Supérieur

Intégration de l'enseignement supérieur à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a mené, au cours des dernières années, différents travaux visant à favoriser son intégration à ce nouvel Espace européen, ce qui lui a permis d'adopter sereinement les axes majeurs du Décret dit « de Bologne ».

Ainsi, et aussi grâce à l'adoption d'un Système de Management de la Qualité, la Haute Ecole de la Province de Liège est déjà en mesure d'offrir à tous ses étudiants, futurs travailleurs européens, la possibilité de profiter pleinement de la nouvelle dimension offerte par ce processus d'intégration au sein de l'Union européenne.

L'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES)

Rappelons que l'enseignement supérieur de Promotion sociale est, au même titre que l'enseignement supérieur organisé en Haute Ecole, pleinement concerné par les différentes réformes liées au Processus de Bologne visant à mettre en place progressivement un Espace européen de l'enseignement supérieur.

L'Enseignement supérieur de la Province de Liège (Promotion sociale et Haute Ecole) participe aux travaux d'évaluation de la qualité des cursus, conformément à la méthodologie préconisée par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES).

Les différents travaux menés en 2011 concernent les cursus suivants : « Bachelier en Soins infirmiers » et « Bachelier Sage-femme » à la Haute Ecole (visite du Comité des experts en janvier 2011 et publication de leur rapport final de synthèse en juin 2011) ; « Bacheliers en Soins infirmiers » et « Bacheliers en Soins infirmiers » pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier à l'IPEPS Liège (visite du Comité des experts en février 2011 et publication du rapport final de synthèse en juin 2011) ; « Bachelier en Commerce extérieur » à la Haute Ecole et « Bachelier en Marketing » à la Haute Ecole et à l'IPEPS Seraing Supérieur (publication du rapport final de synthèse en juin 2011) ; « Bachelier en Informatique de gestion » à l'IPEPS Verviers Technologique (visite du Comité des experts en novembre 2011) ; « Bachelier en Informatique de gestion », « Bachelier en E-business » et « Bachelier en Informatique et systèmes » à la Haute Ecole (visite du Comité des experts en novembre 2011).

Les référentiels de compétences et les référentiels d'enseignement en Haute Ecole

Dans le cadre du processus de Bologne et du renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), le Conseil Général des Hautes Ecoles (CGHE) a prévu d'apporter une nouvelle description de l'ensemble des sections (bacheliers et masters), formulée en termes de compétences. Les Conseils supérieurs sectoriels ont élaboré des référentiels de compétences pour l'ensemble des formations.

La phase de validation des référentiels de compétences par le CGHE a finalement été réalisée en juin 2011.

Sur ces bases, des référentiels d'enseignement spécifiques doivent être élaborés de manière à décrire les activités d'enseignement de chaque section non plus en termes de contenus transmis, mais en termes d'acquis d'apprentissage (ou « Learning Outcomes », auxquels peut s'associer une pondération ECTS). Cette nouvelle perspective permet de placer l'étudiant au centre du processus et de s'intéresser aux résultats de son apprentissage (ce qu'il a acquis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences).

En janvier 2011, une méthodologie propre à la Haute Ecole élaborée par la Cellule Qualité-Compétences de la Direction générale de l'Enseignement, avec le soutien de plusieurs enseignants impliqués dans l'élaboration des référentiels de compétences, a été présentée au Collège de Direction qui a identifié les sections pilotes chargées de l'expérimenter au sein des différentes catégories. Les retours fournis par ces différentes sections ont permis de procéder à quelques réajustements et d'affiner la méthodologie avant d'envisager l'élargissement du travail de conception des référentiels d'enseignement aux autres sections de la Haute Ecole. A cette fin, une séance d'information et de présentation de la méthodologie HEPL, de son application et des premiers résultats obtenus a été réalisée sous la forme d'un 5 à 7 pédagogique le 6 octobre 2011.

La mobilité dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a constamment développé des collaborations avec des institutions européennes d'enseignement supérieur, sources d'enrichissement réciproque. Ainsi, au cours de l'année académique 2010-2011, la Haute Ecole a eu l'occasion d'envoyer 98 étudiants en séjour d'études à l'étranger dont certains dans des pays extra-européens (Malaisie, Corée, Canada,...). Par ailleurs, au cours de la même période, la HEPL a accueilli une quarantaine d'étudiants en provenance d'institutions partenaires.

Cette mobilité concerne tout autant les enseignants. En sus de la préparation des séjours estudiantins, il est fréquent de voir ces derniers se rendre dans une institution partenaire pour y assurer un cours ou participer à un séminaire (« Aspects pédagogiques de l'entrepreneuriat », « Belgium : a place to invest »....).

Il faut noter la participation de la Haute Ecole de la Province de Liège à deux projets d'envergure. Dans le cadre du programme Erasmus Mundus, le projet européen WISHES rassemble un consortium de 9 universités européennes. Ce projet vise à réaliser une plateforme Web destinée à offrir à un large public l'accès à l'ensemble de l'information relative aux formations qui sont en liaison avec la notion d'emploi dans l'Union européenne et qui sont offertes par les institutions d'enseignement supérieur. La Haute Ecole participe également à un partenariat de 60 institutions universitaires européennes qui, dans le cadre du projet ELLEIC financé par le programme ERASMUS/Réseaux thématiques, a pour objectif de concevoir une plateforme virtuelle permettant tant aux PME qu'aux étudiants de développer leurs compétences dans les domaines électronique, technique, entrepreneurial et linguistique.

Lifelong Learning

Depuis l'année académique 2010-2011, le concept de valorisation des acquis de l'expérience (personnelle et/ou professionnelle) tend à se développer au sein des Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un groupe de travail mis en place au niveau du CGHE a ainsi fourni aux Hautes Ecoles des procédures harmonisées pour leur permettre d'appréhender pleinement la notion de VAE.

La valorisation des acquis de l'expérience peut mener :

- à l'obtention de dispenses de cours, accompagnées d'une éventuelle réduction de la durée minimale des études ;
- à l'accès à des études de 2^{ème} cycle ;
- à l'établissement d'un programme spécifique.

2.5 Les populations scolaires

8.884 élèves ont été comptabilisés au 1^{er} octobre 2011 dans l'enseignement secondaire ordinaire, 560 dans les Centres d'Education et de Formation en Alternance et 105 à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux. Il y a donc au total, pour l'année scolaire 2011-2012, 9.549 élèves inscrits dans les établissements provinciaux d'enseignement secondaire.

9.042 étudiants fréquentent la Haute Ecole de la Province de Liège dont 275 dans la catégorie agronomique, 978 dans la catégorie économique, 3.495 dans la catégorie paramédicale, 787 dans la catégorie pédagogique, 1.813 dans la catégorie sociale et 1.694 dans la catégorie technique.

Pour l'année civile 2011, les huit Instituts d'enseignement de Promotion sociale ont recensé 12.741 élèves (pour un total de 32.990 inscriptions).

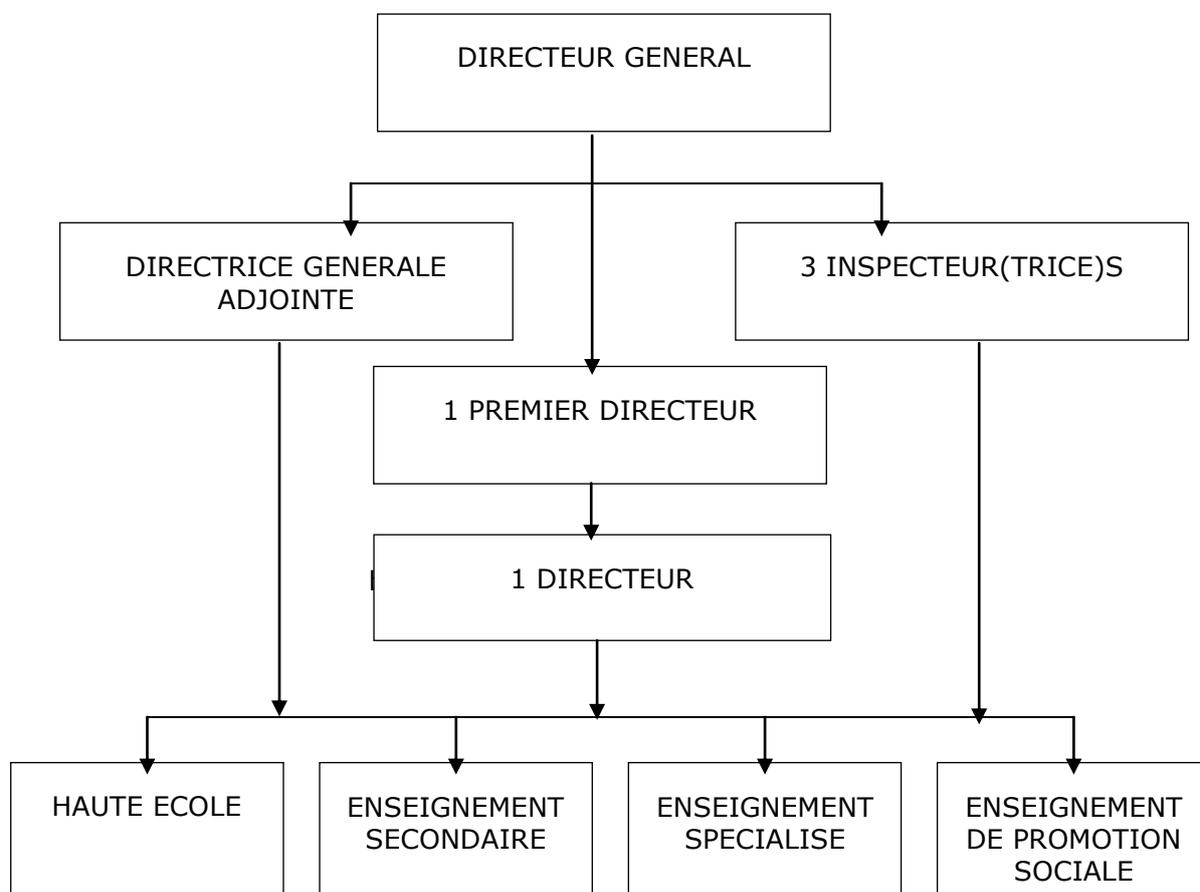
2.6 Les infrastructures et les services complémentaires

Soucieuse d'offrir l'accès le plus large possible à un enseignement de qualité, la Province de Liège met à la disposition de ses élèves des infrastructures et des services complémentaires, dont notamment :

- sept internats (fréquentés en 2011 par 972 étudiants) ;
- un Institut médico-pédagogique (qui accueille en moyenne 15 élèves) ;
- une crèche d'application « Les Pacolets » (qui accueille 65 enfants à temps complet ou partiel) ;
- le Service social de la Haute Ecole (qui, en 2011, a traité 1.134 demandes d'aide financière pour un montant total octroyé, en accord avec le Conseil social de la Haute Ecole, de 199.680,13 €).

3. La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL)

3.1. Organigramme de la Direction générale de l'Enseignement



3.2. Structuration de ses domaines d'action

Les domaines d'action de la Direction générale de l'Enseignement sont multiples et se structurent comme suit :

- la coordination générale de l'Enseignement provincial : gestion administrative et pédagogique des structures, grilles-horaires et programmes, tutelle administrative (suivi des démarches) et pédagogique des établissements, coordination des projets pédagogiques, coordination de l'évaluation du personnel (enseignant et non-enseignant)... ;
- la gestion du personnel enseignant : suivi de la carrière d'un enseignant (subventionné ou non), mise en place du personnel... ;
- la gestion du personnel non enseignant : gestion du personnel non enseignant non subventionné, du personnel administratif subventionné, des agents PTP, des agents APE... ;
- la gestion budgétaire, financière et comptable : coordination des travaux à mener dans le cadre de la mise en place de la nouvelle comptabilité, vérification et validation des bons de commande, économat général pour l'ensemble des établissements provinciaux d'enseignement...;
- la gestion des infrastructures, bâtiments et équipements : assurances et accidents, gestion des équipements (y compris informatiques) et des bâtiments en collaboration avec la [Direction Générale des Services Techniques Provinciaux](#) et la DGT, respect des législations en matière d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité... ;
- le développement des outils de gestion informatisée : conception et développement d'outils de gestion adaptés, maintenance de l'équipement informatique existant, gestion du parc de matériel administratif (dépannage, configuration, sauvegarde des données...), développement et maintenance de l'Ecole Virtuelle, conception et développement de l'outil GIHEP,... ;
- la promotion, l'information et la communication (SPIC) : gestion et coordination de la promotion, de l'information et de la communication de l'offre de formation de l'Enseignement de la Province de Liège, gestion financière et création de la publicité relative à l'EPL, conception graphique et mise en page de dossiers pédagogiques, de manuels scolaires et conception de tutoriels pour le véhicule pédagogique « Techni Truck », prises de vue photographiques et vidéo lors d'événements de l'Enseignement de la Province de Liège, montage vidéo de manifestations organisées par l'EPL... ;
- la maintenance et la mise à jour de banques de données : elle constitue une aide à la gestion administrative et pédagogique des différents établissements d'enseignement ;
- la mise en place d'une démarche Qualité à tous les niveaux d'enseignement.

La Direction générale s'investit également dans d'autres domaines d'actions tels que les aspects pédagogiques des programmes, les dossiers relatifs à l'encadrement différencié et aux primo-arrivants, la coordination générale des sports et loisirs scolaires, la coordination générale des colloques, expositions et journées d'études, l'organisation des événements, réceptions et manifestations...

Outre ces activités, elle remplit par ailleurs diverses missions extérieures afin de représenter l'Enseignement provincial et son personnel auprès de différentes instances (Commissions paritaires, Commission centrale de gestion des emplois, Organe de Gestion de la Haute Ecole, Conseil général des Hautes Ecoles, CPEONS, ASBL Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces...).

4. Des activités en adéquation avec le Projet éducatif de l'EPL

Au-delà des formations qu'ils proposent et qui constituent le fondement de leur action quotidienne, les différents Instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets leur permettant de rencontrer les valeurs promues dans le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège et les objectifs énoncés notamment dans la Déclaration de politique générale.

Tantôt organisateurs, tantôt participants, les Instituts de l'EPL s'engagent dans des activités multiples et variées (visites, représentations théâtrales et projections de films, conférences, séminaires et débats, concours, programmes d'échanges, voyages humanitaires, collaborations avec les milieux professionnels...).

Ce sont autant d'activités qui participent à l'ouverture sur le monde extérieur et qui interpellent les étudiants sur des notions aussi fondamentales que la citoyenneté, la culture, les sciences, les relations avec les milieux professionnels, la santé, le sport, le développement durable.

5. Focus sur...

5.1 Le cocktail de rentrée



Le 15 septembre dernier, dans les locaux de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers, une délégation de tous les Instituts d'enseignement provinciaux a assisté, pour la 10^{ème} année consécutive, au désormais traditionnel « Cocktail de Rentrée de l'Enseignement de la Province de Liège ». M. Mestrez, Député provincial, a fait le bilan de l'évolution du Département Enseignement.

Il a également remis les prix « EPL Excele ».

5.2 Les récompenses et prix obtenus par les étudiants de l'EPL



La participation des étudiants à des concours et autres challenges est une occasion de démontrer au grand public ainsi qu'au monde professionnel et éducatif, la qualité de l'enseignement provincial et le savoir-faire transmis à la jeune génération. Cette année encore, nos élèves ont brillé en remportant de nombreux prix. Citons par exemple :

- prix d'esthétisme et 2^{ème} prix de résistance pour la section « Bachelier en Sciences de l'Ingénieur Industriel finalité Construction » au concours « Faites le Pont ! ». 1^{er} prix de résistance pour deux élèves de l'Athénée Provincial Guy Lang.

- 1^{er} prix de l'épreuve finale des « Olympiades belges d'Informatique » pour un étudiant de 1^{ère} année de la formation de « Bachelier en Informatique et Systèmes ». 6^{ème} place pour un autre étudiant de la même formation.
- 1^{er} prix de l'édition régionale du concours « Expo-Sciences » pour quatre élèves de la section « Mécanicien automatique » de l'IPES Hesbaye et prix « Elia Trophy » lors de l'édition nationale.
- « Prix Forges de Zeebrugges » de la plus longue distance de vol et du meilleur dossier technique pour deux étudiants de 3^{ème} année du « Bachelier en Sciences de l'Ingénieur industriel - finalité électromécanique ».
- 1^{er} prix du concours du meilleur Business Plan organisé par l'Asbl « Les Jeunes Entreprises » pour le groupe pluridisciplinaire « Rodeco », constitué d'étudiants de 2^{ème} année de la formation de « Bachelier en E-business » et d'étudiants du « Bachelier en Comptabilité ».
- 1^{er} et 3^{ème} prix pour deux étudiants de la formation de « Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Electromécanique » à l'épreuve finale individuelle du 22^{ème} concours pour l'enseignement technique organisé tous les deux ans par la branche Benelux de la firme SKF.
- 1^{er} prix pour deux élèves de La Reid au concours « Jeunes Talents » dans le cadre de la 16^{ème} édition du Grand Happening d'Art floral d'Alden Biesen.
- 1^{er} et 3^{ème} prix pour deux élèves de 7^{ème} année professionnelle « Complément en art floral » aux « Fleur Cup - Jeune Talent » qui avait lieu dans le cadre des « Magical Winter Moments » à Bruges.

5.3 Quelques projets particuliers de mobilité



L'enseignement provincial offre à ses étudiants l'occasion de participer aux différents programmes européens de mobilité (Erasmus, Leonardo, Comenius) afin de perfectionner leur connaissance en langues étrangères, élargir leur horizon culturel, rencontrer de nouvelles personnes et vivre de nouvelles expériences. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés :

- Le projet Comenius du Lycée Jean Boets, intitulé « Supporting Intercultural Learning through Museums » (« Développer l'éducation interculturelle à travers les musées ») s'étale sur deux ans et implique sept autres écoles de Turquie, Italie, Pologne, Grèce, Lettonie et Belgique. L'objectif est de faciliter l'éducation citoyenne à la diversité, ainsi que d'introduire et valoriser les musées comme outil d'apprentissage.
- En ce qui concerne le programme Leonardo, quatre élèves de la 7^{ème} année « Puériculteur(trice) » du Lycée Jean Boets se sont rendus en stage à Lyon et, en mai 2011, le Lycée a accueilli des élèves et professeurs de l'Ecole lyonnaise Rockefeller. Les partenariats avec cette école et celle d'Agliana se poursuivent durant l'année scolaire 2011-2012 permettant ainsi à des élèves, encadrés par des professeurs, de vivre un stage à l'étranger.
- Grâce à la bourse européenne Leonardo, quarante-huit jeunes de 6^{ème} année des sections agricole, équine et horticole de l'IPEA La Reid ont effectué un stage de quatre semaines en France avec la collaboration d'établissements partenaires (le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Kernilien dans les Côtes d'Armor, le Lycée horticole de Thuré dans la Vienne, l'Institut Rural d'Education et d'Orientation de Bernay en Champagne dans la Sarthe).
- La Haute Ecole a organisé la 3^{ème} édition de la « Quinzaine interculturelle » du 28 mars au 8 avril 2011. Les étudiants de 2^{ème} année de la formation de « Bachelier en Marketing » ont partagé deux semaines intenses constituées de cours, de visites, et de conférences avec des étudiants italiens, français, roumains et portugais.

5.4 L'Accueil des nouveaux agents



Le 2 février dernier, la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège a organisé à l'EP de Seraing une séance d'information dédiée à ses collaborateurs récemment engagés. Ceux-ci ont découvert toute l'étendue de l'offre d'enseignement, des infrastructures et des projets mis sur pied par les différents établissements provinciaux. Ils ont reçu une information spécifique concernant le niveau d'enseignement dans lequel ils sont actifs ainsi que tous les renseignements liés à leur situation professionnelle.

5.5 Le Projet « Envol »

Ce projet, initié en décembre 2010, consiste à développer l'approvisionnement de denrées alimentaires en circuits courts dans les restaurants didactiques des IPES de Hesbaye, Herstal et Seraing (antenne d'Ougrée) ainsi que dans les restaurants scolaires du Parc des Marêts et de l'Internat de Seraing.

Le groupe de travail multidisciplinaire a organisé plusieurs actions dont la participation d'un groupe d'élèves des sections hôtelières à une conférence organisée par les Services agricoles ; l'élaboration, en respectant les impératifs pédagogiques, d'un menu mensuel tant dans les restaurants didactiques que dans les restaurants de collectivité et dont les ingrédients principaux sont issus de circuits courts ; la création d'un calendrier illustré par les sections artistiques des IPES de Seraing et de Hesbaye sur le thème des circuits courts... Les premiers résultats s'avèrent très positifs.

5.6 Le Technitruck



Durant l'année 2011, le Techni Truck, véritable outil didactique, consistant à revaloriser les métiers et études techniques aux yeux de la jeune génération, a poursuivi sa mission avec assiduité.

Il a parcouru 10.098 km, a visité 156 écoles et 4.971 élèves ont réalisé les manipulations proposées. Il a été présent lors de chaque Village Provincial et lors des Mini-Villages. Il a poursuivi sa mission durant les vacances scolaires en s'installant à proximité de plaines de jeux en Province de Liège. Il a également été l'invité de la journée de la construction au cours de laquelle la nouvelle manipulation qui cible les métiers de la construction a été présentée. Il a participé à plusieurs salons spécialisés dans la formation et/ou l'emploi.

5.7 Educavox



En tant que membre fondateur, la Province de Liège a participé, en janvier à Paris, au lancement du site « Educavox - Paroles d'éducation » (<http://www.educavox.fr>) à la Maison de l'Aquitaine en présence des partenaires du projet (An@é, Aquitaine Europe Communication, France 5 Education, les Editions Bayard, le Centre national de documentation pédagogique, l'INA...).

EducaVox est un portail d'information et de partage sur les problématiques de l'éducation. Il a comme principaux objectifs de donner la parole aux citoyens et faire bouger les représentations du grand public sur l'école, de développer la culture numérique au sein des pratiques éducatives, de diffuser les innovations et les créations, d'être un espace de débat...

5.8 Les Mini-Villages

Durant l'année scolaire 2010-2011, l'opération « Mini-villages », auréolée de succès l'année précédente, a été reconduite dans les écoles polytechniques provinciales. Pour rappel, il s'agit de convier les enfants des écoles primaires des régions avoisinantes à découvrir les sections techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire, à travers un parcours jalonné de stands où élèves et professeurs des établissements provinciaux leur montrent avec passion leur savoir-faire.

L'événement a une nouvelle fois attiré un grand nombre d'enfants à chacune de ses étapes : à l'École Polytechnique de Huy le 19 novembre (environ 1100 élèves), à l'École Polytechnique de Seraing le 22 janvier (plus de 1200 élèves), à l'École Polytechnique de Herstal le 4 février (850 élèves), à l'École Polytechnique de Verviers le 18 février (près de 1300 élèves) et à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye le 1er mars (environ 760 élèves).

5.9 Projets culturels des établissements d'enseignement secondaire (en application de la résolution adoptée par le Conseil Provincial)

Grâce au budget octroyé (500 euros) par le Conseil provincial pour la réalisation d'un projet à caractère culturel, les initiatives suivantes ont été réalisées :

- EP de Seraing : « Plumiers pour la vie » ;
- IPES de Seraing : « Effet de jeunes contre effet de serre - Tous unis contre la précarité » ;
- EP de Herstal : « Sécurité aux abords de l'Institut » ;
- IPES de Herstal : « Délégation d'élèves » ;
- EP de Huy : « Mon beau vélo ! » ;
- IPES de Huy : « J'aime mon école, je la fais vivre » ;
- IPES de Hesbaye : « Ensemble contre l'épilepsie » et « Je m'investis pour être un consommateur de produits équitables » ;
- EP de Verviers : « École durable et solidaire » ;
- IPES de Verviers : « Enfermements : sociaux, culturels, affectifs, intellectuels, psychologiques, institutionnels... précarités versus développement ? » ;
- IPEA de La Reid : « Grande collecte de vêtements chauds et de produits cosmétiques » ;
- Lycée technique Jean Boets : « La boîte à outils » ;
- Athénée provincial Guy Lang : « Jeunes en scène » ;
- IPES paramédical de Liège-Huy-Verviers : « L'art de soigner : de l'ébauche à la maturation » ;
- IPES Spécialisé de Micheroux : « Défilé de mode et sensibilisation aux produits issus du commerce équitable » ;

5.10 Les 24h Dubaï



Trois élèves de la 7^{ème} année professionnelle « Complément en électricité de l'automobile » du Centre d'Education et de Formation en Alternance de Verviers ont eu l'occasion de participer à la compétition automobile les « 24 heures de Dubaï » du 12 au 14 janvier 2011. Après deux visites des ateliers du team *Mühlner Motorsport*, situés au Technopôle de Francorchamps Monsieur Mühlner, conquis par l'enthousiasme et le savoir-faire de nos jeunes, leur a alors proposé de faire partie de l'équipe lors des épreuves des 24 heures de Dubaï.

Le jour de la course, diverses tâches leur ont été confiées : installation et organisation du stand, préparation de la Porsche en vue des essais, prise en charge du démontage complet puis du remontage de la boîte de vitesses, analyse des données télémétriques, travaux de réparation,...

Le 21 février, entourés de leur famille et de l'équipe éducative du CEFA, ils ont été reçus dans les salons du Palais provincial et félicités par Monsieur le Député – Président André Gilles.

5.11 La Maquette de l'aéroport de Bierset



C'est à l'occasion de la journée « Portes ouvertes » qui s'est déroulée le 14 mai sur le thème « l'aviation et la technique » que l'Ecole Polytechnique de Seraing a dévoilé une maquette très réaliste de l'aéroport de Bierset. Entièrement illuminée, elle comporte quelque 1300 LED et une quarantaine d'avions. Ce projet a été conçu par les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} année des sections « Electricien – Automaticien », « Menuisier », « Métallier-soudeur », « Technicien en microtechnique » et des élèves du 1^{er} degré en général.

La maquette a été présentée avec les honneurs par tous les partenaires de l'EP Seraing : la Province de Liège mais aussi Liège Airport, Sowaer, Logistics in Wallonia, Technifutur et Skillsbelgium. Cette réalisation a été exposée du 1er juin au 31 août dans le terminal de l'aéroport.

5.12 L'inauguration du nouveau restaurant à l'IPES Hesbaye



L'IPES Hesbaye a voulu lancer un pari sur l'avenir en modernisant les infrastructures (environ 500 m²) de son implantation de la rue de Sélys-Longchamps. Les ateliers de boucherie se divisent désormais en pièces bien distinctes afin que chaque étape de préparation dispose de son atelier adapté. Le restaurant didactique a également été rénové et décoré avec soin. Les nouvelles installations ont été inaugurées le 18 mars dernier.

5.13 Le Centre de validation des compétences : remise des titres de compétences



Au mois de mai, une journée de concertation avec les Entreprises de Formations par le Travail (EFT) et les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) de la région a été organisée pour le métier d' « aide-ménagère » par le centre de validation des compétences de Huy-Waremme-Saint-Georges, à la Maison Grégoire de Hannut.

Cette journée s'est clôturée par la remise des titres de compétences à quinze lauréates. Dans le cadre des manifestations pour les vingt ans du décret de l'Enseignement de Promotion sociale, la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, Mme Marie-Dominique Simonet et M. André Gilles, Député provincial-Président, ont souhaité être présents à cette manifestation.

5.14 La remise des attestations « Energie renouvelable »

Le 18 février, l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Verviers orientation technologique a procédé à la remise des attestations de réussite aux étudiants ayant participé à la formation intitulée « Energies renouvelables : panneaux solaires photovoltaïques ».

Les étudiants ont ainsi pu suivre un module de 80 périodes de cours (40 périodes de théorie et 40 périodes de pratique) afin de se familiariser avec cette nouvelle technique, la plupart d'entre eux possédant de plus un certificat de « monteur câbleur en électricité du bâtiment » ou d' « agent de maintenance en électromécanique ».

5.15 L'IPEPS Jemeppe candidat au Prix Wallon de la Qualité



Au début du mois de décembre, les efforts de l'IPEPS de Jemeppe inscrit depuis plusieurs années dans la démarche qualité, ont été officiellement récompensés puisque l'établissement a concouru au Prix wallon de la Qualité où il a été nommé dans la catégorie « Eveil à l'Excellence ».

5.16 Construction d'un nouveau bateau-école : Province de Liège I et Province de Liège II



La Province de Liège est le seul pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organise des formations en batellerie. Vu la vétusté du bateau actuel, il devenait nécessaire d'équiper l'Ecole Polytechnique de Huy et l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme d'un bateau-école disposant d'un équipement moderne intégrant les technologies les plus récentes.

Après approbation des plans détaillés, la construction proprement dite a débuté en juillet 2011. Elle avance à grands pas ; mi-janvier 2012, les deux coques seront achevées et les moteurs et propulseurs d'étrave seront installés.

La réception du bateau-école est prévue en mars 2012. Le bateau sera inauguré lors de la journée Portes-Ouvertes des écoles de Huy prévue le 21 avril 2012.

5.17 La rentrée académique de la Haute Ecole



A l'occasion de la rentrée académique de la Haute Ecole de la Province de Liège, le 11 octobre, Mme Pascale Bollekens, ingénieur industriel et journaliste scientifique à la RTBF, a donné une conférence sur le thème « Les médias et l'image des métiers scientifiques et techniques ». Après un bilan de l'année académique écoulée dressé par M. le Député provincial-Président, André Gilles, et l'évocation des projets de l'année académique 2011-2012, M. Toni Bastianelli, Directeur-Président de la HEPL, a souligné la désaffection de la jeunesse à l'égard des métiers techniques.

5.18 Deux Masters en alternance à la HEPL

Depuis septembre 2011, la Haute Ecole de la Province de Liège propose deux nouvelles formations organisées en alternance : un « Master en Facility Management » (ou, pour reprendre sa dénomination officielle, « Gestion des services généraux ») et un « Master en Gestion de production ». Répondant à une attente du monde professionnel, ces formations d'une durée de deux ans sont organisées selon le principe de l'alternance : chaque semaine de cours théoriques est complétée par une semaine de formation en entreprise.

5.19 Le Campus de cristal



Michel Drucker, animateur de télévision et écrivain français est venu en personne le 21 mai au Campus 2000, pour recevoir le « Campus de Cristal » qui lui avait été décerné par les étudiants de la formation de « Bachelier en Communication » de la Haute Ecole.

Il a évoqué ses secrets de longévité en tant que personnalité du petit écran mais il a également livré au public de nombreuses anecdotes et des éléments de sa vie privée. Il a terminé son témoignage par la place de plus en plus importante que prenait l'écriture dans sa vie et par son projet de publier d'autres livres.

5.20 La Chaire des civilisations numériques



Le 9 novembre, la HEPL organisait pour la seconde fois la « Chaire des Civilisations Numériques », en partenariat avec Aquitaine Europe Communication, sur le thème de la numérisation des contenus culturels et patrimoniaux.

L'après-midi a été consacré aux conférences d'Evelyne Lentzen, Déléguée générale à la numérisation des patrimoines culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), qui a présenté le Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines de la FWB et de Jean-Marc Merriaux, Directeur de l'édition et du transmédia d'Universcience, qui a tenté de répondre à la question suivante : « Comment permettre la mise en place d'une politique d'édition multi supports, de production de contenus transmédia ayant la capacité d'être exploités sur l'ensemble des nouveaux supports de diffusion ? ».

5.21 Le Projet EcoMotion



Du 26 au 28 mai à Lausitz (Allemagne), les étudiants du « Bachelier en Electromécanique - Finalité Mécanique », porteurs du projet EcoMotion ont participé à un Eco-Marathon avec leur prototype propulsé au bioéthanol. Ils se sont classés au 49^{ème} rang des cent-seize participants de la catégorie « Prototype à moteur thermique » et 9^{ème} en catégorie « Ethanol ».

Les 2 et 3 juillet se tenait l'ultime manche du championnat « Eco-marathon Wallonie » sur le vélodrome de Rebecq. L'équipe EcoMOTION s'y est vue gratifiée du prix de l'innovation technologique.

Le 2 octobre, un des partenaires du projet, BioWanze, a exposé le prototype à l'occasion de la journée « Découverte Entreprises ».

Les 8 et 9 octobre, le team EcoMOTION a participé à la 1^{ère} manche de la saison 2011-2012 des Eco-marathons de Wallonie et y a remporté le prix « Ethanol ».

Les 26 et 27 octobre au Cercle de Wallonie (Château du Val Saint-Lambert à Seraing), deux autres partenaires, les entreprises ArcelorMittal et Mecasolutions, ont demandé la mise à disposition du prototype, dans le cadre du 2^{ème} salon « Métamorphoses » organisé par la SPI.

5.22 Les Projets de Recherche et Développement

Cette année, trois nouveaux projets proposés par la Haute Ecole de la Province de Liège ont été retenus par la Région wallonne dans le cadre du programme "FIRST Hautes Ecoles":

- VIBTHERM, en association avec Techspace Aero, se propose de mettre en oeuvre une technique d'inspection non destructive par vibrothermographie pour le contrôle qualité.
- DAURECO, avec pour partenaire Automation & Robotics, vise à déterminer automatiquement les réglages de machines de contrôle de l'industrie ophtalmique.
- CIPESTIM, avec l'entreprise NOMICS, entend mettre au point une ceinture intelligente permettant d'exploiter au mieux le principe de l'électrostimulation.

5.23 Le Label européen SD



La Haute Ecole de la Province de Liège a obtenu le Label SD (Supplément au Diplôme). L'octroi de ce label atteste qu'elle s'est engagée dans une démarche qualité pour l'utilisation et la délivrance automatique et gratuite de l'annexe descriptive au diplôme, nommée « Supplément au Diplôme ».

Le Label SD a été attribué à la HEPL après vérification scrupuleuse du respect du cahier des charges par un réseau d'experts désignés par la Commission européenne. La cérémonie officielle d'octroi du label aura lieu à Copenhague (Danemark) le 8 mai 2012, à l'occasion des célébrations du 25^{ème} anniversaire d'Erasmus.

5.24 La Cellule emploi de la Haute Ecole

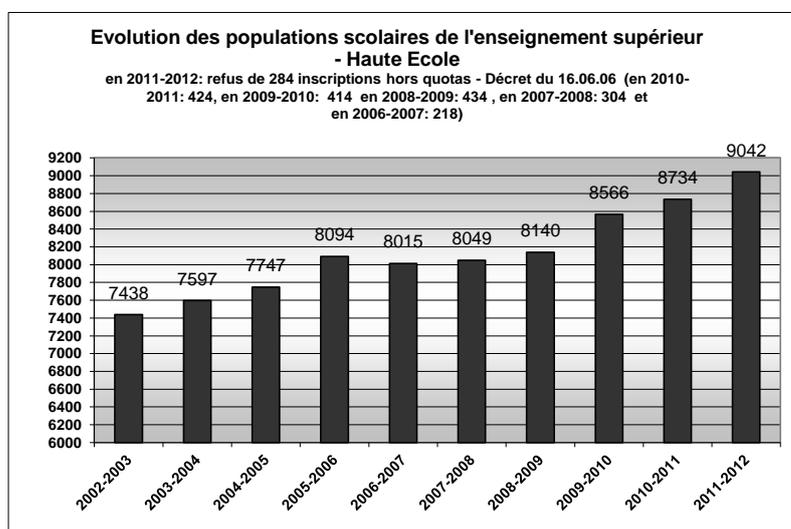
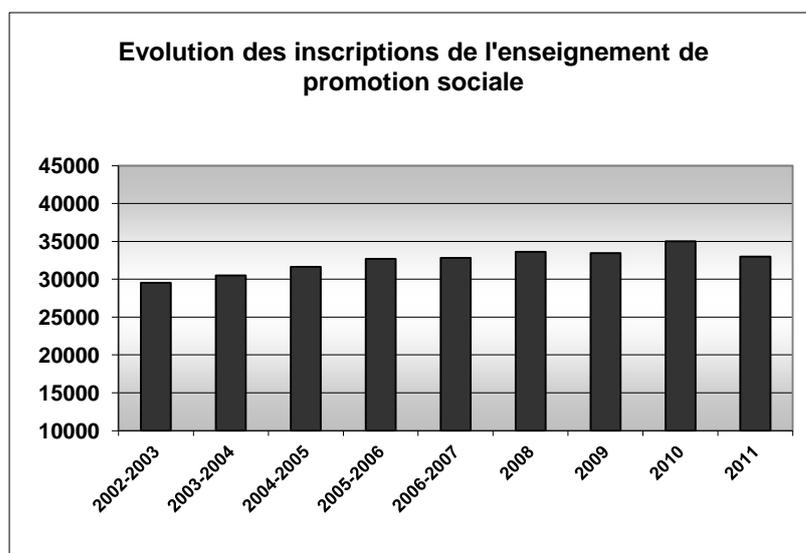
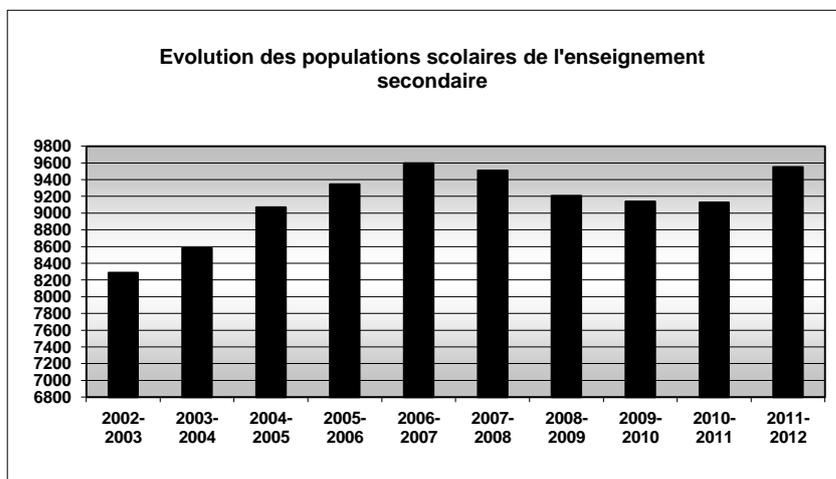
La Haute Ecole de la Province de Liège a créé, en septembre 2010, une Cellule Emploi qui joue un rôle d'interface active et efficace (au travers notamment de l'« Espace Emploi » de l'Ecole virtuelle) entre ses étudiants (actuels et diplômés) et les milieux professionnels.

Les entreprises inscrites ont la possibilité de diffuser sur l'Ecole virtuelle des offres d'emploi, de job étudiant ou de stage. Elles peuvent également y consulter les curriculum vitae mis en ligne par les étudiants dès l'obtention de leur diplôme. Près de deux mille entreprises à la recherche de profils correspondant aux formations offertes par la HEPL profitent de ces services gratuits.

Les étudiants ont la possibilité de consulter les offres insérées par les entreprises, peuvent compléter directement sur l'Ecole virtuelle leur Curriculum Vitae Europass (CV formalisé dans un schéma européen) et leur Passeport de langues Europass

La Cellule Emploi joue aussi un rôle d'information aux étudiants, en portant notamment à leur connaissance l'organisation de salons professionnels, conférences, examens organisés par le SELOR,...

6. Annexe : Evolution des populations scolaires





**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2012**

**La formation, les
Centres psycho-médico-sociaux et les PSE**

**« Un département au service de tous les
réseaux et opérateurs de formation »**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/08

1. STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

La formation est un des axes prioritaires de la Province. Les Provinces ont été invitées par la Région Wallonne à réaménager l'organisation provinciale en définissant les axes prioritaires. Il s'agissait, dans un premier temps, de dégager des domaines d'action dans lesquels leur statut supra-communal apporte une plus-value.

Guidée par les principes de cohérence, de subsidiarité et d'efficacité, la Province de Liège apporte, pour la formation, un potentiel important en matière de soutien et de solidarité, envers les autres niveaux de pouvoirs, par sa proximité. Une solidarité tournée vers les villes et les communes, mais également vers les citoyens et les entreprises. Par ses actions de partenariat et de maillage d'opérateurs, le département formation s'inscrit dans une dynamique de soutien au redéploiement économique et social.

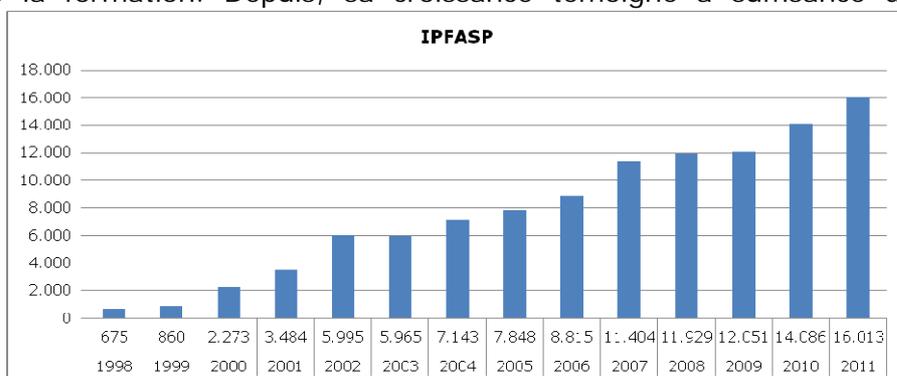
Les 4 missions du département, précisées dans la déclaration de politique générale du 9 novembre 2006, sont :

- 1 Soutenir la qualité par l'innovation pédagogique dans la formation et l'enseignement, en partenariat avec les services publics et les entreprises ;
- 2 Assurer une politique cohérente de formation des personnels des services au public pour soutenir la modernisation de ces services ;
- 3 Soutenir l'orientation scolaire et professionnelle en favorisant les approches pluridisciplinaires ;
- 4 S'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux entreprises tant en Belgique qu'à l'étranger, par un soutien à l'exportation.

Depuis 2005, la fonction d'ensemblier de la formation déléguée aux provinces est aujourd'hui intégrée dans un service appelé par la région wallonne « service Appui Formation ». Il est un des maillons forts qui relie l'institution provinciale aux pouvoirs locaux. Ce service assure un rôle de détection des besoins en formation et offre une meilleure adéquation entre les offres et les demandes. Il travaille également en concertation avec les acteurs de la formation présents en province de Liège et soutient les pouvoirs locaux dans leur conception de plan de formation.

En 2011, son action s'est concrétisée par l'identification d'une trentaine de formations nécessaires pour répondre aux besoins des ouvriers, techniciens, et auxiliaires professionnels, répondant à une demande de nombreuses communes.

L'investissement de la Province de Liège dans le domaine de la formation date de plus d'un siècle. Citons en exemple, la création des cours itinérants de cuisine et de garde-malade, en 1909 ; les cours de sciences administratives, en 1922 ; et les cours de candidat commissaire, en 1935. En 2002, le Conseil provincial décidait de rassembler en un seul département tous les opérateurs intervenant dans le champ de la formation. Depuis, sa croissance témoigne à suffisance de l'importance des besoins et de la pertinence des réponses apportées. En dix ans, l'Institut en charge de la formation des agents des services publics (police, feu, aide médicale urgente et administration) qui était encore à 675 inscriptions en 1998 a connu une croissance très significative en passant à 16013 en 2011.



Depuis 2009, un nouvel organigramme « Enseignement-Formation » a été adopté par le Conseil provincial. Ces nouvelles dispositions structurent le département Formation en 2 branches complémentaires, la guidance et la formation.

Le pôle « Formation » regroupe le centre de réadaptation au travail, l'école provinciale d'administration et l'école provinciale post-scolaire d'agriculture, et progressivement l'enseignement de promotion sociale. Il comprend également des services d'appui à la formation : Espace Qualité Formation, Centre des Méthodes d'Enseignement, Maison des Langues, CECOTEPE. Et enfin un pan dédié aux formations en sécurité avec l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence et ses trois écoles.

Le pôle « Guidance » comprend les Centre PMS, l'Espace Tremplin et la Promotion de la Santé à l'Ecole. Les activités de ces 3 organes sont centrées sur le soutien des jeunes en obligation scolaire, quelque soit le réseau d'enseignement. Leur objectif commun est d'assurer un suivi de leur éducation à l'école, ainsi qu'au sein de leur famille. Un nouveau Premier Directeur a été engagé en 2011, en vue d'assurer la mission de coordination entre les 3 services.

L'importante croissance de l'Institut Provincial de Formation des Services Publics, conjugué à des exigences administratives, théoriques et pratiques, ont conduit à la création de la Maison Provinciale de la Formation. Située au cœur de Seraing, ce bâtiment a pour objectif de regrouper tous les services du département Formation, mais également de figurer parmi les figures incontournables en termes de qualité en la matière. Inaugurée en 2009, la Maison de la Formation va accueillir de nouvelles implantations indispensables aux formations pratiques des agents des services de sécurité (Cf. RA des Infrastructures pour complément).



2. LE POLE FORMATION

La formation des agents des services publics est un axe important de la politique de proximité déployée par la Province de Liège envers les citoyens. L'objectif est de répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers des services. Depuis le 9 juin 2011, la structure de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics a été modifiée, pour donner naissance à deux nouvelles interfaces. Cela marque la volonté de renforcer les actions et donner les meilleurs outils dans le développement des formations. Apparaissent, d'une part, l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence qui regroupe les écoles de Police, du Feu et des Cadets, et d'Aide Médicale Urgente ; d'autre part, l'Ecole Provinciale d'Administration.

L'École Provinciale d'Administration forme le personnel de la fonction publique locale. Elle soutient l'amélioration des services publics en dotant les agents des compétences utiles à leur fonction. D'une part, elle propose les cours de sciences administratives, en langues française et allemande. D'autre part, elle organise un vaste programme de formations qui contribuent à la professionnalisation et à la modernisation des services publics, entre autres, en partenariat avec divers opérateurs publics et privés. Plus de **12.000 brochures** ont été diffusées dans ce cadre. L'école a enregistré **3500 inscriptions** pour l'ensemble de ces activités en 2011.



L'école de Police, agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la Province de Liège, a procédé, en 2011, à deux incorporations du cadre de base (140 candidats) et une incorporation du cadre moyen (32 candidats). L'école connaît une croissance importante au niveau de la formation continue (**4034 inscriptions** en 2011, contre 3096 en 2010), afin de répondre aux besoins diversifiés des zones de police et des citoyens, dont par exemple la Loi Salduz, la rédaction de PV, les Techniques d'audition, etc. Au total, l'école enregistre près de **5200 inscriptions** en 2011.

Elle apporte également son soutien aux différents réseaux d'enseignement en assurant la collaboration technique des cours de 7^{ème} technique de qualification aux métiers de la sécurité (Provinces de Liège et Namur).

Au niveau des activités récurrentes de l'école, on peut souligner l'organisation d'un camp d'exercices pratiques à Elsenborn, mêlant

les aspirants des cadres de base et moyen, à leurs condisciples de l'école de Hahn, avec qui un partenariat avait été établi en 2010. L'école s'investit également au niveau international, en nouant des contacts avec une école roumaine et québécoise en vue d'éventuels partenariats ; mais aussi en travaillant sur des projets de développement de réseaux de coopération policière transfrontalière, ou dans la rédaction de syllabus sur les traités internationaux.

L'école du Feu répond aux besoins des 26 services d'incendie de la Province de Liège. En 2011, elle a enregistré 2300 inscriptions. Une augmentation des inscriptions dans les formations de perfectionnement sont à souligner, en raison d'une meilleure subvention de la part du Fédéral (de 1076 en 2010 à 1412 en 2011), comme par exemple pour la formation Flash-over afin de prévenir le fléau des sapeurs-pompiers. Un premier cycle de formation de plongeur a également été mis en place (niveaux 1 et 2). Les activités de l'école s'inscrivent également dans la redynamisation du volontariat via l'organisation de son **école des cadets**. En mai 2011, elle a clôturé sa 4^{ème} année d'existence ; **319 cadets** ont fréquenté assidument les sections organisées dans les services d'incendie de Liège, Huy, Verviers, Waremme, Aywaille, Limbourg, Kelmis et Saint-Vith ; et **95 lauréats** de 3^{ème} année ont reçu leur brevet. Dans le cadre du programme de 3^{ème} année, 50 cadets se sont rendus à **Strasbourg** pour un séjour de deux jours comprenant la visite du Parlement Européen et la visite du camp de concentration et d'extermination de Struthof.



Pour la seconde année consécutive, l'école a été sollicitée par la Ministre de l'intérieur pour qu'une délégation de cadets prenne part au défilé de la fête nationale à Bruxelles. En septembre 2011, **164 candidats** se sont inscrits aux épreuves de sélection, à l'issue desquelles **117 d'entre eux** ont été admis en 1^{ère} année.

L'école d'Aide Médicale Urgente assure la formation de base et permanente des candidats et des secouristes-ambulanciers ; ainsi que les épreuves de renouvellement de brevet, en langues française et allemande. Elle propose des formations d'intervenants spécialisés et d'instructeurs pour les différents services de secours, les institutions hospitalières ou même d'autres organismes de formation. Elle dispense également des formations spécifiques telle que la réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation externe automatisée (RCP-DEA). En 2011, l'école a enregistré près de **4700 inscriptions**. Elle a également mis sur pied l'organisation d'un cycle de conférences (*Les forum de l'AMU*) autour d'un thème de l'actualité. Dans le cadre du Centre de Compétence et Formation en aide médicale urgente, en 2011, l'école a proposé aux cadres des différents services de secours (pompiers, policiers, médicaux, défense nationale...) un module de formation à la **gestion interdisciplinaire de l'urgence collective** (GIDUC). L'EPAMU s'investit également dans l'organisation de formations en partenariat extérieur. Ses compétences étant reconnue au niveau européen, elle est régulièrement sollicitée pour prendre part aux formations qui touchent à la sauvegarde de la vie des citoyens.



Le **Centre des Méthodes d'Enseignement**, autre service du pôle « formation », concourt à augmenter la qualité de l'enseignement, notamment grâce à la formation continue des enseignants et au développement d'innovation pédagogique. Depuis septembre 2010, l'équipe est réunie autour du projet **Réussir Ensemble**, dont l'objectif est de créer les conditions favorables pour viser la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes. Suite à un appel, trois écoles pilotes (EP Seraing et Verviers, IPES Seraing) ont été sélectionnées pour appliquer le processus et les actions établies selon 3 axes (pédagogique, socio-éducatif et organisationnel). Un référentiel et un outil d'évaluation ont été réalisés par le CME en vue d'aider les écoles pilotes dans leur mission. Le développement de ce projet se réalise en trois phases, dont l'extension qui s'effectuera en 2012-2013.

L'Espace Qualité Formation, a également pris part dans ce projet, en apportant son expertise en matière d'audit. *L'observatoire pour le développement de la qualité de la formation et de l'enseignement technique et professionnel* a appliqué l'outil CAF-EF dans la définition des points forts et faibles de chaque école. L'EQF soutient l'application et la diffusion de ce Cadre d'Autoévaluation de la Fonction Publique adapté à l'Enseignement et à la Formation. Cet outil permet de développer un « esprit qualité » en matière de management. En 2011, cette diffusion s'est traduite par la participation à un séminaire réunissant des responsables de Hautes Ecoles liégeoises, centres de formation, etc. à Marche, mais aussi à Lausanne, à propos de la démarche qualité dans l'enseignement secondaire ; la rédaction d'article dans la revue *Qualiguide – Wallonie 2011* ; la création d'un forum sur le site internet de l'EQF ; l'organisation de groupes de travail au sein du Mouvement Wallon pour la Qualité ; et toujours la distribution de nombreux exemplaires du CAF-EF, avec accompagnement, auprès des futurs cadres.

Dans un autre registre « qualité », l'Espace Qualité est partenaire et coordinateur liégeois pour le projet eurégional *Future proof for cure and care*. L'objectif de ce projet vise la régulation du marché du travail dans le secteur des métiers de soins ; c'est-à-dire pouvoir répondre à l'accroissement des besoins, pallier à la pénurie de personnel et faciliter la mobilité des travailleurs au sein de l'Eurégio.

Au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, l'Espace Qualité est également impliqué dans le projet **INSERAV**. L'ambition de ce projet est d'optimiser les moyens d'insertion par une démarche de formation pré-qualifiante avec un accompagnement réalisé par des compagnons (pré-retraités ou retraités) dans un **maillage des acteurs** concernés par la réinsertion. En 4 ans, 270 demandeurs d'emploi ont été pris en charge et 50% d'entre eux se sont remobilisés vers une formation ou un emploi.

En matière de lutte contre la fracture numérique, l'EQF était à la base du projet Webbus, un moyen d'initiation aux nouvelles technologies

d'information et de communication qui va à la rencontre des populations. En 2011, plus de 2300 usagers ont bénéficié des services offerts par le Webbus. Un projet d'amélioration des services proposés est à l'étude, en raison du déplacement de cette fracture numérique : les besoins des usagers ont évolué.

L'Espace Qualité Formation soutient le développement économique de la région et lutte contre les pénuries de main-d'œuvre constatées, en soutenant l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation, et en adoptant une approche partenariale.



Le **Centre de Coopération Technique et Pédagogique asbl**, alias CECOTEPE, soutient également le développement économique, par l'amélioration des compétences des personnels des entreprises, et des opérateurs d'enseignement et de formation, en Province de Liège, mais également au niveau international. Depuis plus de 35 ans, le CECOTEPE est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formations.

En 2011, le Centre a réalisé des formations pour plus de 2000 personnes ; soutenu 12 projets de recherche en partenariat avec des entreprises ; de l'expertise technique pour 2 hôpitaux ; 4 actions d'assistance technique à l'étranger. On peut citer, entre autres, les formations en Facility management et Manager Logistic, qui s'inscrivent bien dans le contexte de développement économique de la région, étant donné qu'il s'agit de vecteurs très porteurs ; et qui rencontrent un franc succès depuis leur création.

Outre les emplois directs créés, le CECOTEPE a eu un impact sur la création de plusieurs centaines d'emplois, notamment dans les domaines techniques, de sécurité et d'environnement. Il ne bénéficie d'aucun subside, mais fait profiter de ses acquis en matière de personnel et de matériel. Le CECOTEPE soutient également l'apprentissage des langues, en collaborant avec la Maison des Langues dans la conception et l'organisation de formations.

La **Maison des Langues** est un autre outil incontournable du département Formation. Créée en 2008, elle s'inscrit tel un ensemble parmi les divers opérateurs de formations privés et publics en langues. L'objectif est de promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme auprès des travailleurs et futurs travailleurs. Son travail consiste à apporter son expertise afin de faire coïncider aux mieux les besoins et les offres en matière de formation en langue. Il s'agit d'une démarche d'orientation-conseil, à destination des particuliers, des entreprises, mais aussi de tous les réseaux d'enseignement, afin de répondre au mieux aux besoins attendus, de faciliter la mobilité, servir le redéploiement socioéconomique de la région liégeoise.



En 2011, à l'occasion de son 3^{ème} anniversaire, un Comité d'Accompagnement a été créé pour permettre un élargissement des initiatives et des nouvelles perspectives de collaboration au plus près des besoins des acteurs clés de terrain.

Elle a aussi été à la base de la création de différents types de formations sur mesure pour des organismes publics, d'entreprises ou de particuliers : 24 tables de conversation, 4 formations à orientation spécifique,... Elle a également apporté son soutien à la totalité des 57 filières immersives situées en province de Liège (élaboration de dossiers, obtention de financement pour des échanges de classes, etc.). Mais aussi, la Maison des Langues a aidé à finaliser des projets Comenius, Léonardo et Fonds Prince Philippe qui ont permis la **mobilité de 316 élèves et enseignants**.

La Maison des Langues est également investie dans un grand projet eurégional (Lingu@cluster) dont l'objectif est de promouvoir la **mobilité professionnelle** au sein de l'Eurégio, et ainsi de mieux **répondre aux besoins économiques spécifiques**. Les actions qu'elle mène dans ce cadre à notamment permis d'organiser 20 échanges de classe, et 3 activités extrascolaires ; le développement d'une plateforme d'apprentissage et de matériel d'éveil aux langues pour enfants ; la réalisation de 45 stages en entreprise pour des élèves de l'enseignement qualifiant.

La volonté de la Maison des Langues est de sensibiliser à l'importance des langues dans notre société actuelle. Elle travaille également de manière ludique via un partenariat avec les Grignoux pour la promotion des films en version originale.

La fréquentation, en constante augmentation, de son site Internet, témoigne de l'intérêt des actions qu'elle développe et soutient auprès des citoyens.

Le **Centre de Réadaptation au travail** a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des adultes en situation de handicap physique. Il s'agit de permettre l'accès ou le retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles. Le CRT apporte un accompagnement spécifique et individualisé à chacun de ses bénéficiaires, en leur offrant également un dispositif particulier de soutien (cellule psycho-médico-sociale, d'encadrement ou d'insertion,). Le Centre s'est doté d'une importante structure adaptée à ses usagers. Situé à Tinlot, il dispose de locaux spacieux et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il bénéficie d'outils performants en phase avec les exigences requises dans le cadre des entreprises (audiovisuel, informatique, laboratoires, etc.). Les usagers du Centre ont également la possibilité d'être hébergés : d'une capacité de 22 lits, la résidence est entièrement équipée et accessible ; une tutelle médicale et paramédicale est également organisée jour et nuit.



Le Centre participe activement à de nombreuses actions de sensibilisations, telles que par exemple les Salons de l'Emploi, des rencontres de Professionnels du Handicap ou l'Assemblée générale des Opérateurs Formation/insertion.



Les actions de formation du CRT se déroulent en plusieurs phases : la préformation « Pyramides », une formule d'activation qui vise le développement des fondamentaux en lien avec le projet professionnel ; les formations qualifiantes, dont l'objectif est d'acquérir des compétences génériques ; et ensuite la phase d'insertion proprement dite, réalisée via des périodes de stage en entreprise et/ou de contrats d'adaptation professionnelle. Un suivi post-formatif est également assuré durant les 3 années suivantes.

En 2011, **61 usagers ont fréquentés** le Centre, et fin décembre 65% d'entre eux étaient remis à l'emploi. (Un nombre qui va augmenter à près de 90% dès début 2012).

Ecole Provinciale Postscolaire d'Agriculture inscrit son action dans les métiers du secteur vert. Plus que tout autre, ce secteur est exigeant et sujet aux avancées de la technique, aux progrès de la science, aux exigences des normes ou de la sécurité. C'est pourquoi l'école organise des conférences, des visites d'études et des formations continues qui répondent aux besoins du monde agricole et horticole. Pour 2011, on peut citer par exemple les 2 formations « Préparation pour l'obtention du permis de conduire : tracteurs agricoles », organisées au bénéfice de 54 jeunes ; et « Cuisine régionale wallonne » mise en place à l'intention de 19 personnes issue du secteur agricole également.

3. LE POLE GUIDANCE

La place de l'enfance a toujours été mise au premier plan dans les activités de la Province de Liège. Dès 1946, elle s'inscrit d'ailleurs comme pionnière en intégrant l'orientation scolaire et professionnelle dans ses axes d'intervention. Un service plus connu aujourd'hui sous l'appellation de **centre psycho-médico-social**. En janvier 2011, la population scolaire concernée s'élevait à près de **66.000 élèves**. Elle est répartie parmi les 11 centres implantés en province de Liège. La cellule de coordination, ainsi que le coordinateur technique, visent à harmoniser les services rendus au public, quel que soit le centre. La mise en place progressive d'un « **administratif & call-center** » pour les 10 centres francophones fait partie de ces démarches de proximité. Depuis 2007, une convention de collaboration entre les CPMS et les PSE a été instaurée. Dans ce cadre, une journée PMS-PSE s'est déroulée en août 2011 sur le thème de « La prévention du suicide et le suicide dans le cadre scolaire considérés sous leurs aspects sociaux, médicaux et psychologiques ».

Le service de Promotion de la Santé à l'Ecole, qui vient de rejoindre nouvellement le département Formation en concrétisation du nouvel organigramme, est constitué de 15 antennes qui veillent à la santé et au bien-être de **63000 élèves et étudiants**.

En 2011, les PSE ont réalisé les bilans de santé obligatoire pour 29.000 élèves ; ils ont effectué près de 2000 bilans spécifiques sur demande du médecin PSE, du PMS ou des parents. Des contacts réguliers avec les équipes PMS sont mises en place au sujet des élèves dont le suivi pose problème. Au point de vue de la prophylaxie, près de 4000 intradermo-réactions ont été réalisées chez des élèves ou des étudiants effectuant des stages à risques.

Les priorités des PSE sont la surveillance médicale des élèves via un partenariat élèves/parents/écoles/PSE/PMS ; le développement de la qualité de vie et du bien-être à l'école ; et la communication interne et externe.

Les PSE organisent également des permanences « Point-Santé » dans l'enseignement supérieur. 7 points ont été mis en place à la Haute Ecole de la Province de Liège. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'échanges, de conseils, d'orientation à destination des étudiants. Les permanences sont assurées par les infirmières et les médecins du service PSE.

Le service PSE participe également à de nombreux partenariats avec divers services provinciaux ou des échelons communaux.

L'**Espace Tremplin**, dernière branche de l'axe de la Guidance, accueille les jeunes de moins de 18 ans exclus d'un établissement scolaire, quel que soit le réseau d'enseignement, ou en situation de décrochage. Son objectif est de permettre aux jeunes de réintégrer rapidement et positivement une structure scolaire. L'Espace Tremplin s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre La Province de Liège et des asbl agréées par la Communauté française. Il propose un accompagnement pédagogique et social des jeunes et de leur famille. Pour garantir la proximité indispensable, **7 implantations** sont organisées : à Huy, Hannut, Seraing, Verviers, Waremme et deux à Liège. Sans l'intervention de la Province de Liège, il n'y aurait que 3 implantations. Des établissements scolaires de plus en plus nombreux font appel à l'Espace Tremplin. Cet accroissement des prises en charge contraint les Espaces à rechercher de nouveaux locaux pour développer leurs activités dans des conditions optimales. En 2011, **240 jeunes ont été pris en charge** par les Espaces Tremplin. Le tableau (ci-contre) illustre l'orientation des jeunes suite à la prise en charge. Dans le cadre de la Déclaration de politique générale, la Province de Liège vise à poursuivre le soutien spécifique aux jeunes en difficulté. On a pu constater que pour de nombreux élèves, les problèmes rencontrés trouvent leurs origines en dehors des murs de l'école (conflits familiaux, santé, précarité, etc). Pour venir à bout de ces situations, il est nécessaire de faire appel à des intervenants spécialisés : centre PMS, Service d'Aide à la Jeunesse, CPAS, etc. L'extension de l'Espace Tremplin, **le Maillage social « Réussite et Solidarité »** va dans ce sens. C'est la mise en réseau de ces divers intervenants, qu'ils soient internes ou externes à l'école, en vue de coordonner les actions de soutien proposées aux jeunes et à leur famille. Le maillage social à Seraing et à Huy est bien implanté. Il s'est renforcé à Waremme et constitué pour la zone Ourthe Amblève et Liège Centre. Il est installé depuis peu dans la Basse-Meuse. Il est mis en place également au niveau des arrondissements de Verviers et Liège où des commissions mixtes (Enseignement-Aide à la Jeunesse-Cpas) ont vu le jour et se sont chargées de la validation des bonnes pratiques de terrain.

Les actions du Département Formation visent à améliorer la qualité et l'accès de tous les citoyens à l'enseignement de tous les réseaux et aux formations dont ils ont besoin, pour soutenir le redéploiement économique traduisant l'adage provincial : redéploiement, solidarité, proximité.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/09

DIRECTION GENERALE DU DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Adresses : Direction générale des Services techniques provinciaux,
Rue Fond Saint-Servais, 12 / Rue Darchis, 33
4000 Liège / 4000 Liège

Téléphone : 04/220.71.00 04/230.48.94

Fax : 04/220.71.10 04/230.48.34

E-mail : dgstp.secretariat@provincedeliege.be

Depuis 1995 (résolution du Conseil Provincial du 27.04.1995), la Direction Générale des Services Techniques Provinciaux chapeaute le Service provincial des bâtiments, sa régie et le Service technique provincial.

Depuis 2007, en conséquence de la Déclaration de Politique générale du Collège provincial du 9 novembre 2006, le Service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE²) a été créé et attaché à la Direction Générale des Services techniques provinciaux.

Dès septembre 2010, le SpiE² a intégré le nouveau Département Développement durable qui regroupe également la Mobilité durable, l'Agenda 21, le SAMI et les Cours d'Eau. Ce Département a trouvé sa juste place dans le nouvel organigramme du Service technique Provincial.

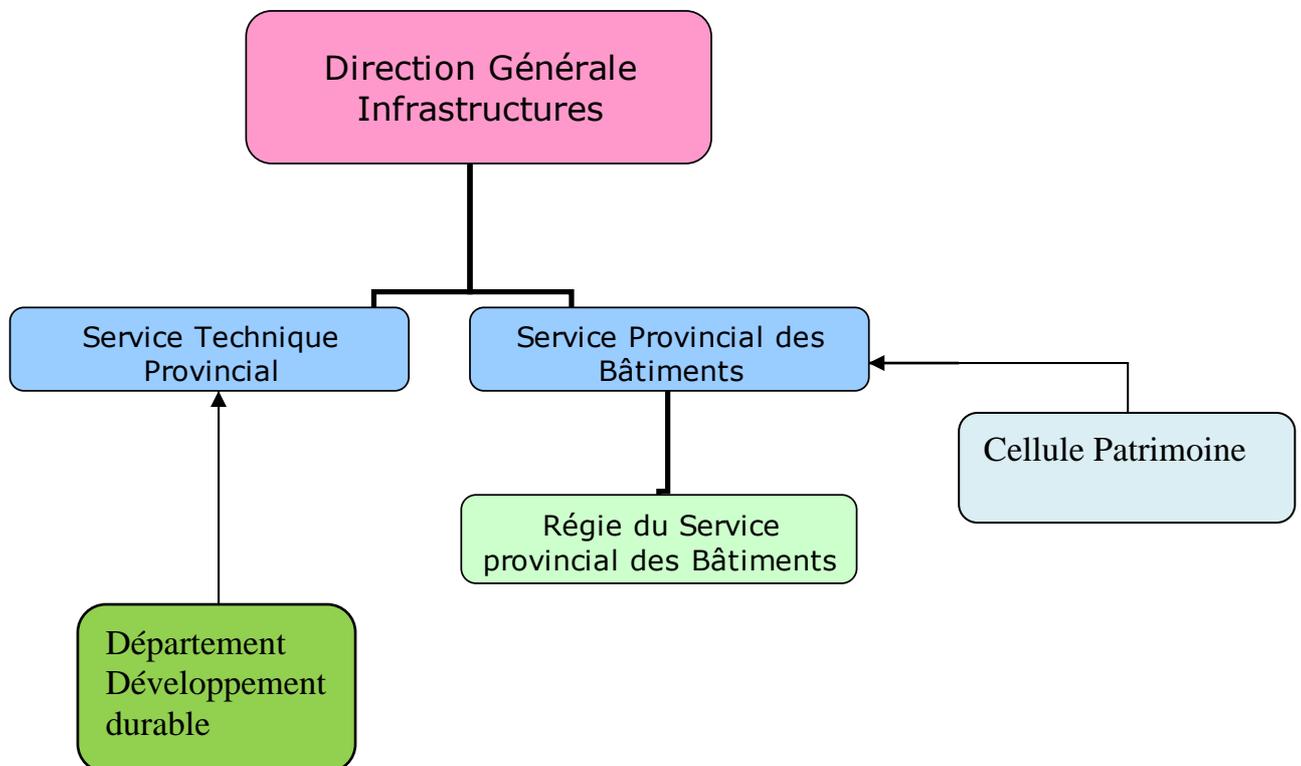
Par sa résolution du 24 novembre 2009, le Conseil provincial a, sur proposition du Collège provincial, adopté les nouveaux cadres du personnel des Etablissements et Services provinciaux.

Par son Arrêté du 14 janvier 2010, le Ministère des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement wallon a approuvé ladite résolution, rendant les cadres exécutoires à partir du 1^{er} février 2010.

Ensuite, par sa résolution du 9 juin 2011, le Conseil provincial a adopté des modifications complémentaires aux cadres des établissements et services provinciaux. Cette résolution a été approuvée par l'autorité de tutelle en date du 16 août 2011.

Depuis lors, la mise à jour de ces organigrammes a été réalisée et est devenue effective tant en termes de localisation que de fonctionnement.

Grâce à cette structure, la coordination des activités de nos services s'est accrue dans chacune de leurs compétences respectives.



Le budget global 2011, extraordinaire et ordinaire, pour le Secteur Infrastructures et Environnement, est de +/- 40.000.000€.

► Collège de Direction transversal

Parallèlement à la création du Comité de Direction, des Collèges de Direction transversaux ont été mis en place dans chaque Secteur.

Ils ont pour mission de/d' :

- Assurer le management indispensable à la bonne gestion du secteur ;
- Guider et coordonner les services dans la réalisation de leurs activités ;
- Veiller à l'unité de fonctionnement des services ;
- Veiller au partage des connaissances, à la bonne communication et collaboration, et au maintien d'un climat relationnel serein ;
- Opérer la mise en œuvre des organigrammes ;
- Atteindre des consensus sur les objectifs et stratégies du secteur ;
- ...

Ils sont donc un espace d'échange qui permet de faciliter et d'unifier le fonctionnement de chaque Département.

Au niveau des Infrastructures, ledit Collège a lieu tous les jeudis depuis le 10 mars 2011 et est composé de la Directrice générale, de l'Inspecteur général, des Directeurs et d'un secrétaire. Il peut, en fonction de l'ordre du jour, être complété par les Directeurs techniques et des « invités experts ».

Les procès verbaux sont soumis aux remarques et commentaires des membres dudit Collège avant d'être envoyés au Député rapporteur et à Madame la Greffière.

► Marchés publics de travaux

Le Collège provincial de Liège a approuvé une note de Madame la Greffière provinciale transférant la gestion et le suivi des marchés publics de travaux de la Direction Générale Transversale (DGT) à la Direction Générale des Infrastructures (DGI).

Ce transfert de compétences concerne les marchés publics de travaux ainsi que les marchés de services directement liés à la coordination sécurité et aux études de stabilité et de techniques spéciales. Les marchés de fournitures et services restent de la compétence de la Direction Générale Transversale.

L'objectif de ce transfert est d'aboutir à une gestion du patrimoine provincial centralisée et globalisée au sein d'une seule Direction générale et ce, dans ses différents aspects administratifs, juridiques et techniques.

En conséquence, cette nouvelle organisation permettra de rationaliser le parcours administratif des dossiers travaux.

Dans cette optique, outre la définition, par les deux Directions générales, du rôle que chacun jouera à l'avenir dans cette matière, la Direction générale des Infrastructures a mis au point des canevas de rapport au Collège pour ce type de dossier afin d'aider les agents concernés dans leur nouvelle tâche.

Le transfert de cette compétence amorcé en 2011 se concrétisera définitivement au début de l'année 2012.

■ Service technique provincial

Adresse : Service technique Provincial
Rue Darchis, 33
4000 LIEGE

Téléphone : 04.230.48.00
Téléfax : 04.230.48.10
E-mail : stp.direction@provincedeliege.be



Conseiller technique du Collège provincial pour la gestion des cours d'eau et des voiries.

Conseiller technique et Bureau d'études pour les pouvoirs locaux.

Trois départements :

- Département technique
=> Bureau d'étude – Cartographie – Voirie vicinale
- Département développement durable
=> Cours d'eau - Mobilité durable et Coordination sécurité – SpiE² et Agenda 21 - SAMI
- Bureaux Affaires générales
=> Administration – Personnel d'entretien

■ Service provincial des Bâtiments

Adresses : Service provincial des Bâtiments
Rue Fond Saint-Servais, 12
4000 LIEGE

Régie du Service provincial des Bâtiments
Rue de Wallonie, 30
4460 GRACE-HOLLOGNE

Téléphones : Service provincial des Bâtiments : 04-220.71.71
Régie : 04-237.94.46

Téléfax : Service provincial des Bâtiments : 04-220.71.70
Régie : 04-237.94.82

E-Mail : Service provincial des Bâtiments : secretariat.spb@provincedeliege.be
Régie : secretariat.regie@provincedeliege.be



Auteur de projets pour les travaux de construction et d'entretien du patrimoine provincial.
Gestion de ce patrimoine :

- tâches complètes d'auteur de projet, constitution des dossiers nécessaires à l'obtention des subsides, rédaction des contrats de location et états des lieux des immeubles ;
- instruction des dossiers relatifs à la prise et à la mise en location ainsi qu'à la mise à disposition ou à l'occupation de locaux, instruction des dossiers litiges, rédaction des conventions et analyse d'actes authentiques.

En corrélation avec les ouvriers des divers services provinciaux, il assure la maintenance et l'entretien des bâtiments par l'intermédiaire de sa régie.

Cinq départements

- Département architecture
- Département techniques spéciales
- Département travaux communaux
- Département administration
- Département régie

■ **OBJECTIFS**

Le Département Infrastructures et Environnement s'est attaché à traduire les objectifs de la législature : **redéploiement, solidarité, proximité**, dans les travaux étudiés en matière de bâtiments, de voiries et cours d'eau ainsi que dans le secteur privilégié de l'Énergie et l'Environnement.

Pour les bâtiments, les objectifs sont structurés selon 4 grands axes :

■ **La pérennisation des infrastructures existantes**

-Travaux récurrents de conservation, rénovation et sécurisation des bâtiments provinciaux.

C'est dans l'axe évoqué que s'inscrivent, de façon générale, la réfection des toitures des immeubles, la rénovation des façades et la mise aux normes sécuritaires et de bien-être des agents.

Les projets dressés par le Département Infrastructures et Environnement visent systématiquement l'amélioration des caractéristiques énergétiques mais intègrent aussi les critères environnementaux d'une manière la plus étendue possible, en fonction de la nature des travaux et de leur contexte.

Durant la période de référence, le budget le plus important est consacré aux bâtiments scolaires qui demandent des mesures d'entretien, de sécurisation, de prévention et de maintenance importantes.



CHS Lierneux chaudières performantes

■ **La rationalisation du patrimoine provincial**

Le redéploiement immobilier à Liège s'est concrétisé :

Les travaux de modernisation et de mise en conformité du bâtiment Charlemagne étant terminés, les locaux sont à présent occupés par le Département des Affaires sociales, les Services de Santé, dont le contrôle médical, la Communication, la Fédération du Tourisme.



Plateau de bureaux rénové

La politique provinciale, en termes d'économies financières, tend à la revente de certains bâtiments sur la ville de Liège : ceci concerne la Maison de la Qualité de la Vie, Boulevard de la Constitution dont la vente est conclue, ainsi que le bâtiment de la Fédération du Tourisme, Boulevard de la Sauvenière, ces deux compétences ayant déménagé au Charlemagne, mais aussi la Maison du Social, actuellement basée Boulevard d'Avroy ; la Direction générale de la Santé installée également Rue des Augustins sera réimplantée à l'Institut Malvoz.

La Cellule Patrimoine qui a été transférée de la Direction Générale Transversale vers la Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement s'est installée au Service provincial des bâtiments, rue Fond Saint-Servais.

Les 5^{ème} et 6^{ème} étages du bâtiment Opéra ont été rénovés et mis à disposition de l'administration qui se répartira sur une superficie plus grande et y permettra le prochain transfert de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Seraing.

Le Conseil provincial, par sa résolution du 24 février 2011, a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier sis Quai Godefroid Kurth à 4020 Liège. Ce bâtiment, dès la fin des travaux d'aménagement nécessaires, accueillera l'École de Promotion sociale de Liège et permettra de délester le Barbou qui est en surpopulation. Le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (S.I.P.P.) y a déjà trouvé sa place.



Quai Kurth – nouvelle implantation

Cette acquisition s'inscrit dans le processus de redéploiement immobilier, initié par la Province de Liège, visant à rationaliser les propriétés du Centre Ville de Liège et rencontre ainsi l'objectif de la Déclaration de politique générale du collège provincial.

■ La mise en valeur du patrimoine historique ou classé

- Domaine de Jehay.

Le Château de Jehay est un élément majeur du patrimoine de la Province de Liège. Dès le 2 septembre 2011, le public a pu découvrir l'ancien potager réaménagé dans une optique résolument contemporaine. Le coût de ces travaux s'élève à 996.232€.



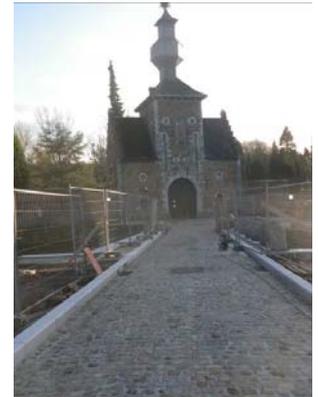
Vue d'ensemble du potager



Un carré

Les travaux de restauration de la voie d'amenée principale sont terminés.
 De nombreux investissements ont déjà été réalisés sur ce site remarquable : introduction des fluides et énergies, restauration des façades et toitures des dépendances, restauration du pont menant au parc, réparation des murs de douves,...

Ces travaux contribueront indubitablement à faire de cet endroit un des fleurons touristiques incontournables de la Province de Liège.



Restauration entrée principale

Pour rappel, c'est à ce jour, un peu plus de 4.000.000€ qui ont été investis sur ce site remarquable.

Le **Domaine de Wégimont** s'est doté d'un nouveau parking, à l'entrée basse, à proximité de la piscine.
 Suite à l'accord du Commissariat général au Tourisme obtenu sur base du projet présenté, le Service technique provincial a mis le dossier en adjudication.
 Cette nouvelle infrastructure, adjudgée au montant de 490.584,12€ TVAC, permettra d'accueillir les visiteurs dans des conditions optimales et donc, de renforcer l'attractivité du site.

■ **Concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte**

- **Maison provinciale de la Formation**

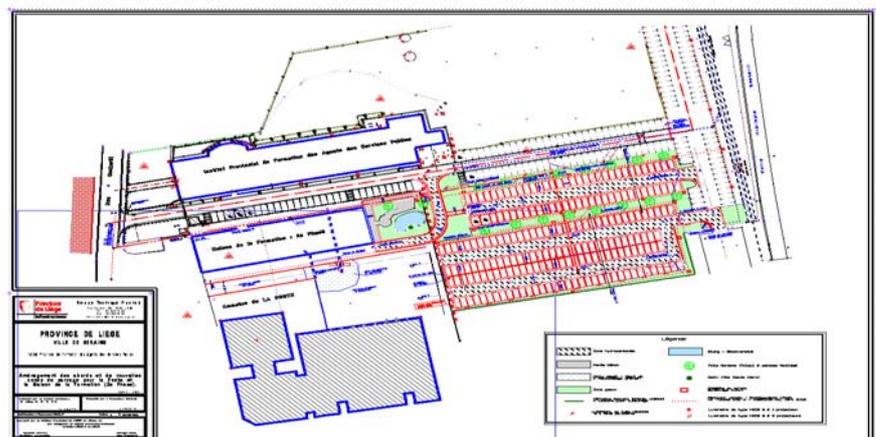
Une des réalisations majeures de ces dernières années a été la construction de la Maison de la Formation et de ses abords.

2010 a été consacré à l'étude d'un projet de construction, sur ce site, d'un nouveau bâtiment d'une superficie de 3.250m² qui sera principalement consacré aux besoins de l'Ecole d'aide médicale urgente et de l'Ecole du Feu.

Ce projet intégrera les principes de construction durable, à savoir le choix des matériaux, l'isolation thermique, la récupération des eaux de pluie et des équipements techniques particulièrement peu énergivores.

Les marchés relatifs à l'aménagement des abords et de nouvelles zones de parcage pour la poste et la Maison de la Formation – 2^{ème} phase - ont été attribués. Les travaux pourront commencer en 2012.

Plan de l'aménagement des abords



- Campus Verviers

Les études pour la construction d'une nouvelle école paramédicale à implanter sur le site de la rue aux Laines et de la Plaine Peltzer à Verviers sont en cours.

Ce CAMPUS VERVIERS représentera près de 4.800 m² de surfaces bâties dans un cadre de qualité propice à l'enseignement, vu son implantation dans un parc remarquablement arboré.

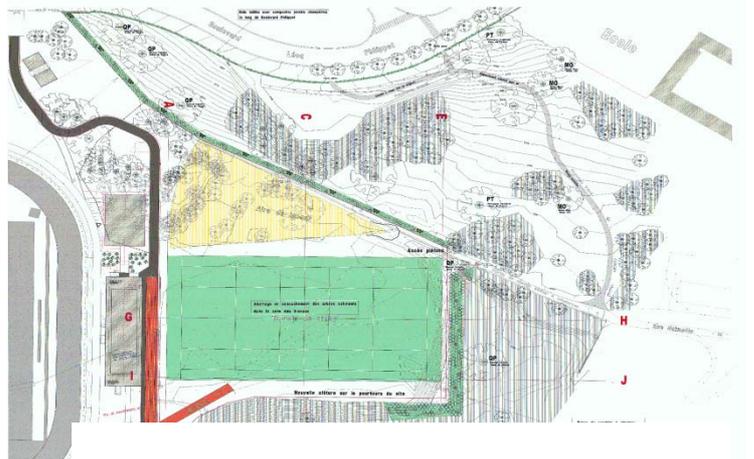
Le marché relatif aux études de techniques spéciales et d'approche passive pour la construction de ce bâtiment scolaire a été adjugé.



- Naimette-Xhovémont

Le Service technique provincial a réalisé une nouvelle étude visant à compléter les infrastructures par un terrain de rugby, une piste d'échauffement pour l'athlétisme, et deux aires de lancer du javelot et du poids.

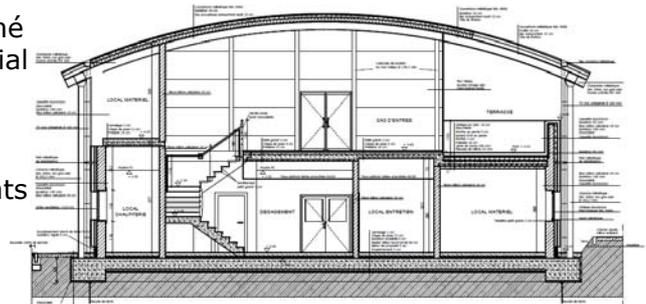
Ces futurs travaux augmenteront l'offre sportive de cet important outil.



Les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux sections "Sports" de l'enseignement provincial ont débuté.

Le bâtiment est implanté dans le prolongement de la cafétéria et des vestiaires, ce qui va permettre une meilleure occupation des bâtiments et de leurs installations techniques ainsi que du site sportif.

C'est ainsi que le nouveau bâtiment bénéficiera du chauffage et des sanitaires des locaux existants.



Coupe transversale



Chantier en cours

Actions de développement durable développées dans les deux services : Service provincial des bâtiments et Service technique provincial

■ Aspects énergétiques

Un des objectifs de la législature précédente visait l'utilisation optimale des bâtiments provinciaux existants et leur utilisation en bon père de famille.

L'économie d'énergie s'inscrivait naturellement dans ce sens.

“ L'énergie doit être au centre des préoccupations afin de stimuler la prise de conscience de tous et le passage à l'action „

Département de politique générale du Collège provincial de Liège (2008)

Le cadastre énergétique se présente sous la forme d'un classement des bâtiments les plus énergivores et offrant la plus grande potentialité d'économies d'énergie.

L'exploitation des données recueillies lors des audits énergétiques a été poursuivie.

Après examen, il se confirme que les travaux d'isolation de toiture sont les interventions les plus rentables révélées par les audits.

En 2008, une comptabilité énergétique a été mise en place.

Elle concerne, pour l'instant, 16 établissements sélectionnés. Elle va être étendue en 2012 à l'ensemble du patrimoine provincial.

Les consommations sont introduites dans cette base de données par les ingénieurs des techniques spéciales et, lorsque c'est techniquement possible, par les Relais E².

Cette comptabilité permet de faire des choix judicieux en matière d'amélioration du patrimoine bâti et d'optimisation de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB).

Le recours aux énergies renouvelables permet également de réaliser des économies tant au niveau énergétique que financier.

Les bâtiments provinciaux sont équipés au total par 354m² de panneaux solaires thermiques et ce sur les sites du Barbou, de l'Internat du Haut Marêt, de l'Internat de l'IPEA de La Reid, du pavillon Les Ormes et du pavillon « MSP » de Liernux et de la piscine et du camping du Domaine provincial de Wégimont et, en plein centre urbain, le bâtiment Charlemagne est nanti de panneaux solaires photovoltaïques.

Les projets actuels recourent à ces énergies par l'installation de panneaux photovoltaïques et de sondes géothermiques. C'est notamment le cas pour la construction de la phase 2 de la Maison de la Formation et pour le Campus VERVIERS.

Afin de déboucher sur l'établissement d'un bilan carbone de notre institution provinciale, le Département développement durable s'est engagé dans un partenariat avec le centre environnement de l'Université de Liège.

Ce dernier se construit sous forme d'une recherche ayant pour objet le développement d'une méthode de réalisation d'une Analyse Environnementale Initiale, première étape d'un Système de Management Environnemental.

Ce système permettra de mesurer les impacts environnementaux et de suivre leur évolution d'année en année par le biais d'indicateurs précis.

- Matériaux et fournitures

L'intégration des techniques et matériaux rencontrant les critères de construction durable est privilégiée selon les objectifs définis.

Parallèlement à l'exclusion de matériaux pouvant être nocifs pour les personnes, l'utilisation de matériaux naturels est recherchée dans tous les projets.

Les dossiers « Fournitures » font, lorsque cela s'avère judicieux, référence au guide des achats durables.

- Cours d'eau

En ce qui concerne les cours d'eau non navigables, l'accent est mis sur les techniques douces d'entretien, les techniques végétales sont principalement utilisées pour la stabilisation des berges et les boues encombrant les cours d'eau sont traitées de façon biologique.

Elimination de la berce du Caucase



Le Service des cours d'eau participe également au rétablissement de la libre circulation des poissons (prônée par la Directive Cadre sur l'Eau) et des habitats de différentes espèces (projets « LIFE »). Il tient compte de ces aspects dans les aménagements et ouvrages qu'il autorise et soutient les projets de levée d'obstacle.

Passé à poissons en fonctionnement :
ruisseau « de Winanplanche »



La Province de Liège a signé le programme d'actions 2011-2013 de tous les Contrats de rivière sur son territoire.

Cette participation comprend :

- la présence aux réunions des comités rivières et de certains groupes de travail associés ;
- une subvention pour chaque Contrat de rivière ;
- la réalisation des actions inscrites dans le Contrat de rivière avec entre autre l'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie, l'aménagement de passes à poisson, la lutte contre les plantes invasives.

-

Le Service technique travaille aussi à la prévention des risques d'inondation en participant aux travaux favorisant le libre écoulement de l'eau.

Pour l'année de référence, un peu plus de 650.000 € ont été investis dans ces actions.

- Mobilité durable

Afin de développer un service aux communes qui ne se retrouve pas dans les missions du Service public de Wallonie, la Province de Liège a souhaité s'inscrire dans des projets en matière de mobilité durable. Cette matière cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et les objectifs écologiques dans un aspect durable.

Il est devenu évident qu'afin de développer efficacement le covoiturage, des emplacements de parcage des véhicules, judicieusement choisis et étudiés, s'avèrent nécessaires.

La Province a lancé à cet effet une opération unique en Wallonie.

La réflexion menée consiste à créer sur l'ensemble du territoire provincial des petites infrastructures permettant d'étendre la pratique du covoiturage. Il est, en effet, apparu que la demande croissante de ce mode de transport ne pouvait se développer qu'au départ d'aires d'accueil judicieusement positionnées dans les entités communales.

Le but de cette opération est de créer en collaboration avec les acteurs locaux mais également les institutions régionales un réseau de parkings pouvant accueillir de manière conviviale et en toute sécurité, les personnes souhaitant utiliser ce mode de transport.

En octobre 2009, la Province a invité les communes intéressées par le projet à se manifester.

Dans le même temps, les instances communales ont été informées que la Province de Liège serait coordinatrice des implantations de ces zones de parcage et prendra en charge à 100% les études techniques nécessaires à leur création, et subventionnera de manière partielle la réalisation des infrastructures, à concurrence de 20.000€ par parking.

51 communes ont répondu favorablement à ce projet.

Les études de réalisation sont en cours pour 5 sites répartis sur les communes d'Anthisnes, d'Aywaille, de Soumagne, de Wanze et de Visé. Selon les demandes des communes, ces études considèrent divers aménagements annexes ou voisins de ces parkings. (Espaces de convivialité)

Projet de parking d'Ecovoiturage à Wanze

- Voiries

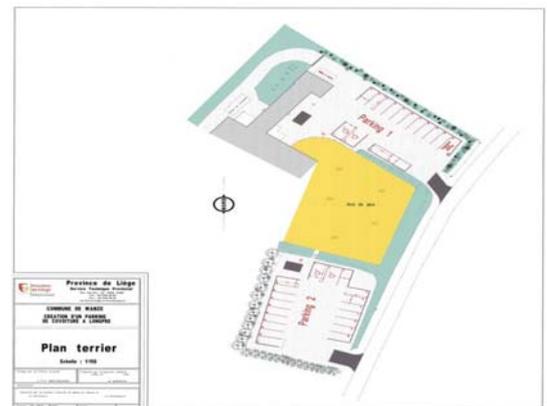
Le bureau d'études a continué ses actions à la fois sur l'élaboration de projets provinciaux, notamment en matière d'infrastructures sportives, et également vis-à-vis des pouvoirs locaux. Le Service technique provincial est désigné par les communes et Intercommunales pour la réalisation d'études en matière notamment de génie civil, d'aménagement et de création de voiries et de travaux d'égouttage et d'épuration.

La Compagnie Intercommunale liégeoise des Eaux est régulièrement concernée lors de ces études et travaux par la modification ou la création de réseaux de distribution et de production d'eau.

Un contrat de coopération a été établi entre les services techniques provinciaux et les services juridiques de la Compagnie Intercommunale liégeoise des Eaux et du Service technique provincial. Il fixe les différentes conditions de l'intervention ainsi que les modalités techniques et financières.

L'approbation par le Collège provincial et par le conseil d'administration de la Compagnie Intercommunale liégeoise des Eaux de ce projet de coopération publique constitue une avancée majeure dans le rôle que la Province et plus particulièrement le Service technique provincial, peut jouer en matière de partenaire des communes.

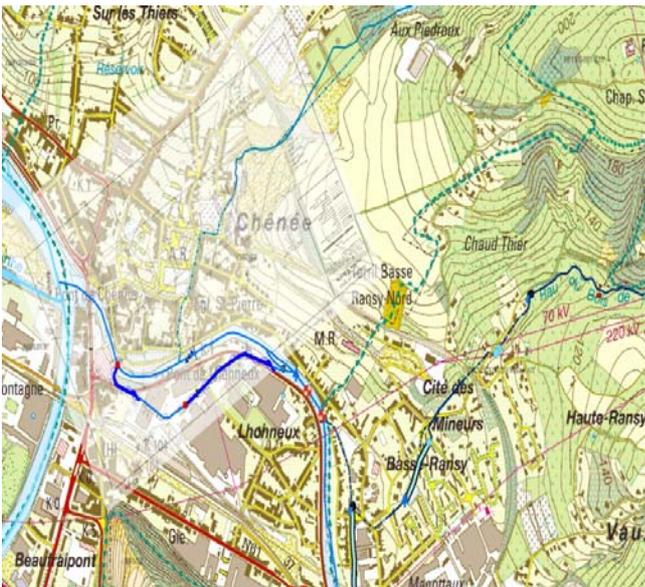
Une convention particulière sera rédigée par projet définissant la partie de la mission spécifique du bureau d'études provincial.



Il est impératif de réaliser des études conjointes entre les impétrants et les travaux de voirie en général. Cette nécessité est, par ailleurs, relayée par le Service public de Wallonie et plus particulièrement son département des pouvoirs locaux qui, à plusieurs reprises, a invité les différents partenaires à réaliser des études et des travaux conjoints.

- Cartographie

Une informatisation de l'Atlas des cours d'eau non navigables a été réalisée et les plus anciens Arrêtés de Députation Permanente (ADP) ont fait l'objet d'encodages.



En 2011, l'encodage des ADP d'avant 1980 a été entièrement réalisé sur l'ensemble des bassins de la Province de Liège, ce qui représente pour l'année 2011, 19 communes traitées, 206 sites techniques encodés, soit 176 ADP.

Avec l'encodage complet des Autorisations de Députation Permanente entre 1950 et 2006 prend fin le projet de numérisation de l'atlas des cours d'eau commencé en 2002.

■ EVOLUTION LEGISLATIVE

Le 1^{er} décembre 2011, le Gouvernement wallon a décidé de reprendre, au sein du Service public de Wallonie, la totalité des voiries provinciales situées en Région wallonne.

L'année 2012 devrait voir cette mise en œuvre se concrétiser.

Les Provinces gardent leurs compétences en matière de cours d'eau.

■ PARTENARIATS

Province/Région wallonne

En sa séance du 26 mars 2010, le Conseil Provincial a adopté le contrat triennal conclu avec la Région Wallonne pour les années 2010-2011-2012.

La Direction générale des Services Techniques provinciaux est concernée par 2 des 10 actions détaillées dans ce nouveau contrat.

1. La première action vise à apporter une aide logistique aux Pouvoirs locaux et régionaux par la **digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux**. Ce projet prévoit le scannage et le géoréférencement des planches de l'atlas ainsi que la diffusion de la version numérisée de l'atlas sur Internet.

L'objectif est de mettre à la disposition des communes et des autres Pouvoirs locaux ainsi qu'à l'Administration régionale un outil important pour la gestion des voiries et du domaine public.

A ce jour, sur le territoire de la Province de Liège, 1530 planches sur 3.202, soit 48% ont été géoréférencées, ce qui signifie 39 Communes ou Villes complètes et 5 Communes partielles.

En ce qui concerne les marchés de travaux, l'action prévoit une aide technique à la Région wallonne, aux Pouvoirs locaux et plus particulièrement aux communes qui ne disposent pas de services étoffés en cette matière.

La digitalisation, le géoréférencement et l'organisation des modifications de l'atlas des chemins vicinaux dans une base de données ORACLE fait l'objet d'une nouvelle convention avec la Région wallonne.

2. La seconde porte sur l'octroi de primes provinciales à l'installation de chauffe-eau solaires.

Cette action vise, dans le cadre du programme Soltherm initié par l'Union européenne et relayé par la Région wallonne, à octroyer une prime forfaitaire de 650 euros complémentairement à la prime octroyée par la Région wallonne aux consommateurs installant un chauffe-eau solaire.

Le chauffage solaire pourrait permettre d'assurer plus de la moitié de la consommation annuelle en eau chaude d'un ménage.

- Nombre de dossiers traités sur la période de référence : 964 pour un montant total de primes d'élevant à 626.600€.
- Le marché des panneaux solaires thermiques est évalué à 60.872.969€ pour les dossiers introduits à la prime de la Province de Liège sur les 10 dernières années, dont 6.752.005€ au cours de l'année 2011.

■ SUPRACOMMUNALITE ET SOUTIEN AUX COMMUNES

La Province de Liège réfléchit et pense à son avenir au regard de ce qu'on attend d'elle aujourd'hui et demain.

C'est pourquoi, parmi les 5 axes prioritaires définis par le Conseil provincial de Liège, figure la supracommunalité.

Il s'agit d'une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire.

Parmi les projets supracommunaux, figurent les transports publics, la planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité, le domaine hospitalier, les grandes actions et infrastructures culturelles et sportives, et, bien entendu, les politiques de mutualisation des moyens en soutien des communes.

La Province de Liège propose une approche très pragmatique aux Communes.

Deux marchés sont organisés à leur profit :

1. Marché conjoint gaz-électricité

Dès 2008, un marché conjoint a été organisé, sous l'égide de la Province, en vue de l'acquisition de gaz et d'électricité et ce, jusqu'en 2011.

En 2011, un nouveau marché conjoint a été organisé pour les années 2012-2013.

Cette initiative a rencontré et rencontre de plus en plus un vif succès, puisque plus d'une centaine de partenaires (communes, CPAS, zone de police, intercommunales) se sont joints à ce marché pour la période concernée.

Les fournisseurs ont été désignés après examen des offres. Ce choix a été ratifié par les partenaires qui ont signé individuellement un contrat de fourniture aux conditions obtenues par le marché conjoint.

2. Marché collectif d'achat de sel de déneigement

Lors des manifestations « Villages provinciaux », rencontres entre le Collège provincial et les Communes, plusieurs Bourgmestres et Echevins ont exprimé les difficultés qu'ils ont connues antérieurement pour s'approvisionner en sel de déneigement.

Leur autre souci portait sur le stockage de quantités importantes de fondants. En effet, il est apparu ces dernières années qu'il était nécessaire de pouvoir disposer, physiquement et en permanence, des quantités de sel indispensables au déneigement.

La Province de Liège est donc apparue comme l'institution adéquate pour réaliser, à l'échelle d'un territoire pertinent, un marché de fourniture au sein d'une Centrale d'achat.

62 villes et communes sur les 84 que compte la Province ont adhéré à ce marché en précisant leurs besoins qui s'élèvent à un peu plus de 20.000 tonnes. Atteignant une telle quantité, la Province de Liège a pu obtenir des tarifs plus avantageux que les communes n'auraient pu avoir, et peut assurer une garantie d'approvisionnement durant toute la saison hivernale.

Confirmant son rôle d'amie des Communes, la Province de Liège, via le Service technique provincial, a mis en place un centre de stockage du sel qu'elle gère elle-même. Le hall est situé à Amay.



■ CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ETHIQUES

Dans le respect de la décision prise le 26 janvier 2006 par le Conseil provincial, chacun des projets de travaux comportaient les explications et renseignements relatifs à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et éthiques.

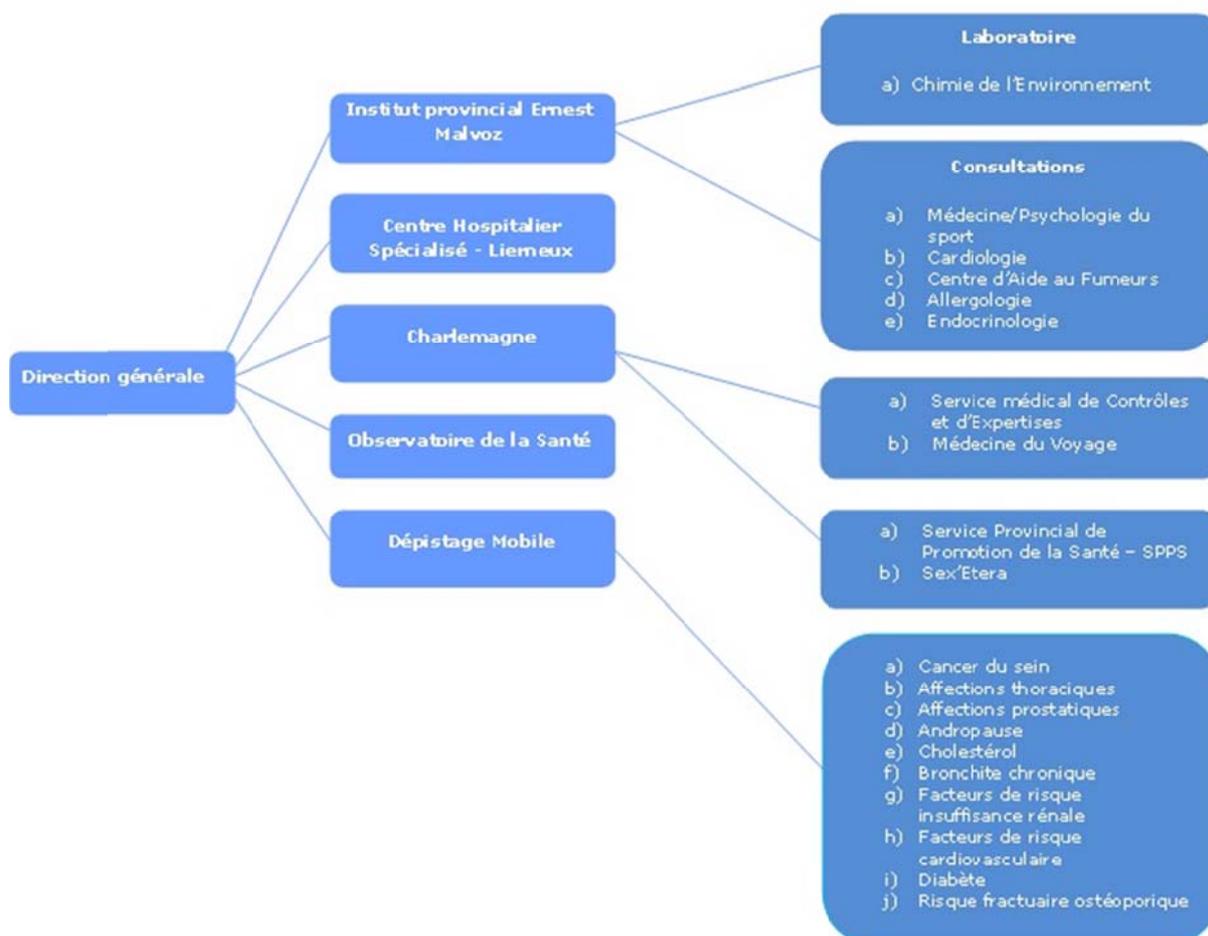
L'application de ces critères a été renforcée.

**SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET
QUALITE DE VIE**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/10

1. ORGANIGRAMME



2. FAITS MARQUANTS EN 2011 !

Conseil thématique dédié à la Santé

En juin, le Conseil provincial thématique était consacré au Département Santé et Qualité de vie. Décliné sous le thème « **La Province de Liège en Santé** », ce Conseil a mis en exergue les nombreuses actions.

Le Département Santé et Qualité de Vie travaille au quotidien pour être proche du citoyen, des communes et des entreprises s'appuyant sur la dynamique citoyenne pour inciter la population à devenir acteur de sa santé et de son bien-être.

Le conseil a été retransmis en direct par RTC, Télé-Liège et Télévesdre.



Prévention interne sur l'usage abusif d'alcool

Les services de la Direction générale ont participé à un groupe de travail transversal important chargé d'élaborer un **plan visant à lutter contre les dysfonctionnements liés à l'usage abusif d'alcool sur les lieux de travail**. Ce plan a abouti au dossier sur lequel le Conseil provincial a statué lors de sa réunion de juin 2011.

Subventions

Le Collège provincial a octroyé un montant de **189.294 euros à plus d'une soixantaine d'associations** qui œuvrent dans le domaine de la santé ou qui s'inscrivent dans le projet « Liège Province Festive ».

Ces aides constituent aussi une marque d'encouragement des autorités provinciales aux bénévoles actifs au sein de ces associations dans leur travail d'aide aux malades, d'information et de sensibilisation.

Plus de contact pour plus de Contrôle

Le Service médical de Contrôles a intensifié ses contacts externes conformément à la politique d'aide aux communes et de supra-communalité développée par les autorités provinciales. Ainsi, le service peut compter sur **12 nouvelles affiliations** quant au contrôle du personnel d'entreprises du secteur privé, de communes ou de CPAS - notamment les villes et CPAS de Seraing et Waremme.

Plus de synergies au sein des Laboratoires

En matière de toxicologie, une convention de collaboration a été établie **avec le service de toxicologie de l'Université de Liège**. Celle-ci a débouché sur la mise au point de techniques analytiques spécifiques et la mise en place d'une tarification commune. Cette collaboration a permis d'une part, d'intensifier les complémentarités entre les deux services, et d'autre part, de consolider la position du laboratoire provincial dans ce domaine. Ce rapprochement a pour objectif majeur de répondre de manière adéquate aux nouvelles préoccupations sanitaires et environnementales tant de la part des citoyens que des pouvoirs locaux.

Par ailleurs, des synergies sont mises en place **avec le laboratoire provincial de la station d'analyses des services agricoles**, conformément à la restructuration et à la rationalisation, notamment du matériel, envisagées par les autorités provinciales.

Le laboratoire entretient des collaborations privilégiées **avec le service d'Analyses des Milieux Intérieurs (SAMI)** dans le cadre des analyses et prélèvements effectués au sein de la maison dans l'approche médicalisée des pathologies découlant de l'habitat.

Le Laboratoire a été actif dans la **recherche de nouveaux clients**, notamment auprès d'administrations par l'attribution de nouveaux marchés publics.

Coaching en médecine sportive

Le service des Consultations a participé aux **Worldskills** à Londres, une compétition comportant des épreuves pratiques à l'attention des jeunes formés dans les métiers techniques et issus de toute l'Europe. Ce concours requiert de solides compétences tant physiques, que mentales, techniques et humaines.

Le Service de Médecine du Sport a suivi l'équipe belge composée de 15 jeunes par un véritable coaching incluant un encadrement médical, psychologique, des conseils et des entraînements.

Les résultats de la délégation belge est à épinglez : 1 médaille de bronze et 3 médailles d'excellence. Cette réussite est à mettre, pour partie, à l'actif de l'équipe multidisciplinaire médicale et paramédicale de l'Institut provincial E. Malvoz et augure le bon déroulement de l'épreuve **Euroskills** prévue en Province de Liège, en 2012.



Suivi médical pour les étudiants en éducation physique

Le service des Consultations a instauré un suivi pour les élèves de l'enseignement secondaire inscrits dans une filière « Sports-Etudes » et pour les étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège suivant le cursus de Bachelier-Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en Education physique.

Il s'agit d'exercer un **suivi médical pour les étudiants dont l'activité sportive à l'école**, dans le cadre de leurs études, **est supérieure à 8h par semaine**. En effet, la pratique sportive intense majeure de façon transitoire le risque cardio-vasculaire et surtout le risque de mort subite.

Ainsi sont proposés aux étudiants : un questionnaire d'évaluation du risque cardio-vasculaire, un électrocardiogramme de repos, un examen clinique avec biométrie, un test de détente vertical ainsi qu'une évaluation de l'estime de soi.

Promotion de la Santé - Journées thématiques



Lors de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida, le SPPS, les Centres locaux de Promotion de la Santé et de nombreuses associations de terrain ont uni une nouvelle fois leurs efforts pour sensibiliser la population. A cette occasion, un kit de prévention sous la forme ludique d'une boule de Noël a été distribué.

A l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète, le SPPS s'est associé aux Communes d'Aywaille, de Burdinne, de Chaudfontaine, de Wanze et de Welkenraedt, ainsi qu'aux Villes de Malmedy et de Verviers pour agir contre le diabète avec le soutien de l'Association belge du Diabète !

Au travers de partenariats privilégiés, le SPPS se montre présent auprès d'un nombre toujours plus important de communes et d'associations.

Un plus pour Liège Province Festive

La campagne Liège Province Festive se poursuit au niveau du SPPS. Cet été encore, les festivaliers ont fait la fête sans perdre la tête... Menée en collaboration avec le Département des Affaires sociales, cette campagne s'est élargie en abordant un nouveau thème : la Chicha.

Cette thématique, d'actualité auprès des jeunes de 12 à 25 ans, complète la prévention tabac avec en slogan : « Chicha/shisha, narghillé, pipe à eau, hookah, c'est toujours du tabac... ».



Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS Asbl (RBF)

Le RBF – réseau de soutien, d'échanges d'information et de solidarité entre les Villes Santé - a accueilli un nouveau membre, à savoir la Ville de Verviers. Cette adhésion est le fruit de nombreux contacts et réunions de coordination mis en place par le service provincial de Promotion de la Santé (SPPS), bureau du Réseau. Le RBF rejoint l'esprit développé par l'Institution provinciale en matière de proximité et de solidarité.

Business Meeting de l'OMS à Liège – Liège Province Santé

En juin, la Province de Liège a accueilli un événement d'envergure au Palais des Congrès de Liège: la 3^{ème} conférence du réseau européen des Villes-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cet événement a constitué un réel succès. Succès de participation tout d'abord, avec **322 participants venus de 30 pays et de 95 villes**. Succès d'organisation également puisque Liège Province Santé a pu prouver son savoir-faire en matière d'accueil, de mise en place des prises de parole et ateliers, de coordination. Succès de résultats enfin puisqu'une importante déclaration, appelée "**Déclaration de Liège**", sur la nouvelle politique européenne en matière de santé et de bien-être « **Santé 2020** » (Health 2020) a été signée à la clôture de la manifestation par les hauts représentants politiques présents.

A l'occasion de cette rencontre internationale, de nombreux agents provinciaux, issus des différents Départements provinciaux, ont été dépêchés. Une fructueuse collaboration s'est mise en place au nom du principe de transversalité développée au sein de l'Institution provinciale.



Une double réorganisation pour le service de Dépistage mobile

Le service de Dépistage mobile a fait peau neuve en mettant sur pied des changements en profondeur : au niveau de l'offre des dépistages d'une part, et d'autre part au niveau de son organisation interne.

Les différents tests de dépistages proposés jusqu'alors de manière séparée, ont été rassemblés en un seul : le car « **¼ d'heure pour votre santé** ». Un seul car pour 8 tests : le diabète, l'excès de cholestérol, les facteurs de risque cardio-vasculaire, la BPCO (bronchite chronique), les facteurs de risque de l'ostéoporose, l'insuffisance rénale, les affections de la prostate ou encore de l'andropause. Le dépistage du cancer du sein est, quant à lui, toujours effectué sur les bien connus « **Mammobiles** » pour les femmes de 40 à 75 ans.



Un check-up complet en une seule visite, c'est plus simple, plus facile et donc plus attractif et plus efficace.

Par ailleurs, le service a été façonné en une véritable « mini-entreprise » pour plus d'efficacité envers la population, par la **création de 4 cellules** : programmation et emplacement, encodage et envoi des protocoles, promotion et communication et suivi des cas positifs. A côté, le service s'est doté d'un secrétariat unique de prise de rendez-vous.

Tous ces changements ont été largement mûris afin de proposer un système sûr, simple et complet avec en résultat une **augmentation de la fréquentation pour un service toujours gratuit !**

Partenariat entre le Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux (CHS) et l'Intercommunale I SoSL

Le CHS a entamé un partenariat avec l'Intercommunale liégeoise I SoSL – Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège - en vue de définir et de **rationaliser l'offre de santé mentale publique** complète et performante au bénéfice de toute la population de la Province de Liège. Ce rapprochement devrait se finaliser au premier semestre 2012.

3. DIRECTION GENERALE

Coordonnées

Rue des Augustins, 43 à 4000 LIEGE

Téléphone : 04/232.87.42

Fax : 04/250.66.34

E-mail : dgsante@provincedeliege.be

Activités

En ce qui concerne la santé, la Direction générale assure la coordination et la gestion de l'ensemble des Services **SANTE** en étroite collaboration avec les Cabinets des deux Députés provinciaux rapporteurs.

Par une médecine **SOCIALE** et **PREVENTIVE**, l'ensemble du Secteur vise à rencontrer les besoins fondamentaux de la population de la province de Liège.

La Province développe ainsi de nouvelles stratégies en matière de médecine préventive, d'information et de sensibilisation du public, offrant ainsi à tout citoyen des pistes pour devenir responsable de ses choix en la matière et améliorer son bien-être.

L'Observatoire de la Santé recueille les données statistiques et épidémiologiques provenant d'une part, du Service de Dépistage Mobile et d'autre part, des autres structures de santé telles que la Promotion de la Santé à l'Ecole, la Médecine Sportive, le Contrôle Médical, le SAMI, etc.

4. C.H.S. - CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-LIERNEUX

Coordonnées

Rue du Doyard, 15 à 4990 LIERNEUX

Téléphone : 080/29.21.11

Fax : 080/29.22.00

E-mail : lierneux.accueil@provincedeliege.be

Site Web : www.chsa.be



Activités

Durant l'année 2011, le nombre de lits agréés au C.H.S. « L'Accueil » a été maintenu à 430 lits hospitaliers auxquels il convient d'ajouter les 60 lits de la Maison de Soins Psychiatriques.

Toutefois, la mise en conformité en matière d'isolements et de compartimentage incendie a provoqué le « gel » de 30 lits A depuis le 16 août 2011 jusqu'à la fin des travaux prévue pour la seconde moitié de février 2012.

Ne respectant plus les normes de compartimentage incendie, le pavillon « Les Doyards » a été fermé en date du 15 avril 2011. Sa population a été transférée au pavillon « Tilleul Rez-de-chaussée ».

Le nombre de lits effectivement ouverts est inférieur au nombre de lits agréés.

Le vieillissement des infrastructures et les mises en conformité imposées par le SPW et le SRI nous ont contraints d'entamer des travaux considérables durant l'année 2011.

Aspect relevant de l'activité propre

L'activité hospitalière du C.H.S. a connu, en 2011, un léger tassement. Le nombre de journées facturées est passé de 123.366 en 2010 à 119.240 en 2011 pour l'hôpital et de 21.552 en 2010 pour la MSP à 21.844 en 2011.

Le prix moyen de la journée d'entretien (sans le placement ni la MSP), hors rattrapage, continue quant à lui sa progression. Il est passé de 143,6 en 2001 à 211,85 en 2011.

Le nombre de privations de liberté (loi de protection de la personne du 26.06.90) qui a été multiplié par 8 sur les 20 dernières années, reste relativement stable depuis une décennie.

Aspect relevant de la sécurité

Cette année encore notre Equipe de Première Intervention a été fort sollicitée : 263 recherches de personnes, 160 interventions A.M.U. et 34 interventions diverses (incendie et autres).

Les 27 agents volontaires ont participé à 321 heures de formations. L'achat de nouvel équipement (caméra thermique, nouveau véhicule, etc...) s'élève à près de 45.000€ pour 2011.

Un nouveau plan de secours actualisé a été rédigé en 2011 et son contenu approuvé par le Collège provincial en octobre.

Conclusions

L'activité hospitalière du C.H.S., en 2011, a connu un léger tassement explicable essentiellement par trois facteurs :

- le gel de 30 lits A durant tout le second semestre (travaux de rénovation du bâtiment Horizon) ;
- la poursuite, quoique nettement moins prononcée, de la réduction du nombre de journées pour les lits de placement familial ;
- le départ de plusieurs psychiatres au cours de l'année.

La MSP et l'hôpital de jour poursuivent eux leurs activités avec le même succès.

L'essentiel pour le C.H.S. est cependant ailleurs. A l'initiative du Comité de Gestion mis en place en septembre 2010 :

- une étude-conseil du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) sur le fonctionnement du CHS a été entreprise (financier et médical) ;
- l'intercommunale ISoSL a été sollicitée pour apporter son expertise dans le domaine du nursing et de la gestion informatique d'institutions de soins en santé mentale ;
- un audit de l'activité médicale a été commandité par le CRAC auprès d'un consultant privé, la S.A. Docteur Patrick Rutten.

- un coordinateur général est à pied d'œuvre depuis le 1^{er} juin pour veiller aux adaptations nécessaires au maintien de l'agrément du C.H.S.

Une prolongation conditionnelle de l'agrément du C.H.S. pour deux ans a été octroyée par le CWASS le 15 juillet dernier. Le plan d'actions permettant le renouvellement de l'agrément est déjà largement réalisé aujourd'hui. Le CHS s'est inscrit dans la dynamique des projets « psy 107 » promus par le Service Public Fédéral Santé publique et l'INAMI. Un nouveau projet d'institution est ainsi en gestation, impliquant l'ensemble des cadres et du personnel du CHS.

Le Collège provincial et l'Intercommunale liégeoise ISoSL ont décidé, fin 2011, d'entamer des négociations en vue de définir un partenariat rapproché pour une offre de santé mentale publique complète et performante au bénéfice de toute la population de la Province de Liège. Ces négociations devraient être finalisées pour la fin du premier trimestre 2012.

5. QUALITE DE LA VIE



Coordonnées

Place de la République Française n°1, à 4000 LIEGE

Téléphone Médecine de Contrôles et expertises :

04.230.69 (11 à 19)

Fax Médecine de Contrôles et expertises :

04.230.69.10

E-mail :

malvoz.controle@provincedeliege.be

Téléphone Médecine du Voyage :

04.230.69.26 (à 31)

Fax Médecine du Voyage :

04.230.69.25

E-mail :

med.voyage@provincedeliege.be

Le Service médical de Contrôles et d'Expertises

1) Contrôles pour les absences de maladie

Les médecins vérifient le bien-fondé des absences pour maladie et réalisent ponctuellement des contrôles à l'Institut provincial E. Malvoz ou au domicile de l'agent malade. Ces contrôles sont réalisés à la demande de l'employeur et selon certains critères (utilisation de l'indice Bradford).

Au sein du personnel provincial, il faut souligner la diminution des absences de courte durée grâce à l'application de cet indice.

Plus de **26.000** certificats médicaux ont été examinés, **3578** contrôles ont été réalisés au service et **490** ont été réalisés à domicile.

2) Expertises

En matière d'accident de travail, le Service sert de lien entre l'employeur et l'assureur Loi avec éventuellement, lors du refus de l'assureur, la prise en charge dans le cadre de l'absence pour maladie.

Le Service réalise depuis fin 1999 des expertises dans le cadre des accidents de travail d'agents du CHU et de la RTBF pour le compte d'Ethias.

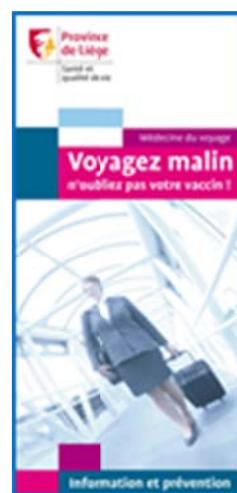
625 dossiers ont été examinés, **104** rendez-vous ont été fixés et **40** expertises ont été réalisées.

Le Service de Médecine du Voyage

1) Information et prévention

Ce service est un centre de médecine préventive par son :

- Evaluation personnalisée du risque (antécédents médicaux, destination, durée du séjour, vaccination, traitements préventifs, pharmacie de voyage,...).
- Logiciel EDISAN : il permet d'être informé de toutes les épidémies dans les 24 heures.
- Accueil téléphonique pour répondre aux interrogations des voyageurs, agences de voyage, médecins - (+/- **7000** appels en 2011).
- Site Internet : www.provincedeliege/sante - Rubrique: Médecine du voyage.
- Présence au salon « *Vert, Bleu, Soleil* ».



2) Vaccination

Centre agréé par le Ministère de la Santé publique pour administrer les deux vaccins obligatoires pour certains pays :

- Contre la fièvre jaune.
- Contre les méningites à méningocoques.



6. SERVICE DES CONSULTATIONS

Coordonnées

Quai du BARBOU, 4 à 4020 LIEGE

Téléphone : 04/ 344.79.31

Fax : 04/344.79.11

E-mail : consult.secretariat@provincedeliege.be

Ce secteur est constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui évalue la condition physique de nombreux sportifs amateurs et professionnels. Elle réalise des bilans fonctionnels détaillés chez les patients souffrant de troubles cardio-respiratoires et des expertises d'aptitude au travail.



Médecine du Sport

L'ensemble des examens réalisés conduit à des conclusions médicales et sportives qui devraient permettre d'orienter chacun vers des activités adaptées à ses possibilités et à ses aspirations. Un contrôle objectif et scientifique de l'entraînement permet de préciser les modalités des efforts (intensité, durée, répétition) qui conduisent non seulement à la performance sportive mais aussi à une amélioration de la santé.

Consultations spécialisées

Les consultations en pneumologie, allergologie, endocrinologie et cardiologie viennent en appui à la médecine sportive.

Centre d'aide aux Fumeurs (CAF)

Le CAF apporte un soutien médical et psychologique au patient pendant la période de sevrage tabagique. Le service répond aux demandes d'informations sur les différentes méthodes de sevrage. L'aide au sevrage tabagique est devenu très important au vu de la mortalité cardio-vasculaire et cancéreuse attachée aux habitudes tabagiques et au durcissement de la législation en la matière.

Le CAF participe activement à la Journée Mondiale sans Tabac.

Pour 2011, c'est 1578 patients, 7539 actes techniques, dont 1450 examens cardio-vasculaires, 1756 examens respiratoires, 1121 tests à l'effort et 111 séances de sevrage tabagique.

7. SERVICE PROVINCIAL DE PROMOTION DE LA SANTE (SPPS)

Coordonnées

Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE

Téléphone : 04/349.51.33

Fax : 04/349.51.35

E-mail : spps@provincedeliege.be

Activités

Le SPPS a pour mission d'informer la population par le biais de campagnes thématiques, de conférences, de stands d'information et de sensibilisation. L'objectif du service est de donner à tout un chacun les moyens de préserver et d'optimiser sa qualité de vie en devenant actif de sa propre santé. Le service travaille dans la philosophie de promotion de la santé édictée par l'Organisation Mondiale de la Santé.



De nombreux **partenariats** sont mis en place et de nombreuses associations, villes et communes font appel à notre service tant pour un soutien financier que pour un soutien logistique, méthodologique ou humain.

Le SPPS est également le « centre coordinateur » du Projet Ville-Santé pour la Province de Liège. La Province de Liège fait également partie du **Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS** qu'elle a constitué en Asbl de sa propre initiative en juin 2009. Elle en assure actuellement la présidence et de ce fait la coordination via le SPPS.



En pratique, le SPPS a au cours de cette année :

- organisé **11 Jeudis-santé**, conférences à destination du grand public ;
- participé à **47 manifestations** (conférences, débats, journées à thème, fibro-café, etc.) ;
- participé à **4 Villages provinciaux** ;
- mis à disposition du public **19 stands** d'information et de sensibilisation ainsi que **25 stands Liège Province Festive** ;
- pris part activement à **10 manifestations** relevant du RBF et de Liège Province Santé.



L'organisation du Business Meeting de l'OMS à Liège au mois de juin a constitué un moment phare pour le service. Cette rencontre fructueuse pour 350 experts scientifiques issus de 30 pays et 95 villes a débouché sur la déclaration commune « **Health 2020** », aussi nommée « **Déclaration de Liège** ».



Elle est téléchargeable sur via les liens suivants :

<http://www.provincedeliege.be/envois2/171/13155617010981.pdf>

<http://www.provincedeliege.be/envois2/171/13155617159893.pdf>

8. SERVICE DE DEPISTAGE MOBILE

Coordonnées

Rue de Wallonie 28 à 4460 GRACE-HOLLOGNE

Téléphone : 04/237.94.84

Fax : 04/237.95.00

E-mail : depistage.mobile@provincedeliege.be



Activités

1) Les campagnes de prévention

- Les cars de dépistage du cancer du sein:

- ⇒ **4674** mammographies dans les tranches d'âge 40-49 et 70-74 ans
- ⇒ **1726** mammothèses pour la tranche d'âge 50-69 ans

- Les cars de dépistage de la prostate et de l'andropause (du 01/01 au 18/03/2011):

- ⇒ **1751** tests de détection précoce des affections prostatiques
- ⇒ **1751** tests de diabète et **1751** tests de cholestérol
- ⇒ **1241** recherches d'andropause

- Les cars de dépistage des affections thoraciques et de l'insuffisance rénale (du 01/01 au 18/03/2011):

- ⇒ **686** tests fonctionnels pour le dépistage de la bronchite chronique
- ⇒ **664** analyses sanguines et d'urines pour la détection précoce des facteurs de risque de l'insuffisance rénale
- ⇒ **1007** tests de détection précoce des facteurs de risque cardiovasculaire
- ⇒ **1127** tests de détection du diabète
- ⇒ **3320** radiographies pulmonaires en Collectivités

- Les "Un quart d'heure pour votre santé"(du 21/03 au 31/12/2011):

- ⇒ **6042** tests fonctionnels pour le dépistage de la bronchite chronique
- ⇒ **5088** analyses sanguines et d'urines pour la détection précoce des facteurs de risque de l'insuffisance rénale
- ⇒ **9114** tests de détection précoce des facteurs de risque cardiovasculaire
- ⇒ **8931** tests de détection du diabète
- ⇒ **3898** tests de détection du risque fractuaire ostéoporotique
- ⇒ **4119** tests de détection précoce des affections prostatiques
- ⇒ **4492** recherches d'andropause
- ⇒ **7454** tests de cholestérol

3) Le Sex'Etera

Le Bus Sex'Etera aborde différents thèmes liés à la vie affective et sexuelle. Ce bus est destiné aux jeunes de treize à dix-sept ans, mais peut être adapté selon la demande, à des populations d'enseignements spécialisés par exemple.



Cet outil interactif vise, dans un climat de confiance, à favoriser le dialogue et l'écoute afin d'informer et de susciter une réflexion de l'adolescent sur des sujets liés à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Quelques chiffres:

- ⇒ **2311** visiteurs dans la version "**animation**" (aborde avec des jeunes de 13 à 17 ans des thèmes tels que : l'adolescence, la relation amoureuse et sexuelle, le plaisir....);
- ⇒ **1222** visiteurs dans la version "**exposition**" (offre un éclairage sur le SIDA et les I.S.T., leur mode de transmission, leur dépistage, la prévention,).

3) Nouveautés

La réorganisation du Service de Dépistage mobile:

- Secrétariat médical de rendez-vous;
- Cellule administrative - "Programmation et emplacement";
- Cellule administrative - "Encodage et envoi des protocoles";
- Cellule administrative - "Promotion et communication";
- Cellule administrative - "Suivi des cas positifs",
- Relooking intérieur et extérieur du Car Roger.

9. LE LABORATOIRE SANTE & QUALITE DE VIE

Coordonnées

Institut provincial Ernest MALVOZ (IPEM)
Laboratoire « Santé et Cadre de vie »
Secteur Environnement
Quai du Barbou, 4
B-4020 LIEGE

Téléphone : +32 (0)4 344 78 02
Téléfax : +32 (0)4 344 78 31
E-mail : laboratoire@provincedeliege.be
Site Web : www.provincedeliege.be/laboratoire

Deux changements importants intervenus à des postes clé du service :

- L'entrée en fonction au 1^{er} septembre 2011 de Madame Marie-Athénais de SCHAETZEN, Directrice. Elle assure également la direction de la Station Provinciale d'Analyses agricoles (SPAA).
- L'engagement de Madame Isabelle HUBIN, Responsable qualité, qui assure également ce rôle pour ladite station.

Le laboratoire a subi un nouveau contrôle d'accréditation (BELAC), qui a débouché sur une évaluation positive.

Activités

- Chimie et microbiologie de l'environnement : chimie minérale, chimie organique, Chimie organique alimentaire, physico-chimie, microbiologie, réception-Coordination, prélèvements et interface commerciale.

En microbiologie et chimie environnementale : **713** clients différents ont franchi les portes de nos laboratoires dont 285 sociétés ou institutions « clients fidèles » du laboratoire et **99.851 résultats** ont été rendus.

- Contrôle de Qualité.
- Toxicologie.

En Toxicologie : **3.898** résultats ont été rendus. Une convention avec le service de toxicologie du CHU a débuté en janvier 2011.

Le panel de nos activités est très diversifié par l'obligation des accréditations, celles-ci étant accordées par éléments déterminés et dans une matière déterminée.



Tendances

On peut relever au cours de 2011 une tendance dans la demande d'analyses : analyses des eaux de captage des nappes phréatiques, détection des légionnelles dans l'eau, analyses des eaux de puits, analyses des sols.

Nous sommes maintenant le premier laboratoire de la Région Wallonne en termes de nombre de contrats passés avec les communes productrices d'eau (21 communes productrices d'eau sur 40).

10. COLLABORATIONS DIVERSES – Les Centres Locaux de Promotion de la Santé

Coordonnées

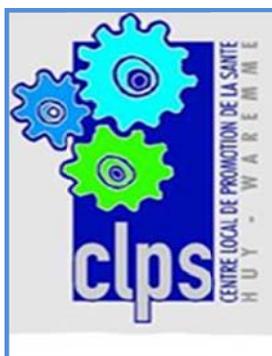
Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme

Chaussée de Waremme, 139 à 4500 HUY

Téléphone : 085/253474

Fax : 085/253472

E-mail : clps@clps-hw.be



Centre liégeois de Promotion de la Santé – CLPS

Place de la République française (4^{ème} étage), 1 à 4000 LIEGE

Téléphone : 04/3495144

Fax : 04/3495130

E-mail : promotion.sante@clps.be





**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

DEPARTEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/11

I. Déménagement

Bien qu'une partie du Département ait déjà pu intégrer nos futurs locaux situés dans le Bâtiment Opéra de la Direction générale Transversale, les agents de la Direction des Systèmes d'Information sont toujours répartis sur deux sites géographiques distincts : la Direction générale de l'Enseignement, à Seraing, et le bâtiment Opéra à Liège (cf. illustration).

La demande de **regroupement des équipes** dans un bâtiment unique devrait aboutir durant le premier semestre 2012, dans le cadre de la poursuite du déploiement immobilier sur Liège (une fois les travaux des 5^{ème} et 6^{ème} étages du bâtiment Opéra terminés). Cela permettra de renforcer la cohésion de l'équipe, et de faire des économies de fonctionnement sur le poste des frais de déplacements des agents anciennement situés à Seraing.



II. L'infrastructure réseau-Intranet

A ce niveau, en ce qui concerne les **serveurs** gérés en interne par les équipes compétentes, on notera deux points importants en 2011 :

- La migration de l'infrastructure 'serveurs courriels' vers la nouvelle salle serveur mise à disposition sur le site OPERA. Cette migration, déjà évoquée de façon détaillée dans le précédent rapport d'activités, s'est terminée début 2011 : les 3.000 boîtes *mails* ont migré vers la nouvelle infrastructure, impliquant notamment une plus grande souplesse pour les utilisateurs, puisqu'elles offrent désormais plus d'espace pour le stockage des courriels.
- Dans la suite du renouvellement de l'infrastructure physique hébergeant le serveur de courrier électronique ainsi que de sa migration vers le Bâtiment Opéra, une deuxième phase de la migration des serveurs informatiques a été lancée. En juin, nous avons consolidé l'infrastructure serveurs de notre salle serveur "OPERA" afin de pouvoir migrer l'ensemble des serveurs encore présents sur le site de Seraing. A cet effet, 4 nouveaux serveurs sont venus compléter notre ferme *VMware* pour un total de 7 serveurs. Des disques de stockage ont également pris place pour offrir une capacité de stockage globale de 25 To¹. A ce jour, la migration des serveurs "fichiers" vers Liège est en voie de finalisation : les fichiers des services sont donc encore répartis sur les deux sites, tandis qu'il reste encore, à Seraing, toute une série de serveurs spécifiques (applications Ecole Virtuelle, GSM BlackBerry, logiciel de gestion de caisse IREC, serveur pointage KABA...).

Notre réseau Intranet a également subi les **conséquences du redéploiement immobilier des services sur le centre ville de Liège**. Suite à sa rénovation, la réintégration dans le réseau de téléphonie interne de la Province de Liège du bâtiment Charlemagne, situé Place République française, était indispensable pour permettre à tous les agents affectés à ce bâtiment d'utiliser les différents services en activité dans le réseau existant. Cette réintégration a été réalisée en octobre 2011.

¹ 1 téraoctet (To) = 10¹² octets = 1 000 Go

Afin de rester cohérent par rapport à l'évolution des technologies et au choix stratégique de la Direction des Systèmes d'Informations (diminution des coûts via suppression des centraux téléphoniques et réduction du câblage), une fibre optique de 100Mb a été réactivée et le bâtiment a été équipé d'une téléphonie IP (environ 200 postes) qui a pu bénéficier de l'infrastructure téléphonique interne mise en place au niveau du central téléphonique.

Dans la foulée, et toujours dans le cadre du redéploiement immobilier des services provinciaux dans la Ville de Liège, le Collège provincial a marqué son accord sur l'intégration du **bâtiment Interomosane** au Quai G. Kurth dans le réseau de téléphonie interne de la Province de Liège.

III. Projets et développements

1. Gestion Electronique de Documents (GED)

Pour rappel, en quelques mots, le projet GED, c'est :

- un portail, c'est-à-dire un point d'entrée unique et simplifié à une série de fonctions pour un nombre significatif d'utilisateurs,
- le développement d'une interface utilisateur simplifiée (interface WEB),
- devant permettre aux utilisateurs d'accéder à un important outil logiciel de gestion documentaire *open source* (Alfresco),
- selon des droits d'accès assez complexes.

Le première phase de ce vaste projet de gestion documentaire a consisté en la mise en place d'un **portail des rapports soumis à l'exécutif**, partagé par l'ensemble des établissements provinciaux. La logique mise en place est une **solution mixte** reposant sur la gestion en parallèle des dossiers papiers et de leur équivalent électronique. En effet, le papier reste incontournable (lisibilité, rapidité de validation, sceaux...), et reste donc le support de la prise de décision... mais en profitant des avantages de l'outil informatique de la GED : numérotation unique, signalétique avec métadonnées, formalisme commun, classement centralisé, partage de l'information, outil de recherche, génération de documents conformes à la nouvelle identité visuelle avec pré-encodage de certaines informations...

L'année 2011 a vu la fin du **déploiement de la GED dans l'ensemble des secteurs**. Au total : **près de 1.000 utilisateurs** fin 2011 !

Plusieurs **nouveautés** ont été analysées et/ou développées en 2011 et mises à la disposition des utilisateurs, notamment la scission de l'avis budgétaires en 2 sections distinctes, permettant une meilleure lisibilité des interventions des services financiers impliqués (budget – compatibilité), mais également la mise à disposition d'un tableau au travers duquel le dialogue entre la GED et SAP sera instauré courant 2012 afin d'éviter le double encodage. Des tests en ce sens ont d'ores et déjà été réalisés avec succès.

On notera également la migration vers une version plus récente de l'*Enterprise Content Management Open-Source* Alfresco sur lequel repose le portail des rapports au Collège. Depuis la mise en service de la GED en juillet 2009, les évolutions de version de cet outil n'ont été que peu suivies, ce qui s'explique par le fait qu'Alfresco a sorti une nouvelle version majeure (3.x) impliquant un travail de migration assez important, tandis que les priorités immédiates de la Province étaient autres (modifications permettant d'intégrer les secteurs, stabilisation de l'application au niveau des performances, migration vers le nouvel organigramme...).

La GED est donc restée en version 2.x, jusqu'à ce que le passage à la version 3.x soit obligatoire pour diverses raisons. Cette migration vers la version 3.4.6 a finalement été effectuée pendant les fêtes de fin d'année (2011-2012) et mise à disposition des utilisateurs ce 2 janvier 2012.

Les développements qui seront mis en œuvre ou analysés **en 2012** sont entre autres les suivants :

- Dans le cadre du processus décisionnel du Collège :
 - La finalisation et la mise en production de l'intégration entre SAP et Alfresco.
 - L'archivage des documents des dossiers clôturés.
 - L'analyse de la question des documents soumis au Conseil provincial.
 - Le développement de la gestion des subsides (toujours en cours d'analyse).
- La mise en place, dans le cadre de la gestion documentaire, d'un nouveau processus, à savoir la gestion du courrier entrant/sortant.

2. Ecole virtuelle et GiHEP

L'Ecole Virtuelle (EV) est le portail web interne de la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL). Elle facilite les échanges d'informations (pédagogiques, organisationnelles, administratives, événementielles) entre étudiants, professeurs et membres des secrétariats de la HEPL. L'EV permet aussi aux étudiants d'entrer en contact avec les anciens ou avec des entreprises.

GiHEP, l'application de Gestion informatisée de la Haute Ecole de la Province de Liège, a été mis en place en 2008 et fournit à l'Ecole Virtuelle toutes les données qui lui sont nécessaires : programmes de cours, étudiants inscrits... L'Ecole Virtuelle donne accès à ses membres à certaines informations administratives contenues dans GiHEP via l'espace GiHEP.Net.

Le nombre total d'utilisateurs de l'EV s'élève à 20.763 ce 12 décembre 2011 dont 10.960 étudiants et 1.375 professeurs. Les autres utilisateurs sont les membres du personnel administratif et les anciens ("*alumni*"). GiHEP, quant à lui, compte actuellement une cinquantaine d'utilisateurs effectifs qui sont dispersés sur une dizaine d'implantations et qui gèrent plus de 9.000 étudiants.

Pour 2011, on notera entre autres les évolutions suivantes :

- Depuis septembre 2011, les instituts supérieurs de la Promotion Sociale ont été intégrés à l'Ecole Virtuelle. Cela représente 7 instituts, 1.261 étudiants, 156 enseignants et 29 administratifs. Ces utilisateurs bénéficient des forums, travaux, questionnaires, notes de services, messagerie centre des ressources et horaires.
- Depuis octobre 2011, deux étudiants en Techniques graphiques de la HEPL réalisent un stage dans le but de rendre l'Ecole Virtuelle accessible sur dispositifs mobiles (*smartphones* par exemple).
- Dans GiHEP, plusieurs nouvelles fonctionnalités ont été mises en œuvre, dont l'informatisation de la procédure de recours et de jury restreint à l'issue des délibérations ou l'aide à l'organisation et à la gestion des stages effectués par les étudiants (module utilisé dans le paramédical et en cours de développement pour les autres catégories).

3. Un portail Internet plus orienté "événementiel"

Dans le prolongement de l'uniformisation graphique initiée en 2008 (nouvelle identité visuelle), nous envisageons depuis 2010 de revoir l'architecture du portail provincial vers une uniformisation des contenus dans le cadre d'une évolution des sites provinciaux d'un caractère institutionnel vers un **caractère transactionnel et/ou événementiel**.

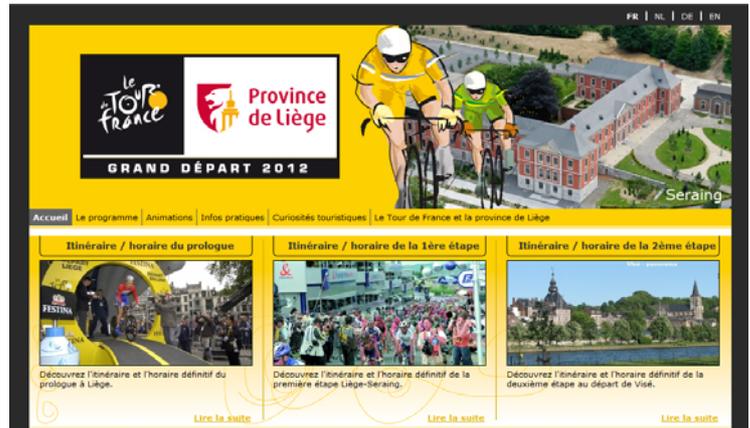
En juin 2011, notre réflexion a pris une tournure plus décisive dans le cadre de l'axe 5.0 "Simplification administrative" du projet ENVOL. C'est l'un des axes prioritaires définis par le Comité de Direction visant à *"mettre en œuvre des moyens adéquats pour simplifier l'organisation de l'Administration, faciliter l'accès aux informations et diminuer la charge administrative des usagers dans une procédure. Les mots clés sont donc accessibilité, transparence, lisibilité, simplicité"*.

En 2011, l'équipe Web a travaillé à l'analyse préalable à ce projet et à la mise en place d'une organisation qui devra permettre l'implication de l'ensemble des services provinciaux. Parce qu'ils sont tous concernés, leur participation sera essentielle pour la réussite du projet. Plus concrètement, la migration complète des sites actuels vers un **portail web unique** est prévue en 2012. Sa caractéristique principale sera son orientation "usagers" et ce, par le biais de différents éléments, dont une structure de l'information plus intuitive, plus proche de la logique des utilisateurs, la généralisation progressive des formulaires en ligne, simplifiés et dématérialisés, ou la création d'un espace "réservé" dans lequel les usagers pourront progressivement suivre leurs échanges avec la Province, et trouver des informations qui les concernent personnellement.

L'équipe web a également travaillé en 2011 sur de nouveaux sites, liés soit à l'une des 22 compétences, soit à des projets ponctuels ou des nouveaux besoins. On retiendra entre autres:

- Le site du **Musée de la Vie Wallonne**, complètement revu, a été mis en ligne (<http://www.viewallon.be>). Il se démarque de l'ancien site par un dynamisme particulièrement soigné et ce, tant dans le sens informatique du terme (l'ensemble des rubriques est modifiable via l'outil d'administration), qu'en ce qui concerne les contenus mêmes : actualités, vidéos, activités, visites du Musée, focus, *newsletter*... incitent l'internaute à venir prendre régulièrement le pouls du Musée et à se sentir accueilli.
- L'intégration de la compétence **Agriculture** en avril 2011 à la plateforme technologique et graphique provinciale (<http://www.provincedeliege.be/agriculture>). Tous les services ou asbl agricoles qui développaient autrefois leur propre visibilité sur Internet font désormais partie d'un seul portail avec une approche par thème d'activités : analyses, secteur végétal, secteur animal et promotion/gestion. Chaque service conserve néanmoins la main sur la gestion de ses contenus grâce à l'outil d'administration qui prévoit différents profils d'utilisateurs. En outre, un portail sécurisé réservé aux professionnels de l'agriculture a été développé afin de leur offrir des services spécifiques tels qu'accéder directement à des applications informatiques, disposer d'une zone de stockage et de gestion de documents liés à leur exploitation ou encore, pour les producteurs végétaux, s'abonner à un service d'alertes par SMS. Bien qu'étant opérationnelle depuis avril, cette partie sécurisée est toujours en cours de test.

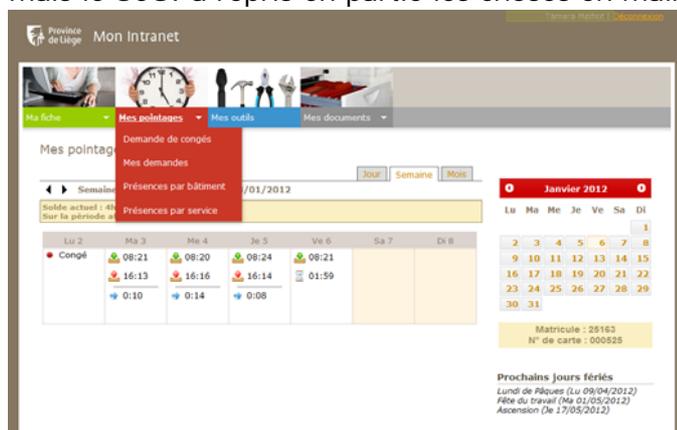
- Afin d'assurer la promotion du grand départ du **Tour de France** à Liège en 2012 et des activités annexes qui seront programmées dans ce cadre, un site Internet a d'ores et déjà été mis en ligne fin de cette année (<http://www.departdutour2012.be>). Il propose de très nombreuses informations sur l'événement lui-même (tracés du prologue et des deux premières étapes, agenda des activités annexes, infos pratiques, vidéo...) mais également des informations à caractère historique telles que les précédentes escales de la grande boucle en province de Liège, les coureurs liégeois qui ont fait briller notre province sur le tour... Autant d'informations, variées et sujettes à des évolutions, qui sont directement mises à jour par le Service communication via un outil d'administration.
- Dans le cadre du **Business Meeting des Villes Santé de l'OMS** qui s'est tenu du 16 au 18 juin 2011, le Service informatique a développé un site Internet bilingue français-anglais (<http://www.provincedeliege.be/2011healthycities>) regroupant toutes les informations utiles à l'événement ainsi que deux formulaires en ligne pour s'inscrire au congrès et pour proposer une intervention en tant que conférencier. On notera que ces formulaires faisaient l'objet d'un traitement particulier car ils étaient pris en charge dans un *workflow* avec différents niveaux de validation eux-mêmes assurés par les différents intervenants provinciaux ou par des membres de l'OMS.
- Quelques mots enfin sur la base de données **ALISS** ("Associatif Liégeois Secteur Social") qui rassemble des données relatives aux organismes et services qui initient et/ou développent des actions dans les domaines du social et de la santé. En 2010, le Service informatique avait réalisé un important travail d'analyse et de réécriture afin de récupérer les données autrefois partagées avec d'autres provinces wallonnes, les corriger et les introduire dans un tout nouvel applicatif développé suivant les spécifications de la Maison du social. En 2011, ces informations ont été mises à disposition du public sur Internet grâce à une recherche (par mots-clés, par nom, par localité...) et une visualisation en ligne des fiches des institutions (<http://www.aliss.be>). Un succès étonnant pour ce projet, qui attire en moyenne 4.612 visiteurs / mois !



4. Gestion des prestations

Pour rappel, l'objectif initial du projet était la mise en œuvre de la gestion informatisée du pointage sous ULIS, de façon à libérer certains services de support du lourd travail d'encodage journalier des arrivées/départs des agents, mais également une gestion globale des absences/présences, permettant une visualisation par les agents de leur situation, tenant compte également des autres types d'absence possibles (congrés légaux, dispenses et autres), et avec un objectif en matière de sécurité des bâtiments (possibilité de savoir à n'importe quel moment quelles personnes se situent dans un bâtiment, utile en cas d'incendie par exemple, ou dans le cadre d'événements particuliers, comme l'ont démontré les récents événements à Liège).

Le logiciel de paie ULIS, basé sur les signalétiques du personnel, a d'abord montré ses limites en ce qui concerne l'apport d'une réponse globale et ergonomique à l'ensemble de ces besoins, mais le SeGI a repris en partie les choses en main courant 2011. Le projet a donc été



réorienté, de façon à gérer les calculs dans le logiciel ULIS, sur base des données fournies par les pointeuses électroniques, et à mettre l'ensemble des informations à dispositions des utilisateurs au travers d'une interface webisée développée en interne, baptisée 'Mon.Intranet.plg'.

Les tests d'une solution complètement informatisée sont actuellement en cours à la Direction des Systèmes d'Information (démarrage en janvier 2012).

Comme le montre l'illustration, l'application 'Mon.Intranet.plg' permet la consultation des pointages, mais il intègre également les fonctionnalités autrefois disponibles dans 'grh.intranet' (lien entre les agents et les services dans lesquels ils travaillent, génération de documents conformes à l'identité visuelle, commande de ces documents...) qui seront complétées progressivement par de nombreux autres services (outil d'envoi de fichier, liste du matériel mis à disposition de l'agent...).

5. SAP / Gestion des formations

En 2009, le Collège provincial chargeait "la Cellule de Coordination de l'Intranet de réaliser l'audit pour la gestion informatique des formations organisée par l'IPFASP afin de formuler des propositions concrètes à l'intention du Collège provincial".

Après analyse, c'est le module de formation de l'ERP de SAP (module LSO pour Learning SOLution), logiciel déjà en notre possession depuis la migration de SAP vers la version 6 en 2007, qui a été choisi pour répondre aux besoins définis. La solution LSO, ses fonctionnalités et ses données types reposent sur 4 grands processus :

- La phase de 'Préparation des cours' (création et maintenance de l'offre de cours ainsi que de toutes les données relatives nécessaires telles que les types d'horaires, les lieux de formation...)
- Une fois le catalogue de cours mis en place, les formations doivent être planifiées. Cette planification avec ou sans ressources (formateurs, salles, ...) est effectuée dans la phase 'catalogue des cours'.

- Les formations étant planifiées, le processus suivant, 'Activités journalières' comprend les activités telles qu'inscriptions des participants internes et externes, remplacements, annulations, envoi manuel ou automatique des correspondances.
- Le processus de 'Suivi/clôture' reprend les tâches effectuées une fois la formation terminée (enregistrement des présences, de l'évaluation de la formation, activités financières/facturation).

Si la plupart des fonctionnalités attendues en interne sont opérationnelles, on déplorait cependant fin décembre d'une part un retard dans la mise en place de la partie portail, reportée pour être prise en charge dans le cadre du projet 'espace réservé' du nouveau portail web, et d'autre part un problème d'appropriation de l'outil par l'équipe de gestionnaires des formations. Ce problème d'appropriation est un risque inhérent à la mise en place d'un projet SAP (réticence au changement, développement d'une approche différente de l'information de celle qui prévalait dans leur ancienne solution 'cousue-main'), et fait actuellement l'objet d'un plan d'actions pour un accompagnement de ces agents face à ce nouvel outil.

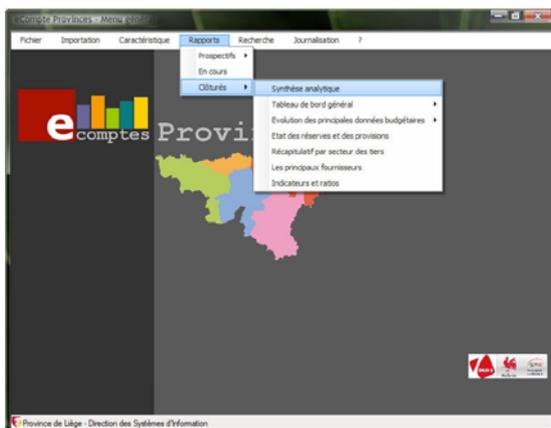
Province de Liège	
Ecole Sciences Administratives	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Module C3-C4	
Formations Continues	
Agents administratifs	
Rédaction de documents Administratifs	
Informatique	
Bureautique	
Microsoft Office	
Word	
Word Niveau Élémentaire	Formation en salle
Word Notions complémentaires	Formation en salle
Trajet Word	Plan de formation
Excel	
Access	
Open Office	
Connaissances des institutions	
Cadres	
Ouvriers - Agents techniques	
Personnel auxiliaires	
Formations communes	

6. Gestion informatisée du son dans les salles du Palais provincial

Le projet a été mis en œuvre en 2011. Toutes les salles concernées (salle du Conseil provincial, Salle des pas perdus, Salle des Gardes et Salon Louis XV) disposent donc d'un matériel audio-sono dédié, mais conçu pour une mobilité totale, transport compris, pour toute autre manifestation provinciale. Le régisseur du Service provincial de la Communication est déjà formé à l'utilisation de la solution mise en place. D'autres agents doivent encore l'être pour une disponibilité et une maintenance optimales de la solution.

7. Projet e-comptes de la Région wallonne

Il faut rappeler que le but premier du projet e-comptes Provinces était de doter les Provinces d'un outil d'analyse financière communautarisé, déjà utilisé dans les communes. Face aux difficultés rencontrées, c'est finalement une analyse globale de la mise en place d'un e-Comptes Provinces qui a été envisagée avec tous les acteurs impliqués (fournisseurs de solutions comptables, provinces wallonnes, cellule e-Comptes de la Région wallonne).



En 2011, la Direction des Systèmes d'Information a finalisé la réécriture du noyau de base du logiciel (en conservant de l'e-comptes communes sa plateforme de développement (outil Windev)), sur base d'une réelle approche "outil commun", plus adaptée à des comptabilités plus importantes telles que grandes villes ou provinces. Cette approche fait l'enthousiasme de la cellule e-Comptes de la Région wallonne, qui bénéficie grandement du rôle moteur joué par la Province de Liège dans ce projet. Il faut cependant noter les lourdeurs inhérentes au pilotage et à la réalisation d'un projet impliquant la

Région et plusieurs provinces, ayant chacune leurs propres objectifs et priorités...

Conséquence indirecte, on retiendra au final de la réunion organisée en octobre 2011 l'intérêt marqué par les agents des services du budget et des services du Receveur de la Province de Liège pour le recours à cette solution e-Comptes Provinces comme outil de *reporting* interne, à destination des responsables hiérarchiques et politiques pour lesquels des tableaux trop complexes ou détaillés ne permettent pas un pilotage globale d'un secteur ou d'une activité particulière. L'analyse et les développements complémentaires sont en cours.

IV. Maintenance et assistance

En termes d'acquisition de matériel, on mentionnera tout particulièrement :

- La poursuite de l'important projet de rationalisation de l'impression tant noir et blanc que couleur mené au sein des différents établissements.
- le remplacement de l'imprimante couleur digitalisée à haut débit mise à disposition des services par la DSI, pour l'impression intensive de document couleurs à moyens volumes, c'est-à-dire un nombre inférieur à 500 exemplaires (fascicules, travaux de graphistes, divers documents de politique générale...), en collaboration avec le service mécanographie de la DGT, lorsque des travaux de finition s'avèrent nécessaires (rogner, encoller, finition en spirales,...).
- la mise à jour des postes de travail mis à disposition des groupes politiques pour les Conseillers provinciaux.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2012**

LE TOURISME

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/12

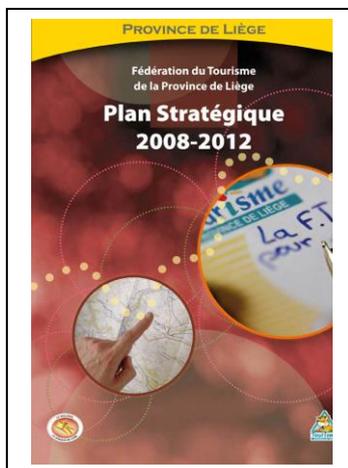
I. Fédération du Tourisme de la Province de Liège asbl (FTPL)

1. Structure institutionnelle – Personnel



- **Statut** : asbl créée en 1938
- **Siège** : place de la République Française,1 (5e et 6e étages) à 4000 Liège (immeuble appartenant à l'institution provinciale)
- **Objet** : la promotion du tourisme sous toutes ses formes.
- **Assemblée Générale** : 180 délégués – 2 réunions par an.
- **Conseil d'administration** : 31 membres, dont 16 mandats provinciaux 2 réunions par an
- **Bureau exécutif** : 13 membres, dont 7 mandats provinciaux
2 réunions par mois
- **Personnel** : 98 agents (50 d'entre eux étant affectés à des services et structures « extérieurs » à la FTPL).

2. Activités



Sur base du Plan stratégique (2008-2012), les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2011 :

■ Promotion – Communication – Relations publiques

Participation aux actions des clubs de promotion de Wallonie Bruxelles Tourisme (WBT)

Conception et suivi de plans de promotion pour diverses actions de la FTPL.

Recherche d'annonceurs publicitaires pour l'agenda des manifestations touristiques de la Province de Liège.

Etablissement des cartes d'accès permanent, pour l'année 2011, à destination des autorités provinciales.

Recherche d'annonceurs publicitaires pour l'agenda mensuel des manifestations.

Insertions publicitaires dans des publications diverses.

Communiqués de presse, voyages de presse, revues de presse

Participation à « ULg J-1 », la journée d'information à destination des nouveaux étudiants
Présence d'un stand avec de la documentation touristique et concours.

Organisation d'une opération de promotion de la destination « Province de Liège » dans les Hautes-Vosges, présence d'un stand de la FTPL dans les offices de Tourisme de La Bresse et Gérardmer avec information touristique, produits du terroir, organisation d'un jeu-concours avec les radios locales, conférence de presse en présence des autorités départementales et municipales, promotion et vente d'un mini-trip sur la province de Liège spécialement conçu pour le public des Hautes-Vosges.

Participation à l'accueil des étudiants d'échange.

Newsletter mensuelle : focus sur différents sites et activités et sur un mini-trip chaque mois.

Promotion via E-mailing et via le réseau social Facebook.

Actions communes des sites touristiques (para-)provinciaux



Editions / Site Internet / Photothèque

Brochures générales :

- « Nos Coups de Cœur Touristiques » : version annuelle - 40.000 exemplaires – FR/NL/GB/D. L'offre y est structurée autour des 5 points de chute (Aywaille, Huy, Liège, Malmedy et Spa) et déclinée en diverses thématiques (Nature – Culture - Détente et loisirs - Special kids).
- « Groupes » : 30.000 ex. FR, 35.000 ex. NL, 2.000 ex. GB, 2.000 ex. D.
- « Agenda mensuel des manifestations » : 9.000 ex. mensuels et 55.000 ex. pour juillet-août 2011.

Brochures thématiques :

- « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial » : 5.000 ex. FR.
- « Mini-Trips 2011 » : 30.000 ex. FR/NL, 5.000 D.
- « Carte de Echaliers » 6.000 ex. FR-NL-DE
- « Dépliant Echaliers » - 50.000 ex. FR-NL-DE
- « Brochure RAVeL » - 40.000 ex. FR-NL-DE
- « Carte Ravel » - 7.500 cartes (FR) - 2.500 cartes NL
- « Carte Touristique de la Province de Liège » 100.000 ex. FR-NL-DE-EN
- « Idées séjours » 10.000 ex. FR, 5.000 EN
- « Shop'In Design » 20.000 ex. FR-NL-DE-EN

Editions pour le compte de tiers (dont les agendas des Maisons du Tourisme).

Gestion d'une photothèque (40.000 clichés).

Gestion des sites internet (www.liegetourisme.be, www.tourismegps.be et gestion quotidienne du compte Facebook, insertion de circuits sur le site www.cirkwi.be ainsi que sur les portails de la FTPL et ceux des Maisons du Tourisme.

Idées séjours : un mini-site dédié à quelques propositions de courts séjours (packages) en province de Liège a été créé sur le site www.liegetourisme.be, disponible en FR, NL, DE et EN.

Liège Insolite : un mini-site présentant les lieux insolites de la province (en collaboration avec Vivacité) est également développé.

Les vidéos de Marka : un mini-site dédié aux vidéos de Marka réalisées à la demande de la FTPL à l'occasion de divers événements ou afin de présenter des atouts ou spécialités du territoire provincial.

Nouvelles technologies > Smartphones

Une application « Visite Liège » (version 1) présentant les sites touristiques de la province et comprenant par ailleurs de la réalité augmentée, est téléchargeable sur l'Apple Store pour les iPhone ou iPad et bientôt sur Android market pour les autres mobiles.

Le version 2 est en préparation et sortira début 2012.

Foires et Salons



Participation aux foires et salons pour professionnels et/ou grand public, en Belgique ou à l'étranger, dont :

Bruxelles (Salon des vacances, Zénith), Utrecht, Anvers, Malmedy, Madrid, Liège (Salon Vert Bleu Soleil, Papi'on), Marche, Bruges, Lille.

Actions Spéciales

Fêtes de Wallonie 2011, Business Meeting OMS 2011, Des mots à la bouche, Ernest de Bavière, Tour de France 2012.

Développement du tourisme réceptif (département Wal'Incoming)

Afin de faciliter le choix du visiteur, en lui proposant des formules « all-in » (tous frais compris), la FTPL et les Voyages Del-Tour – une agence de voyages liégeoise – collaborent activement, depuis maintenant plus de trois ans, à l'élaboration, la commercialisation et la promotion de produits structurés. Cette collaboration est identifiée sous l'appellation Wal'Incoming, pour « Wallonie » et « Incoming », ce dernier terme renvoyant à la notion de « tourisme réceptif ».

Menée initialement sous forme de projet-pilote, cette collaboration est passée à une vitesse supérieure et a déjà engrangé des résultats prometteurs. En effet, en deux ans, une quarantaine de mini-trips différents ont été créés et proposés au public. Au total, ce sont **9.621** « clients » qui sont venus en Province de Liège par ce biais.

Depuis l'hiver 2011 et au vu de l'évolution des tendances en matière de réservation de séjours, Wal'Incoming a modifié sa démarche promotionnelle en proposant un nouveau support, intitulée « Idées séjours » (en 4 versions linguistiques) reprenant les principaux produits existants classés par thématique. Il ne s'agit donc plus de miser uniquement sur les produits « all inclusive » mais bien de montrer ce qui existe et d'expliquer aux clients que tout est modulable (création de packages sur mesure).

Outre cette édition, d'autres actions promotionnelles sur les mini-trips ont été réalisées en 2011, à savoir :

Fidélisation de la base de données existante (19.000 contacts)

Envoi de la newsletter mensuelle (quatre versions linguistiques)

Développement de la base de données existante

Jeu-concours dans différents médias web

Promotion sur le site Groupon.be

Promotion dans différents magazines : parution dans le Flair, Sud Presse, etc.
Week-end Portes Ouvertes à l'ULg

Actions événementielles spécifiques

Participations aux salons suivants : Map Pro (Paris), Fitur (Madrid), WTM (Londres), IMTM (Tel Aviv)

Démarchage dans des agences en Flandre

Grand Départ du Tour de France en Vendée : stand pour promouvoir la destination Province de Liège et concours pour gagner 5 mini-trips

Présentation du Tour de France à Paris : distribution de documentation

Réalisation d'un mini-site internet consacré aux Mini-Trips en totale cohérence avec la ligne graphique du nouveau support promotionnel

■ **Formation des acteurs touristiques**

Un des objectifs de la FTPL est de renforcer les connaissances des acteurs touristiques, publics et privés vis-à-vis de l'ensemble des produits touristiques de la Province de Liège.

20/07/2011 : avant-soirée à destination des acteurs du tourisme, dans le cadre des Francofolies de Spa.

24/10/2011 : visite découverte du nouvel hôtel Crowne Plaza*****, organisée pour les acteurs du tourisme. Plus de 120 personnes ont participé.

28/10/2011 : croisière gourmande sur le thème « Des mots à la Bouche » sur le bateau Pays de Liège.

21/12/2011 : Concert de Noël de Marka au Forum.

■ **Infrastructure et Logistique**

Tourisme et handicap : Plus de 50 sites touristiques ont été évalués fin 2010. Le résultat est identifié par un Indice Passe Partout (IPP) décliné sous forme de pictogrammes et de feux par type de handicap pour une question de lisibilité et de simplification. Des consignes et indications pratiques sont également donnés afin d'améliorer la situation.

Équipement touristique: la FTPL est appelée à formuler un avis préalable à tout octroi de subside d'équipement touristique émanant tant de la Région wallonne que de la Commission européenne. En outre, la FTPL assure un rôle de conseiller au niveau de la constitution et du suivi des dossiers. La FTPL coordonne et cofinance l'équipement de divers sites touristiques en appareils d'audioguidage.

Signalisation touristique : La cellule "Infrastructure et Logistique" assure, notamment, l'élaboration du schéma directeur provincial de signalisation touristique, en concertation avec les différents partenaires concernés, dont les Maisons du Tourisme.

Ce projet a, à la demande de la Région wallonne, été scindé en deux phases :
La phase 1 comprenant l'étude initiale, le pré-presse, les RIS (relais information service) et la moitié de l'actualisation du schéma directeur.

La phase 2 comprenant les panneaux d'animation, les effets de porte (entrées des pays d'accueil touristique) et l'autre moitié de l'actualisation du schéma directeur.

Le schéma directeur d'implantation (datant de 2004) a subi, en 2010, une réactualisation complète. Un marché public passé par voie d'appel d'offres avec publicité européenne a été lancé par la FTPL fin 2010 ; les adjudicataires ont été désignés en mars 2011 après analyse des offres : le lot 1 relatif aux panneaux « effets de porte » et « RIS » a été attribué à la firme URBIS de Bornem et le lot 2 relatif aux « panneaux d'animation » et « panneaux ressources et paysages » a été attribué à la firme CONCEPTEXPO de Wavre. Après approbation finale de l'implantation des panneaux par le SPW, la fabrication et l'implantation pourra s'opérer. La pose globale devrait se terminer fin du premier semestre 2012.

Gestion et entretien des routes balisées, élaboration de dossiers d'équipement touristique, etc.

■ Evolution du tourisme en Province de Liège

Statistiques touristiques :

Le tourisme en province de Liège génère 820 millions d'euros de chiffre d'affaires, plus de 19.000 emplois directs et quelque 4 millions de nuitées. Le secteur représente ainsi 30 % du tourisme en région wallonne. (Chiffres 2011 indisponibles)

■ Bilan Touristique

Hiver

La saison d'hiver 2010-2011 a démarré sur les chapeaux de roue. Comptant jusqu'à 75 cm de neige, les pistes de ski ont été fréquentées durant 39 jours par plus de 200.000 skieurs. Près de 70% d'entre eux ont loué du matériel sur place, ce qui a fait grimper le chiffre d'affaires, pour l'ensemble des pistes de ski, à un peu plus d'un million d'euros. Les conditions météo idéales durant toutes les vacances de Noël ont fait de ce début d'année une période exceptionnelle.

Ce bilan plus que positif s'est aussi révélé très bon au niveau de l'hébergement avec un taux d'occupation pour les gîtes qui a atteint presque les 100%. Les activités d'hiver, telles villages et marchés de Noël ont également connu un franc succès.

Carnaval

Bilan positif pour les attractions tant indoor qu'outdoor pour ces vacances de Carnaval 2011. En effet, près de 80% des prestataires se disent satisfaits du déroulement de ces vacances. Bilan mitigé pour les hébergements, à peine plus de 50% se disent satisfaits de la fréquentation de leur établissement et près de 40% estiment que ces vacances se sont moins bien déroulées que les vacances 2010.

Pâques

Bilan positif pour les attractions : 73% des prestataires se disent satisfaits du déroulement des vacances mais plus mitigé pour les attractions intérieures.

La température clémente de ces vacances a favorisé les visites des attractions extérieures. Près de 90% des gestionnaires se disent satisfaits, 33% d'entre eux estiment ces vacances comme bonnes et 33% comme très bonnes.

On notera des records de fréquentation du côté des parcs d'attractions, notamment Plopsa Coo (+ 27%) et le Monde Sauvage (+ 16%). Seul ombre au tableau, les Hautes-Fagnes ont été désertées suite aux incendies.

Bilan positif pour les hébergements avec un taux de satisfaction atteignant plus de 80%.

Le tourisme du terroir est toujours aussi apprécié, plus de 80% des gestionnaires s'estiment satisfaits de la fréquentation de leur établissement. Les gîtes restent toutefois l'hébergement le plus convoité ; ils connaissent en effet un taux d'occupation supérieur à 90% pour 35% des exploitants. Pour les hébergements pour groupes et les villages de vacances, on notera une satisfaction générale. La tendance générale de l'activité des campings est meilleure que celle de l'année passée pour 70% des gestionnaires et 10% l'estiment équivalente.

Juillet

Les prestataires d'hébergement sont globalement satisfaits de cette première partie de vacances. Seuls les campings se sont retrouvés le bec dans l'eau. Près de 60% de ceux-ci le mois de juillet 2011 a été catastrophique. Les heureux se retrouvent ainsi du côté des attractions intérieures.

Août

Les conditions météorologiques n'auront sanctionné que très peu le tourisme liégeois.

L'activité de l'été touristique, pour l'ensemble du secteur de l'hébergement est au moins satisfaisante pour 25% d'entre eux, elle est bonne pour 27% et même très bonne pour près de 28% de ceux-ci.

Du côté du tourisme du terroir, les résultats sont encore mieux puisque près de 46% de ces prestataires évaluent le mois d'août comme étant très bon.

Petit bémol, comme on pouvait s'en douter du côté des campings, mais aussi pour les Villages de vacances et hébergement pour groupes puisque plus de 40% considèrent cet été comme médiocre pour leurs activités.

Les attractions touristiques intérieures sont globalement satisfaites du déroulement de ces vacances.

Toussaint et week-end prolongé du 11 novembre

Dans les attractions de la Province de Liège la semaine de Toussaint a été plutôt calme. Dans le secteur de l'hébergement, les congés de Toussaint ont engendré de très bons résultats.

Hiver

Le résultat de la saison est plutôt positif tant au niveau du secteur Horeca que pour les attractions encore ouvertes en cette saison. En effet, les hôteliers sont majoritairement contents. Les marchés de Noël et autres activités de périodes de fêtes ont eu le succès escompté. L'exposition SOS Planète s'est clôturée, après 16 mois d'ouverture, et a rassemblé quelque 230.000 visiteurs.

La fréquentation au guichet des Maisons du Tourisme de la province de Liège est en très légère baisse (1,4%) pour l'année 2011. On note toutefois une forte augmentation de fréquentation dans les MT de la Burdinale (+30%), du Pays de Liège (+22%) et de l'Ourthe-Amblève (+15%).

Comme le préconise la Plan Stratégique 2008-2012 de la FTPL, l'objectif 2012 sera toujours d'accroître les actions en faveur des courts séjours dans notre province en offrant aux touristes des packages « all in » ou sur mesure, alliant découvertes touristiques, hébergement et restauration afin de leur faciliter le choix de leurs séjours.

Le plan de communication de la FTPL, le site Internet et les brochures « Attractions » et « Idées séjours » sont autant d'outils permettant d'atteindre cet objectif.

■ Relations internationales

Contact et collaboration avec les bureaux de l'OPT à l'étranger.

La FTPL est partenaire dans divers projets euregionaux à caractère touristique, soutenus à travers le programme INTERREG IV – A Euregio Meuse-Rhin. Trois projets (programmés sur la période 2010-2013) ont été officiellement acceptés par le Comité de suivi Interreg le 26 février 2010.

- « Beleving van een Euregio met Smaak » (Mise en avant des produits du terroir)
- « Slow Travel » (Tourisme lent - diffus)
- « Tiger » (Tourisme industriel)

■ Etudes d'Ingénierie Touristique

Le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie – CITW

Le CITW a été mis en place en 2008 par le Gouvernement de la Région wallonne, dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels et en particulier les programmes opérationnels FEDER Convergence (Hainaut) et Compétitivité (Liège, Luxembourg et Namur). Le CITW est un GIE dont les membres sont les intercommunales de développement économique wallonnes.

L'enveloppe financière attribuée à la SPI+ pour la réalisation d'études d'ingénierie touristique en province de Liège est de 696.917 €. La FTPL et la SPI+ ont convenu de collaborer dans la définition des choix d'études à mener.

Pour rappel le but de l'ingénierie opérationnelle est d'étudier l'opportunité de réaliser des investissements dans de nouvelles infrastructures touristiques. Ces études de faisabilité présentent une analyse de marché suivie d'une analyse budgétaire intégrant l'analyse de l'opportunité de partenariats public-privé (PPP).

Etudes à l'initiative de la FTPL

- « Valorisation des sites touristiques provinciaux et para-provinciaux ». Réunion de lancement en janvier 2010. Le bureau Planeth ayant rencontré des difficultés structurelles internes, la finalisation de l'étude est reportée à 2012.
- « Réalisation d'un plan de développement du tourisme fluvial sur la Meuse liégeoise ». La finalisation de la phase opérationnelle portant sur les aspects budgétaires, est prévue pour janvier 2012.
- « Tourisme culturel à Liège et dans sa région ». Rapport final de l'étude remis en décembre 2011. L'étude a permis d'identifier huit actions stratégiques à mettre en œuvre en vue d'améliorer la mise en valeur de l'offre culturelle en province de Liège et de mieux cerner la demande des touristes et résidents.
- « Elaboration d'un schéma directeur du cyclotourisme en province de Liège ».

Nouvelle étude lancée par la SPI en 2011 :

- « Développement de l'Axe Guillemins – CIAC » : phase opérationnelle en cours.

■ Marchés Publics :

- Appel d'offre en procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un véhicule neuf de type fourgonnette utilitaire

Adjudicataire désigné : Garage Renault Neri - Liège

- Adjudication publique pour l'impression et la fourniture d'agendas touristiques FTPL 2011

Adjudicataire : Alphaprint - Liège

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture d'agendas touristiques Maisons du Tourisme 2011

Adjudicataire : Alphaprint - Liège

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture de la brochure « Mini-Trips 2011 »

Adjudicataire : Massoz - Liège

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture de la brochure « Coups de cœur 2011 »

Adjudicataire : Massoz - Liège

Adjudication publique pour l'impression et la fourniture de la brochure « Groupes 2011 »

Adjudicataire : Massoz - Liège

Procédure négociée sans publicité pour le mailing de la brochure « Voyagez en groupe - 2011 »

Adjudicataire : Agora Mailing – Grâce-Hollogne

Procédure négociée pour la conception d'itinéraires touristiques adaptés aux Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Adjudicataire : sprl Cernix – Stoumont

Procédure négociée pour la réalisation d'une étude conseil visant l'amélioration du fonctionnement de la FTPL

Adjudicataire : BSB Consulting – Ougrée

Appel d'offres général avec publicité européenne pour la fourniture et la pose de la signalisation touristique en province de Liège

Adjudicataires désignés en mars 2011.

Le lot 1 relatif aux panneaux « Effets de porte » et « Relais information service » a été attribué à la firme URBIS de Bornem et le lot 2 relatif aux « panneaux d'animation » et « panneaux ressources et paysages » a été attribué à la firme CONCEPTEXPO de Wavre

■ Subsidés octroyés en 2011

Subsidés de fonctionnement : **398.763,00 €**

Subsidés d'équipement touristique : **160.000,00 €**

Autres subsidés annuels (Bénéficiaires : Maisons de Tourisme, Office du Tourisme des Cantons de l'Est, Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel) : **427.380,00 €**

Subsidés ponctuels (événements) : **117.529,00 €**

TOTAL : **1.003.672,00 €**

II. Domaine provincial de Wégimont



1. Structure institutionnelle - Personnel

- **Statut** : Institution provinciale
- **Siège** : Chaussée de Wégimont, 76 – 4630 – Soumagne
- **Objet** : Inauguré en 1938, le Conseil Provincial de Liège conféra au Domaine une vocation sociale et touristique visant à procurer aux touristes d'un jour détente et loisirs

Cette vocation est toujours sienne actuellement

- **Personnel** :
Au premier octobre 2010 : 56 agents statutaires dont 9.5 administratifs et 46.5 opérationnels
Du 1^{er} mai au 31 août : de 44 à 47 saisonniers (dont 2 bilingues), de 37 à 38 étudiants (désignations 15 jours ou mois complet).

■ Gestion matérielle

Travaux d'investissement effectués et acquisition de matériel – mobilier – véhicule.

■ Rapports d'activités

■ Château

Durant toute l'année, le château est accessible aux groupes à des conditions tarifaires différentes suivant qu'ils poursuivent ou pas une vocation sociale, pédagogique, culturelle, sportive ou touristique.

Statistiques :

Nombre de personnes accueillies en internat et en externat

En 2010 : 29.101

En 2011 : 29.015

Nombre de groupes accueillis en internat et en externat

En 2010 : 405

En 2011 : 416

Nombre de repas servis en internat et en externat

En 2010 : 61.649

En 2011 : 62.626

Ventilations des recettes :

2010 : 502.825, 57 € HTVA

2011 : 464.621, 51€ HTVA

Tarifs :

Les tarifs du centre d'hébergement sont depuis le 1^{er} janvier 2009 liés à l'évolution de l'indice santé.

■ Camping touristique

A la suite de réaménagements de zones distinctes destinées aux caravanes résidentielles, saisonnières et de passage, le Commissariat Général au Tourisme a autorisé, en date du 9 septembre 2008, le camping du Domaine à faire usage de la dénomination « Terrain de camping touristique ».

Statistiques

Camping de passage

Ventilation de fréquentation

2010 : 7.683 nuitées

2011 : 7.897 nuitées

Camping résidentiel

Ventilation de fréquentation

2010 : 13.196 nuitées

2011 : 15.900 nuitées

Produits

Ventilation des recettes

2010 : 86.363,41 € HTVA et sans électricité

2011 : 93.175,35 € HTVA et sans électricité

Répartitions des nuitées au camping touristique par nationalité

Total :

2010 : 22.896

2011 : 23.400

Tarifs camping 2010 :

Tarifs inchangés depuis 2008.

■ Parc

Le parc est ouvert toute l'année et est accessible au public gratuitement entre le 1^{er} septembre et le 30 avril offrant la possibilité de s'y promener, d'y découvrir ses étangs, son arboretum, son sentier de silhouettes d'oiseaux et de profiter des installations sportives et de loisirs.

Le Jardin des Roses a été réalisé en vue de faire découvrir au grand public une gamme variétale issue du savoir-faire de pépiniéristes locaux.

Nouveauté en 2011 – le rucher

Le 27 avril 2011 a eu lieu une journée « apiculture » organisée par la Province de Liège (Service Agricole et Tourisme) la Section de Liège des Amis de la Terre, la Section Liégeoise de la Fédération Royale des Apiculteurs, Ecowal et Profruit.

Cette journée avait pour but de montrer à des représentants des communes mais aussi aux particuliers que des gestes simples - dont l'aménagement de ruches - près de prés fleuris, mais aussi de plantes mellifères et de fleurs de jardin peut contribuer à maintenir les abeilles en bonnes conditions. Individuellement, l'aménagement de fleurs et de prés fleuris peut aussi attirer la nidification et la multiplication naturelle des abeilles pollinisatrices.

Des formations sont organisées, depuis lors, au Domaine par la Fédération Royale des Apiculteurs (section liégeoise) afin d'informer et de former de nouveaux apiculteurs.

Les classes vertes ont été sensibilisées à cette problématique via des animations et des dégustations du miel produit à Wégimont.

Statistiques

Nombres d'entrées au parc à partir du 1^{er} mai :

2010 : 75.187 personnes

2011 : 68.237 personnes

Produits

Ventilation des recettes

2010 : 335.810,01 €

2011 : 221.220,12 €

Les résultats sont nettement inférieurs à 2010 et ce uniquement du fait d'une météo particulièrement défavorable en juillet et août.

Tarifs

(En vigueur depuis le 1er mai 2007, en application de la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2007) Suite à la résolution du Conseil provincial de 25 septembre 2008, ces tarifs ne feront plus l'objet d'une modification que sur proposition d'une modification préalablement approuvée par le Collège provincial. Tarifs inchangés en 2011.

■ Sécurité

L'étroite collaboration avec les responsables de la police locale et fédérale a été reconduite et intensifiée en vue d'améliorer la présence et les missions de surveillance préventive sur le site et aux abords du Domaine.

Dans ce cadre, un local de police a été à nouveau mis à la disposition des forces de police, au plein cœur du Domaine, de manière à y organiser une permanence du 1er mai au 31 août, et ce, entre 13h30 et 19h30.

Une société de gardiennage a été désignée par le Collège provincial pour fonctionner du 1er mai jusqu'au 31 août inclus, avec les mêmes conditions de flexibilité que les années antérieures.

La société désignée cette année employait du personnel venant de la capitale et ses alentours.

La mauvaise météo n'a pas permis d'évaluer leur travail en comparaison à la société de 2010 car nous n'avons eu aucun jour à fréquentation optimale.

Durant les 4 mois de saison, nous avons fait appel à 18 reprises à l'équipe de gardiennage.

Les conditions climatiques n'ont pas nécessité une présence fréquente de la société de gardiennage ce qui justifie le peu de prestations à ce niveau.

■ Activités socio-culturelles et sportives

Manifestations à caractère exceptionnel

13 et 14/05/2011 : « Weginight » et « Wegiwomen » - Jogging organisé dans le parc

07/06/2011 : CIPREA - Remise des prix du concours de dessin

04/09/2011 : Triathlon

18/09/2011 : Journée du personnel du centre fermé de Vottem

25 et 26/09/2011 : «12 heures et 24 heures Vélo»

Manifestations à vocation pédagogique

31/03 et 1^{er}/04/2011 : FSEOS

10/05/2011 : Journée des Benjamins Secouristes organisée par le Comité provincial de la Croix-Rouge de Liège.

19/05/2011 : 6^e Spécial Triathlon Trophy

16, 17, 20, 23, 24, 26, 27, 30, 31/05/2011 et les 3, 6, 7/06/2011

Initiation à la course d'orientation organisée par la Fédération sportive de l'Enseignement fondamental officiel subventionné

27/06/2011 : Journée sportive de l'enseignement libre de Soumagne (287 enfants).

09 et 26/09/2011 : Organisation de journées sportives par des établissements d'enseignement de la Province

09/09/2011 : Journée organisée par le Collège de la Providence à Herve

21/10/2011 : «Je cours pour ma forme»

30/01 - 27/02 - 27/03 - 17/04 - 11/09 - 29/10 - 26 et 27/11/2011 : «Balades Contées».

Organisation de classes vertes

2010 : 30 classes vertes

2011 : 37 classes vertes

Découverte pédagogique du patrimoine provincial

Journées d'animations ou/et d'excursions payantes pour les enfants des écoles de l'enseignement maternel et fondamental avec pris en charge du transport.

10 journées ont été organisées en 2011.

■ Marchés Publics : Sans objet

III. Complexes touristiques para-provinciaux

Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée

1. Structure institutionnelle – Personnel

- **Statut** : asbl créée en 1980
- **Siège** : Ferme de la Bouverie, rue de la Bouverie, 1
4190 Vieuxville (Ferrières)
- **Personnel** : 53 agents (dont 6 agents provinciaux)
- **Gestion du matériel** : l'asbl investit soit sur fonds propre, soit avec l'aide des subsides d'équipement touristique alloués par la Province de Liège, via la FTPL

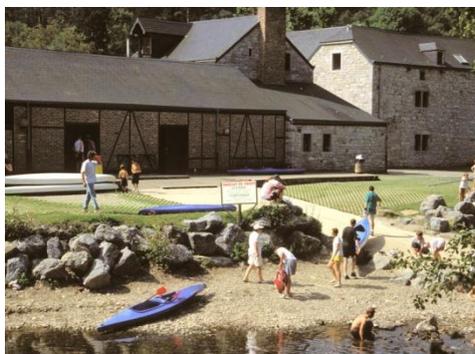
2. Activités

Château de Harzé :



- centre de séminaires résidentiels, 23 chambres, 4 salles de séminaires, 5 salles de réception, 2.550 personnes accueillies en 2011.
- Fréquentation : 2.445 chambres vendues en 2011 contre 1.500 en 2010.

Domaine de Palogne :



- Capacité d'hébergement de 131 lits
- Cafétéria, descentes de l'Ourthe en Kayak, randonnées VTT, plaine de jeux, courts de tennis...
- En 2011, le chiffre d'affaire global du Domaine s'est maintenu par rapport à 2010.

Château-fort et Musée de Logne :

33.614 visiteurs en 2011 contre 33.642 visiteurs en 2010.

Activités en 2011 :

- Mise en ligne sur le Web du nouveau site internet consacré au château fort de Logne et à son musée archéologique (www.chateau-logne.be).
- Le dimanche 11/09, en collaboration avec l'Administration communale de Ferrières, participation aux 23e Journées du Patrimoine, consacrées au thème Des Pierres et des Lettres.
- Suite à l'écroulement d'un pan de mur du château fort en janvier 2011, et en prévision du chantier de restauration mené par le SPB de la Province de Liège, deux sondages archéologiques ont été réalisés durant l'arrière-saison : un nouvel apport d'informations passionnant, soutenu par la Direction de l'Archéologie du SPW.
- Le relevé topographique du site archéologique, en collaboration avec la Direction de l'Archéologie du SPW, entrepris depuis 2007, est enfin achevé. Plus de 250.000 points topographiques ont été mesurés et offrent un état des lieux très précis. Ce relevé est déjà en cours d'exploitation en vue d'une modélisation 3D du site médiéval.
- De nouveaux locaux ont été aménagés au second étage de la Ferme de la Bouverie à Vieuxville, l'un en vue d'améliorer le dépôt de fouilles du musée, l'autre pour héberger le service d'animation des musées et du château fort.
- Poursuite des travaux d'isolation des locaux de la Bouverie.
- Création d'un parcours pédagogique à la découverte de la vallée de la Lembrée entre Palogne et le musée de la Bouverie, intitulé Logne autrefois.

À noter aussi : l'écroulement de la roue à eau du Musée de la Meunerie de Harzé. Une perte d'attractivité qu'on espère résoudre par une collaboration avec l'atelier de menuiserie d'une école verviétoise.

■ **Marchés publics** : Sans objet

Blegny-Mine



1. Structure institutionnelle – Personnel

- **Statut** : asbl créée en 1983
- **Siège** : rue Lambert Marlet, 23 – 4670 Blegny
- **Personnel** : 64 agents (dont 16 agents provinciaux)

2. Rapport sur la gestion du 01/01/11 au 31/12/11

■ **Gestion matérielle**

- Divers travaux réalisés par l'équipe technique de Blegny-Mine
- Travaux gérés spécifiquement par le responsable technique externe
- Travaux réalisés par le service entretien de Blegny-Mine
- Travaux et investissement réalisés par des firmes extérieures (financés par la Province de Liège, la Région Wallonne ou sur fonds propres).

3. Rapport d'activités

■ **Editions - promotion**

Mailing - e-mailing et diffusion sur la Lettre interne d'informations sur Internet

Impressions :

- Folders/brochures : 131.950 impressions
- Bateau: 102.700 impressions
- Manifestation : 97.802 impressions
- Mailings : 23.500 impressions
- Divers : 20.492 impressions

■ **La mine**

La saison 2011 ne fut finalement pas meilleure que 2010, qui était déjà un mauvais cru, et ce malgré un début de saison prometteur. Les statistiques sont en recul depuis le mois d'août (avec une exception pour octobre), et tous les chiffres de fréquentation sont en diminution sur l'ensemble de l'année, excepté les visites de la mine, qui enregistrent une progression de

1,39 %. La crise ambiante n'est vraisemblablement pas étrangère à ces chiffres, qui ne laissent pas augurer d'un début d'année 2012 favorable.

La proportion de visiteurs belges diminue légèrement par rapport aux visiteurs étrangers, qui sont tous en augmentation. Il faut cependant peut-être y voir la conséquence de la bonne tenue de la fréquentation de la mine, qui est plus « internationale », par rapport aux autres activités, d'un intérêt plus régional.

Les visiteurs individuels représentent 34,19 % des visiteurs totaux, contre 34,86 % en 2010, 31,35 % en 2009 et 32,46 % en 2008. Ce chiffre a été influencé favorablement par le beau temps enregistré au printemps et le mauvais temps enregistré en été, tous deux favorables à des visites en famille.

■ **Bateau « Pays de Liège »**

Le bateau Pays de Liège a accueilli 22.096 passagers en 2011, contre 24.123 en 2010. Il a effectué 224 sorties, représentant 267 croisières différentes (deux croisières différentes pouvant parfois se combiner).

■ **Classes Taupy**

16 propositions étaient faites aux écoles francophones en 2011 : c'est l'activité « visite d'une siroperie » qui a recueilli le plus de succès.

■ **Unesco**

En janvier 2011, la Région wallonne a introduit un nouveau dossier de candidature de reconnaissance comme patrimoine mondial des sites miniers majeurs de Wallonie.

L'administration concernée et les sites ont poursuivi leurs efforts afin de répondre aux différentes remarques émises par ICOMOS qui avaient justifié le report de la décision concernant la première candidature.

Blegny-Mine, a été classé en date du 25 août comme monument pour les bâtiments miniers et comme site pour l'ensemble du domaine. Une zone de protection a été définie autour du domaine.

Le 25 octobre 2011, le Ministre du Patrimoine Benoît Lutgen a mis sur pied le CWAPAM (Comité wallon du Patrimoine mondial) et ses « filiales », à savoir pour les sites miniers un comité de pilotage, un comité de gestion et un comité scientifique. L'objectif est d'élaborer un plan de gestion à moyen terme à transmettre à l'Unesco pour la fin mars 2012.

Il reste à régler le problème du transfert de la concession minière de la SA des Charbonnages d'Argenteau vers la Région wallonne. Le Ministre du Tourisme Paul Furlan a officiellement chargé le Commissariat Général au Tourisme d'instruire le dossier à soumettre à l'approbation du Gouvernement wallon. La décision finale concernant la reconnaissance est attendue en juin 2012.

■ **Centre Liégeois d'Archive et de Documentation de l'Industrie Charbonnière (CLADIC)**

Tâches documentaires (encodage, indexation), recherches (bibliographiques, historiques ou de synthèse), tâches administratives, transferts, manifestations, divers.

■ Salles d'exposition

Prolongation en 2011 de l'exposition « La légende du cyclisme » dont le terme était fixé au début de décembre 2010.

Travail au niveau des trois réserves du Puits Marie.

Premières réflexions et recherches sur les modifications à apporter à la présentation de la « Menuiserie » de Blegny-Mine.

Déménagement des collections « cyclistes » en prévision de la réalisation de vitrines dans les réserves du MIC – Lancement des marchés publics pour la réalisation des travaux de menuiserie et de vitrerie

Parachèvement des vitrines visées ci-avant (mise en couleur) – Adaptation et repositionnement des étagères ;

Premiers contacts avec Calisto Peretti en vue d'une exposition de son œuvre relative à la prévention qui se tiendra du 23 octobre au 22 décembre 2011 – Premières réflexions quant à ce projet...

Fin juin, terme de l'exposition « La légende du cyclisme » - Démontage et remise en réserve des artefacts après vérification générale de leur inventaire, étiquetage, classement et conditionnement – Remise en place des pièces démenagées lors des travaux d'aménagement des réserves des salles d'exposition ;

Préparation de l'exposition Calisto Peretti dès la mi-août – Contacts réguliers avec l'intéressé qui habite Soignies, CENFORSOC à Charleroi et IHOES à Flémalle – Scannage des dessins et de documents divers – Occupation des vitrines, recherche et traitement des pièces de collections dont la présentation est envisagée – Conception et réalisation des documents informatiques destinés à l'impression (photos) , contacts avec l'imprimeur pour suivi des travaux – Travail manuel de correction des affiches de Tertres - Mise sous cadre des photos – Déshabillage et habillage des deux bibliothèques à affiches – Installation de l'exposition – Mise en lumière – Suivi des travaux de traduction de textes, demandes d'autorisation d'utilisation, etc. . ;

Divers contacts établis et premières réflexions effectuées en vue de l'établissement d'un calendrier d'expositions – Be Welkom (projet abandonné), Charles Henneghien et Jean-Marie Binard (en ce qui concerne ce dernier projet, il convient de confirmer encore) ;

Préparation (en cours) de l'exposition « Sous les palmiers, la mine... », photos de Charles Henneghien, dont le vernissage est fixé au 8 février 2012 ;

En tout temps : - Travaux de préservation de divers documents ou pièces des collections de Blegny-Mine (estampes, photos, lampes, outils, etc.) - recherches, nettoyages (et/ou réalisation de copie) de pièces des collections de Blegny-Mine en vue de prêts (Exposition actuelle « Ernest de Bavière » au Grand Curtius et, à venir, une exposition sur le cyclisme en juin prochain aux Chiroux à Liège, par ex.) ;

Recherches et fournitures de documents « cyclistes » (photos) en réponse à diverses demandes (Noël Grégoire, Gérard Guissard, etc.).

■ Collection « Comté de Dalhem »

Un ouvrage a été publié en avril 2011 : « Chroniques blegnytoises et dalhemoises » de Guillaume GUYOT. L'ouvrage a été présenté à la population locale au Vî Blegné le 28/04.

■ Brasserie/restaurant de Blegny-Mine

La gestion de la brasserie a été confiée pour la deuxième année consécutive à la sprl Solidiphi, qui a également pris en charge la gestion des pique-niques.

L'équipe technique de Blegny-Mine, aidée financièrement par les crédits de fonctionnement du CGT (+/- 10.000 €), a réalisé une nouvelle cuisine aux normes d'hygiène actuelles. Un nouveau bar, financé par la sprl, mais repris en propriété en trois années sur fonds propres par l'asbl (+/- 7.000 €), a également été réalisé.

La gestion du restaurant a été à nouveau confiée à Cédric Leboeuf, qui a travaillé initialement en nom propre, puis qui a constitué une nouvelle sprl pour cette gérance depuis le 16 juin 2011.

2011 a vu le lancement d'un nouveau programme intitulé « mines gourmandes », élaboré en collaboration par l'asbl en collaboration avec le gestionnaire des deux entités. Le style et la qualité des repas proposés à la brasserie ne correspondaient cependant pas à la demande de la clientèle et il a été décidé de commun accord de ne pas poursuivre cette collaboration. L'ensemble de la restauration a donc été confiée à la sprl Cédric Leboeuf. Une autre formule plus « light » intégrant la brasserie est à l'étude pour 2012.

■ Centre d'hébergement

Le nombre de nuitées a diminué en 2011. Nous comptons 289 nuitées de moins qu'en 2011.

2009 : 1949 personnes et 3546 nuitées

2010 : 1961 personnes et 3860 nuitées

2011 : 1729 personnes et 3570 nuitées

- URBSFA :

Réservations Urbsfa 2009 : 239 personnes et 455 nuitées

Réservations Urbsfa 2010 : 152 personnes et 331 nuitées (4 séjours)

Réservations Urbsfa 2011 : 178 personnes et 330 nuitées

- CFTT :

Réservations CFTT 2009 : 417 personnes et 573 nuitées

Réservations CFTT 2010 : 309 personnes et 551 nuitées

Réservations CFTT 2011 : 297 personnes et 555 nuitées

Le centre a accueilli les équipes habituelles lors des différentes épreuves cyclistes dans la région. La fréquentation des clubs de football n'a pas augmenté.

■ Cafétéria CREF

L'asbl a poursuivi en 2011 la gestion en compte propre de la cafeteria du CREF.

Cette gestion s'avère toutefois difficilement rentable, malgré la prise en charge partielle des coûts du gestionnaire par l'AWIPH et la subsidiation du poste d'entretien.

Deux grosses manifestations ont fait l'objet d'accords de sous-traitance : le Challenge Benoît Thans avec l'asbl Foot 2000 et le Challenge VOO organisé par Sando Di Liberto.

Une rencontre a eu lieu le 12/10 avec Monsieur le Député Provincial Christophe Lacroix pour évoquer les problèmes de rentabilité de la cafétéria. La création de vestiaires supplémentaires sera mise à l'étude et une aide en personnel sera peut-être possible en 2012. A noter que l'état des terrains a justifié de nombreuses annulations en 2011.

■ Bus DPPP

En 2010 : 148 voyages – 5.449 passagers

En 2011 : 135 voyages – 7.991 passagers

■ **Prévention et sécurité**

Le service technique assure le suivi des remarques et les divers contrôles du domaine, les actions entreprises permettent la poursuite des activités touristiques ainsi que les visites de la mine en toute sécurité.

■ **Marchés publics**

Sans objet.

Centre Nature de Botrange – Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

1. Structure institutionnelle – Personnel

- **Statut** : Asbl « Centre Nature de Botrange – Maison du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » créée en 1971
- **Siège** : Route de Botrange, 131 – 4950 Robertville (Waimes)
- **Objet** : Les objectifs du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (72.000 hectares) et de sa maison, le Centre Nature de Botrange, sont définis dans le nouveau décret wallon sur les Parcs naturels (3 juillet 2008) et peuvent être synthétisés selon 6 axes : accueil, éducation et sensibilisation ; protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel ; orientation de la gestion des paysages et de l'aménagement du territoire ; développement rural et économique, dont touristique ; partenariat et coopération ; innovation et expérimentation.
- **Personnel** : 27 agents (dont 5 agents provinciaux)



■ Infrastructure et gestion matérielle

La cuisine du Centre Nature de Botrange a été entièrement rénovée et un poêle à bois a été installé dans la cafétéria début décembre. Un nouveau tracteur a été commandé par procédure négociée sans publicité. Les investissements prévus en 2011, notamment dans le cadre de la subvention wallonne (Arrêté du Gouvernement wallon du 6 février 1997) n'ont pas été réalisés mais devraient aboutir en 2012, à savoir la construction d'un hangar et la rénovation des sanitaires.

La gestion du bâtiment et des infrastructures a permis de faire des économies annuelles de consommation de mazout de chauffage (19%) et d'électricité (9%).

2. Activités



Accueil, éducation et sensibilisation

Tendances générales

- Augmentation de 8% des promenades guidées (6.485 inscriptions).
- Augmentation de 14% d'enfants inscrits aux classes de fagnes ou animations d'un jour (5.049 enfants).
- Stabilisation du nombre de participants aux visites en char à bancs (2.946 inscrits).

- Baisse de fréquentation globale de 4 à 7% par rapport à l'année dernière (22.885 inscriptions, 171.433 entrées comptées à la porte) probablement liée à la fermeture de l'exposition permanente en septembre et à la mauvaise saison de ski (429 paires de skis louées entre janvier et décembre 2011). L'offre en termes d'activités touristiques reste variée et utilisée par les touristes de manière relativement homogène. Il n'est pas possible avec les données dont nous disposons de conclure à un lien direct de cause à effet entre l'incendie qui détruisit près de 1.000 ha de réserve naturelle domaniale dans les Hautes Fagnes en avril 2011 et l'affluence de visiteurs au Centre Nature.

Expositions temporaires

Un autre regard : l'Art « émoi » 29 janvier au 20 mars 2011
Fagnes et Ardennes du 16 juillet au 15 août 2011

Organisation d'événements

Fête du Parc naturel (anciennement fête du berger, 29 et 30 mai 2011 ; 4.260 entrées comptées à la porte)
Week-end champignons (1 et 2 octobre 2011)
Marché de Noël orienté « développement durable » et élargi en terme de nombre d'artisans et de superficie (25.091 entrées du 26 novembre au 26 décembre 2011)

Communication (journaux, presse, dépliants, publicité...)

Promotion du Parc naturel et du Centre Nature de Botrange via ses 3 dépliants touristiques propres et la diffusion d'affiches de promotion dans toute la région, plus de 20 communiqués de presse envoyés à tous les journaux locaux et régionaux en français, néerlandais et allemand, tournage d'un film de 20 minutes sur la Parc naturel et ses attractions, ainsi que préparation d'un autre film de type scientifique sur le projet LIFE Hautes Fagnes, encart publicitaire dans plusieurs brochures, publications ponctuelles, conférence de presse, participation à la publication d'un nouveau guide de randonnées (GR) dans lequel figurent de nouvelles balades organisées dans les 9 parcs naturels wallons, publication d'un Journal du Parc (2 numéros parus, 50.000 exemplaires), et installation de nouveaux panneaux signalétiques.

Projet Interreg IV « Neegan » - nouvelle exposition permanente

Actions en 2011 : Le projet suit son cours, avec la création cette année de 5 formules de voyages « nature insolite » transfrontaliers s'adressant à trois types de publics distincts : les naturalistes, les plus de 50 ans actifs et les familles. Ces programmes de 3 à 4 jours sont organisés en petits groupes de 8 à 15 personnes au sein du Parc naturel belgo-allemand, ont été testés en 2011 et figurent dans le programme 2012.

■ **Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel**

Travaux de gestion de réserves naturelles agréées
Projet LIFE « Restauration des landes et tourbières des Hautes Fagnes »
Projet LIFE « Restauration des habitats de la loutre »
Projet Interreg IV « Contrat de rivière Our »
Projet Interreg IV « Habitat Euregio »
Plantations d'arbres et de haies
Suivi de la qualité des eaux pour les communes sur le territoire du Parc naturel
Projets divers liés à la subvention « conservation de la nature »

■ **Orientation de la gestion des paysages et aménagement du territoire**

Création d'une charte paysagère & projet Leader « Charte paysagère et SIG ».
Développement d'un système d'information géographique trans-communal.
Traitement et remise d'avis pour 663 demandes de permis d'urbanisme en 2011.

■ **Développement rural et économique**

Développement du tourisme respectueux de l'environnement.
Coordination de la pratique du ski sur le Haut Plateau, avec de nouveaux investissements pour améliorer l'état des pistes.
Promotion du développement durable, de l'artisanat, de l'épuration des eaux... via de nombreux événements et activités de sensibilisation (marchés, boutique, salon, collecte de laine...).

■ **Partenariat et coopération**

Projet Interreg IV « Réseau des parcs naturels de la Grande Région ».
Commission germano-belge : 2 réunions et de nombreux échanges dans le cadre de la coopération transfrontalière au sein du Parc naturel Hautes Fagnes Eifel germano-belge.
Collaborations diverses, notamment avec les 12 communes du Parc naturel.

■ **Innovation et expérimentation**

De nombreuses « petites et moyennes » innovations, à l'échelle du Centre Nature, du Parc ou plus, furent lancées et expérimentées de manière transversale dans le cadre des projets et activités courantes du Parc naturel.

■ **Gestion administrative**

En cours : restructuration de la gestion administrative et de la gestion du personnel (intensification de la communication et des formations), liée à la fusion de l'ASBL Centre Nature de Botrange avec la Commission de Gestion du Parc naturel. Cette restructuration prendra fin en 2012.



Conclusions

Les activités 2011 du Parc naturel et du Centre Nature s'inscrivent non seulement dans les objectifs définis par le Gouvernement wallon, mais aussi dans les priorités que s'est définie la Province de Liège : développement territorial durable et soutien aux communes.

L'année 2012 sera principalement consacrée à la poursuite des activités, au lancement de nouveaux projets, à la réalisation d'une nouvelle exposition permanente, ainsi qu'à la rédaction d'un plan de gestion pour 10 ans (2013-2023).



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

GRANDS EVENEMENTS

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/13

I. Historique et évolution de la structure

Création :

- Par une résolution du Conseil provincial du 28 janvier 1999 vu l'importance économique et médiatique d'évènements et de manifestations populaires.

Objectifs :

- Accentuation d'une réelle politique de développement, d'encouragement et de soutien aux grands événements à caractère international qui a figuré par après, tout d'abord, dans la déclaration de politique générale proposée pour la législature 2001-2006 et ensuite, pour la législature 2006-2012 ;
- Susciter des retombées économiques non négligeables ;
- Améliorer l'image de la province de Liège sur le plan international.

Mission :

- Collaborer à l'organisation d'évènements prestigieux en province de Liège, co-organisés ou soutenus par l'Institution provinciale
- Coordonner les services provinciaux impliqués dans la préparation et le déroulement de l'évènement.

Cadre et actions :

- L'engagement de la Province est assez diversifié selon que ces évènements sont sportifs, culturels, touristiques, folkloriques ou historiques.
- Parfois, la Province de Liège est seule porteuse du projet.
Exemples : la Fête de la famille provinciale, au Domaine provincial de Wégimont, et les « Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois ».
- Sur d'autres projets, la Province cogère ou apporte un important soutien aux organisateurs.
Exemples : « Grands Départs » du Tour de France ou du Giro d'Italia, une étape de la Vuelta, les classiques cyclistes ardennaises Liège - Bastogne - Liège et Flèche Wallonne, Top 12 européen de Tennis de Table, Fêtes de Wallonie.

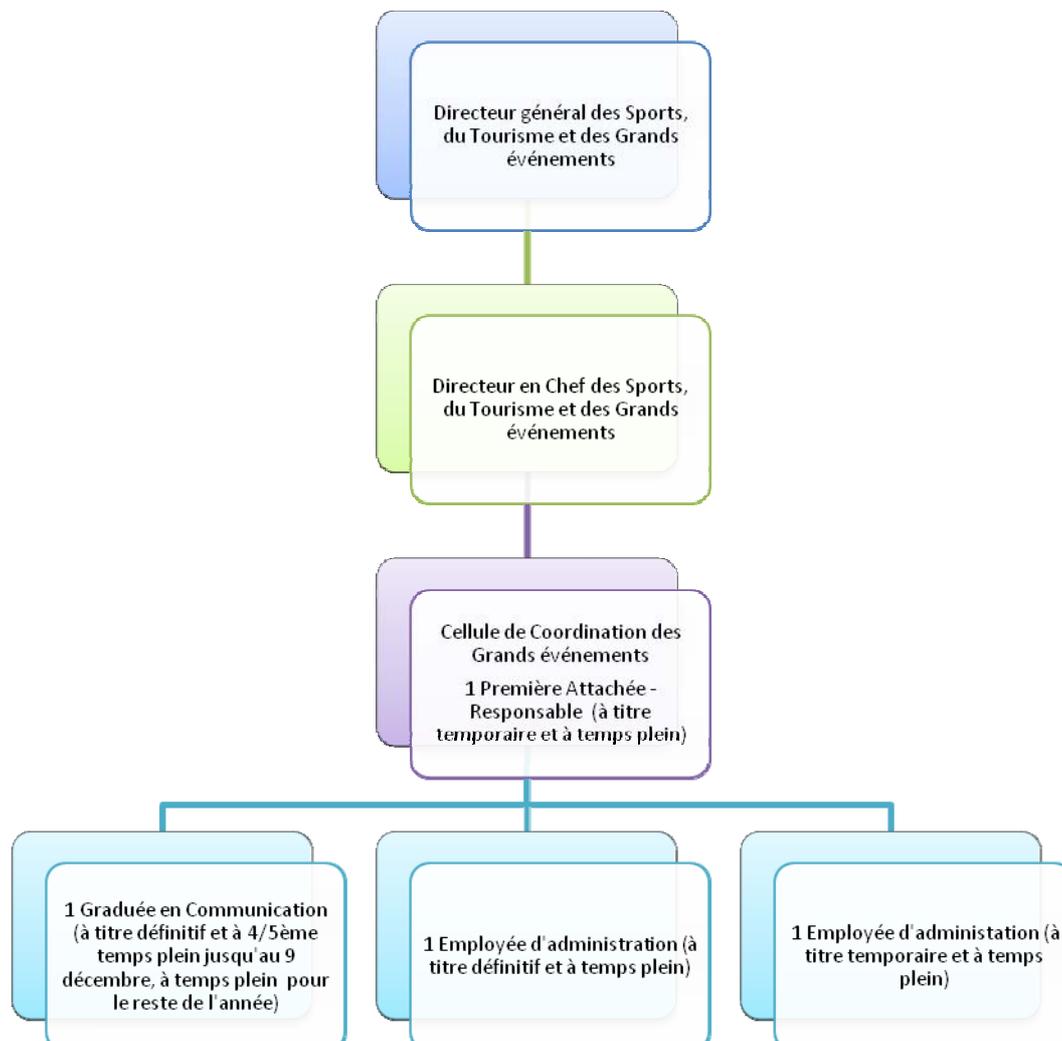
II. Coordonnées du Service

Cellule de Coordination des Grands événements
 Rue des Prémontrés 12
 4000 Liège
 T. : 04/237.91.34
 F. : 04/237.91.55
cellule.grandsevenements@provincedeliege.be

III. Organigramme

La cellule est intégrée dans le Département Tourisme, Sport et Grands événements et est placée sous la direction du Directeur général et du Directeur en Chef ayant en charge le Département précité.

Ainsi, l'organigramme de la Cellule de Coordination des Grands événements est le suivant :



NB : il n'y a pas eu de modification de cadre du personnel en 2011 ni de modification de l'effectif affecté à la Cellule de Coordination des Grands événements.

IV. Actions

1. Actions de promotion de l'opération « La Province de Liège lance le tour 2012 » sur le Tour de France 2011

Exemple : Arrivée finale du Tour de France 2011 à Paris, le dimanche 24 juillet - présence de confréries liégeoises pour une dégustation de produits de bouche.



2. Préparation de l'accueil du Grand Départ du Tour de France 2012

Exemple : Opérations de promotion de l'opération « La Province de Liège lance le tour 2012 » par la présence d'un char aux fêtes du 15 août en Outremeuse et lors de la Journée annuelle des Confréries Gastronomiques de Wallonie-Bruxelles tenue à Tilff le 28 août



3. Top 12 européen de Tennis de Table
4. Bel'Zik Festival
5. Semaine Universelle de l'Eau et du Climat (festival)
6. Marché des Gourmets
7. Festival International du Film Policier de Liège

8. Fête populaire à l'occasion de la finale de la Coupe de Belgique
9. Tour de Belgique cycliste
10. 4ème édition du week-end des Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois



11. Business Meeting de l'Organisation Mondiale de la Santé
12. Meeting international d'athlétisme de la province de Liège
13. Fiesta City
14. Journée annuelle des Confréries Gastronomiques de Wallonie-Bruxelles
15. Fêtes de Wallonie



Exemple : les Fêtes de Wallonie à Liège, du 16 au 18 septembre

16. Opération « La Wallonie en mouvement »



17. Participation à Worldskills London 2011

V. Synthèse des actions

En résumé, l'implication de la Cellule de Coordination des Grands événements au cours de l'année 2011 peut se résumer comme suit :

Manifestations	Implication de la Cellule de Coordination des Grands événements			
	Organisation et coordination	Coordination de l'implication provinciale	Soutien financier à l'organisation/implication	Soutien administratif à l'organisation
Tour de France 2011	✓		✓	✓
Tour de France 2012	✓		✓	✓
Top 12 européen de Tennis de Table		✓	✓	
Bel'Zik Festival			✓	
Marché des Gourmets		✓	✓	
Festival international du Film Policier de Liège		✓	✓	
Match Standard-Westerlo – fête populaire	✓		✓	
Tour de Belgique cycliste			✓	
4ème édition des Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois	✓		✓	
Business Meeting OMS	✓		✓	✓
Meeting international d'athlétisme de la province de Liège			✓	
Fiesta City			✓	

Manifestations	Implication de la Cellule de Coordination des Grands événements			
	Organisation et coordination	Coordination de l'implication provinciale	Soutien financier à l'organisation/implantation financière	Soutien administratif à l'organisation
Journée annuelle des Confréries gastronomiques de Wallonie et de		✓	✓	✓
Fêtes de Wallonie	✓		✓	
Opération « La Wallonie en mouvement »	✓		✓	
Semaine Universelle de l'Eau et du Climat			✓	
Worldskills London 2011	✓		✓	

**LA COMMUNICATION
LE PROTOCOLE
LES RELATIONS EXTERIEURES**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

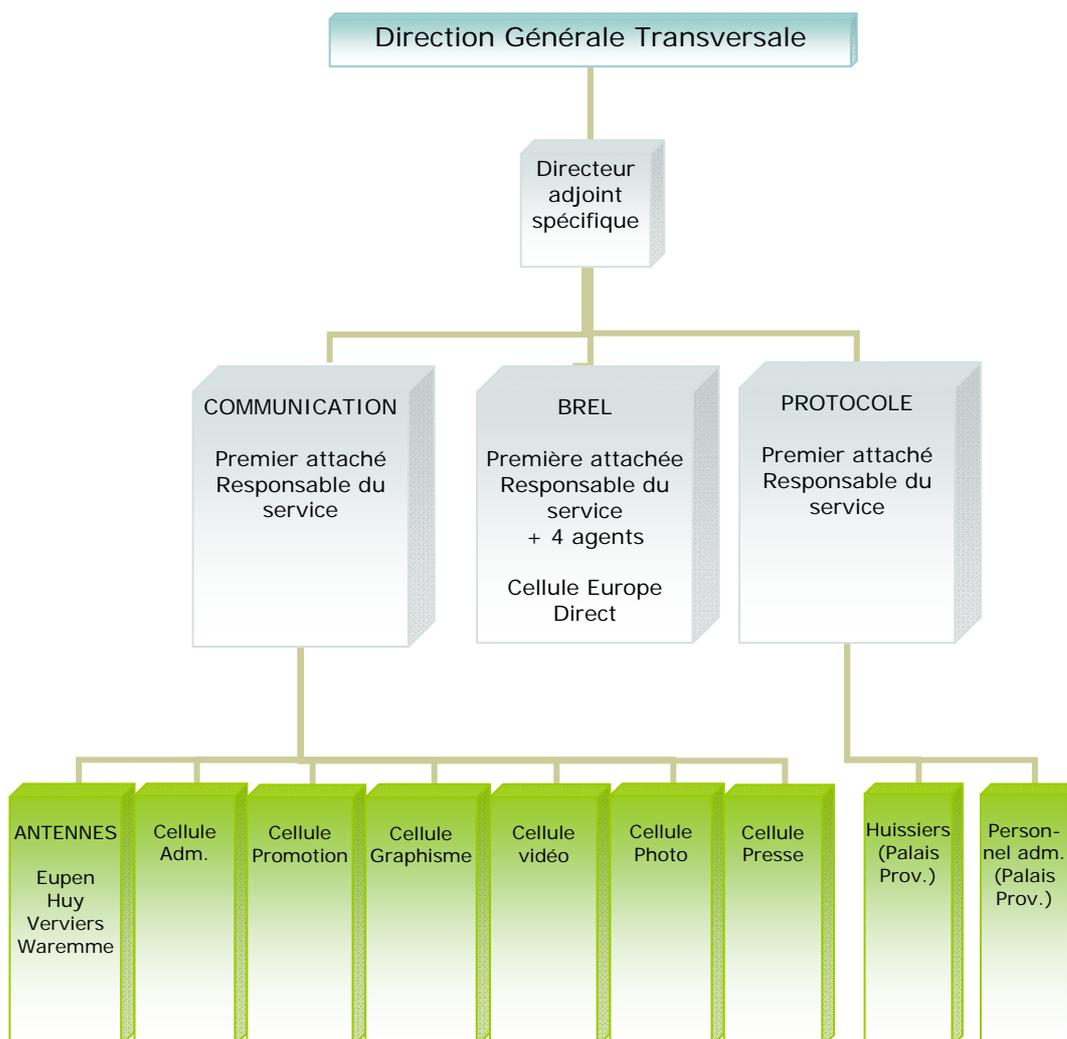
Document 11-12/RA/14

I. La Direction de la Communication, du Protocole et des Relations extérieures

1. **Historique** : sous l'aspect des modifications opérées en 2011 :
 - Depuis le mois de mars 2011, la DGT – Direction Générale Transversale – a vu le jour, remplaçant l'Administration Centrale Provinciale.
 - La Direction de la Communication et du Protocole a été complétée par l'intégration en son sein du Bureau des Relations extérieures (BREL). Ces trois entités sont désormais placées sous l'autorité d'un Directeur adjoint et du Directeur général de la DGT.
 - L'année 2011 a été synonyme de changements pour le Service de la Communication. En effet, les différentes cellules qui le constituent et qui étaient anciennement installées au complexe Opéra (siège de la DGT) et à la Maison de la Presse de Liège, ont été rassemblées, en octobre 2011, en un seul et même lieu à savoir le bâtiment Charlemagne situé Place de la République française, 1 à Liège.



2. **Le nouvel organigramme** de la Direction Communication, Protocole et Relations Extérieures est le suivant :



3. Coordonnées

Communication :

- Bâtiment Charlemagne
Place de la République française, 1
4000 Liège
Tél : 04/237.26.00 – Fax : 04/237.26.15
info@provincedeliege.be

- Les antennes d'informations sont installées à :
...Eupen
Bergstrasse, 16
4700 Eupen
Tél. 087/76.64.70 – Fax.087/74.01.22
antenne.eupen@provincedeliege.be

- ...Huy
Avenue des Ardennes, 8
4500 Huy
Tél. 085/25.45.53 – Fax. 085/25.45.54
antenne.huy@provincedeliege.be

- ...Verviers
Place des Martyrs, 1
4800 Verviers
Tél. 087/35.08.48 – Fax. 087/35.28.57
antenne.verviers@provincedeliege.be

- ...Waremme
Place du Roi Albert 1^{er}, 16
4300 Waremme
Tél. 019/33.18.95 – Fax. 019/33.07.82
antenne.waremme@provincedeliege.be

Protocole :

Palais provincial
Place Saint Lambert, 18a
4000 Liège
Tél : 04/232.32.45/50/53/79 - Fax : 04/232.33.22
protocole@provincedeliege.be

Le Brel

- Palais Provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
Tél.: 04/232 33 60 - Fax: 04/ 221 13 49
Site Internet : <http://brel.provincedeliege.be>
Adresse électronique : brel@provincedeliege.be

- Coordination Cellule Europe Direct :
Palais Provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
Tél.: 04/ 232 33 60 - Fax: 04/ 221 13 49

Site Internet : <http://www.provincedeliege.be/europedirect/>
 Adresse électronique : europedirect@provincedeliege.be

II. Réalisations de ces 3 services durant l'année 2011 :

■ Service de la Communication

➤ Communication interne :

- Revue de presse électronique : réalisée grâce à la licence de scanning (droits d'auteurs) conclue avec Pressbanking et mise en ligne quotidiennement. Elle est consultable au départ de l'Intranet provincial via un login et un mot de passe par **226 utilisateurs** (autorités provinciales, responsables de services, chargés de communication,...). **4.371 articles** ont été mis en ligne en 2011 et **29.801 « premières lectures »** ont été comptabilisées ;
- « Entre-Nous » : la lettre d'information aux collaborateurs : bimestriel, destiné à tous les collaborateurs de la Province. Les cinq éditions 2011 sont également disponibles sur le site intranet ;



Janvier
N° 18



Mars
N° 19



Mai
N° 20



Septembre
N° 21



Décembre
N° 22

- Via l'intranet, une newsletter hebdomadaire est envoyée afin d'informer les collaborateurs des différentes manifestations provinciales ; de même, des actions promotionnelles sont proposées aux collaborateurs ;
- Accueil des nouveaux agents : comme chaque année, deux accueils, auxquels le Service de la Communication a collaboré, ont eu lieu en 2011. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'optimalisation et la simplification des services de la Province de Liège ;
- Campagne Diversité : en tant que service public, la Province de Liège se doit de refléter la diversité existante au sein de sa population afin de mieux répondre à ses attentes et besoins. Le Service Communication a ainsi réalisé la campagne de communication interne et une exposition sur le thème de l'homophobie a eu lieu au Musée de la Vie Wallonne du 18 au 29 mai 2011 ;
- Campagne assuétude au travail : dans le but de soutenir le plan de prévention en diffusant et communiquant les objectifs et actions souhaités par le Collège provincial.

➤ Communication externe

- Une campagne de communication sur les axes prioritaires

A la demande du Collège provincial, le Service Communication a travaillé en collaboration avec la Société Cible Communication, pour la réalisation d'une campagne de communication sur les Axes prioritaires (votés par le Conseil provincial en date du 16 décembre 2010). Ceux-ci



sont les métiers principaux que la Province de Liège exerce déjà et qu'elle entend développer encore d'avantage à l'avenir : le développement scolaire et professionnel, le développement culturel et sportif, la prévention de la santé et l'action sociale, le développement territorial durable ainsi que la supracommunalité et le soutien aux communes.

Cette stratégie de communication est construite sur des messages simples, courts et directs ainsi que sur une mise en avant des aspects les plus concrets de l'action provinciale. Il faut en effet attirer l'attention sur la réalité d'une entreprise publique forte, utile, expérimentée et qui est aux cotés de ses citoyens.

Le trimestriel « Notre Province » n° 56 (décembre 2011) a consacré un numéro spécial aux axes prioritaires.

Deux vagues de communication ont été réalisées :

- La Province est LÀ : cette première vague, lancée en septembre, met en valeur les actions à portée symbolique de la Province, avec un focus sur les axes prioritaires. Cette campagne a consisté en la diffusion de spots sur les télévisions locales (RTC Télé Liège, Télévesdre et BRF) et de spots radio (Bel RTL, Contact, Vivacité, Nostalgie, BRF) ainsi que des affichages 20 m2 dans les principaux centres urbains de la Province



La Province c'est MOI : cette seconde phase, lancée en novembre 2011, met l'accent sur l'action de la Province dans le quotidien de ses habitants. Il s'agissait ici d'une campagne de spots tv (RTC Télé Liège, Télévesdre et BRF), de spots radio (Bel RTL, Contact, Vivacité, Nostalgie, BRF) et d'encarts presse (Sud presse, le Soir, Grenz Echo)



Un spot diffusé dans les cinémas de la Province faisait le lien entre les 2 vagues.

- o Le trimestriel « Notre Province » - « Unsere Provinz » (+/- 535.000 exemplaires) : Distribué par la Poste dans toutes les boîtes de la province, il peut aussi être consulté ou téléchargé dans ses deux versions, via le site internet de la Province de Liège. Cette année, des pages spécifiques ont également été créées à destination du lectorat germanophone ;



Notre Province N°53 (Avril)



Notre Province N°54 (Juin)



Notre Province N°55 (Sept)



Notre Province N°56 (Déc)



Unsere Provinz N° 54 (Juin)



Unsere Provinz N° 56 (Déc.)

- o Le site internet : il permet au citoyen une accessibilité accrue à l'information et aux services proposés. En moyenne, plus de 15.000 visites par mois.
Via le guichet électronique info@provincedeliege.be, les citoyens peuvent prendre contact avec le Service de la Communication.
Par ailleurs, le projet de refonte du portail internet provincial constitue un des axes de la simplification administrative du projet « Envol ». « Accessibilité, transparence, lisibilité et simplicité » sont les mots-clés qui guident ce travail, lequel implique tous les départements et services provinciaux. L'objectif étant de pouvoir opérer un basculement complet des sites actuels vers ce nouveau portail d'ici juin 2012.
Des reportages vidéo sont également mis en ligne.



Un site événementiel consacré au grand départ du Tour de France 2012 en Province de Liège a été mis en place en décembre 2011 : www.departdutour2012.be. Il est coordonné par le Service de la Communication et existe en versions française, néerlandaise, allemande et anglaise.

- o Les séances thématiques du Conseil :
Cinq séances ont été retransmises en 2011 :
 - Economie: « L'Economie en Province de Liège : demain se construit aujourd'hui » : le 17 février
 - Social : « Les acteurs du social, autant de poussières d'étoiles » : le 26 mai
 - Santé : « La Province de Liège en santé ! » le 16 juin.
 - Supracommunalité : « La supracommunalité, pour quoi faire ? » : le 8 septembre.
 - Budget : « L'impôt provincial, on y gagne tous » : le 15 décembre.
 Ces séances ont été retransmises en direct (avec des rediffusions) sur RTC Télé Liège et/ou Télévesdre. Des encarts promotionnels ont été insérés dans les quatre éditions du journal La Meuse, et ce pour chacune des thématiques abordées. De même, Vivacité-Liège en a assuré la promotion, via des annonces, dans « Liège Matin ».



- o Les conférences de presse et accueils de la presse : le Service organise ou aide à l'organisation de nombreuses conférences de presse ou autres manifestations de communication ou événements. En 2011, **77 conférences de presse** ont été organisées.
- o Le Service diffuse régulièrement des communiqués de presse.
- o Des spots publicitaires télévisés et radio sont réalisés dans le cadre d'évènements comme par exemple la Nuit du Tour ou les « Villages » de la Province.

- L'information au Conseil provincial : le Service Communication assure l'accueil de la presse lors de ces séances.
- Les Antennes d'information : sont ouvertes au public et situées à Eupen, Huy, Verviers et Waremme. Elles servent de relais efficaces et accueillent en moyenne **3.555 visiteurs** et répondent en moyenne à **5.690 demandes par an**.

Les Villages de la Province au cœur des Villes et Communes : l'objectif était d'aller à la rencontre des 84 communes pour mieux faire connaître l'Institution provinciale. Dans ce cadre, deux volets étaient prévus : d'une part une rencontre de 2 jours avec les citoyens et d'autre part, un collège commun avec les bourgmestres et échevins des entités concernées et ce, afin de dégager des projets communs. Cette année 2011, la Province est allée à la rencontre des citoyens des communes d'Ans/St Nicolas, Amay/ Huy/ Marchin, Verviers/ Olne ; Seraing/ Neupré. Cette opération, initiée en février 2009 et composée de 21 étapes, s'est clôturée au mois de mai 2011. Le Service de la Communication a assuré la promotion de l'événement ainsi que l'organisation des réunions de « Collèges communs », sans oublier la tenue d'un stand.

- Reportages vidéo : réalisés par le vidéaste du Service de la Communication par exemple dans le cadre du marché global d'acquisition de sel de déneigement ou les fêtes de Wallonie. **28 vidéos** ont été réalisées en 2011.

➤ **Présence et actions du Service Communication, à l'occasion de manifestations spécifiques.**

Le Service a prêté son concours à de nombreux événements, par la communication avec les médias, la préparation de rédactionnels ou de dossiers de presse ou encore la production de dossiers sponsoring, par la tenue de stands, une aide logistique, une collaboration au Service du Protocole, ... :

- Le 3^{ème} Salon du Volontariat, les 4,5 et 6 février à l'Abbaye St Laurent
- Le Salon des Mandataires, les 10 et 11 février au WEX de Marche-en-Famenne



- L'IPES de Seraing au Championnat du monde de football interscolaire, qui s'est tenu du 10 au 18 avril :
- La journée des Cadets, le 25 mai à l'Ecole Polytechnique de Seraing ;

- o L'opération « Assistance gazon sport », les 20 août, 31 août et 25 septembre, respectivement à Petit-Rechain, au Sart-Tilman et à Amay.



- o L'expo Tram à Seraing (les 2,3 et 4 septembre)
- o L'intronisation de Frédéric François en tant qu'Ambassadeur d'honneur de la Province de Liège, le 25 octobre au Palais provincial ;
- o La présentation de la campagne « Communes – Province – Partenaires pour l'hiver », le 27 octobre à Amay ;



- o La nuit du Tour, le 2 décembre Place St Lambert



- o La fête des Retraités, le 23 novembre sur le site de Blegny-Mine
- o La fête du personnel, le 23 décembre au Palais des Congrès
- o L'organisation, en collaboration avec la Ville de Liège, de la cérémonie d'hommage aux victimes de la tuerie du 13 décembre, place st Lambert.



- o Les accueils/visites au Palais provincial.

- o La soirée conférence « tram et mobilité », le 23 mars au Palais
- o Le Campus de cristal, le 21 mai à la Haute Ecole, décerné à Michel Drucker ;



- o La 4^{ème} édition des « Retrouvailles des Jumelages franco-liégeois », les 10 au 13 juin au Val St Lambert
- o Le business meeting de l'OMS, du 15 au 18 juin au Palais des Congrès
- o La coordination des Pouvoirs locaux, dont la conférence de presse s'est tenue le 8 juillet
- o La conférence de presse « opération les Coccinelles » du 9 mars
- o Le Marché des Gourmets, les 26 et 27 mars à l'Abbaye de la Paix-Dieu à Amay
- o Le Festival international du film policier, du 6 au 10 avril au cinéma « Palace » à Liège
- o Les prix UPMC, le 13 mai, au Château de Harzé.

■ Service du Protocole

Les tâches confiées aux agents administratifs sont de préparer les dossiers qui sont présentés au Collège, d'assurer la mise en place des détails pratiques visant au parfait déroulement des réceptions. Les huissiers sont chargés d'assurer le service en salle lors des différentes réceptions et manifestations. Tandis que l'Ordonnateur des fêtes et cérémonies est l'agent de liaison entre ces équipes visant à assurer une parfaite coordination.

Il faut distinguer deux grandes catégories d'activités auxquelles le Service du Protocole participe : les activités-manifestations qui sont portées *ab initio* par le Service et celles auxquelles le Service apporte une collaboration :

- Activités portées *ab initio* par le Service
 - o La gestion des salles de réception du Palais provincial : note d'orientation pour l'occupation des locaux du Palais
 - o La mise en place de réceptions
 - o Réceptions initiées par le Collège ou le Gouverneur : visites de courtoisie, réceptions officielles, visites d'Etat et visites royales.

- Réceptions souhaitées par des associations extérieures. : participation du Service du Protocole à l'organisation de manifestations diverses, entre autres :
 - o Vœux de la Maison de la Presse
 - o Vœux des différents services provinciaux
 - o Villages provinciaux
 - o Participation à l'inauguration du salon du Volontariat
 - o Marché des Gourmets (mois de mars)
 - o Opérations de relations publiques qui entourent « Liège-Bastogne-Liège » (mois d'avril)
 - o Festival du film policier (mois d'avril)
 - o Jumelages Franco – liégeois (mois de juin)
 - o Te Deum (21 juillet)
 - o Opération Tour de France à Paris (fin du mois de juillet 2011)
 - o Opéra en plein air au Palais Provincial (mois d'août)
 - o Fêtes de Wallonie (août – septembre)
 - o Fête de Sa Majesté le Roi (15 novembre)
 - o Fête des retraités (mois de novembre)
 - o Nuit du Tour (mois de décembre)
 - o Fête du Personnel de la Province de Liège (mois de décembre)
 - o Visites en Province de Liège de :
 - Son Excellence Monsieur Hendrik Jan Jurriaan Schuwer, Ambassadeur des Pays-Bas (13 janvier 2011) ;
 - Son Excellence Monsieur Roberto Bettarini, Ambassadeur d'Italie (27 janvier 2011) ;
 - Son Excellence Madame Marijn Ratnik, Ambassadeur de la République d'Estonie (31 mars 2011) ;
 - Des Ambassadeurs du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (22 juin 2011) ;
 - Son Excellence Monsieur Jonathan Andrew Brenton, Ambassadeur du Royaume-Uni (8 septembre 2011).

■ Bureau des Relations Extérieures (BREL)

Le BREL est **Fédérateur** et **Centralisateur** de toutes les relations internationales de la Province de Liège. Il gère et coordonne, au sein de l'administration provinciale, cette action de relations extérieures, dont le développement est orienté tant vers l'environnement extérieur immédiat que sont les autres provinces, villes, communes et citoyens de Belgique, ainsi que l'Euregio Meuse-Rhin, que vers le reste du monde.

Ses objectifs sont :

1. Assurer au Pays de Liège une visibilité et une notoriété à l'étranger grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qui se créent et se développent dans le cadre de ces relations internationales.
2. Optimiser les échanges internationaux entrepris par les autres services provinciaux.

3. Permettre aux opérateurs liégeois de terrain (acteurs économiques, culturels, etc...) de valoriser leur savoir-faire à l'étranger et d'y établir des contacts privilégiés au travers des relations officielles nouées par la Province.

La politique de relations extérieures de la Province de Liège et sa volonté d'ouverture sur le Monde et sur l'Europe sont exemplaires dans le paysage wallon.

La Programmation s'articule autour de 8 grands axes :

1. Actions ciblées dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration
2. Participation et soutien à l'organisation de manifestations d'envergure internationale
3. Organisation de missions effectuées à l'étranger par les Collège et Conseil provinciaux
4. Organisation de l'accueil, en province de Liège, de délégations étrangères
5. Gestion et suivi de l'opération des « ambassadeurs de la province de Liège »
6. Site Internet du BREL
7. Services rendus par le BREL aux citoyens
8. Europe dont le service Europe Direct Province de Liège

Ses priorités sont :

- 1. La Province de Liège poursuit et accentue encore les échanges bilatéraux avec ses partenaires étrangers européens en particulier.**

Exemples :

Avec le Département des Côtes d'Armor

Accueil, en province de Liège, d'une classe d'étudiants du Département des Côtes d'Armor, dans le cadre du Festival International du Film Policier de Liège – 6 au 10 avril 2011

Accueil d'une délégation officielle du Conseil général des Côtes d'Armor, dans le cadre des Retrouvailles des Jumelages franco-liégeois – 10 au 13 juin 2011



Avec le Département du Rhône :

Accueil, en province de Liège, d'une délégation du Département du Rhône, dans le cadre de l'organisation du Festival des « Francofolies de Spa », du 20 au 24 juillet 2011.



Mise à l'honneur du Département du Rhône à la Foire agricole de Battice, du 02 au 04 septembre 2011

Participation de la Province de Liège à une conférence organisée, par la région de Karlovy Vary (République tchèque), au Comité des Régions à Bruxelles, le 28 juin 2011.

2. Europe

La priorité est donnée aux actions « européennes » menées notamment dans le cadre de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires), notamment :

- Participation aux « Open Days » 2011



- Participation au réseau « Partenalia », qui est une association de « Provinces » (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales ».
- **Coordination du Bureau « Europe Direct » avec pour mission la sensibilisation de la population à l'Europe.**

Le Bureau Europe Direct Liège joue un rôle descendant – qui est de communiquer sur l'Europe, promouvoir l'Europe auprès du citoyen, au travers d'actions diverses (*présence de stand lors de grands événements organisés par la Province, organisation de conférences,*

diffusion de documentation, actions auprès des jeunes dans les écoles, etc.) - et un rôle ascendant - faire remonter l'information de la Province de Liège vers la Commission Européenne, faire du lobbying, suivre et porter les dossiers de la Province auprès des instances européennes, etc.

Pour rappel la mission Europe Direct implique de nombreuses tâches telles que prévues dans les conventions susdites, telles que :

- commande de documentation auprès de la Commission européenne
- traitement journalier des demandes des citoyens : répondre aux questions, distribution de documentation, etc.
- un service d'information de base à l'adresse du grand public
- la création d'un site internet et sa gestion journalière
- la rédaction d'un bulletin d'information périodique (de type Newsletter)
- l'organisation de manifestations liées à l'Europe
- la participation à des manifestations extérieures via la présence du stand Europe Direct
- l'organisation d'animations sur le stand liées à l'Europe (jeux concours etc.)
- une promotion du service Europe Direct vers les médias
- la rédaction d'une analyse d'impact
- la rédaction d'un rapport d'activités
- l'organisation de visites des institutions européennes
- l'organisation de formations sur l'Europe (notamment à destination des milieux scolaires)

Exemples :

Organisation d'une visite des institutions européennes à l'attention des citoyens, le 7 mai 2011, dans le cadre de la Journée de l'Europe.



Organisation au Palais provincial, le 15 septembre, d'une formation « Europe » à l'attention des enseignants et dispensée par le Bureau d'information du Parlement européen et les responsables des projets Comenius et e-twinning de l'AEF Europe (Association francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.



3. Soutiens logistiques et financiers aux opérateurs liégeois afin de développer leurs projets avec l'étranger

Notamment :

- Les échanges d'étudiants,
- Les ASBL
- Les communes qui ont des jumelages avec des communes étrangères
- Les projets à l'exportation initiés par des entreprises liégeoises, en collaboration avec l'AWEX

Organisation d'une réception, au Palais provincial, le 27 avril 2011, à l'attention des étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège, de l'Institut Beekman et du ROTARY D1630



Soutien au Tour des Restos du Cœur belge

Actions menées en collaboration avec Wallonie-Bruxelles International (WBI = Relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne) et l'AWEX

Soutien accordé par la Province de Liège à l'organisation d'une journée de visites en province de Liège pour une délégation suédoise accueillie par WBI, dans le cadre d'une opération intitulée « Back to the roots », du 27 au 28 mai 2011.

Soutien financier octroyé à l'Institut Ste Maria-Goretti de Saint Vith dans le cadre de la participation au Championnat mondial scolaire en course d'orientation.

4. Soutiens aux actions d'envergure internationale menées par des tiers et qui sont une carte de visite à l'étranger pour la Province de Liège

Le Brel est acteur de la valorisation de la Province de Liège sur la scène internationale, il est également partenaire des opérateurs liégeois qui mettent en place des actions d'envergure internationale et qui dès lors permettent à la Province et ses composantes d'être mises en valeur à l'étranger et/ou d'attirer un public international.

Exemples :

Soutien de la Province de Liège à l'ASBL « Idée Fixe », dans le cadre de l'organisation du Festival International du Film Policier de Liège, du 6 au 10 avril 2011.

Octroi d'un soutien financier accordé par la Province de Liège, dans le cadre de la conférence scientifique internationale CAAD Futures 2011 qui s'est déroulée, à l'Université de Liège, du 6 au 8 juillet 2011.

Participation au Congrès européen de la Santé – 15-18 juin 2011

Soutien accordé par la Province de Liège, dans le cadre de l'organisation du Festival des « Francofolies de Spa ».

5. Gestion du réseau des « ambassadeurs de la province de Liège »

Exemples :

Intronisation comme « ambassadeurs d'honneur de la province de Liège » de Messieurs Michael JONES et Jean-François MESSENS, en leur qualité de co-fondateurs du Tour des Restos du Cœur belge - Mercredi 4 mai 2011



Intronisation comme « ambassadeur d'honneur de la province de Liège » de Monsieur Agis TSOUROS, Directeur du projet « Ville-Santé » du Bureau européen de l'OMS – 17 juin 2011

Séance rencontre annuelle des « ambassadeurs » dans le cadre des Francofolies de Spa – 22 juillet 2011

Intronisation comme « ambassadeur d'honneur de la province de Liège » de Monsieur Frédéric FRANCOIS – Mardi 25 octobre 2011



Conclusions

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent connaître ce qui se passe en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnements administratifs des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque province belge mais également dans tous les pays européens.

D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion de son territoire et de l'ensemble de ses composantes.

**SERVICE DE GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES**

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/15

Présentation du Service de Gestion des Ressources Humaines

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur la création d'une Cellule de Gestion des Ressources Humaines et sur sa structure provisoire.

Par résolution du 24 novembre 2009, le Conseil provincial approuvait le nouveau cadre du personnel des établissements et services provinciaux incluant la création d'un cadre spécifique à la Cellule GRH, intégré dans le cadre global de la "nouvelle" Direction générale transversale du Budget, des Finances, des Ressources Humaines, des Affaires Générales, des Technologies de l'Information et de la Communication. Ce cadre de départ ainsi constitué a permis de pérenniser l'existence de la Cellule GRH.

Ce service intitulé Service de Gestion des Ressources Humaines (GRH) fait partie depuis 2010 de la Direction "Ressources Humaines" qui se situe dans les bureaux du Complexe "Opéra" et comprend d'une part la cellule « Processus RH » et d'autre part la cellule « Recrutement et Sélection ».

Etat d'avancement des différents projets

Votre Assemblée trouvera ci-après l'état d'avancement des différents projets menés par le Service de Gestion des Ressources Humaines durant l'année 2011.

■ Les descriptifs de fonction

Le Service GRH a réalisé une note méthodologique concernant l'élaboration des descriptifs de fonction, note qui a été approuvée par le Collège provincial en séance du 17 décembre 2009. Il est important de préciser que les agents ainsi que leur hiérarchie sont directement impliqués dans l'élaboration de ces descriptifs de fonctions.

Les descriptifs de fonctions sont des outils incontournables pour une gestion efficace des ressources humaines. Ils sont utilisés dans le recrutement, l'évaluation, la formation, ainsi que dans le développement personnel des agents. Il s'agit d'une description des conditions d'accès, des missions, des grandes activités et des compétences en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être de chaque fonction reprise dans les statuts administratif et pécuniaire. Un descriptif de fonction est transversal et est donc valable pour l'ensemble des agents provinciaux non-enseignants occupant une même fonction.

Voici ci-dessous l'ensemble des descriptifs de fonction réalisés par le service « Processus RH » dans le courant de l'année 2011.

Descriptifs de fonction (créés selon la méthodologie et approuvés par les différents intervenants) :

a) personnel administratif

- auxiliaire d'administration ;
- gradué (secrétaire de direction) ;
- gradué en Chef ;
- attaché ;
- premier attaché ;
- directeur adjoint spécifique environnement ;
- directeur d'établissement hospitalier ;
- inspecteur général au Service technique provincial ;

b) personnel technique

- directeur technique ;

- c) personnel de soins et d'assistance
- aide – pharmacien ;
 - animateur gradué ;
 - infirmier en chef (milieu hospitalier) ;
 - infirmier chef de service de 1^{ère} classe ;
 - directeur de crèche ;
 - directeur de nursing de 1^{ère} classe ;
 - directeur de laboratoire ;
 - premier attaché – pharmacien d'hôpital ;
 - premier directeur – pharmacien en chef ;
- d) personnel culture, jeunesse et sport
- auxiliaire de bibliothèque ;
 - employé de bibliothèque D1 ;
 - employé de bibliothèque D4 ;
 - employé de bibliothèque D6.

Descriptifs de fonction (toujours en cours d'approbation par différents intervenants) :

- a) personnel ouvrier
- auxiliaire professionnel ;
- b) personnel technique
- agent technique en chef ;
- c) personnel culture, jeunesse et sport
- animateur régional ;
 - bibliothécaire-directeur ;
 - Directeur du Département du Service des Musées-Expositions ;
 - Directeur du Domaine provincial de Wégimont.

■ Politique de recrutement

Dans le contexte de la mise en œuvre progressive du nouveau cadre du personnel approuvé par le Conseil provincial en date du 25 février 2010, le Collège provincial a décidé, d'une part en vue d'atteindre les objectifs de maintien du nombre d'emplois statutaires et d'autre part, afin de faire face aux besoins fonctionnels, d'organiser toute une série d'examens par appel publics et par promotion en vue du recrutement et de la constitution de réserves de recrutement de personnel dans diverses catégories.

Voici un aperçu des examens réalisés durant l'année 2011 :

Personnel administratif :

- employé d'administration D6 : 839 candidatures - 193 lauréats ;
- gradué en Chef : 5 candidatures - 1 lauréat ;
- gradué en Chef spécifique marketing : 3 candidatures - 1 lauréat ;
- attaché : 378 candidatures - 74 lauréats ;
- premier attaché : 297 candidatures – 28 lauréats ;
- directeur adjoint spécifique environnement : 13 candidatures – 2 lauréats ;
- directeur coordinateur de l'Ecole de Sciences administratives et de Formations continues : 11 candidatures – 5 lauréats ;
- inspecteur général au Service technique provincial : 4 candidatures - 2 lauréats ;

Personnel ouvrier :

- auxiliaire professionnel : 859 candidatures – 602 lauréats ;

Personnel de soins et d'assistance :

- infirmiers en chef (1^{ère} classe) – 12 candidatures – 4 lauréats ;
- directeur de laboratoire : 12 candidatures – 4 lauréats ;

Personnel enseignant et assimilé :

- administrateur d'internat : 8 candidatures - 3 lauréats.

D'autres examens sont en cours de réalisation, en l'occurrence ceux d'employé d'administration D4 (1.563 candidatures) et D1 (1341 candidatures).

Il est à noter que le service « Processus RH » participe à l'élaboration des syllabi destinés à aider les candidats à préparer les épreuves et prend en charge l'accompagnement des membres du jury dans l'objectivation des systèmes d'évaluation des épreuves. Le principe de cet accompagnement est de proposer des outils permettant de :

- vérifier l'adéquation entre les questions, les exigences des statuts et le descriptif de fonction ;
- objectiver la manière d'évaluer les candidats quels que soient le nombre et l'origine des membres du jury (créer des grilles d'évaluation tendant vers plus d'objectivité, aider à la rédaction de questions claires, ...).

De plus, à l'occasion de l'organisation de l'examen d'employé d'administration D6, une formation d'une journée, dispensée par la société SMART (Système Méthodologique d'Aide à la Réalisation de Tests) de l'Université de Liège, a été mise en place, afin d'aider les personnes fréquemment sollicitées pour la préparation des examens à établir des QCM de qualité.

Enfin, le Collège provincial a décidé, en séance du 9 juin 2011, d'adapter les taux prévus au règlement d'octroi des allocations et indemnités accordées aux présidents, membres, secrétaires et auxiliaires des jurys des épreuves de recrutement et de carrière du personnel provincial en les alignant sur ceux octroyés par le SELOR.

■ **Accueil des nouveaux agents (mesure 15)**

L'accueil est très important et doit être mis en place selon un processus complet et uniformisé. Ce projet est d'ailleurs un projet prioritaire dans le cadre de la mission ENVOL.

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur le programme relatif à la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents provinciaux qui s'adresse, d'une part, aux nouveaux agents et, d'autre part, aux personnes chargées de les accueillir.

En 2011, deux nouvelles séances d'accueil ont été organisées : une le 6 mai 2011 au Palais provincial réunissant 106 nouveaux agents (non-enseignants) et une le 2 décembre 2011 au Campus 2000 réunissant 215 nouveaux agents (enseignants et non-enseignants).

Ces journées d'accueil, très appréciées des participants et désormais bien rodées, constituent une étape importante dans le processus et continueront à être organisées régulièrement dans le futur.

La cellule Processus RH, en collaboration avec les services de gestion administrative et pécuniaire du personnel, a mis en place un accueil plus professionnel au moment de la signature du contrat de travail au sein de la DGT. Celui-ci permet une intégration plus harmonieuse et rapide du nouveau collaborateur.

Depuis le début de l'application de cette procédure en mars 2011, environ 160 nouveaux collaborateurs, très satisfaits de recevoir toute une série d'informations utiles, ont bénéficié d'un accueil personnalisé.

Un projet pilote au sein du Complexe OPERA consiste à présenter, régulièrement, par voie électronique et par voie d'affichage, les nouveaux collègues de la Direction Générale Transversale.

Dans un but de convivialité, les nouveaux agents sont invités à se présenter en quelques lignes. Leur présentation est accompagnée d'une photo car il est toujours plus agréable d'associer un visage à un nom.

■ Uniformisation et professionnalisation des compétences managériales et formations continuées

○ Uniformisation et professionnalisation des compétences managériales

C'est dans le cadre de la Mission Envol qu'a été mise en lumière la nécessité de « former les managers aux techniques de management humain et à la communication ».

En effet, l'amélioration des performances de l'administration passe également par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres moyens et supérieurs.

En séance du 19 août 2010, le Collège provincial marquait son accord de principe sur la mise en place d'une nouvelle formation aux techniques de management humain et de communication à destination des cadres moyens et supérieurs de l'Administration provinciale.

Un groupe de travail transversal a été mis sur pied afin de déterminer le contenu de cette formation pour chacun des deux groupes-cible définis.

Les 4 séminaires, destinés aux cadres supérieurs, se sont déroulés au Château de Harzé les 17 novembre 2010, 17 janvier, 7 février et 17 mars 2011 et se sont clôturés par un débriefing. Ces séminaires ont répondu aux attentes des participants en positionnant chaque thème par rapport à la Mission « ENVOL ».

Les douzes sessions, destinées aux cadres moyens de l'Administration provinciale, et consistant en une formation continue de 5 jours au Domaine provincial de Wégimont ont été programmées entre septembre 2011 et mars 2012. Il a été veillé à ce que les groupes de +/- 15 personnes soient constitués de manière hétérogène et transversale.

Certains participants, nonobstant leur appréhension de départ, ont manifesté explicitement leur enthousiasme au terme de la session. Les agents sont très satisfaits de suivre ces formations qui leur apportent non seulement des outils pratiques utiles dans leur travail quotidien mais aussi l'opportunité de rencontrer des collègues d'autres secteurs provinciaux.

○ Formation continuée

La Cellule Processus RH a, durant l'année 2011, collaboré à la mise en œuvre de deux formations spécifiques à destination de certains chauffeurs provinciaux.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CONDUCTEURS

Depuis l'entrée en vigueur de l'AR du 4 mai 2007, les conducteurs professionnels de véhicules destinés au transport de marchandises et de personnes, en ce compris les chauffeurs occasionnels, doivent obligatoirement être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle qui prouve que le conducteur a réussi l'examen de qualification initiale et/ou qu'il a suivi la formation continue requise d'au moins 35 heures réparties en 5 modules de 7 heures chacun auprès d'un centre de formation agréé. Ce certificat a une durée de validité de 5 ans, renouvelable par le biais de la formation continue.

Néanmoins, un régime transitoire (dispense de l'obligation d'obtention du certificat de qualification initiale) est prévu pour certains conducteurs professionnels, en l'occurrence :

- ceux qui sont titulaires d'un certificat de qualification initiale obtenu dans un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- ceux qui sont titulaires d'un permis de conduire du groupe C délivré avant le 10 septembre 2009 ou du groupe D délivré avant le 10 septembre 2008.

Par contre, aucune dispense n'est prévue en ce qui concerne le suivi tous les 5 ans d'une formation continue de 35 heures pour obtenir la prolongation de l'aptitude professionnelle.

Mise en place d'un relevé des agents provinciaux concernés par ces nouvelles dispositions

Afin d'évaluer les besoins en formation résultant de la mise en conformité avec ces nouvelles exigences réglementaires, la Cellule processus RH a dressé un fichier contenant la liste complète des agents provinciaux concernés par ces nouvelles dispositions ainsi que la situation de chacun d'entre eux en regard desdites dispositions.

Les données ainsi récoltées ont été encodées dans un module spécifique développé dans le logiciel de gestion du personnel ULIS-CS à cet effet, en vue de permettre par la suite de dresser un plan de formation continue pour ces chauffeurs et de tenir compte des échéances de validité des permis de conduire. C'est donc un outil de gestion particulièrement utile et important qui a été créé.

Mise en place de modules de formation

Au vu du coût élevé des offres de formation existant sur le marché à l'heure actuelle, celles-ci pourraient être mises en place en interne et le cas échéant, rendues accessibles à l'ensemble des pouvoirs locaux.

Pour ce faire, un groupe de travail transversal regroupant des agents provinciaux du Département de l'Enseignement et de la Formation (Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme, Ecole provinciale d'Administration, Ecole du feu, Ecole de police, EPAMU) et du Service GRH œuvre en vue de la mise en place d'une 1^{ère} journée de formation à destination des chauffeurs poids lourds des pouvoirs locaux, formation qui devrait faire l'objet d'un agrément par le SPF Mobilité Transport. Cette 1^{ère} journée de formation porterait sur le thème : « Comment réagir en cas d'accident et éviter le sur-accident » et devrait consister en une demi-journée de théorie avec ateliers de jeux de rôles et une demi-journée de mise en situation réelle basée sur un exercice interdisciplinaire.

FORMATION CONTINUEE EN VUE DE L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONDUIRE DE NIVEAU COMPLEMENTAIRE

Afin de pallier au fréquent manque de chauffeurs titulaires des permis C et D et à la résolution de nombreux problèmes ponctuels constatés par le passé, le Collège provincial, en date du 3 février 2011, a donné son accord pour la mise en place d'une formation continuée en vue de l'obtention d'un permis de conduire de niveau complémentaire pour six agents provinciaux.

L'objectif était de permettre aux chauffeurs désignés d'acquérir une formation relative au permis de conduire D (bus) et pour trois d'entre eux, au permis de conduire C et CE (camion et camion remorque).

La Cellule Processus RH a donc été chargée de la gestion et de l'organisation de ces formations et examens, en collaboration avec l'Inspecteur des véhicules provinciaux et l'Auto Ecole Moderne, Centre de formation externe.

■ Bien-être au travail

En collaboration avec le Service du personnel, la cellule « Processus RH » s'est intéressée à la problématique de la **réaffectation des agents provinciaux dans des postes de « travail léger » suite à des recommandations médicales**. Un modus operandi a été instauré au sein de la Direction des Ressources Humaines. La cellule processus RH rencontre les agents provinciaux qui le souhaitent et procède, en collaboration avec les services concernés (directions, AWIPH,...) à l'évaluation de l'adéquation entre les postes de travail disponibles et/ou l'adaptation desdits postes et les compétences et/ou les contraintes liées à la situation de handicap des agents bénéficiant de recommandations médicales. Au cours de l'année 2011, 65 agents ont été rencontrés.

La cellule « Processus RH » rencontre, dans le cadre de **demandes de transferts**, des agents qui le souhaitent afin de les aider dans une éventuelle réorientation de leur carrière dans la mesure des possibilités qui s'offrent en interne. Au cours de l'année 2011, 44 cas ont pu être réglés.

Outre les entretiens effectués dans le cadre de demandes de transfert, de reclassement médical ou d'adaptation de postes de travail, la cellule « Processus RH » est également amenée à rencontrer, dans le cadre de la **charge psychosociale occasionnée par le travail**, des agents vivant des situations professionnelles psychologiquement compliquées.

■ Lutte contre les assuétudes

En séance du 10 juillet 2008, le Collège provincial décidait de mettre en place une politique préventive en matière d'alcool et de drogues sur les lieux de travail et de constituer un groupe de travail transversal à cet effet.

En séance du 9 septembre 2010, le Collège provincial marquait son accord de principe sur un Plan de Prévention et de Gestion des dysfonctionnements professionnels ponctuels ou chroniques liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail. Ce plan impliquait des modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au Règlement général organique des Services provinciaux qui ont été intégrés au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux par résolution du Conseil provincial du 26 mai 2011.

La Cellule « Processus RH » a déjà eu l'occasion, en 2011, d'accompagner ponctuellement des agents provinciaux en collaboration avec leur responsable direct dans le cadre de cette procédure relative aux dysfonctionnements liés aux assuétudes sur les lieux de travail. Un plan de communication est prévu en 2012.

■ Politique de diversité

En séance du 9 octobre 2008, le Collège provincial marquait son accord sur la mise en place et le développement d'une politique de gestion de la diversité des ressources humaines au sein de la Province de Liège.

En séance du 1^{er} juillet 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur un plan d'actions de gestion de la diversité des ressources humaines, les 4 critères principaux retenus, suite à une enquête réalisée en collaboration avec le Centre de Recherche EGID de l'Université de Liège, étant : l'âge, le genre, l'origine et le handicap, auxquels s'ajoutent ponctuellement d'autres critères comme la lutte contre l'homophobie.

La 1^{ère} action menée a consisté en une campagne de communication interne sous forme d'affiches basées sur nos trois valeurs (Acteur, Passion, Accessibilité) et par le biais de l'«Entre Nous » afin de sensibiliser l'ensemble du personnel provincial à la diversité.

Un des axes du plan d'actions est **l'intégration des agents provinciaux en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante**. En effet, lors de l'enquête « diversité » menée auprès de l'ensemble du personnel provincial, 83 agents (sur les 1900 questionnaires récoltés) avaient déclaré, sous le sceau de la confidentialité, souffrir d'un handicap.

Les actions menées en 2011 en matière de politique d'emploi des travailleurs handicapés ont largement contribué à favoriser l'intégration socio-professionnelle de la personne en situation de handicap au sein de l'Institution provinciale avec deux campagnes de sensibilisation menées avec tact, la désignation d'un agent relais au sein du service GRH, des contacts approfondis avec l'AWIPH et une synergie avec le Centre provincial de Réadaptation au Travail de Tinlot. Il en résulte que le nombre de postes de travail (exprimé en équivalents temps plein) occupés par des travailleurs handicapés est passé de 27 en 2010 à 60,40 actuellement, nombre qui est encore susceptible d'augmenter dans les prochains mois puisque différentes demandes sont toujours en cours d'examen à l'AWIPH.

La Cellule Processus RH a été active dans les nombreux rendez-vous « Analyse-Ecoute » et les rendez-vous avec l'ergonome de l'AWIPH pour l'amélioration du poste de travail d'agents provinciaux en situation de handicap.

De plus, 4 personnes ont pu bénéficier d'une adaptation des épreuves aux contraintes liées à leur handicap lors d'examens de recrutement, notamment en collaboration avec la Ligue Braille.

Enfin, il faut noter que le plan Diversité rencontre en ce qui concerne l'intégration et l'occupation des personnes en situation de handicap les préoccupations du Gouvernement Wallon qui, par Arrêté du 27 mai 2009, favorise l'intégration des personnes en situation de handicap au sein des pouvoirs locaux en imposant un quota d'occupation de travailleurs handicapés.

L'exposition « la lutte contre l'homophobie, un engagement provincial pour un combat mondial », ludique et didactique, réalisée par LaLucarne.org asbl en collaboration avec la Cellule processus RH, a eu lieu au Musée de la Vie Wallonne du 17 au 29 mai 2011 et avait pour objectif de **lutter contre l'homophobie en démystifiant l'homosexualité**. Le contenu, décliné sur 5 Banner-up, expliquait en langage clair et accessible ce qu'est vraiment l'homosexualité. A noter que les panneaux réalisés pour l'exposition du 17 mai ont été conçus pour être réexposés dans d'autres événements destinés au public qu'ils soient culturels ou sportifs.

■ **Optimalisation de la procédure d'évaluation**

Il est primordial d'évaluer les agents par rapport à des missions, activités et compétences attendues et connues de tous. Il est donc nécessaire d'élaborer des descriptifs de fonction de chaque fonction présente à la Province de Liège avant de s'investir dans la conception d'un nouveau système d'évaluation. Il s'agit là d'un travail de longue haleine.

Dans le cadre de la procédure actuelle, la Direction des Ressources Humaines réserve une attention plus particulière à la motivation des évaluations par rapport aux 7 critères existants et ce, en bonne concertation avec les services concernés. Cette évolution est et sera encore facilitée suite aux descriptifs de fonction déjà réalisés.

En 2011, quelques actions ont été entreprises afin d'améliorer la procédure d'évaluation existante. Un groupe de travail s'est d'ailleurs penché sur ce sujet en vue d'améliorer le module « évaluation » existant dans le logiciel de gestion du personnel utilisé par nos services provinciaux (Ulis-CS). Ce module permettra à l'avenir notamment de prévenir les supérieurs hiérarchiques, via le service de gestion administrative du personnel, 2 mois avant, qu'une évaluation doit être rendue ou actualisée pour un agent de leur service. Cette procédure permettra d'améliorer la régularité des évaluations dans les différents cas de figure (un an après le recrutement, la promotion ou changement de fonction, deux après l'évaluation dans le grade). Dans la conception du module, le lien sera fait entre le grade administratif, le descriptif de fonction relatif à ce grade et l'évaluation. Ceci permettra une meilleure approche de la situation des agents tant en lecture qu'en gestion.

■ Outils pertinents d'aide à la décision en matière de RH

L'année 2010 avait été consacrée à une importante opération de migration vers un nouveau logiciel de gestion appelé ULIS CS.

L'année 2011 a permis l'étude de développements complémentaires de modules RH tels que les permis de conduire, l'évaluation, le répertoire des réussites d'examens et les études.

La phase d'analyse est terminée et les derniers développements informatiques seront finalisés en 2012.

■ Développement d'un esprit d'entreprise propre au service public

En séance du 21 octobre 2010, le Collège provincial avait marqué son accord sur la mise en place d'un **partenariat avec l'Opéra Royal de Wallonie**, pour la saison 2010-2011, au profit des agents et retraités provinciaux (enseignants et non-enseignants). Cette collaboration a permis de proposer au personnel 1200 places à des tarifs préférentiels (10 euros la place) pour quatre spectacles d'opéra parmi les plus populaires du répertoire.

Cette initiative avait pour objectif de stimuler un esprit d'entreprise propre à notre Institution. En effet, ces spectacles d'opéra ont permis aux agents provinciaux, d'une part, de découvrir ou de retrouver le monde magique de l'Opéra dans le cadre unique du Palais-Opéra de Liège et de favoriser leur accès à la culture et donc au monde qui les entoure, et d'autre part, de se rencontrer dans un contexte autre que le milieu du travail ce qui a permis de créer ou resserrer les liens entre eux.

Ces spectacles d'Opéra ont rencontré un vif succès. Par conséquent, le Collège provincial a réitéré le partenariat avec l'Opéra Royal de Wallonie pour la saison 2011-2012 et 800 places à des tarifs préférentiels (10 euros la place) ont été mises à disposition du personnel pour les deux spectacles suivants :

- 400 places pour la représentation de *Il Trovatore* de Verdi, le 27 septembre 2011;
- 400 places pour la représentation de *La Traviata* de Verdi, le 8 mai 2012.

En séance du 20 octobre 2011, le Collège provincial a décidé d'acquérir un lot de 500 places plus une option sur 500 places supplémentaires pour le **concert « Dance Machine » qui s'est déroulé au Country Hall le 11 novembre 2011**. Cette initiative visait à accroître la motivation des agents provinciaux en récompensant les collaborateurs qui avaient travaillé sur un projet commun à savoir l'opération « Villages de la Province de Liège au cœur des Villes et Communes ».

L'option sur 500 places supplémentaires offrait l'opportunité, auxdits agents qui le souhaitaient, d'acheter une deuxième place, pour un accompagnant, moyennant une participation modique de 10€ par place (87 places ont été achetées).

Dans le cadre des fêtes de Wallonie, le Service des Sports de la Province de Liège en collaboration avec BNP Paribas Fortis organisait le **jogging du cœur** qui s'était déroulé le 19 septembre 2010 dans les rues de Liège.

A cette occasion, la Direction des Ressources Humaines avait eu l'idée que soit mis sur pied un **programme d'entraînement de préparation au jogging** pour les personnes désireuses d'y participer (agents provinciaux et membres du personnel de chez BNP Paribas Fortis). Celui-ci s'est déroulé du 17 mai au 15 novembre 2010. De plus, les membres du personnel provincial qui s'entraînaient pour ce jogging pouvaient bénéficier gratuitement d'examens médicaux d'aptitude sportive effectués par le Service des Consultations de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Cette initiative a rencontré un vif succès et permis aux différents participants de tisser des liens entre eux, d'apprendre à se connaître tout en améliorant leur bien-être par la pratique d'un sport, ce qui s'inscrit parfaitement dans le développement d'un esprit d'entreprise par le sport.

Dès lors, en séance du 24 mars 2011, le Collège provincial a marqué son accord sur la reprise des séances d'entraînement bihebdomadaires, du 28 mars au 14 novembre 2011 et sur la participation des agents provinciaux à la deuxième édition du Jogging du cœur » qui s'est déroulée le 18 septembre 2011 dans les rues de Liège. De plus, les agents provinciaux inscrits aux séances d'entraînement ont eu l'opportunité de participer aux visites techniques de l'OMS le 16 juin 2011, organisées par le Secteur de la Santé à Naimette-Xhovémont

Une évaluation est en cours en vue de renouveler l'initiative en 2012 en y apportant toutefois certaines modifications.

■ Conclusions

Un des axes importants de la mission ENVOL concerne les projets portant sur la gestion des ressources humaines. L'accent est mis sur le bien-vivre de l'agent dans son environnement de travail.

Dans ce cadre, l'accueil des nouveaux agents est très important et a été mis en place selon un processus complet, uniformisé et personnalisé. Chaque agent reçoit aujourd'hui un accueil personnalisé réalisé par la direction des ressources humaines avant son entrée en fonction. Celle-ci prend par ailleurs toutes les initiatives utiles pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur dans son service. Cette étape importante est complétée par les journées d'accueil qui favorisent l'intégration des nouveaux collaborateurs au sein de l'Institution provinciale. Au cours de l'année 2012, ce processus d'intégration sera poursuivi par l'accompagnement du nouvel agent au sein de son service après son entrée en fonction. En effet, une intégration réussie est un facteur d'implication et d'engagement durable chez les nouveaux arrivants : elle permet de développer un véritable sentiment d'appartenance.

Le service GRH poursuivra également en 2012 sa démarche, entamée en 2011, dans la mise en place d'une politique de recrutement et de sélection, par l'accompagnement systématique des jurys dans la préparation des questions et la motivation des résultats mais aussi par la formalisation de la procédure de recrutement.

Afin d'optimiser cette politique de recrutement, les descriptifs de fonction sont utilisés lors des appels à candidatures dans le cadre des examens afin d'informer chaque candidat avec précision sur la fonction pour laquelle il postule. En effet, le descriptif de fonction est un outil incontournable pour une gestion efficace des ressources humaines. Elle précise le rôle de l'agent dans l'institution et permet de réaliser une évaluation sur base de critères objectifs et préalablement connus par l'agent, en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être. L'élaboration de descriptions constitue un vaste chantier, entamé en 2011, qui continuera en 2012 et permettra d'avancer sur d'autres mesures telles que l'évaluation.

Une autre approche visant à contribuer au bien vivre de l'agent est de favoriser son épanouissement tant personnel que professionnel par le développement d'une culture d'entreprise propre au service public, faite de valeurs et d'attitudes communes.

Deux initiatives s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mission Envol et concernent la stimulation d'un esprit d'entreprise : le partenariat entre la Province de Liège et l'Opéra Royal de Wallonie et le programme d'entraînement de préparation au jogging pour tout agent provincial.

Le bien-être au travail passe aussi par une meilleure compréhension de l'autre. En effet, la diversité est constitutive de notre société. Le monde de l'entreprise, publique ou privée, n'échappe pas à cette dynamique sociétale et doit en tenir compte dans ses modes d'organisation interne et de communication. Longtemps présentée comme un « problème », la diversité est aujourd'hui abordée dans le monde de l'entreprise comme un des facteurs « qualité » de développement. Le Collège provincial l'a bien compris en développant une politique de gestion de la diversité des ressources humaines au sein de la Province de Liège

afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population. Celle-ci basée sur 4 critères principaux: l'âge, le genre, l'origine et le handicap.

Une campagne de communication interne, dont des agents provinciaux ont été les acteurs, a été menée afin de sensibiliser l'ensemble du personnel provincial à cette problématique.

L'année 2011 a plus particulièrement été consacrée au développement des critères « handicap » et « genre ».

En accroissant l'intégration des agents provinciaux en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante, la Province de Liège est en mesure aujourd'hui de bénéficier de subventions importantes permettant d'intégrer les particularités de ces agents sans diminuer l'efficacité du service rendu à la population. Basée sur une collaboration active avec l'AWIPH et le Centre de Réadaptation au Travail de Tinlot, cet axe de développement du projet se poursuivra en 2012.

L'exposition « La lutte contre l'homophobie : un combat mondial et un engagement provincial » organisée au Musée de la Vie Wallonne en mai 2011 a constitué une première approche de l'axe « genre ». Cette exposition, menée en collaboration avec « l'A.S.B.L. La Lucarne.org » avait pour but, en quelques panneaux, de lutter contre l'homophobie en démystifiant l'homosexualité. Accompagnée de brochures de sensibilisation didactiques, celle-ci tournera dans les écoles durant l'année 2012.

Pour terminer, le projet diversité, facteur de qualité de développement, tant individuel que collectif, au travers duquel le personnel provincial, avec ses qualités d'acteur, de passion et d'accessibilité est représenté et valorisé, permettra à la fois de mieux comprendre une société en pleine mutation et ainsi de pouvoir s'y adapter. La diversité n'est plus envisagée comme un « nice to have » mais comme un « must » pour l'organisation.

Il est d'autant plus important de faire prendre conscience à tous les collaborateurs que c'est grâce à leur richesse et leurs compétences qu'ensemble nous pourrons relever ce défi.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. » (Françoise Dolto).



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

EUREGIO MEUSE-RHIN Et INTERREG

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/16

Début 2011, l'Eurégio Meuse-Rhin a mis fin au contrat de travail de son directeur et de sa responsable des relations publiques.

Il a été convenu, à l'unanimité, de ne pas les remplacer et de charger plutôt le collaborateur du Limbourg belge au sein de l'EMR de la coordination ; pour rappel, c'est justement le Limbourg belge qui assure actuellement la présidence de l'EMR.

Parallèlement, il a été décidé que les sommes libérées de la sorte seraient affectées aux différents groupes de travail EMR afin de leur assurer un meilleur fonctionnement.

Les 17 et 18 novembre 2011, 230 personnes ont participé à la célébration du jubilé des 35 ans de l'Euregio et des 20 ans du programme Interreg, au C-Mine de Genk.

L'événement a rencontré un franc succès grâce à la qualité des interlocuteurs ainsi que des différents thèmes abordés. A l'occasion de cette manifestation d'envergure, l'EMR a chargé une firme liégeoise de réaliser un film sur l'Euregio, en collaboration avec trois chaînes de télévision (Télévesdre, la BRF et TVLimburg).

Aussi, l'objectif de développer une « Région d'Excellence Technologique » RET, dans l'espace géographique de l'Euregio, élargi au Brabant flamand et néerlandais, suit son cours. Cependant, la question du changement de nom TTR-ELAt (Technological Top Region – Eindhoven, Leuven, Aachen Triangle) est toujours en discussion. La nouvelle appellation ne devant exclure aucune ville phare de la Région d'Excellence Technologique.

Le salon Biomedica a pour ambition de devenir l'un des événements phare consacrés aux biotechnologies et aux sciences du vivant en Europe. Il s'agit d'un congrès annuel qui se distingue par la qualité de ses conférences, son internationalité et les nombreuses opportunités de réseaux qu'il offre. Il est le résultat d'une collaboration eurégionale fructueuse entre BioLiège-Ulg, LifeTec Aachen-Juelich, LifeTecZone Nederland et LifetechLimburg.be. Ce salon s'organise conjointement et prend place successivement à Aachen, Maastricht et Liège. En 2010, l'événement a eu lieu à Aix-la-Chapelle et des centaines d'experts en sciences de la vie étaient présents dans la ville de Charlemagne pour présenter un des secteurs les plus prometteurs de l'avenir.

En 2011, la Province de Liège a cofinancé le Salon Biomedica à hauteur de 10.000 € pour l'organisation de cet événement dans la ville d'Eindhoven.

INTERREG

En 2011, plusieurs projets essentiels pour le développement économique de la Province de Liège ont été approuvés comme, par exemple, EMR 2020, EMuRgency « nouvelles approches pour l'assistance et la formation en réanimation », etc.

A ce jour, le programme Interreg a financé plusieurs projets à hauteur de 72.044.843,00€ au total. Cela signifie que la totalité du subside Interreg, d'un montant de 75.000.000,00€, a été quasiment épuisé.

Divers partenaires liégeois sont impliqués dans la réalisation de tous ces projets.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**Conseil provincial
Session de mars 2012**

SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/17

PARTIE 1. DESCRIPTIONS DES TACHES DU SERVICE

1. HISTORIQUE ET FONDEMENTS LEGAUX

Notre société connaissait une augmentation des comportements inciviques. Leur répression souffrait depuis de nombreuses années de la paralysie de l'appareil judiciaire. Il en résultait :

- un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs d'infractions, qui peut conduire à la récidive et l'escalade ;
- un sentiment d'abandon pour les victimes, du fait de l'absence de réaction de l'autorité publique ;
- un sentiment d'impuissance chez les verbalisants : à chaque intervention policière légitime non suivie d'effets, c'est une part de la crédibilité de l'autorité publique qui est mise à mal.

Afin de désengorger les Parquets et lutter contre ce sentiment d'impunité, la loi du 13 mai 1999 confère aux communes la capacité de sanctionner les formes de dérangements locaux auxquels elles sont confrontées (déjections canines, divagations, tapages, défaut d'entretien de terrain, etc.).

Cette loi modifie essentiellement la Nouvelle loi communale en y insérant un nouvel article 119bis, en complétant l'article 123 (relatif aux compétences du collège des Bourgmestre et échevins), en ajoutant les articles 134ter et quater (confirmant certains pouvoirs spécifiques du Bourgmestre) et en complétant l'article 135 quant aux finalités à poursuivre par les communes. Celles-ci peuvent désormais viser et sanctionner « *toute forme de dérangement public* ».

Dorénavant, les communes peuvent infliger des sanctions administratives visant à réprimer tout acte portant atteinte à l'ordre public ou constitutif d'un dérangement public. Pour pouvoir mettre en œuvre le régime des sanctions administratives, les communes doivent :

- adapter leur règlement de police afin de
 - o déterminer les comportements qui pourront faire l'objet de sanctions administratives ;
 - o fixer la sanction administrative adéquate ;
- désigner un fonctionnaire communal ou provincial chargé d'infliger les amendes administratives.

Les communes peuvent aussi désigner (ce n'est pas obligatoire) des agents, autres que les fonctionnaires de police, qui pourront constater les infractions au règlement de police.

En 2004 et 2005, le législateur a introduit une **dérogation** à l'interdiction de double incrimination qu'il avait initialement instaurée en 1999.

Cette dérogation repose sur un mécanisme de **liste fermée d'infractions** que l'on nomme les **infractions mixtes**. A cet effet, le législateur a instauré un régime en cascade qui consiste à permettre au Ministère public de se saisir ou non de l'affaire, dans un délai donné. Dans l'affirmative, aucune sanction administrative ne peut être infligée. En l'absence de réaction du Ministère public, ou s'il déclare ne pas s'occuper du dossier, seule une sanction administrative peut être imposée.

Fin octobre 2011, durant les discussions préalables à la formation de l'actuel gouvernement fédéral, les négociateurs ont convenu d'adapter le système des sanctions administratives communales.

Sont notamment prévus, l'abaissement à 14 ans de l'âge à partir duquel des sanctions pourront être infligées (actuellement fixé à 16 ans) et l'augmentation des montants des amendes.

Création d'un régime de sanctions administratives pour les infractions environnementales

Afin d'apporter une solution, sur le plan juridique, aux petites incivilités environnementales, la Région wallonne a adopté le 8 juin 2008 un décret améliorant le contrôle et la répression des infractions environnementales et instaurant un régime de sanctions administratives analogue à celui mis en place précédemment (dont la procédure est fixée par l'article 119bis NLC).

Les infractions environnementales sont réparties en 4 catégories d'infractions, classées en fonction de leur degré de gravité. La Région instaure un **concours de compétence** entre trois acteurs : le Ministère public, le Fonctionnaire sanctionnateur régional et le Fonctionnaire sanctionnateur local (communal ou provincial).

S'inspirant des infractions mixtes, les infractions environnementales font l'objet de **sanctions pénales** si le Ministère public instruit le dossier dans un délai donné. **A défaut**, ou en cas de communication contraire, seule une **amende administrative** dont les montants minima et maxima varient en fonction de la catégorie pourra être infligée :

- Par le Fonctionnaire sanctionnateur local, si les 3 conditions suivantes sont réunies :
 - Le Conseil communal vise dans son règlement, les infractions qu'il est habilité à incriminer, à savoir :
 - l'incinération de déchets ménagers et l'abandon de déchets (catégorie 2) ;
 - les infractions de catégorie 3 et 4 ;
 - l'infraction est constatée au niveau communal c'est-à-dire par un agent communal, le Bourgmestre ou un membre de la police locale ;
 - un Fonctionnaire sanctionnateur est dûment désigné par la commune.
- Par le Fonctionnaire sanctionnateur régional dans les autres cas.

2. L'APPARITION DU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR

La loi du 13 mai 1999, en créant les sanctions administratives communales, a fait apparaître un nouvel acteur : le Fonctionnaire sanctionnateur (ci-après FS). Ce dernier est désigné par le Conseil communal pour infliger des amendes administratives en cas d'infraction au règlement général de police.

Le FS n'a aucun pouvoir d'injonction à l'égard de la police locale mais travaille en collaboration avec cette dernière.

Premièrement, la mission du FS exige une totale indépendance à l'égard des pouvoirs locaux et une totale neutralité dans l'exercice de sa fonction. Il n'est soumis ni au contrôle hiérarchique du Collège communal, ni au contrôle hiérarchique du Bourgmestre.

Deuxièmement, le FS dispose d'un pouvoir décisionnaire des plus larges et ce, à deux niveaux : celui du lancement de la procédure et celui de la décision.

3. LE RECOURS AU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL ET SES AVANTAGES

Soucieux du bien-être de ses habitants et désireux de répondre à une volonté de combattre le phénomène des incivilités, le Conseil provincial de Liège a décidé de mettre à la disposition des communes qui en font la demande un agent provincial afin d'exercer la mission de fonctionnaire sanctionnateur pour le compte de ces communes.

La base légale de ce partenariat se situe dans l'arrêté royal du 7 janvier 2001 fixant la procédure de désignation du fonctionnaire et de perception des amendes en exécution de la loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes. Son article 1^{er} dispose que :

« Le Conseil communal désigne le Secrétaire communal en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Il peut également désigner un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

Le receveur communal ne peut être désigné à cette fonction.

Lorsqu'au sein de l'administration communale, le Secrétaire communal n'est pas disponible et lorsqu'aucun autre fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis n'est disponible, le Conseil communal demande au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

La Province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. »

Nous voyons donc que le Conseil communal désigne, en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur, le Secrétaire communal (ou un autre fonctionnaire communal de niveau 1, qui ne peut être le receveur).

Dans beaucoup de petites communes, le Secrétaire communal est le seul agent de niveau 1. Il doit déjà faire face à une mission exigeante et fort large. Au-delà du manque de temps et de moyens matériels et humains, le Secrétaire communal est proche de la population qu'il pourrait être amené à juger. Cela compliquerait d'autant plus sa tâche.

L'arrêté royal de 2001 et le Code de l'Environnement, qui a copié cette disposition, offrent la possibilité de recourir à un fonctionnaire provincial dont la mise à disposition représente pour la commune un avantage non négligeable : elle bénéficie non seulement du traitement des dossiers de son entité, mais également de l'expérience d'un service mis à sa disposition.

L'intervention provinciale se fait donc en partenariat avec les communes et permet par conséquent un allègement de la tâche communale à moindre coût puisque ce service est facturé à la commune pour la somme de 12,50€, non pas par PV/constat reçu, mais bien par PV/constat pour lequel une procédure a été introduite, majorée de 30% du montant de l'amende effectivement perçue. Il est évident que cette somme ne représente qu'une participation infime, compte tenu des frais salariaux et de fonctionnement engagés par la Province.

Actuellement 40 communes ont sollicité le Conseil provincial afin que ce dernier leur propose la désignation d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives prévues par leurs règlements de police.

Cette compétence dote la Province de Liège d'une image **moderne** et **dynamique**, en rapport avec son temps et les préoccupations de sa population. Sa mise en place constitue un véritable service rendu aux communes et participe dès lors à la concrétisation de la supracommunalité.

4. LA PROCEDURE

Le Fonctionnaire sanctionnateur reçoit les PV/constats constatant les infractions susceptibles de perturber ou perturbant l'ordre public.

Ces infractions sont classées en trois catégories :

- Les infractions purement administratives, telles que : divagation de chiens, déjections canines, non entretien de terrain, etc.
 - > Ces infractions sont portées à la seule connaissance du Fonctionnaire sanctionnateur pour traitement administratif.
- Les infractions mixtes, telles que le tapage nocturne, les dégradations mobilières ou immobilières, etc.
 - > L'agent verbalisant transmet le procès-verbal au Parquet et copie au Fonctionnaire sanctionnateur, la procédure pénale ayant priorité sur la procédure administrative. Le Fonctionnaire sanctionnateur porte le PV à son agenda qui, en l'absence de réaction du Parquet dans un délai de deux mois, peut introduire sa procédure administrative.
- Les infractions (mixtes) environnementales, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.
 - > L'agent verbalisant transmet le procès-verbal au Parquet et copie au Fonctionnaire sanctionnateur, la procédure pénale ayant priorité sur la procédure administrative. Le Fonctionnaire sanctionnateur porte le PV à son agenda qui, en l'absence de réaction du Parquet dans un délai de 60/90 jours, peut introduire sa procédure administrative.

Types de sanctions administratives

En ce qui concerne **les deux premiers types d'infractions** (article 119bis NLC), il existe 4 sanctions administratives possibles :

1. L'amende administrative (maximum 250€, 125€ pour les mineurs de plus de 16 ans).
2. La suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la commune.
3. Le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la commune.
4. La fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Seule l'amende administrative pourra être infligée par le fonctionnaire sanctionnateur : les 3 autres sanctions seront imposées par le Collège communal.

En ce qui concerne **les infractions environnementales** (Code de l'Environnement), la seule sanction administrative qui peut être infligée au nom des communes consiste en une amende.

Les minimas et maximas de cette amende, tels que prévus par le législateur wallon, dépendent de la catégorie dans laquelle ce dernier a rangé le comportement incriminé. Cette classification a été opérée en fonction de la gravité des faits. Ainsi, sans entrer dans les détails, et pour les seules amendes administratives « communales » :

- la 1^{ère} catégorie reprend les « crimes environnementaux » et ne peut faire l'objet que de sanctions pénales ;
- la 2^{ème} catégorie, dont font partie les abandons de déchets, est punie d'une amende de 50 à 100.000 euros ;
- pour la 3^{ème} catégorie, les sanctions vont de 50 à 10.000 euros et
- pour les infractions de la 4^{ème} catégorie, l'amende s'élève de 1 à 1.000 euros.

5. LE POUVOIR DECISIONNAIRE DU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL (FSP)

Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial (ci-après FSP) est investi d'un pouvoir décisionnaire qui s'exerce à deux niveaux :

- 1^{er} niveau : Les verbalisants envoient leurs procès-verbaux/constats au FSP lequel, une fois en possession de ceux-ci, décide de l'opportunité des poursuites.

Remarque : en cas d'infraction mixte, le FSP porte le PV à l'agenda. Après un délai prescrit, s'il n'a pas reçu de communication du Parquet, il prend contact avec ce dernier, par prudence, pour connaître les suites réservées au dossier avant d'entamer la procédure administrative.

Le FSP, dans son courrier de lancement de procédure, invite le contrevenant à présenter une défense écrite ou orale. S'il fait part de son souhait d'être entendu oralement, le contrevenant se présentera devant le FSP, dans un local que la commune lui aura réservé à cet effet (le plus souvent la salle du Conseil communal).

- 2^{ème} niveau : Le FSP entend les moyens de défense du contrevenant et rend sa décision, dans laquelle il décidera de sanctionner ou non l'auteur de l'infraction.

Il la transmet au Bourgmestre en double exemplaire :

- a. Un exemplaire pour notification au contrevenant ;
- b. L'autre à destination du Receveur communal, pour recouvrement.

Le Bourgmestre quant à lui notifie la décision au contrevenant et informe le FSP de la date à laquelle il a notifié la décision.

La réussite de la mission du FSP repose sur une totale collaboration entre les différents intervenants.

Valeur de la décision

La décision du FSP étant un acte administratif, elle doit être motivée. Elle bénéficie de l'exécution d'office. Cela signifie que la décision d'infliger une amende administrative est exécutoire après l'écoulement du délai de recours (un mois à partir de la notification). A ce moment-là, la décision administrative se voit conférer la même valeur qu'un jugement (la notification vaut titre) et la commune peut directement s'adresser à un huissier de justice afin de faire procéder à l'exécution forcée.

6. AUTRES COMPETENCES DU FSP

La mission du FSP est loin de se limiter au traitement des dossiers ; il informe, conseille et accompagne les communes dans l'exercice de leur fonction de police.

Il participe à l'élaboration et à la révision des règlements existants (les remettre au goût du jour, préciser certaines dispositions, ...). Il veille à l'harmonie des divers règlements de police tout en tenant compte des particularités de chacune des communes.

De même, il répond à toute question posée par la commune relative à l'application des sanctions administratives communales. Certaines questions, d'ordre légal, peuvent se poser lors de la mise en œuvre « sur le terrain » de ce partenariat complexe. Elles font alors l'objet d'une analyse et de propositions de solutions de la part du service provincial.

Le FSP se rend dans chaque commune afin :

- D'aborder le déroulement de la procédure de sanction administrative ;
- De convenir des détails de collaborations (médiations, audiences, etc.) ;
- De se tenir informé de l'évolution de la matière au sein de chaque commune.

De plus, le législateur ayant instauré un régime de sanctions administratives impliquant plusieurs intervenants, le FSP se doit d'instaurer une collaboration efficace avec les Zones de police, les Parquets et la Région afin :

- De définir les rôles de chacun ;
- De rappeler les impératifs de la matière ;
- D'accompagner la formation des agents constatateurs en poste ;
- De résoudre certains points sensibles.

7. ÉVOLUTION DE LA FONCTION

L'ordre public étant une notion dépendante de l'évolution de la société. Cette dernière est susceptible d'englober de nouveaux comportements qui justifieront dans l'avenir l'intervention du Fonctionnaire sanctionnateur.

Le Service des Sanctions administratives communales est en perpétuel développement : récemment de nouvelles demandes de mise à disposition d'un fonctionnaire provincial ont été acceptées. D'autres communes ont également fait part de leur intention de solliciter la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial.

8. QUELQUES DONNEES CHIFFREES

Le territoire de la Province de Liège se compose de 84 communes comprenant 1.081.086 habitants¹. 73 d'entre elles appliquent le système des sanctions administratives communales. Ceci représente 87 % des communes de la Province de Liège et 96 % de sa population (soit 1.034.924 habitants).

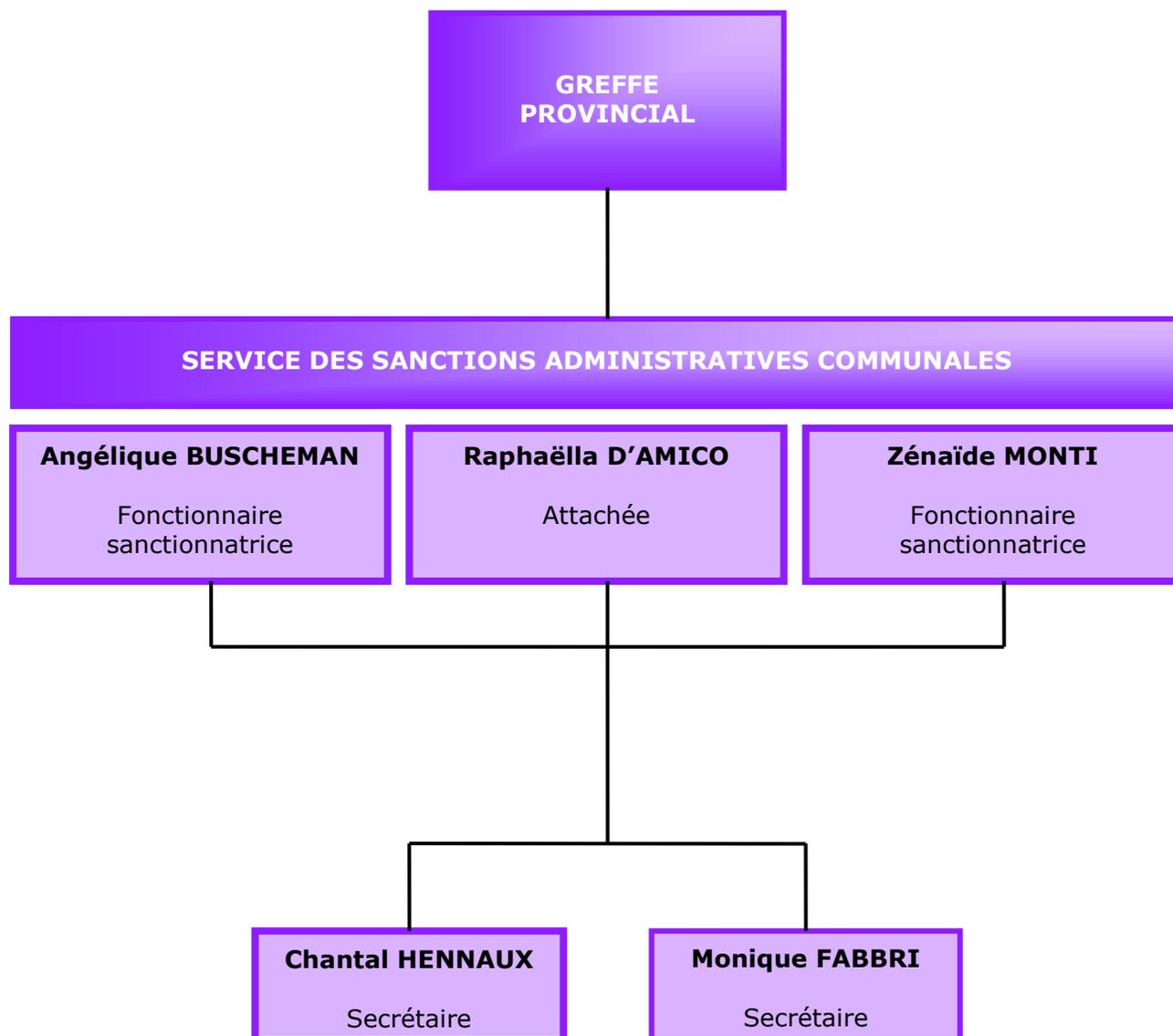
¹ Le calcul de la population provient des chiffres arrêtés au 01/01/2011 et publiés sur le site de l'Union des Villes et des Communes Wallonnes sur son site internet www.uvcw.be/communes/.

A l'heure actuelle, sur ces 73 communes, 40 ont fait appel au Fonctionnaire sanctionnateur provincial. Ceci concerne en termes de population 279.183 personnes.

La proportion de communes qui font appel à un agent provincial (55 %) est importante, alors que celle de la population concernée est relativement faible (27 %). Ces chiffres montrent bien que **ce sont principalement les communes à faible densité de population qui font appel à la Province de Liège pour mettre en œuvre les sanctions administratives communales** (33 des 40 communes concernées comptent moins de 10.000 habitants sur leur territoire).

PARTIE 2. COORDONNEES DU SERVICE

1. ORGANIGRAMME



2. COORDONNEES DU SERVICE

Service des Sanctions administratives communales

Greffe provincial,
Place Saint-Lambert, 18A
B-4000 LIEGE

greffe.sanctionneur@provincedeliege.be

Secrétariat :

Monique FABBRI

E-mail : monique.fabbri@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.29
Fax : 04/232.32.69

Chantal HENNAUX

E-mail : chantal.hennaux@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.21
Fax : 04/232.32.69

Bureau des sanctionnatrices :

Angélique BUSCHEMAN

E-mail : angelique.buscheman@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.25
Fax : 04/232.32.69

Raphaëlla D'AMICO

E-mail : raphaella.damico@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.33.03
Fax : 04/232.32.69

Zénaïde MONTI

E-mail : zenaide.monti@provincedeliege.be
Téléphone : 04/232.32.28
Fax : 04/232.32.69

PARTIE 3. RAPPORT SUR LA GESTION

1. EVOLUTION

Auparavant, le Service comprenait 2 attachés, équivalent TP hors cadre. Ils occupaient un bureau au Charlemagne. Ensuite, 2 employées d'administration, équivalent TP leur ont été détachées.

La différence de fonctionnement entre les deux FS ne permettait aucune collaboration, ni mise en commun de l'expérience acquise et encore moins la mise sur pied d'un secrétariat unique. En plus de l'importante charge de travail, ce manque de cohésion préjudiciait au service rendu.

Le remplacement d'un des deux FS a mené, au début 2010, à une réorganisation complète du service. Désormais, il s'agit un service cohérent et organisé, qui emploie un système d'encodage unique et qui possède un secrétariat pleinement indépendant.

Cette réorganisation, ainsi que l'engagement d'un troisième attaché - destiné à devenir également FS - a produit des effets visibles sur les activités du Service. Son travail est d'autant plus apprécié par les partenaires, les retards passés ont été résorbés, ...

2. PERSONNEL

A ce jour, le Service comprend 5 personnes :

- 2 attachées équivalent TP, au cadre ;
- 1 attachée équivalent TP, hors cadre ;
- 1 employée d'administration équivalent TP
- 1 auxiliaire d'administration temporaire en $\frac{3}{4}$ temps et intérimaire en $\frac{1}{4}$ temps.

3. GESTION MATERIELLE

Le Service se situe au Palais provincial, au 2^{ème} étage.

Il occupe deux bureaux : le premier alloué au « Secrétariat », l'autre au « Bureau des sanctionnatrices ». En 2011, les deux bureaux ont été rafraîchis (peintures et balatum).

4. ACTIVITES DU SERVICE

Les activités du Service sont diverses et variées. Au-delà du traitement des infractions administratives, les FS participent à de nombreuses réunions et coordinations. C'est grâce à l'assistance de leur secrétariat, lequel prend en charge les tâches administratives quotidiennes, qu'ils peuvent y parvenir.

A l'heure actuelle, les prestations du Service des Sanctions administratives communales sont un véritable service rendu aux communes dans un esprit de collaboration et d'efficacité avec TOUS les acteurs de terrain (police, parquets, législateurs, service régionaux, agents communaux).

a. Bilan global des dossiers traités en 2011

Le bilan se décline en trois tableaux. **Les deux premiers** sont doubles ; ils comptabilisent, **d'une part**, les dossiers qui n'ont pu être traités par la voie administrative, pour des raisons indépendantes de la volonté du Fonctionnaire sanctionnateur (FS) et, **d'autre part**, les dossiers pour lesquels le Fonctionnaire sanctionnateur a pris une décision.

Dans ces tableaux, les rubriques suivantes sont utilisées :

- **Incompétence** : tout PV ou constat pour lequel le FS n'a pas la compétence d'introduire une action administrative.

Par exemples :

- *Le délai de transmission du PV n'a pas été respecté ;*
- *Le PV mentionne une infraction qui ne peut être traitée par la voie administrative (521CP destruction de biens immobiliers) ;*
- *Le PV d'une infraction mixte n'a pas été transmis au Parquet et le FS n'a plus le temps de renvoyer ce PV au Parquet et d'attendre son délai de réaction pour introduire une action dans le délai qui lui est imparti (6 mois à dater de la réception du PV/const.) ;*
- *Etc.*
- **Extinction de l'action administrative** : si, pour le cas des PV concernant une infraction mixte ou environnementale, le Parquet procède à une information, s'il porte le dossier devant le Juge d'instruction ou qu'il le classe, faute de matérialité des faits, l'action administrative s'éteint ;
- **Amendes** : une décision d'amende administrative a été rendue ;
- **Avertissement** : même si l'infraction a été établie, il peut se produire que le FS émette un avertissement pour diverses raisons : réparation/indemnisation des dommages, conscientisation du contrevenant, adoption de mesures concrètes afin d'éviter que les faits incriminés ne se reproduisent ;
- **Non lieu** : le FS décide que la personne suspectée n'est pas coupable de l'infraction ;
- **Classement sans suite** : le FS décide, au vu des éléments du dossier, de ne pas introduire de procédure administrative (si pas d'infraction, plainte sans constatation des faits, absence d'audition du suspect, etc.) ;
- **Prescription** : le FS n'a pas pu poursuivre un PV ou constat jusqu'à son terme dans le délai imparti.
- **En cours** : nombre de PV ou constat reçus en 2010 pour lesquels le FS attend de connaître la position du Parquet ou pour lesquels la procédure administrative est initiée mais non encore aboutie.

Infractions administratives classiques (119bis NLC)	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Incompétence : <i>(irrégularités dans la rédaction / transmission des PV/const.)</i>	81
Extinction de l'action administrative : <i>(information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)</i>	60
<u>Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	141
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	251
Avertissements :	59
Non-lieux :	47
Classements sans suite :	78
Prescription :	1
<u>Total des décisions :</u>	436
Total des dossiers 119bis :	577

Infractions environnementales	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Incompétence : <i>(irrégularités dans la rédaction / transmission des PV/const.)</i>	14
Extinction de l'action administrative : <i>(information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)</i>	17
<u>Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	31
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	127
Avertissements :	7
Non-lieux :	42
Classements sans suite :	18
Prescription :	0
<u>Total des décisions :</u>	194
Total des dossiers environnement :	225

Total général des dossiers 2011 :	802
--	------------

En cours – 119bis :	210
En cours – environnement :	66

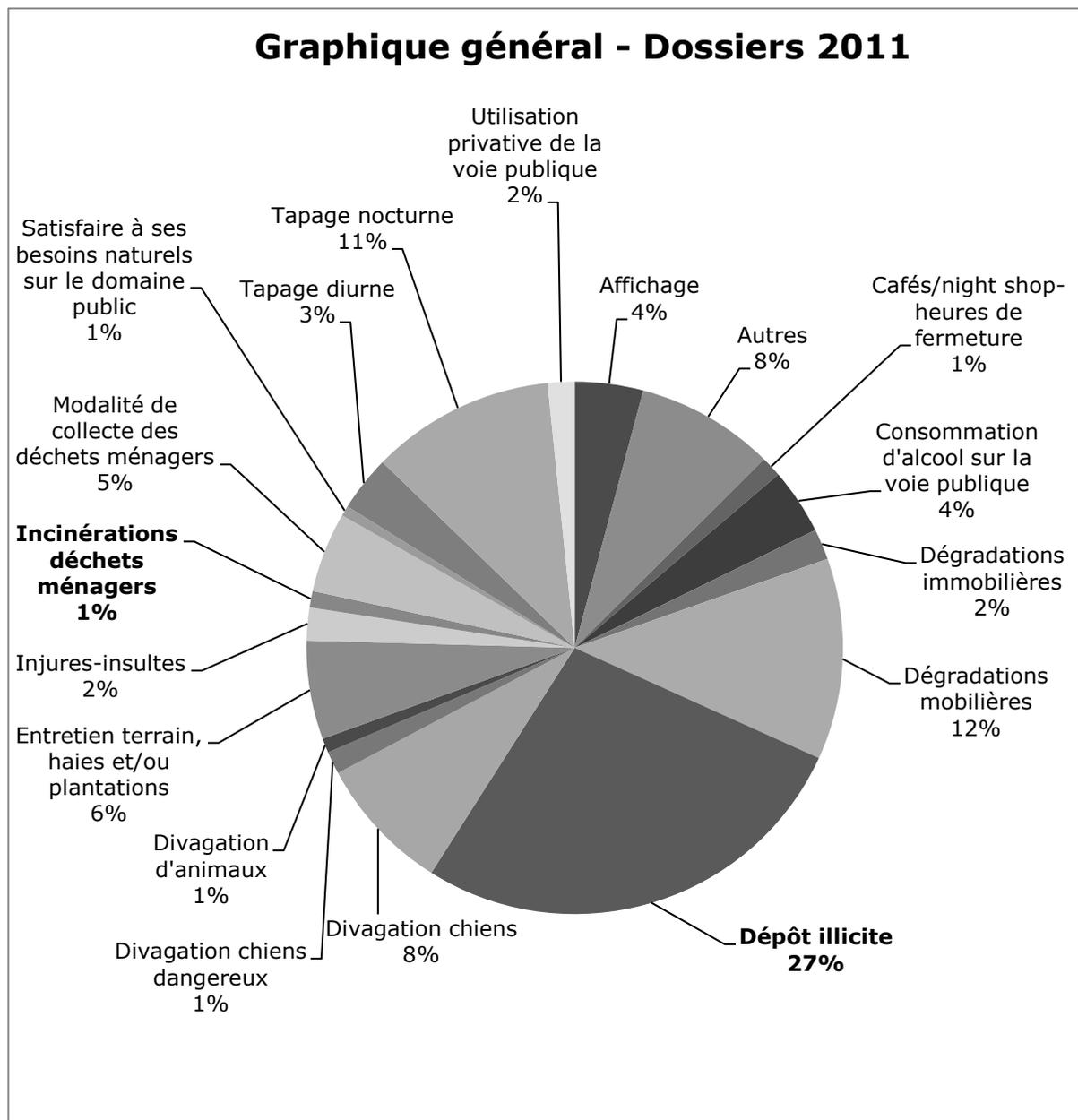
Le troisième tableau ci-dessous reprend le montant total des droits constatés vis-à-vis des communes partenaires pour l'exercice 2011. Selon les termes des conventions de partenariat, l'indemnité supplémentaire ne peut être facturée qu'à partir du moment où l'amende infligée par le FS est perçue par la commune. Il y a donc un « effet retard » puisque cette indemnisation supplémentaire nécessite que :

- L'amende soit entièrement payée à la commune ;
- Le Receveur de la commune en informe le FS, ce qui est effectué une fois par an.

Facturation pour l'exercice 2011 :	
Forfaits	6.737,00 €
Suppléments	1.263,00 €
Total facturé :	8.000,00 €

b. Graphique général des infractions et tendances de l'année

Pour l'année 2011, nous pouvons établir un graphique général des infractions pour lesquelles un PV ou un constat a été rédigé et nous a été transmis. Il comptabilise également les infractions environnementales, lesquelles sont indiquées en gras afin de les distinguer plus aisément.



Les dépôts illicites représentent plus d'un quart des dossiers traités. Pourtant, à l'heure actuelle, seule la moitié des communes partenaires remplit toutes les conditions permettant la répression de ces infractions par le Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Le « top 3 » des infractions relatives à l'article 119bis NLC, quant à lui, est le suivant :

1. les dégradations mobilières (12%) ;
2. les tapages nocturnes (11 %) ;
3. les divagations de chiens (8 %).

Nous constatons une grande disparité entre les communes partenaires, tant dans le nombre des infractions que dans les types d'infractions rencontrées. Celle-ci peut être le résultat de plusieurs facteurs :

- Taille et caractère de la commune (ville, commune rurale, etc.)
- Mouvements de personnel au sein de la commune ;
- Mise en œuvre des infractions environnementales ;
- Priorités données par le Collège de police ;
- Etc.

Aussi, les chiffres ne sont pas constants d'une année à l'autre. Par exemple, les communes qui ont accompli l'ensemble des démarches nécessaires à l'intervention des FSP en matière environnementale et qui accordent une priorité à cette nouvelle compétence, renversent par leur pro-activité toutes les statistiques des années précédentes.

La mise en place des infractions environnementales rencontre certaines difficultés. Dans la mesure où les procédures se multiplient et que la matière se complexifie, les agents de terrain peuvent être découragés dans leur rôle de constatation et cela se ressent également dans les statistiques. Nous espérons toutefois que les différentes formations assurées auprès des agents de terrain permettront de renverser cette tendance.

c. Autres activités

Actuellement, les 40 entités partenaires sont réparties sur 8 Zones de police.

Nous avons participé à la relecture de règlements communaux dans 6 Zones de police. Dans une 7^{ème} Zone, ces travaux sont toujours en cours.

Le partenariat conclu avec la Province permet également aux communes de bénéficier des expertises juridiques du Service relatives à différentes matières touchant de près ou de loin aux sanctions administratives communales. De plus, les FSP participent aux différents colloques, réunions et tables-rondes en vue d'affiner leurs connaissances.

En 2011, l'accent a particulièrement été mis sur la formation des agents de terrain, à savoir :

- Les policiers ;
- Les Gardiens de la Paix - Constatateurs (agents communaux) ;
- Les Agents constatateurs (agents communaux).

Il s'agissait, d'une part, de rappeler les deux types procédures (119bis et infractions environnementales) avec leurs impératifs respectifs et, d'autre part, d'aborder le traitement des différentes infractions (par exemple, où envoyer les PV ?).

A ce jour, 5 Zones de police ont été formées :

- Zone de police BASSE-MEUSE (4 sessions) ;
- Zone de police EIFEL (2 sessions) ;
- Zone de police FAGNES (2 sessions) ;
- Zone de police HESBAYE-OUEST (2 sessions) ;
- Zone de police MEUSE-HESBAYE (3 sessions).

Lors de cette formation, nous avons eu la chance de bénéficier du concours des Parquets, du DPC (police de l'environnement) et, parfois, du DNF (nature et forêts). Leur participation a permis d'éclairer les verbalisants sur les rôles et impératifs de chaque niveau de pouvoir et de leur offrir ainsi une vue plus globale des « sanctions administratives ».

5. MARCHES PUBLICS

Le Service SAC n'est pas concerné par des marchés publics.

6. SUBSIDES

La Province ne reçoit aucune subvention pour le fonctionnement du Service SAC.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

Conseil provincial
Session de mars 2012

CELLULE MANAGEMENT ET ORGANISATION

**Activités du
01/01/2011 au 31/12/2011**

Document 11-12/RA/18

1. Présentation du Service

La mission de la Cellule Management et Organisation est **l'optimisation** de la structure et du fonctionnement de l'administration provinciale afin d'améliorer la **qualité** du service rendu aux usagers de la Province de Liège.

La mission prioritaire de la CMO est actuellement le suivi, la coordination de la mission **ENVOL**, son évaluation et la communication s'y rapportant. La CMO offre un appui méthodologique à l'ensemble des services et met à disposition des outils de travail. Elle travaille en appui direct du Directeur général de la Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologies de l'information et de la communication (DGT) et de la Greffière provinciale.

2. Résultats

2.1 ENVOL : Pilotage de la Mission

2.1.1 Rôle des participants à la Mission

La Mission ENVOL concerne un grand nombre de personnes. La CMO, assistée par le consultant, définit les rôles de tous les intervenants et les formalise dans un document qui est présenté à chaque lancement de projet.

Ce document permet à chaque intervenant de connaître le rôle qu'il joue dans la structure de la Mission ENVOL mais aussi de savoir comment il peut interagir avec les autres acteurs d'ENVOL.

2.1.2 La mission du consultant

La mise en œuvre d'Envol est encadrée par un consultant externe. La mission du consultant a été évaluée après un an de fonctionnement. Les apports externes prévus en terme de coaching des agents provinciaux, d'encadrement du fonctionnement du comité de pilotage et de soutien méthodologique dans la conduite des projets ont permis le lancement de la mission et son accompagnement.

2.1.3 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage d'ENVOL est composé de la Greffière provinciale, les Chefs de cabinet des Députés et de la Greffière, le Receveur, le Directeur général de la DGT, la CMO, BSB Management Consulting

Les missions du comité de pilotage sont :

- le reporting au Collège des décisions prises ;
- le pilotage stratégique de la mise en œuvre du portefeuille de projets;
- la validation des contenus de communication relatifs à ENVOL ;
- la résolution des problèmes éventuels au sein des projets: actionner les leviers nécessaires en cas de blocage;
- le recadrage d'ENVOL par rapport aux objectifs si nécessaire.
- la désignation des Chefs de Projets et des Groupes de Travail éventuels sur proposition du Collège de Direction ;
- la validation du rapport sur l'état d'avancement d'ENVOL trois fois par an.

Le comité de pilotage d'ENVOL s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2011.

2.1.4 L'équipe mixte

L'équipe mixte est composée des chefs de projets, de la CMO et de BSB Management consulting. L'équipe mixte d'ENVOL a été réunie à trois reprises au cours de l'année 2011.

Les thèmes abordés lors de ces trois premières réunions sont :

- présentation des chefs de projets qui relèvent les freins et les points positifs rencontrés au cours de la gestion de leurs projets et en retirent les bonnes pratiques ;
- présentation du projet de simplification administrative et brainstorming sur la communication autour d'ENVOL ;
- rappel sur le fonctionnement d'ENVOL et sur les échéances liées à la préparation des réunions du comité de pilotage ;
- focus sur le projet de formation aux techniques de management et de communication.

2.1.5 Suivi de projet

La CMO joue un rôle d'accompagnement stratégique et de suivi personnalisé de chacun des chefs de projet dans la mise en œuvre de son projet (aide à la résolution des difficultés rencontrées, facilitateur) et apporte une méthodologie/des outils de travail en lien avec la gestion des projets au chef de projet sur demande.

De plus, la CMO est le lien entre le Comité de pilotage et les chefs de projet. Après chaque Comité de pilotage, chaque chef de projet est informé de ce qui a été discuté et validé par le Comité de pilotage pour son projet spécifique.

2.2 Etat d'avancement des projets ENVOL

Le portefeuille de projets d'ENVOL est structuré en **6** axes :

- Stratégie – structuration
- Gestion financière
- Gestion des ressources humaines
- Patrimoine
- Fonctionnement interne
- Communication

Dans l'axe **stratégie-structuration**, 4 projets sont activés :

1. Analyser le positionnement stratégique de la province sur ses métiers (analyse par missions)

Ce projet a eu pour objectif la définition des axes prioritaires de l'action provinciale. Ce travail de réflexion a permis à la Province de Liège de recentrer ses activités sur les choix qu'elle opère en partenariat avec la Région Wallonne.

2. Communiquer sur le document « la Province pour quoi faire ? »

Ce projet est le volet communication du projet 1.1. « Analyser le positionnement stratégique de la province sur ses métiers (analyse par missions) ». Il a pour objectif de communiquer sur le document « la Province pour quoi faire ». Il a été réalisé en collaboration avec un consultant extérieur qui a proposé un plan d'actions en 2 phases. Une enquête d'impact de cette campagne a été réalisée. Ce projet initié au sein d'Envol et pour lequel la CMO a remonté au collège le rapport de proposition d'accompagnement par un consultant externe a été mené par le service de la communication sous le pilotage d'un comité composé pour cette occasion.

3. Repositionner les laboratoires dans le contexte socio-économique actuel et en fonction des axes directeurs de la province

L'objectif de ce projet d'ENVOL est de positionner le laboratoire provincial d'une part par rapport au souhait de la Région Wallonne de prendre la main sur les activités ayant trait à l'agriculture et, d'autre part par rapport au marché des analyses en matière d'environnement qui semblent devoir se fédérer si elles veulent continuer à exister dans un cadre public face au secteur privé.

La réflexion sur l'orientation des activités d'analyse en laboratoire tient compte de la nouvelle structure de la direction générale de l'agriculture, santé, social. Elle intègre donc l'activité développée au sein de l'institut Malvoz et de la station d'analyses agricoles de Tinlot. La CMO a produit à la demande du collège, une collecte d'informations pertinentes sur les deux structures. Ce rapport a été présenté et expliqué au nouveau directeur des laboratoires, désigné comme chef de projet dans le cadre d'ENVOL.

4. Mettre en œuvre et accompagner le nouvel organigramme et la réforme des cadres

Un des premiers projets de la Mission ENVOL a été de définir un nouvel organigramme et de revoir le cadre du personnel provincial sur base des besoins réels de l'institution (projet 1.5). Cette réflexion conduit par exemple à la structuration de l'activité autour de 5 Directions générales là où 8 entités organisationnelles étaient en place.

En 2011, il a été décidé de procéder à la mise en œuvre de ce nouvel organigramme Direction générale par Direction générale en commençant par la Direction générale transversale. Cette mise en œuvre nécessite du temps et de la réflexion afin que le fonctionnement de la nouvelle structure soit optimal. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre est découpée en phases dans le temps. A l'heure actuelle, la DGT est opérationnelle depuis le mois de mars 2011. La mise en œuvre des autres DG suit son cours.

Dans l'axe **gestion financière**, 2 projets sont activés :

1. Mettre en œuvre le Plan stratégique de Gouvernance Budgétaire

La réflexion menée par le CRAC en début de législature a produit un ensemble de recommandations synthétisées dans 51 mesures structurelles à mettre en œuvre afin de tendre vers le respect des balises budgétaires définies.

Ces mesures ont été lancées et le présent projet vise à en assurer l'application et la pérennisation au sein de l'administration. Les chefs de projet ont notamment documenté l'état d'avancement des mesures et structurent le plan en thématiques afin de faciliter la communication autour du projet.

2. Approvisionner les 4 restaurants DGEF - circuits courts et les produits du terroir

Ce projet transversal (Enseignement, Agriculture, SPIE², Budget, Receveur) a permis d'identifier les nouveaux circuits d'approvisionnement et de les mettre en place afin de proposer un menu mensuel faisant intervenir les produits issus des circuits courts dans les restaurants d'application, au restaurant du parc des Marêts ainsi qu'au restaurant de collectivité de l'internat de Seraing. Le premier objectif du projet est donc atteint, les ingrédients des menus du terroir pour l'année 2012 sont définis et les menus vont se succéder. Le chef de projet propose de maintenir la dynamique du projet par des prolongements pédagogiques. Le premier prolongement consiste à produire, en collaboration avec les sections artistiques de l'enseignement provincial, un calendrier qui présente une recette par mois mettant en valeur les produits de saison. Ce calendrier sera distribué au sein de la DG enseignement.

Un second calendrier est produit en grand format, il présente, mois par mois, les produits de saison. Il sera affiché dans les sections cuisine de l'enseignement provincial.

Dans l'axe **Gestion des ressources humaines**, 5 projets sont activés :

1. Développer les descriptifs de fonction définie dans le nouveau cadre

Le projet sera une réussite quand les descriptifs des 200 fonctions répertoriées seront terminés.

A l'heure actuelle, la méthodologie comportant 6 étapes de validation a été adoptée par le Collège en date du 17/12/2009, 200 fonctions ont été recensées. 22 descriptifs de fonction sont passés en comité de concertation.

2. Organiser les examens de recrutement

Dans le cadre du projet 3.2 « mettre en place une politique de recrutement et de sélection stricte et la respecter », une 1^{ère} étape consiste en l'organisation des examens de recrutement.

La DRH établit une liste des fonctions prioritaires pour lesquels une réserve de recrutement doit être constituée. L'objectif du projet est d'organiser les examens repris sur cette liste. Chaque fonction étant différente, la méthodologie de mise en place du recrutement est traitée au cas par cas par la Cellule recrutement et sélection.

La liste des examens prioritaires est fixée. Les examens de 1^{er} attaché, d'employé d'administration D6, d'attaché culturel et administratif et d'auxiliaire professionnel sont terminés ainsi que la partie écrite de l'examen d'employé d'administration D4.

3. Mettre en place une véritable politique d'accueil des nouveaux agents

L'objectif du projet est d'améliorer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des nouveaux agents provinciaux dès leur désignation par le Collège.

Le projet contribue au développement d'une culture (valeurs et attitudes) de service public propre à la Province de Liège. Il encourage les comportements en adéquation avec cette culture. Il encourage la motivation et l'épanouissement professionnel de l'agent par une meilleure compréhension du contexte de travail.

Il s'adresse, d'une part, aux nouveaux agents et d'autre part, aux personnes chargées de les accueillir.

La procédure pilote a été mise en œuvre depuis le 18/03/2011 avec un feedback positif des agents accueillis. Une collaboration positive est établie entre les services Grh/Pécunier/Administratif. La deuxième phase d'accueil « déploiement de l'accueil au sein des différents secteurs avec système de parrainage » a été présentée en comité de direction en date du 28/10/2011 pour avoir un retour des directeurs généraux sur la procédure.

4. Formation aux techniques de management et de communication

ENVOL a notamment mis en lumière la nécessité de « former les managers aux techniques de management humain et de communication ». En effet, l'amélioration des performances de l'administration passe notamment par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres moyens et supérieurs. Le Collège décide le 26/08/2010 de mettre en place un programme répondant à ces préoccupations.

L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques en matière de management et communication et d'harmoniser les compétences managériales au sein de l'encadrement de l'organisation provinciale.

Les séances de formation pour cadres moyens sont prévues pour 2011 et 2012 et sont organisées sur base d'une formation continue «au vert » de 5 jours. Cela concerne 185 agents.

5. Boîte à outils du manager

Suite aux formations aux techniques de management et de communication, il est apparu que les chefs d'équipe étaient en demande d'outils formalisant les connaissances acquises lors de ces formations.

La CMO a décidé de lancer le projet 3.4.2 boîte à outils du manager.

Les différents outils présentés lors des formations (brainstorming, mindmapping, chapeaux de Bono,...) seront rassemblés sous forme de fiches standardisées comportant une explication pratique de la méthode utilisée, comment la mettre en œuvre et pour ceux qui le veulent des références bibliographiques pour aller plus loin dans la compréhension de la méthode.

6. Optimiser le système d'évaluation des agents pour tous les niveaux hiérarchiques

L'objectif du projet est d'optimiser le système d'évaluation des agents pour tous les niveaux hiérarchiques ». Il a été lancé par le Comité de pilotage d'ENVOL le 18 novembre 2011. Au niveau de la méthodologie appliquée, le projet va être découpé en plusieurs phases :

- Dans un 1^{er} temps : amélioration du processus d'évaluation actuelle (auto évaluation de l'agent, évaluation par le n+1 et puis discussion pour arriver à l'évaluation finale) ;
- Par la suite : évaluation basée sur les descriptifs de fonction, évolution des outils (nombre de critères d'évaluation, plan d'action carrière,...).

7. Diversité

L'objectif du projet est de refléter la diversité existante au sein de notre société afin de mieux répondre à ses attentes et ses besoins à travers les services de notre institution.

Le but est dès lors de donner à chacun des chances égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'évolution de carrière.

Le plan d'actions a été validé par le Collège. Celui-ci comprend notamment une campagne de sensibilisation et plusieurs axes : axe « orientation sexuelle », axe « handicap », axe « âge », axe « genre » et axe « origine ». Plusieurs projets sont menés de front dont une collaboration avec l'AWIPH. Elle a été développée afin de sensibiliser et mettre en place une politique d'intégration de la personne en situation d'handicap (collaboration CRT, CAP,...)

Dans l'axe **patrimoine**, le projet suivant est activé :

Elaborer un plan prévisionnel long terme de gestion du patrimoine et mettre en place les outils de gestion adéquats

Le projet sera une réussite si les services des infrastructures disposent d'un outil permettant de centraliser les informations des différentes sources existantes de gestion du patrimoine pour en extraire le projet de plan d'investissement long terme. Cet outil permettra également de donner accès aux techniciens à une base d'informations centralisées en matière de plans.

Le chef de projet a présenté les outils existants à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui propose dans un premier temps de collecter les bonnes pratiques auprès d'organisations comparables à la province. Cet exercice est lancé en attente des ressources que la DSI pourra libérer début 2012 pour ce projet.

Dans l'axe **fonctionnement interne**, 6 projets sont activés :

1. Simplification administrative

L'objectif continu du macro projet de la simplification administrative est d'améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts aux usagers de la Province (interne mais aussi externe). Les projets regroupent aussi bien des projets à destination des usagers externes des services provinciaux que les usagers internes (administration). Ils peuvent être transversaux ou propres à un secteur particulier ; impliquer un volet dématérialisation/informatisation ou non.

Un plan d'actions de simplification a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des Directions générales. Ensuite le Comité de Direction élargi aux chefs de cabinet a fixé une priorisation des projets et validé les échéances de ceux-ci. Des groupes de travail pour les projets prioritaires sont mis en place. Les autres projets constituent une réserve de projets qui pourront être activés par la suite, en fonction de la disponibilité des ressources.

Les thématiques de travail qui seront traitées en priorité sont la création d'un portail web unique, avec une structure de l'information orientée usager et intégrant progressivement des formulaires simplifiés et dématérialisés et la simplification du processus d'octroi des subsides au niveau interne.

2. Mettre en place une véritable délégation de pouvoir au sein de chaque secteur tout au long de la ligne hiérarchique

Le projet sera une réussite si, sur base du transfert du pouvoir de décision pour certaines matières particulières, le fonctionnement de l'institution provinciale est simplifié et par conséquent que celle-ci fonctionne de manière plus efficace.

Les matières envisagées doivent évidemment ne présenter aucune obligation légale spécifique ou aucun aspect stratégique non négligeable impliquant une décision indispensable du Collège provincial.

Cette délégation organisée dans un cadre bien défini permettrait par ailleurs de réduire sensiblement le nombre de dossiers présentés au Collège provincial.

Cinq premières propositions de délégation vont être soumises à la validation du Collège provincial :

- la participation du personnel enseignant et non enseignant à des formations, colloques, séminaires, et autres ;
- le déclassement et transfert de matériel ;
- l'envoi d'élèves/étudiants de l'EPL en stage et accueil au sein de structures de l'EPL d'élèves/étudiants stagiaires
- la mise à disposition de GSM ;
- l'introduction de permis d'urbanisme

3. Boîte à outils procédures administratives

La CMO a activé le projet 5.3.1 « boîte à outils des procédures administratives » qui est un sous-projet du projet global « uniformiser les procédures administratives relatives à la gestion du personnel ».

Ce projet de boîte à outils a pour but de documenter toute une série de procédures transversales (DRH,...) que le manager doit connaître pour pouvoir gérer au mieux son équipe et également informer ses agents sur la manière de procéder face aux différentes situations.

Tout comme pour le projet 3.4.2, ces procédures seront compilées dans des fiches standardisées et claires.

4. Optimiser le fonctionnement de l'impression provinciale

L'objectif du projet est d'étudier le fonctionnement actuel de l'impression provinciale en vue de l'optimiser tout en répondant au mieux aux besoins de tous les départements de la Province. Ce projet a été lancé par le comité de pilotage le 9 septembre 2011. Un rapport présentant l'étude réalisée et les différentes options possibles va être présenté en janvier 2012 au Collège provincial.

5. Rédiger le mode d'emploi de la révision du cadre à la lumière de l'expérience acquise

Suite au travail considérable qui a été fait en 2008 pour définir un nouvel organigramme et en déduire un nouveau cadre (30 mesures), il a semblé logique de ne pas perdre cette expertise et de la formaliser dans un mode d'emploi qui pourra être utilisé pour de futures modifications.

Le projet sera une réussite si le mode d'emploi établit une procédure claire et accessible aux personnes qui effectueront les modifications de cadre à l'avenir.

6. Mettre en place un comité de direction

La mise en place d'un tel organe apporte un avantage certain dans le fonctionnement même de l'Institution. Source de collaborations plus étroites et de communication homogène, il constitue un enjeu fondamental et incontournable dans une optique d'efficacité.

En effet, le pilotage par une entité constituée des plus hauts fonctionnaires provinciaux apporte un regard entier sur l'institution et permet de garantir l'atteinte des objectifs fixés en suscitant les synergies nécessaires.

Les directeurs généraux se rencontrent donc régulièrement avec la greffière provinciale en vue de débattre de sujets essentiels au bon fonctionnement de l'institution. Cela se concrétise par l'élaboration de projets transversaux essentiels, comme par exemple l'établissement, en commun, de projets de délégations. Cela représente une progression majeure dans les objectifs d'efficacité que s'est assigné la Province de Liège.

Dans l'axe **Communication**, les projets ne sont pas encore activés au sein d'ENVOL.

Les projets identifiés dans l'axe de la communication ne sont pas activés en temps que tels au sein d'ENVOL. Ils sont jusqu'à présent traités de manière transversale au gré des projets en cours. La simplification administrative, par exemple, fait progresser la réflexion sur la politique globale d'accueil de l'utilisateur.

3. Communication sur la mission ENVOL

La CMO a utilisé une large palette de moyens de communication pour diffuser des informations autour de la mission ENVOL auprès des agents provinciaux :

- Brochure : La CMO avec l'aide du SPC et du consultant a conçu et rédigé une brochure permettant de démystifier la mission ENVOL. Comment ça marche, avec qui.... Sont autant de questions auxquelles nous avons répondu.
- Entre-nous : le journal d'entreprise de la Province diffusé tant aux agents actifs qu'aux agents à la retraite, nous a permis d'aborder différentes thématiques se rapportant aux projets de la mission ENVOL. Nous avons aussi profité de l'Entre-nous pour diffuser largement la brochure consacrée à la mission ENVOL.

- Formation : La CMO s'est appuyée sur le cycle de séminaires et de formations aux techniques de management et de communication pour diffuser la philosophie et les techniques de gestion de projet de la mission ENVOL. Cette communication a touché 250 personnes.
- Examen : nous avons vécu, fin 2011, une période d'examens pour les différents grades provinciaux. Les agents, devant se renseigner sur les grands projets provinciaux pour la partie orale des examens, se sont automatiquement renseignés sur la mission ENVOL.
- Intranet : la CMO dispose, sur l'Intranet provincial, d'un espace dédié à la mission ENVOL. Cet espace sert à informer les agents sur les avancées de la mission. Il contient aussi les principaux documents expliquant la philosophie de la mission ENVOL. La CMO utilise cet espace pour y publier régulièrement de petits comptes-rendus des réalisations majeures des différents projets, des outils en lien avec la gestion de projet. L'adresse est la suivante : www.intranet.plg/envol.

Il reste qu'un des vecteurs essentiels de la communication d'ENVOL sont les agents eux-mêmes aussi bien les agents de la CMO que les agents ayant participé aux projets.

4. Conclusions

A ce stade de la mission, nous constatons les retombées positives d'ENVOL notamment en matière de décloisonnement des services au travers notamment de la formation en management et communication qui permet aux gestionnaires d'équipe de se rencontrer et d'échanger, du comité de direction pour les directeurs généraux, des groupes de travail transversaux des projets,.... De plus, la philosophie de gestion de projet commence réellement à être appliquée au sein des différents services.

Nous nous rendons compte que les avancées sont donc bien présentes mais que :

- les obstacles rencontrés ont encore tendance à masquer les progrès déjà engagés ;
- les projets, mais surtout leurs objectifs finaux n'ont pas encore assez percolés dans l'ensemble de la Province ;

La difficulté principale réside dans la résistance au changement qui est présente et inhérente à tout projet de transformation. Pour lutter contre cela, il est indispensable d'informer l'ensemble des acteurs internes et externes sur la mission et son déroulement.

C'est la raison pour laquelle un effort supplémentaire va être consacré à la communication interne sur la mission ENVOL en 2012 via différents canaux.

La CMO s'efforce également de continuer à impulser une dynamique de changement dans le fonctionnement interne de l'administration, notamment en travaillant sur le décloisonnement des services et les échanges transversaux.

